

Tome 83

Année 1962



I.S.S.N. 0755-2483

**Bulletin**  
**de la**  
**SOCIÉTÉ des ÉTUDES**  
LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES  
**du LOT**

*SOCIÉTÉ RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE  
FONDÉE EN 1872*

**Tome 83**

**Année 1962**

## La journée cadurcienne du 28 janvier 1962

La séance publique annuelle eut lieu comme d'usage dans la salle Gambetta devant une très nombreuse assistance, en présence de M. le Préfet, de M. le Maire de Cahors et de M. l'Abbé Toulze représentant Mgr Chevrier.

Nous publions dans le présent fascicule le rapport de M. Calmon sur l'activité de la Société en 1961. M. Fourgous le compléta par l'annonce des manifestations extérieures de 1962 : Journées foraines à Tulle et à Vayrac et environs. Séance publique solennelle au théâtre de Cahors le 29 avril à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Société avec allocution en hommage à nos historiens et conférence de M. l'Abbé Toulze sur Clément Marot. Suivit sur l'écran la projection de vues rappelant les journées de 1961 à Cabrerets et St-Antonin.

La séance se termina par la conférence très applaudie de M. Charrière sur « Un homme de lettres de Bétaille au xvii<sup>e</sup> siècle, Pierre de Montmaur », que nous donnons également dans ce Bulletin.

Le dîner amical habituel eut lieu à la Taverne (1).

(1) Assistèrent à ce dîner : M. le Comte L. d'Alauzier, Mme Alayrac, Mme Basoul, M. Bardes, M. Bourgoin, Mme Bourgoin, M. F. Bouyssou, Mme Bouyssou, M. Bru, Mme Bru, M. Brun, Mme Brun, Mlle Cabanes, M. Calmon, Mme Calmon, M. Cantagrel, Mme Cantagrel, M. Carrias, Mme Carrias, M. Charrière, Mme Charrière, M. Delfau, Mlle Demoulis, M. Denjean, Mlle Denjean, M. Dubernet de Garros, Mme Dubernet de Garros, M. le Président Fourgous, Mlle Frauziol, D<sup>r</sup> Grill, Mme Grill, M. Haen, Mme Haen, M. Ladevèze, M. Lagarde, Mme Lagarde, M. Lalo, Mme Lalo, D<sup>r</sup> Marty, Mme Marty, M. Maureille, Mme Maureille, M. Maureille fils, Mme Maurel, M. Moles, M. Monzat, Mlle Paillet, Mlle Poussou, M. Prat, Mme Prat, Commandant Sagols, Mme Sagols, M. Ségol, M. Soulié, M. Thiéry, Mme Touriols, Mme Vidal de Lapize.

# Rapport de M. J. CALMON

*Secrétaire général*

## sur l'activité de la Société des Etudes du Lot en 1961 (1)

---

Vous ne serez certainement pas surpris lorsque vous aurez appris, par ma présentation, que l'année 1961 n'a pas été, pour la Société des Etudes du Lot, moins active que les années précédentes, tant dans ses manifestations extérieures que dans celles qui se sont déroulées au sein même de son siège social.

### **Manifestations extérieures**

La journée foraine du 9 avril 1961 a été vécue dans la vallée du Célé.

Mme la Vicomtesse de Villers de la Noue-Saint-Sulpice nous a fort aimablement accueilli dans son grand salon du château de Saint-Sulpice, où avait été organisée une exposition de documents anciens : parchemins historiques des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, concernant l'illustre famille Hébrard de Saint-Sulpice.

Ce fut pour notre Président, l'occasion d'évoquer la belle figure de M. le Marquis François d'Hébrard de Saint-Sulpice, au sourire toujours accueillant ; il fut, je crois, le premier bienfaiteur de la Société.

Après Saint-Sulpice, l'église abbatiale de Marcillac-sur-Célé reçut notre visite, l'on put y admirer les sculptures réemployées

(1) Rapport lu à la séance publique annuelle du 28 janvier 1962.

du XI<sup>e</sup> siècle au portail, les chapiteaux de la salle capitulaire ainsi que les boiseries de l'intérieur de l'église.

C'est Cabrerets, qui nous retint pour le restant de la journée.

Au château, nous fûmes accueillis par M. R. Tétard, représentant M. J. Lebaudy, et par notre délégué régional M. J. Jarige.

Après la présentation faite par un membre de la Société dans la cour de cette belle demeure du XV<sup>e</sup> siècle et la visite des précieuses collections préhistoriques qui y sont renfermées, les membres se retrouvèrent dans la salle de la Mairie où la Municipalité offrait gracieusement un vin d'honneur et où étaient dressés une centaine de couverts.

Le repas très unanimement apprécié précéda la visite de la Grotte de Pech-Merle sous la direction experte de M. Bessac, Maire de Cabrerets.

Au retour de la Grotte, des rafraîchissements étaient servis dans le parc du château (ils furent les bienvenus, car la journée était très belle et très chaude).

Aussitôt après se tenait une séance de travail, au cours de laquelle notre savant confrère M. le Chanoine A. Lemozi entretint l'auditoire de la « Station solutréenne de Cabrerets » et de la « Grotte des Combelles ».

Le deuxième fascicule du Bulletin de l'année 1961 a été exclusivement réservé à cette inoubliable journée.

\*  
\*\*

L'excursion du 4 juin 1961 ne se déroula que l'après-midi. Elle permit les visites de l'église de Dégagnazès, ancienne chapelle de l'Ordre de Grandmont, de l'église romane des Arques aux fresques du XV<sup>e</sup> siècle, de l'église romane de Lherm, avec sa tour du XV<sup>e</sup> siècle accolée à la façade, son portail d'entrée Renaissance et son beau rétable du XVII<sup>e</sup> siècle.

La soirée se termina au château de Labastidette-Basse où Mme J. de Valon, M. et Mme J. Lartigaut, accueillirent avec une grâce exquise les membres de la Société.

\*  
\*\*

Enfin, le 24 septembre, c'est dans le département voisin que les sociétaires se rendirent ; d'abord à Caylus, puis à Saint-Antonin en Tarn-et-Garonne, où ils furent reçus par « Les Amis du Vieux Saint-Antonin ». Furent visités, l'Hôtel de Ville du XII<sup>e</sup> siècle et son Musée et quelques vieilles demeures du XIII<sup>e</sup> siècle, notamment celle de la Renaissance justement dénommée « La Maison de l'Amour » parce que la clef de l'arc surbaissé de l'entrée porte une sculpture franchement suggestive. A cette époque, les mœurs subissaient une attraction nouvelle, aussi les sculptures ne craignaient pas de rappeler, dans leurs œuvres, les images de la vie.

Les visites de Penne et de Bruniquel terminèrent cette troisième sortie de l'année.

Pourtant, après ces trois manifestations extérieures je dois signaler celle du 2 juillet, qui, bien qu'organisée par « Les Amis de Léon Lafage », doit être ici mentionnée. La Société des Etudes y a pris part, étant représentée par son Secrétaire général adjoint à Labastide-du-Vert, à l'Hôtel de Ville de Cahors et à la Préfecture du Lot, en l'honneur du peintre quercynois d'adoption : Henri Martin (2).

### Manifestations intérieures

Dans les manifestations intérieures, il y a lieu de comprendre la séance publique annuelle et les séances mensuelles avec tous les travaux qui y furent présentés.

#### 1) Séance annuelle.

La séance annuelle se tint le 26 janvier 1961. Après la lecture du Rapport relatant l'activité de la Société en 1960, M. J.-L. Gipoulou, Docteur en Pharmacie, parla, Dieu sait avec quelle verve et quel humour malicieux, de la Moutarde « dite rouge », en réalité violette, qui se fabriquait, il y a une quarantaine d'années encore à Puy-l'Evêque.

M. J. Thiéry reconstitua, grâce aux travaux effectués pour l'agrandissement de l'école Notre-Dame, le plan de l'ancienne église Notre-Dame des Soubirous.

Enfin M. J. Fauvelet, Président du Groupe spéléologique du Quercy, présenta un film d'une exécution audacieuse, qui fit pén-

(2) Pour plus de détails au sujet de ces manifestations, se rapporter aux C.R. insérés dans les fascicules du tome LXXXII.

trer l'assistance dans les entrailles de la terre (région de la Brauhnie). Cette évocation, parfois émouvante, retint en haleine pendant plus d'une heure.

## 2) Séances mensuelles.

Au cours des neuf séances mensuelles,

— M. L. d'Alauzier fit une fort intéressante description des vitraux du XIV<sup>e</sup> siècle de l'église des Junies, puis commenta la découverte d'une mosaïque, à dessins géométriques de 11 m. sur 6 m. avec large bordure de tiges à feuilles sagittées, lors des fondations pour la construction du bâtiment dans lequel seront groupés les Services sanitaires du département. Cette mosaïque est aujourd'hui reconstituée dans le hall de la Préfecture. (Bas de l'escalier conduisant dans la Salle du Conseil général).

Le même, donna en décembre communication d'une étude sur les « Propriétés collectives du Quercy au XV<sup>e</sup> siècle », propriétés qui d'ailleurs disparurent après 1500.

— M. J. Lartigaut communiqua plusieurs études :

1° Sur « L'indivis de Saint-Médard-de-Catus au XV<sup>e</sup> siècle » .

2° Sur « Le repeuplement de Saint-Clair près Gourdon au XV<sup>e</sup> siècle » .

3° Sur « La seigneurie de Peyrès près du Vigan en 1467, dont les Rouffignac et les Pélegry furent seigneurs » .

4° Sur « La Bibliothèque de P.-L. Besombes de Saint-Géniès, doyen de la Cour des Aides de Montauban, et dont le catalogue fut dressé vers 1780 » (cette bibliothèque renfermait 1.165 volumes).

— M. Jos. Maureille lut une Nouvelle intéressante « Le Château Maudit » des Paradoux.

— M. A. Courty, membre correspondant, communiqua une étude ayant pour titre « Uxellodunum dernier bastion de la résistance gauloise » (l'auteur se prononce pour le Puy-d'Issolud).

— M. J. Guilhem fit connaître ses « impressions » sur la Revue « Le Mât de Cocagne » parue à Cahors de 1923 à 1933.

— M. J. Calmon donna connaissance d'une étude :

1° Sur « Henri le Jeune dit Court Mantel, qui pilla Roc-Amadour, mourut à Martel en 1183 et fut inhumé dans la Cathédrale de Rouen où l'on voit son mausolée » .

2° Sur « La Maison d'amour de Cahors XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles » laquelle disparut au XVIII<sup>e</sup> siècle.

— M. R. Prat préconisa la reprise des fouilles sur le Mont Saint-Cyr afin que ce haut-lieu soit aménagé au point de vue touristique.

Puis au cours de plusieurs séances donna communication de documents relatifs à la Juridiction royale de Duravel-Montcabrier de la part de M. Lacoste-Lagrange, docteur à Bordeaux.

D'autres communications ont été faites mais pour éviter un double emploi je les signalerai dans le chapitre suivant.

### **Etudes parues dans le Bulletin, t. LXXXII**

Je relève donc comme insérés :

*Dans le 1<sup>er</sup> fascicule (janvier-mars) :*

1° L'ancienne église Notre-Dame des Soubirous à Cahors, par J. Thiéry.

2° Eglises romanes du Lot autour de Figeac, par Mme Delpérié, professeur de dessin à Figeac, membre correspondant.

3° Le Château de Payrac, par H. Viers, membre correspondant.

4° La Léproserie de Bragayrac à Cahors en 1535, par J. Lartigaut.

5° Notes historiques sur le Palais de l'Elysée, possession de la famille Murat, par le Prince Ch. Murat.

*Dans le 2<sup>e</sup> fascicule (avril-juin) réservé à Cabrerets (Lot) :*

1° Le Combel, continuation de la Grotte-Temple de Pech-Merle.

2° Et Le Grand Abri sous roche solutréen de Cabrerets, par M. le Chanoine A. Lemozi.

3° La Fortune des Seigneurs de Saint-Sulpice vers 1500, par L. d'Alauzier.

4° Le Causse et son sous-sol dans la région de Cabrerets, par J. Fantangié.

5° Notes sur le Chartrier des Hébrard de Saint-Sulpice, par René Prat.

*Dans le 3<sup>e</sup> fascicule (juillet-septembre) :*

1° Sur une épée en fer provenant de Montcuq, par Bernard Dandine.

2° Le Château de la Rüe en Haut-Quercy, par J. Calmon.

3° Les possessions des seigneurs de Péchaurié aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., par J. Lartigaut.

4° Lugagnac, par Paul Fontaine, maire de Lugagnac, membre correspondant.

*Enfin dans le 4<sup>e</sup> fascicule (octobre-décembre) :*

1° Construction d'un clocher à l'église de la Capelle de Figeac en 1417, par L. d'Alauzier.

2° Le Lias du Lot, par Mme Lefavrais-Raymond, Docteur ès Sciences, membre correspondant.

3° Nadaillac-de-Rouge et la famille du Pouget de Nadaillac et de Fonnaute, par Henri Viers.

4° Développement des possibilités de la Source Salmière par le forage Daubet-Alvignac, par Georges Vié, Ingénieur-Conseil des Mines.

5° Inventaire de l'église Saint-Barthélémy de Cahors en 1450, par J. Lartigaut.

6° Henri Bourette (dit Valentré) « Le Verlaine Cadurcien », par Jules Crabol, Conseiller honoraire à la Cour des Comptes, membre correspondant.

7° Rocamadour et la Livonie, par Paul Johansen de Hambourg.

8° D'après un livre de Jean Vidal de 1664, par J. Fourgous.

Tous ces travaux relatant des matières différentes peuvent être classés de la façon suivante :

7 études d'histoire,

4 études d'archéologie,

2 études de préhistoire,

3 études de géologie,

2 monographies de châteaux,

2 monographies de communes,

1 biographie,

2 bibliographies.



Cette liste éloquente de travaux lus et publiés fait honneur aux érudits chercheurs qui se sont penchés sur de nombreux et pousseurs grimoires pour les écrire et à la Société des Etudes du Lot qui les a publiés. Je suis certain que vous les avez appréciés.

\*  
\*\*

La Société a une âme sensible qui s'émeut en apprenant le décès de l'un de ses membres et qui se réjouit lorsqu'elle sait qu'une distinction a été conférée à l'un d'eux.

La faucheuse intraitable n'a pas manqué d'accomplir sa triste besogne et en 1961 a été particulièrement irascible. Elle n'a pas épargné :

Mmes Bélières, du château de Gamot,  
Cabrolié, de Cajarc,

MM. le Vicomte Villiers de la Noue,  
Andral, architecte honoraire des Bâtiments de France,  
Raymond Chièze, du château de Saint-Ambroise,  
J. Pechdo, ancien maire de Laramière, Directeur des Haras,  
le Commandant Bru,  
Ponchet de Langlade, du château de Lunegarde,  
l'Abbé Allemand, aumônier des Carmélites de Figeac, doyen  
des membres correspondants,  
Jules Astruc, négociant,

Mme Barbier, épouse de M. Barbier, Trésorier payeur général du Lot,

M. Bonnefous, greffier en chef honoraire,

Mlle Jeanne Servant, professeur,

M. J. Griveaud, ancien ingénieur en chef des P. et Ch. du Lot.

A leur famille je renouvelle en votre nom un dernier hommage.

En revanche, de nombreuses félicitations ont été transmises aux membres qui ont reçu d'honorifiques distinctions dans divers ordres :

*Dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur* : M. Henry Puget, conseiller d'Etat.

*Officier de la Légion d'Honneur* : Mgr J.-A. Calvet, recteur insigne de l'Université Catholique de Paris ; M. Jacques Juillet,

Ministre Plénipotentiaire, Consul de France à Casablanca ;  
M. Pierre Linon, Directeur des Services vétérinaires de Toulouse.

*Chevalier de la Légion d'Honneur* : M. P. Marcouly, Maire de  
Puy-l'Evêque, Conseiller général.

*Médaille militaire* : M. Marcel Bourrières, Maire de Montcuq.

*Officier des Palmes Académiques* : M. Franck Gaignerot, Préfet  
du Lot ; M. Cantagrel, Directeur départemental honoraire des  
P.T.T. ; M. J. Layssac, Chef de Division à la Sous-Préfecture de  
Béziers.

*Chevalier des Palmes Académiques* : M. J. Mazet, Inspecteur du  
Travail ; M.P. Aladel, Chef de Bureau à la Préfecture du Lot.

*Officier dans l'Ordre de la Santé publique* : M. Cl. Massol, Préfet,  
Directeur du Cabinet du Préfet de la Seine.

*Chevalier dans l'Ordre du mérite national* : Mme Claire Auriol,  
déléguée de la Société poétique de France ; M. Henri Viers,  
artiste-peintre.

*Chevalier dans l'Ordre du Mérite Postal* : M. Emile Fombouze,  
Directeur départemental des P.T.T.

*Chevalier dans l'Ordre du Mérite Social* : M. J. Buffet, Adminis-  
trateur de l'Office départemental des H.L.M. ; M. le Docteur M. de  
Blazac de Puy-l'Evêque.

*Chevalier dans l'Ordre du Mérite Commercial* : M. E. Dubernet  
de Garros, Président du Syndicat d'Initiative de Cahors.

*Chevalier dans l'Ordre du Mérite sportif* : M. Georges Cazard,  
Directeur du Collège de Figeac, Conseiller général.

*Commandeur de l'Ordre Orange-Nassau* : M. Georges Héreil,  
Directeur de la Compagnie Sud-Aviation, Conseiller général.

De plus ont reçu :

*La Médaille d'Or du Travail* : M. Louis Parazines, ancien imprimeur ;  
M. Justin Andrieu, ancien imprimeur.

*La Médaille d'Argent de la Mutualité agricole* : M. Arnold  
Dochain, maire de Vidailles.

*La Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports* : M. Auguste  
Salesses, Conseiller général de Saint-Céré.

A tous ces membres je transmets les félicitations chaleureuses,  
du Conseil d'Administration.

Ainsi qu'à :

M. Guy Périer de Férals, Conseiller d'Etat, nommé Président de la Société de l'Histoire de France,

à M. Roger Monmayou, Ministre plénipotentiaire, nommé Consul de France à Barcelone,

à Mlle Lucile Bourrachot, sous-archiviste du Lot-et-Garonne, qui a reçu de l'Académie d'Agen le prix Lauzun-Bonnat pour son étude : « Les Papeteries en Agenais »,

à M. Fernand Bouyssou, nommé Chef de la 2<sup>e</sup> Division à la Préfecture du Lot,

à M. l'Abbé Sylvain Toulze, Maître-ès-Jeux Floraux, nommé Majoral du Félibrige, distinction créée par Frédéric Mistral pour 50 titulaires en France,

et à M. Maurice Faure, nommé Président International du Mouvement Européen.

\*  
\*\*

Avant de conclure, j'ai un devoir impérieux à remplir, impérieux mais combien agréable, celui d'adresser des remerciements à toutes les Administrations qui ont accordé des subventions à la Société des Etudes du Lot. Un merci spécial et reconnaissant au Conseil général du Lot qui a bien voulu nous octroyer une aide pécunière plus en rapport avec le but que nous poursuivons : neubler notre esprit, enrichir nos connaissances.

J'adresse encore de bien cordiaux remerciements à tous les membres (ils sont plus d'une soixantaine) qui, répondant à mon appel de l'an dernier, ont envoyé des cotisations de 20, 15, 12, et 10 nouveaux francs.

Je ne saurai assez encourager d'autres confrères à faire preuve d'une générosité aussi débordante, car si de tels gestes se généralisaient, nous pourrions envisager la publication de documents anciens pour le plaisir et la joie des érudits et des curieux.

Par exemple :

Les dénombremens des fiefs de 1504,

Le livre tanné. Registre consulaire de Cahors des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s.,

Les monographies des communes du Diocèse, du Chanoine Edmond Albe,

L'Histoire de la Province du Quercy XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, de l'Abbé Salvat, pour ne citer que les plus importants.

Evidemment ce sont de gros morceaux d'Histoire à publier, je le reconnais, mais, pourquoi craindre d'imiter nos prédécesseurs qui eux n'ont pas hésité à insérer dans le Bulletin de la Société des travaux aussi importants, comme :

— Le *Te Igitur* (1<sup>er</sup> livre consulaire XIII<sup>e</sup> s.),

— Les Esbats de Sire Guyon de Maleville sur le pays du Quercy,

— Le Livre de main des du Pouget (XVI<sup>e</sup> s.),

et bien d'autres dont aujourd'hui les héritiers peuvent se montrer fiers.

\*  
\*\*

Un autre motif qui invite à nous réjouir, c'est l'augmentation du nombre de nos membres du 1<sup>er</sup> janvier 1951 au 1<sup>er</sup> janvier 1962, passée de 507 à 1.054 ; soit un accroissement de plus du double en 10 ans.

Vous pouvez le constater en parcourant la liste de nos sociétaires parue dans le 1<sup>er</sup> fascicule 1961, dans lequel figurent également les communes du Lot, au nombre de 80, qui ont souscrit un abonnement à la suite du vœu émis par M. J. Lartigaut, maire de Pontcirq, lors de la réunion des Maires du Lot, le 23 octobre 1960.

Enfin, je remercie cet auditoire d'avoir écouté, avec une sagesse déférente et une attention soutenue, ce rapport quelque peu fastidieux, (comme tous les comptes rendus de ce genre) qui, s'il n'a pas engendré de mélancolie, a du moins, je l'espère, eu l'avantage de vous prouver la vitalité toujours croissante de la Société des Etudes du Lot.

A l'an prochain pour reconnaître, ensemble, une nouvelle et plus florissante vitalité.

J. CALMON.

# Un homme de lettres de Bétaille au XVII<sup>e</sup> siècle :

## Pierre de Montmaur

---

Camper un personnage du monde des Lettres qui n'a pas laissé un nom écrasant dans l'histoire de la Littérature française, ni par ses œuvres, ni par sa doctrine, ni — puisqu'il fut professeur — par son enseignement, est une chose toujours difficile. Mais plus délicate encore, lorsque les ouvrages de grande vulgarisation, par exemple le Larousse en deux volumes, nous disent de lui ces simples choses : « Erudit français, ce fut un helléniste distingué. »

Aux Archives départementales du Lot, on trouve cité pour la première fois le nom de Montmaur au XIV<sup>e</sup> siècle, en 1350, sous les règnes de Philippe VI de Valois et de son fils Jean II le Bon.

Ce nom était représenté par Pierre de Montmaur, Ecuyer-Baron de Saint-Sulpice : plus tard, par un chevalier et un écuyer du Roi, Jacques de Montmor et Morelet de Montmaur, en 1372.

Vers 1650, Jean-Claude de Montmaur, bourgeois, rendra foi et hommage au château de Turenne pour une maison sise à Bétaille.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Jean de Montmaur, seigneur de Laleyrie, était co-seigneur de Meyssac et de Lasvaux. Il achètera la seigneurie de Latulle, à Strenquels, qui restera dans cette famille jusqu'en juillet 1789. Son fils, Jean-Joseph-Tiburce, deviendra seigneur de La Rüe près Rocamadour par son mariage avec Marie-Madeleine de Vidal de Lapize de la Rüe.

D'autres seigneuries appartenaient à cette famille, celle de Lafont à Loupchat ; le fief de Nougareide, près du chemin de Martel à Puybrun, à Jean de Montmaur de Bétaille ; son fils, Bernard de Montmaur, était seigneur d'Albet...

Plus près de nous, ce nom fut remarqué : nombreux encore sont ceux qui ont connu ces de Montmaur apparentés à la famille de Foulhiac de Padirac. L'un d'eux fut Maire de Bretenoux.

Pierre de Montmaur, au XVII<sup>e</sup> siècle, appartenait à cette famille.

Ni le lustre de son nom, ni sa fortune, ni le lieu de sa naissance, non plus d'ailleurs que les hautes charges qui seraient échues à sa famille, n'auraient attiré notre attention sur Pierre de Montmaur, si la Société des Etudes du Lot, qui recherche à bon escient à faire revivre sous nos yeux, aussi bien les vieilles pierres du temps passé que les hommes du Quercy qui ont pu en leur temps l'illustrer, ne nous avait signalé ce compatriote du canton de Vayrac, né à Bétaille, et si, les uns et les autres, parmi nos contemporains, nous n'avions connu ce nom qui est encore porté à Martel, par une honorable personne entourée de l'estime générale.

Que Pierre de Montmaur soit né à Bétaille en 1576, cela ne fait guère de doute pour les historiens qui ont tenté d'écrire sa biographie.

Si Bayle, dans son « Dictionnaire Historique et Critique » de 1734, le fait naître en Limousin au lieu du Quercy, cela s'explique fort bien, puisque il fut un temps où la limite de cette province s'arrêtait à la rive droite de la Dordogne, et tous ceux qui ont écrit à son propos s'accordent bien à le dire enfant de Bétaille.

Qu'on le fasse naître en 1574 ou en 1564 comme certains le voudraient (la « Nouvelle biographie générale » de Firmin Bidaud, tome XXXVI, Paris, 1865, Martial Audoin), ne change rien au fait qu'il vient dans un monde particulièrement troublé, sous le règne d'Henri III, en pleine période des guerres de religions. Les temps sont passionnés, les conflits ont éclaté en 1560 avec la conjuration d'Amboise, sous le règne de François II, se sont continués sous celui de Charles IX, et ces guerres ne prendront fin qu'en 1598.

La jeunesse de Pierre de Montmaur va donc être marquée par ces chaudes passions qui laissent toujours une empreinte sur l'âme de la jeunesse : ces périodes troublées s'accompagnent d'une littérature de polémistes. Autrement dit, cette époque est celle des contradictions ; et il y faut toute la sagesse d'un Montaigne qui meurt en 1592 pour tenter de faire comprendre l'impuissance de l'homme à trouver la vérité et la justice, la relativité des choses humaines, et pour enseigner que l'art de vivre doit se fonder sur une sagesse prudente, inspirée par le bon sens et l'esprit de tolérance.

Les événements politiques se succèdent alors rapidement. Henri III est assassiné en 1589 ; Montmaur a 13 ans. C'est en 1593 seulement qu'Henri IV adjure le protestantisme et en 1598 que l'Edit de Nantes, édit de tolérance, sera publié. Le siècle est terminé. Montmaur, alors, selon qu'on le fait naître 10 ans plus tôt ou plus tard, est entre 24 et 34 ans.

Ses contemporains vivent une époque passionnée, sortant de la Ligue pour entrer dans la Fronde.

Si les événements peuvent marquer les caractères, il n'en reste pas moins que seule l'étude peut enrichir la nature humaine ; la vie littéraire de l'époque est particulièrement importante. Souvenons-nous que la pléiade vient d'illustrer la 2<sup>e</sup> partie du xvi<sup>e</sup> siècle, un mouvement certain de recherche intellectuelle existe, la culture antique a été remise en honneur, les grands génies de l'Antiquité sont devenus accessibles à tous par les progrès de l'imprimerie, l'œuvre de la Renaissance a fait son chemin et la passion de la recherche littéraire, de la culture, de l'érudition, semble marcher de pair avec les passions politiques ou religieuses. Les hommes de ce temps-là vivent, en quelque sorte, fortement, dans la voie qu'ils se sont tracée.

Pierre de Montmaur, dont les premières années sont marquées par ce climat ambiant, va être élevé à Bordeaux, chez les Jésuites, puis il terminera ses études à Toulouse, qui est un centre intellectuel plus renommé ; il se destine à l'enseignement.

Dès son étude des humanités, il fait preuve d'une mémoire extraordinaire et les progrès de ses études firent concevoir pour lui, par les Jésuites, de hautes espérances. On l'engagea à prendre l'habit ecclésiastique de la compagnie, puis on l'envoya à Rome où il enseignera la grammaire pendant trois ans, en s'y faisant une grande réputation.

Des ennuis de santé lui valurent son congé ; il revint alors en France et sa vocation lui parut des plus mal assurées. Il se lança dans le commerce, et devint vendeur de drogues à Avignon, droguiste ou apothicaire, je ne sais, mais l'on note « qu'il amassa bien de l'argent par ce moyen ».

Esprit cultivé et bel esprit, il ne pouvait tout de même trouver l'épanouissement de toutes ses facultés dans un simple et vulgaire commerce de cette nature ; il profita alors de ses économies pour se lancer dans un métier qui est toujours très difficile à ses débuts : le Droit et le Barreau, à Paris ; il échoua.

Revenant alors aux Lettres, il se tourna du côté de la poésie et se lança à corps perdu dans le monde des Lettres de Paris.

Ce monde des Lettres que nous imaginons mal aujourd'hui est alors mis en relief par une institution que l'on appelle « les Salons ». La vie mondaine à Paris, où Montmaur arrive vers 1608 et où il vivra jusqu'à sa mort en 1648 pendant une quarantaine d'années, est dominée par ces salons littéraires où l'on parle littérature, mythologie, préciosité ; on se livre à des jeux littéraires, on compose des poèmes précieux et embarrassés de métaphores mythologiques, on lit des sonnets, des épigrammes ; Montmaur sera reçu chez Mlle de Scudéry, chez le Cardinal de Retz. Il est le contemporain de Voiture, bel esprit, habitué de l'Hôtel de Rambouillet, pendant que Ménage joue les grammairiens et qu'un peu plus tard Boileau ridiculiserait tout ce monde, avec son esprit mordant, au nom du bon sens et de la nature, et prendre partie contre l'emphase, l'érudition pédantesque et la préciosité de mauvais goût.

Mais, les hommes étant ce qu'ils sont, dans ce milieu des salons littéraires composés de personnages de valeur très différente, d'intrigants, d'érudits ou de besogneux, et où parfois l'apparence va remplacer le savoir, des jalousies féroces vont naître entre les gens de Lettres ; Montmaur sera pris dans ce tourbillon littéraire et la querelle autour de son nom, qui a passionné tous ceux qui ont cherché à connaître l'énigme du personnage, apparaît tout à fait curieuse et originale.

\*  
\*\*

Quelles sont les fonctions, tout d'abord, que dans sa vie littéraire Montmaur a remplies ? De grammairien qu'il était à Rome, on le retrouve plus tard régent du collège de Périgueux, collège de Jésuites, dont il sortit, soit pour raisons de santé, soit comme le dit Nicolas Bourbon pour avoir contrefait le seing du père provincial (voir la « Biographie universelle », Paris, 1821, tome XXX, article rédigé par Weiss).

Plus tard, après son court passage dans le commerce et dans le Droit, on le trouvera à Paris, sans fonctions bien déterminées, participant aux présents dont le Cardinal de Richelieu gratifiait les bons poètes, cultivant les anagrammes, les jeux de mots, devenant précepteur en 1617 du fils aîné du Maréchal de Praslin et publiant quelques œuvres insignifiantes, du moins d'après celles



que nous connaissons et qui sont parvenues jusqu'à nous. La Bibliothèque nationale ne conserve seulement que deux pièces de lui :

— Une lamentation latine sur la mort d'Eléonor d'Orléans tué à 17 ans, au siège de Montpellier en 1611 (Paris, 1623, 6 pages) ;

— Une inscription mise sur la pierre sépulcrale de Saint-Antoine Feydau en 1615 (1 page).

C'est évidemment peu de choses...

Puisque les grands seigneurs et les dames érudites prenaient en quelque sorte les poètes sous leur patronage et les aidaient à vivre, selon la mode du temps, chacun s'efforçait de trouver poète à son goût pour meubler son salon et Montmaur faisait partie de cette tribu des hommes de Lettres qui payaient en quelque sorte leur écot de cette vie facile chez les autres, en anagrammes, pièces légères, épigrammes, sonnets, satires, etc...

Jamais Montmaur n'aurait franchi le seuil de ces salons célèbres, s'il n'avait eu aucune culture ni aucun talent ; mais si ses premiers essais furent accueillis favorablement et s'il fut installé en quelque sorte dans la place, par contre, son érudition s'accompagnait d'un talent satirique très mordant.

Ses connaissances de la grammaire, son érudition en langue grecque, les relations qu'il avait pu s'acquérir dans le monde des Lettres, lui permirent enfin d'accéder à un poste envié, celui de Professeur au Collège de France, qui avait été fondé en 1529, sous François I<sup>er</sup>, et où l'on enseignait toutes les disciplines littéraires et scientifiques en dehors de l'Université.

Entré au Collège de France, il y succéda à Goulu dans la Chaire de Professeur royal en langue grecque.

On imagine aisément quelles jalousies une telle nomination a pu faire naître, alors que le personnage est en compétition avec d'autres lettrés de son espèce, qu'il bénéficie de la protection de quelques grands et qu'il aiguise la verve de son esprit au détriment des autres.

Mais l'homme de Lettres et l'érudit devait être un homme particulièrement fort, pour que la jalousie qui se manifesta contre lui ait atteint un degré passionnel tel que les critiques ou les satires sont d'une démesure qui les rend un peu ridicules aujourd'hui.

Aborder Paris un peu comme un aventurier, s'y faire un nom et s'y faire désirer dans les Salons, avoir accès chez le Chancelier Séguier, chez le Président de Mesme et quelques autres personnages éminents par leur rang et leur goût des Lettres, devenir

Professeur de langue grecque au Collège de France, suppose tout de même des qualités d'homme et de culture qui ne sont point à la portée du commun.

On le lui fit bien voir.

Montmaur était, paraît-il, irrégulier dans ses leçons et se dispensait sous les plus légers prétextes d'y être ponctuel. On lui en fit le reproche et par forfanterie, il annonça par affiches qu'il expliquerait publiquement Hésychius à 7 heures du matin. Le choix de l'heure l'assurait évidemment d'un auditoire à peu près inexistant. On le rallia et il supporta la raillerie avec sang-froid.

On s'enquit de sa vie et des raisons pour lesquelles il réussissait si fort dans ces milieux mondains qui l'invitaient sans cesse. Le secret ? Il y faisait rire aux dépens d'autrui. Et c'est alors que progressivement se monta contre lui une véritable cabale animée par des noms fort connus de ce temps-là.

Balzac écrivit contre lui dès 1621. La satirique biographique de Montmaur par Ménage parut en 1636. De proche en proche, la ruée devint générale et l'on y notera ensuite les noms d'Adrien de Valois, Sirmon, Sarrazin, Dalibray. On fabriqua pour Montmaur des armes représentant un âne entouré de chardons, avec pour devise « Pungant dum saturent ». On le représenta à cheval, désespéré à la vue d'un cadran qui annonce que l'heure du diner est passée. On le peignit dans une chaudière faisant une leçon aux marmitons assemblés.

Des confidents lui apprirent que Ménage l'avait métamorphosé en perroquet. « Bon, répondit-il, je ne manquerai ni de vin pour me réjouir, ni de bec pour me défendre », et comme on louait devant lui cette métamorphose de Ménage, il répondit : « Ce n'est pas merveille qu'un grand parleur comme Ménage ait fait un bon perroquet. »

Tout ceci rend notre personnage particulièrement curieux et vivant.

En dehors de la jalousie que pouvait faire naître sa fonction de professeur (la faveur l'a pu faire autant que le mérite, écrivait Corneille dans le « Cid » en 1636), la cabale essaya de le peindre comme un personnage méprisable et dont il convenait de se débarasser.

Mais il possédait une arme redoutable, une prodigieuse mémoire et une mémoire impertinente, à laquelle Ménage lui-même était forcé de rendre hommage. Il était donc redoutable dans les salons

littéraires car il surclassait infailliblement ses commensaux, moins doués que lui sous ce rapport. Il retenait et pouvait réciter tout ce qu'il avait lu.

Bayle a écrit de lui : « Un homme qui peut débiter tout ce qu'il a lu et qui se donne des airs de maître en faisant sortir de sa bouche avec la dernière facilité un torrent de science, *étonne* (c'est-à-dire foudroie) dans une conversation les autres savants. Ils paraissent petits comme des nains auprès de lui ; ils ne peuvent l'empêcher de tenir le dé, et ils n'osent même l'entreprendre ; ils soupçonnent quelquefois qu'il se trompe, mais ils n'ont pas l'assurance de le contredire ; ils se défient de leur mémoire et ils redoutent la sienne dans les choses mêmes où il leur semble qu'il a tort. » (Bayle, *Dict.*, t. IV, p. 246).

On essayait de le prendre en défaut ; un jour on y parvint et une lettre de Nicolas Bourbon datée du 3 nov. 1637 raconte en latin l'anecdote suivante : « Monmaur, professeur royal de lettres grecques, seul chevalier de son ordre, ayant dit à M. le Chancelier (Séguier) que l'on trouvait certaines choses dans tels ou tels auteurs, eut la confusion de ne pouvoir avérer cela quand on mit les livres sur tables :

*Montmor c'est fait de ta mémoire,  
Tu bronches sous le vieux Bourbon  
Tous les auteurs te font faux-bond  
Si tu n'as recours au Grimoire. »*

Certains l'avaient surnommé Montmaur le Grec, c'était élogieux, mais même sur ce terrain de sa culture grecque qui était certaine, nous trouvons dans Ménage, dans ces « Origines de la langue française » (édition de 1694, page 510), le mot suivant : « Montmorisme » : « Nous appelons ainsi il n'y a pas longtemps ces rencontres qui ne consistent que dans un jeu de paroles que les Latins appellent annominations (anagrammes) et nous les appelons de la sorte, à cause de Pierre de Montmaur, professeur du Roi dans la langue grecque qui affectait ces jeux de mots. Les Grecs ont dit de même Yopyiazeiv, à cause du rhéteur Gorgias le léontin qui affectait aussi ces annominations. Voiez Philostrate dans son épître à Julie-Auguste. »

Esprit lettré, disert, aimable causeur, telles étaient les qualités que l'on cherchait en lui.

Des convives s'étaient donné le mot pour qu'il ne pût point parler de tout un repas, et voici ce qu'il arriva :

« J'ai ouï-dire qu'un avocat fils d'un *huissier* lia un jour une

partie avec quelques-uns de ses amis, pour mortifier Montmaur qui devait dîner chez le Président de Mesmes. La troupe des conjurés se rendit de très bonne heure chez ce Président. L'avocat et ses amis étaient convenus de ne laisser point parler ce Professeur, ils devaient se relever les uns les autres ; et dès que l'un aurait achevé ce qu'il voulait dire, un autre devait prendre la parole. Montmaur n'eut pas plutôt paru dans la chambre que l'avocat lui cria : " Guerre-guerre ! " « Vous dégénérez bien, répondit Montmaur, car votre père ne fait que crier : " Paix-là, paix-là ! ". » Ce fut un coup de foudre qui déconcerta les conjurés. L'avocat fut si interdit qu'il ne put dire aucun mot pendant le repas. » (Bayle, *Dict.*, t. IV, p. 246-247).

Pour celui-là, je doute qu'il fut un grand avocat... passons !

Toutefois, on ne vit pas uniquement de bons mots, ni de beau langage, mais comme dira plus tard le bonhomme Chrysale, de bonne soupe aussi. Et tous ces gens de Lettres qui gravitaient autour de ces aimables seigneurs parisiens, riches, puissants, vivaient en réalité à leurs crochets et se gobergeaient souvent à leur table et à leurs dépens.

Montmaur devait avoir une nature physique assez riche ; il avait une solide réputation de mangeur et à en croire tout ce qui s'est écrit sur lui dans cet ordre d'idées, on le ferait passer volontiers pour un fils de Grandgousier. La satire s'en donne à cœur joie ; on raconte raillerie sur méchanceté sur son compte ; un surnom est lancé, qui désormais devient le nom de guerre dont on l'affuble dans le monde des Lettres : « Le Parasite » ; le Tout-Paris de cette première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, en parlant du Parasite, nommait Montmaur.

Son goût pour la bonne chère, sa propension vers la gastronomie constituaient la brèche dans cette forteresse de science et de savoir : la cohorte des écorchés s'y engouffra...

Ses détracteurs ont-ils fait preuve de beaucoup d'esprit ? Jugeons-en par leurs écrits :

Quelques noms de la Littérature de ce temps-là ont tenté de s'illustrer aux dépens de Montmaur.

Balzac écrit en prose le « Barbon » contre Montmaur. Il l'envoya à Ménage en l'accompagnant de deux poèmes dont l'un rappelant avec méchanceté que Montmaur avait été novice-jésuite était intitulé : « Indignatio in thëonem Ludimagistrum. Ex-Jésuitam Landotorem ineptissimum Eminentissimi Cardinalis Valeti ».

L'autre est une lettre à Boisrobert où il le prie également d'attaquer Montmaur et de trouver bon qu'il encourage M. Féramus à une pareille entreprise.

Ménage sonna pour ainsi dire le tocsin contre lui et, sous le titre « Vita gargilii mamurrae », composa sa vie en latin et à la fin de cette pièce il exhorta par une petite épigramme de cinq vers tous les savants à prendre les armes contre cet ennemi commun.

Quant à Adrien Valois, il ne voulut pas être le dernier à prendre parti dans une guerre qu'il jugeait plaisante et il fit imprimer deux pièces latines dont il prêta la paternité au professeur Montmaur, l'une en prose, l'autre en vers, avec des notes, et ces deux pièces ensemble ne tenaient pas plus de 8 pages ; il les divisa en deux tomes, il ajouta ensuite sa vie composée par Ménage et tous les vers latins et français qu'il avait pu ramasser des uns et des autres ; il y joignit enfin quelques épigrammes latines qu'il avait faites pour lui et comme chacun prenait des noms de guerre il raconte qu'il en fit de même, se nommant lui-même « Quintus Januarius Fronto », Quintus parce qu'il était le cinquième de ses frères, Januarius parce qu'il est né dans le mois de janvier et Fronto parce qu'il avait le front large et élevé. Ce livre fut imprimé à Paris en 1643 sous le titre « Pétri Monmauri Graecarum Litterarum Professoris Régii Opéra in duos Tomos divisa, iterum edita et Notis nunc primum illustrata a quinto Januario Frontone ». (Adrien Valois, « Valesiana », édit. de Hollande, p. 36 m.).

Le tout avait été écrit en 1622 et Montmaur en sortait évidemment couvert de ridicule. C'est peut-être ce qui fut publié de plus spirituel contre lui, puisque, de toute évidence, cet homme de Lettres n'écrivait pas.

Plus grossières étaient certaines satires où on le traitait de bâtard, de menteur, de faussaire, de sodomite, tel ce passage du recueil d'Adrien Valois (pages 25 et 26) où l'on pouvait lire ceci :

*Jadis dans un fameux procès  
Dont il eut un honteux succès,  
Il appela d'une sentence  
Qui n'espargnoit que la poteuce ;  
Quand de tout point il eut esté  
Convaincu d'une fausseté,  
Car il imitait de nature  
Toute sorte de signature,  
Et gagna tout en jugement*

Quand il ne tint qu'à son serment.  
Il eut d'autres vices encore,  
Que je tairay, car je l'honore.  
L'on dit que son valet un jour  
L'accusa de la sale amour  
Imputant à ce parasite  
Le crime d'estre sodomite.

On prête à Malleville ce quatrain :

Montmaur plus goulu qu'un pourceau  
L'autre jour mordit un rousseau  
Et le voulait manger en somme,  
Et ce qu'il en faisait, dit-on,  
Était à cause que cet homme  
Sentait l'épaulé de mouton.

D'Alibray ne le ménagera pas non plus. Il composa cette épigramme :

Gomor étant à table avec certains pédans  
Qui criaient et prêchaient trop haut sur la vengeance  
Lui qui ne songe alors qu'à ce que font ses dens,  
Paix-là, paix-là, dit-il, on ne sait ce qu'on mange.

Puis, après bien d'autres tirades contre « Gomor » comme il le surnommait, il imagina sa confession d'auteur pris de remords et voici le dialogue avec son confesseur :

- « D'Alib. — Révérend Père confesseur  
J'ai fait des vers de médisance.  
Le conf. — Contre qui ?  
D'Alib. — Contre un professeur.  
Le conf. — La personne est de conséquence ?  
Contre qui ?  
D'Alib. — C'est contre Gomor.  
Le conf. — Hé bien, bien, achevez votre *Confiteor*. »

On lui rendait ainsi la monnaie de sa pièce : il payait le prix de ses bons mots, de ses médisances, de ses railleries et des quolibets dont il affublait la fausse science. Mais, il s'attaquait aux gloires établies... Il payait cher ce non-conformisme.

En 1672, le père François Vavasseur, dans son « de Epigrammate » (pages 98-99), parlera à mots couverts de Montmaur, mais il rendra justice à son érudition et il condamne ses ennemis, leurs excès, leurs tentatives pour salir sa réputation.

Mais il n'existait pas alors les recours judiciaires modernes pour diffamations. Montmaur, avec une superbe indifférence, supportait ces attaques, ces satires, et même ces basses injures et continuait sa vie de festins, de bons mots et d'homme d'esprit aux tables qui le recevaient.

On disait de lui qu'il ne logeait au collège de Boncour, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, qu'afin de mieux découvrir la fumée des cuisines de Paris. Mais cette commodité avait son revers, le collège de France était éloigné des hôtels où le Parasite, disait Ménage, trouvait à dîner ; qu'il fût donc contraint de prendre un cheval et on le représentait avec une bête étique, une Rosinante, traversant Paris, regardant un cadran d'horloge de peur d'arriver en retard à la table où son couvert était mis.

Bon bec et bonne fourchette, il devait incontestablement distraire ses commensaux : quelques traits sont parvenus jusqu'à nous :

— A des amis qui lui reprochaient de trop chercher la bonne chère il disait : « Messieurs, fournissez les viandes et les vins et moi je fournirai le sel. »

— Un jour à la table du Président de Mesme, un poète faisait sonner des vers d'un goût médiocre composés à la louange du latin, sous le titre de « Cuniculi-enconium », Montmaur, fatigué de son propos, l'interpella : « Ce lapin-là n'est pas de garenne, servez-en un autre. »

— Un jour de réception chez M. le Chancelier Séguier, un valet maladroit laissa tomber sur lui un plat de potage. Montmaur très maître de lui se tourna vers le Chancelier en lui disant avec le sourire : « Summum jus, summa injuria », et bien entendu tous les rieurs furent de son côté (Bayle, *Dict.*, t. IV, page 247).

Mais cette bonne humeur ne désarmait pas le courroux de ses détracteurs ; son indifférence un peu hautaine et son attitude impavide devant la méchanceté et les jalousies qui se donnaient libre cours contre lui, excitaient davantage encore la verve de ses ennemis.

La satire, sous la plume d'Adrien Valois, sera un éloge historique de saint Gomer, son surnom :

*Quoi que ce soit, le Parasite  
Est mieux traité qu'il ne mérite,  
On ne luy peut faire d'ennuy ;*

*Métamorphoser sa personne  
En Loup, en Porc, en une Tonne,  
C'est encore trop d'honneur pour luy.  
Qu'il le soit en une Marmite,  
En Tournebroche ou Leichefrite,  
En Perroquet, en un Corbeau,  
C'est une grâce très visible ;  
Le bien façonner n'est possible  
Qu'aux poids délicats d'un Bourreau*

*Aussi ce Messer Cicophante,  
Pour montrer que c'est son attente,  
Fit l'autre jour un joli tour,  
Cassant d'une bûche flottée  
La lourde calotte espentée  
Du gros janitor de Boncoûr.*

*Mais ce grand chercheur de lipée  
N'eust plutôt fait cette équipée,  
Qu'il se vit absous du péché :  
Car il reçut telle mornifle  
Sur son gros museau qui renifle  
Que son œil en resta poché.*

*Et qui pis est, dame Justice  
Pour chastier son maléfice,  
Grippant ce cuistre en triste arroy,  
Les pieds nus, un trochon en tête,  
Conduisit cette masle bête  
Dans la noire maison du Roy.*

*Tous ses compagnons de cuisine,  
Et ceux qui craignent la famine,  
S'opposent à sa liberté,  
Criant partout que sa présence  
Sans doute affamera la France  
Et qu'elle a causé la cherté.*

On en arrive ainsi à dépasser tellement la mesure que ses détracteurs en sont un peu ridicules.

Mais, on ne peut apprécier les choses que selon la mode du temps et bien évidemment ces hommes de Lettres ne s'arrêtèrent pas là.



On publia, sous le nom de Montmaur, des « avis », « problèmes », et « apophtegmes » (1).

1° *Les avis :*

« Avis aux minimes et autre religieux de contrefaire souvent les malades, pour avoir lieu d'être à l'infirmerie et de manger de la chair.

Avis aux médecins de donner dispense de faire le carême à tous ceux qui le leur demanderont.

Avis aux gens riches et opulents de tenir toujours bonne table, et de nourrir plutôt des hommes que des chiens.

Avis à Messieurs du Parlement de prendre le nom de Cénateurs, où il est démontré que les Romains n'ont triomphé que par le mérite de ceux qui ont porté ce nom.

Avis aux curés de se trouver toujours aux noces et aux baptêmes.

Avis à ceux à qui l'on présente quelque chose de ne choisir jamais, de peur d'être obligés, par civilité, de prendre le pire.

Avis aux laquais de changer souvent les assiettes des niais qui se les laissent emporter, par civilité, et surtout de prendre le temps où l'assiette se trouve bien chargée.»

2° Voici maintenant les *problèmes* qu'on lui attribua : On demande :

1) S'il faut prendre médecine ou non ?

Oui parce que c'est avaler. — Non, parce que les médecines vident l'estomac.

2) S'il faut se curer les dents, ou non ?

Oui, pour les empêcher de pourrir. — Non, parce que c'est ôter quelque chose de la bouche.

3) S'il faut mâcher ou non ?

Oui, parce que c'est jouir plus longtemps du plaisir de manger. — Non parce que c'est perdre quelques autres morceaux qu'on aurait eu le temps de manger.

4) S'il faut se marier, ou non ?

Oui, parce qu'on fait festin. — Non parce que c'est prendre une femme qui, tout le reste de sa vie, mange la moitié du dîner.

(1) D'après Botrieux, Manuscrits de Limoges, cités par FAGE, in *Bulletin de la Corrèze de 1881*, n° 4.

5) S'il vaut mieux avoir une langue que de n'en point avoir ?

Oui, parce que la langue sert à demander à boire et à manger.  
— Non, parce qu'elle emplit la bouche, et fait perdre à table du temps à parler.

6) S'il faut faire des sauces, ou non ?

Oui, parce que cela donne bon goût aux viandes. — Non parce que cela ne sert qu'à faire manger aux autres ce que l'on mangerait sans sauce.

7) Lequel vaut mieux de danser ou de chanter ?

Il vaut mieux manger.

8) Lequel vaut mieux de dîner ou de souper ?

Ni l'un ni l'autre ne sont bons ; il ne faut faire qu'un repas qui dure tout le long du jour. »

9) Quant aux *apophtegmes*, ce sont des propos de table de joyeux lurons :

« Il disait qu'un œuf valait mieux qu'une prune, une grive que tous deux, un pigeon que tous trois, un poulet que tous quatre, un chapon que tous cinq, et ainsi en proportion... »

« Comme on parlait d'une grande mortalité : tant mieux, s'écriait-il, plus de morts, moins de mangeurs ! »

« Dinant chez un évêque il l'aborde ainsi : *Pastoris est pascere.* »

« Il disait que Pâques et Noël sont les deux meilleurs jours de l'année : Pâques parce qu'il est le plus éloigné du carême et Noël parce qu'on y déjeune dès minuit. »

« Il comparait les courtisans aux plats qu'un maître d'hôtel met sur la table, dont les uns sont tantôt les premiers et tantôt les derniers, et qui se trouvent sous-confondus quand on vient à laver les écuelles. »

« Et comme on lui demandait ce qu'il fallait faire pour se bien porter il répondait, dit-on, trois choses : bien manger, bien manger et bien manger. »

Avoir été professeur de Lettres au collège de France et ne laisser comme souvenirs dans la Littérature que des conversations badines et des recueils de mots écrits par ses ennemis, c'est là le prix que Montmaur a payé, comme on l'a dit, pour sa gourmandise, mais aussi sa trop grande indifférence et son manque de sensibilité à la critique.

Cependant, il ne se gênait pas pour fustiger les esprits médiocres qui gravitaient dans le monde des Lettres. Il en voulait aux

méchants poètes. « Je reconnais, disait-il, deux sortes de poètes, les uns qui viennent de générations et de générations divines, c'est-à-dire des poètes engendrés d'Apollon et des Muses, avec un génie heureux et facile, et d'autres qui viennent de corruptions comme des insectes qui empoisonnent le monde de leur mauvaise humeur » (de Vigneul-Marville, « Mélange d'Histoire et de Littérature », tome I, Paris, 1701, pages 86-89).

Les critiques et les satires franchissaient le seuil des maisons qui le recevaient ; on lui conseillait de faire imprimer ses bons mots contre les imposteurs, mais l'amour du repos, nous dirions la paresse, lui liait les mains et il n'opposait qu'un silence méprisant et hautain.

Il arrive aussi parfois que la critique dépasse son but, lorsqu'elle est tellement exagérée ou grossière que ceux-là même qui devraient en rire la traitent avec indifférence ou dégoût.

Cousin écrivit, dans le « Journal des Savants », le 11 août 1692 (page 542), que « entre les poésies que M. Ménage composa en ce temps-là, il y en eut deux qui firent beaucoup de bruit ; l'une fut la métamorphose du pédant parasite en perroquet, il entendait sous ce nom un professeur en langue grecque contre lequel plusieurs autres poètes s'étaient déchaînés et qu'ils avaient déchiré de gaieté de cœur par des satires injurieuses et inhumaines. L'autre est la fameuse requête des Dictionnaires. »

Mais, Balzac, qui avait excité Ménage à cette campagne, tentera de se disculper plus tard de sa méchanceté et essaiera de donner le change en voulant faire croire qu'il avait critiqué en ses écrits un personnage imaginaire. « Je n'ai parlé que d'une simple exécration poétique ou pour le plus d'un simple mort, car en bon latin dévoué à l'enfer ou à l'averne, ne va pas au-delà de la mort et la ciguë, la corde, l'épée la peuvent donner, mais le vindicatif Catulle enchérit sur tous ces supplices communs. Il parle de la dernière et de la plus cruelle de toutes les peines : il condamne à être brûlé vif le mauvais poète dont il s'agit, comme un sorcier ou un athée. » (Balzac, « Entretiens », XVII, p. 204).

Tout en le critiquant pour ses habitudes de Parasite vivant aux dépens d'autrui, Boileau, le censeur de la littérature du Grand Siècle, dans sa « Satire I », (v. 77) écrira :

*Tandis que Pelletier, crotté jusqu'à l'échine  
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine,  
Sçavant en ce métier, si cher aux beaux esprits  
Dont Montmaur autrefois fit leçon dans Paris.*

Ainsi, « l'art poétique » rendait hommage indirectement à Montmaur, et c'est par là qu'il nous faudra conclure :

On n'attaque que ce qui existe : l'érudition de Montmaur lui avait ouvert non seulement les salons lettrés, mais le collège de France, et ses mérites comme professeur et comme savant étaient certains puisqu'il gardera la chaire de langue grecque pendant 25 ans, jusqu'à sa mort le 7 septembre 1648.

On a écrit de Montmaur (« Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze », octobre-novembre 1881, par M. Fage) que : « Il tenait des Estienne par l'érudition, de Rabelais par la panse gouailleuse et gaillarde, de Bussy-Rabutin par l'esprit acéré et agressif, et il se rattachait au Marquis de Bièvre par la manie et le menu fretin des bons mots. Le mélange ne produisait pas toujours une bonne liqueur. »

A vouloir être un gouailleur et faire rire aux dépens d'autrui, on reçoit la monnaie de sa pièce ; mais après tout il n'est pas donné à tout le monde d'être un homme d'esprit. L'envers de la médaille ne vaut pas nécessairement l'endroit et les réponses que Montmaur s'attira dans tous ces pamphlets d'esprits de qualité ne brillent pas souvent, comme nous l'avons pu voir, par de brillantes qualités littéraires : ils en sont restés à l'esprit de cuisine.

Ils en eurent bien conscience, les uns et les autres, puisque Balzac s'en excusa en disant que son Parasite n'était qu'un spectre et un fantôme artificiel de sa façon. Ménage prétendit à son tour que l'objet de ses satires était imaginaire et de son invention et lorsque plus tard, Bayle, au XVIII<sup>e</sup> siècle, va chercher à rétablir les faits dans leur réalité, il ira aux sources, fera parler les contemporains et rétablira la personnalité de Montmaur avec ses qualités et ses défauts, laissant à ses détracteurs la mauvaise conscience d'avoir dépassé la mesure et le bon goût de « l'honnête homme » du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le Professeur Montmaur, écrira Vigneul-Marville, était « un fort bel esprit qui avait de grands talents, les langues grecque et latine lui étaient comme naturelles, il avait lu tous les bons auteurs de l'Antiquité et aidé d'une prodigieuse mémoire, jointe à beaucoup de vivacité, il faisait des citations très heureuses de ce qu'il avait remarqué de plus beau. Il est vrai que c'était presque toujours avec malignité, ce qui excita contre lui les fureurs de ceux qui étaient les objets de ses plaisanteries. »

La jalousie et la coterie des auteurs contre un homme qui les dominait par son érudition et qui bénéficiait des faveurs des

grands inspirèrent leurs turlupinades, comme l'on dit, mais quelques voix de critiques sérieux s'élevèrent tout de même pour le défendre.

Le père Vavasseur, spécialiste en grammaire grecque et latine, faisait l'éloge de cette érudition et s'élevait contre « les auteurs qui le déchirent avec tant d'emportement et aussi les magistrats qui tolèrent cette licence ». De son côté, l'abbé de Marolles (« Poème des Gens de Lettres », p. 37) rimera en sa faveur :

*Montmaur, nommé le Grec, eut la mémoire heureuse ;  
C'était un savant homme, et l'on fit sans sujet  
Contre lui force vers, qui plurent en effet ;  
Mais son âme contre eux se montra généreuse.*

En somme, si nous voulons traduire en langage de notre temps, nous dirons qu'il opposait une superbe indifférence à la hargne, la rogne et la grogne dont il était entouré.

Tel est le mot de la fin sur lequel nous resterons.

Les hommes cultivés qui savent rester en même temps de beaux esprits, sans dédaigner les plaisirs de la table et sans pour autant mériter ce titre de Parasite, ne sont point tellement légion, ni en France, ni dans ce Lot aimable qu'est le nôtre, que nous ne puissions, en passant, saluer cet homme de Lettres, né de notre terroir, d'une très ancienne famille du Lot, dont on trouve le nom du xiv<sup>e</sup> siècle à nos jours. C'est pourquoi nous avons essayé de broser cette silhouette qui, partie des rives de la Dordogne, sut monter jusqu'à Paris et y tenir sa place.

Aujourd'hui encore, le nom de Pierre de Montmaur reste inscrit dans la chaire de langue grecque au collège de France.

Guy CHARRIÈRE.

---

## L'Église des Junies et ses vitraux

---

L'église paroissiale actuelle des Junies fut jadis l'église d'un prieuré de religieuses dominicaines.

Le 23 novembre 1214, l'évêque de Cahors, Guillaume de Cardaillac, aurait donné la « terre de Canourgues » (1), qui prit ensuite le nom des Junies, à Bertrand de Jean pour le récompenser de la part qu'il avait prise à la guerre contre les Albigeois (*sic*) (2). Mais, bien qu'elle ait été citée par la plupart des auteurs qui ont parlé des Junies, cette donation, *telle qu'elle nous est parvenue*, est un faux, comme l'ont affirmé avant nous Lacabane (3), et beaucoup moins nettement le chanoine Albe : le nom de famille de l'évêque est indiqué et il est dit comte de Cahors, choses qui sont des anachronismes et qui ne se trouvent pas dans les deux lettres de Guillaume de Cardaillac connues par Lacroix ; Bertrand de Jean est qualifié de chevalier, alors qu'à l'époque les de Jean étaient marchands ou bourgeois de Cahors ; sans parler d'autres invraisemblances (4).

Quoi qu'il en soit, les de Jean furent bien seigneurs des Junies, dont le nom, *Johania* en latin, *La Johania* et *Las Johantias* jadis en occitan, signifie : le bien des Jean ; Benoît de Jean, mort en 1324, est dit seigneur des Junies dans l'obituaire des Frères Prêcheurs de Cahors (5). Sa famille y eut le château qui subsiste encore.

Fils de Benoît de Jean et de Bernarde, qui n'étaient pas parents de Jean XXII, et frère du Benoît mort en 1324, Gaucelme de Jean embrassa l'état ecclésiastique. « *Legum professor* », auditeur des causes du palais apostolique, il eut de très nombreux bénéfices ; nommé en décembre 1316 cardinal du titre des Saints-Marcellin et Pierre, il devint en 1327 cardinal-évêque d'Albano. Il fut légat en Angleterre et en France. Il mourut le 3 août 1348, âgé de plus de 85 ans (6).

Il avait fondé un monastère de religieuses aux Junies, au bord de la Masse, à environ 200 m. au sud du château de sa famille et du village actuel des Junies.

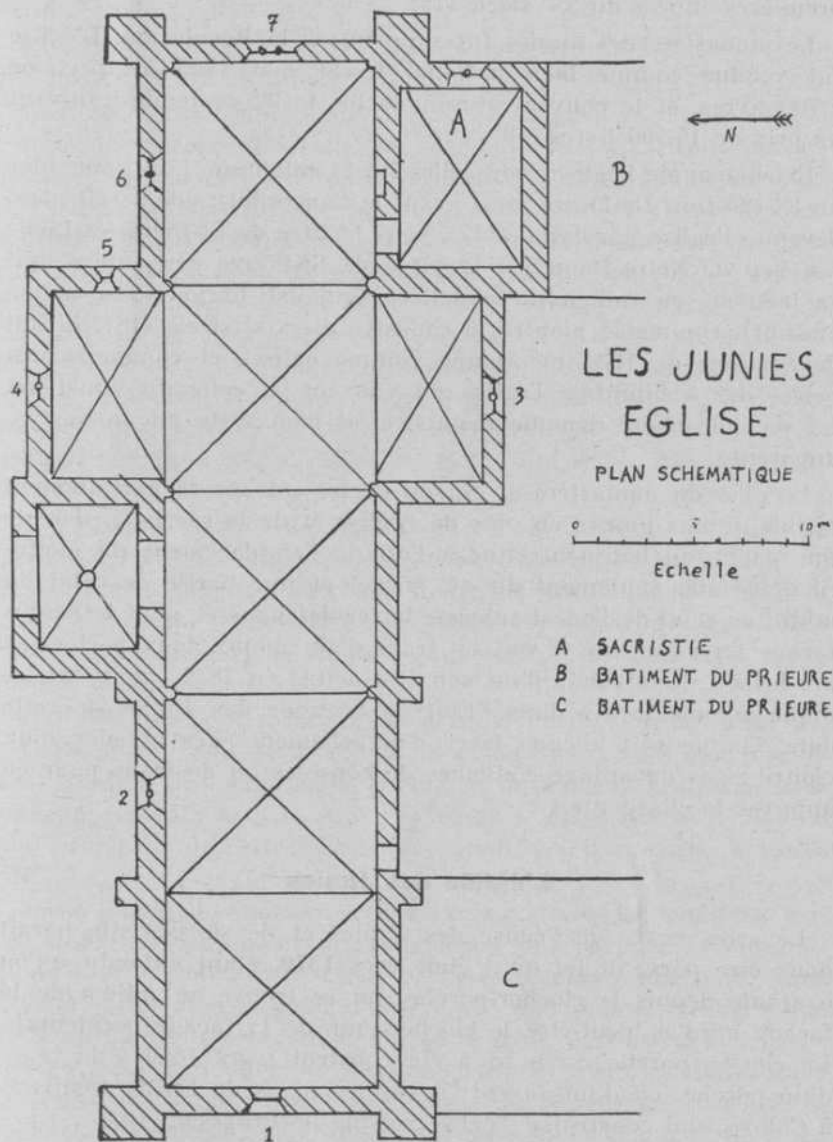
« Il était à peine nommé évêque d'Albano » qu'il obtint un Indult de Jean XXII (mort en 1334) pour acheter à des laïques des dîmes jusqu'à concurrence de 500 livres de rente afin de doter un monastère qu'il voulait fonder (7).

D'après les termes de cet Indult, Albe s'est demandé si la construction n'était pas alors déjà commencée, bien qu'il ait dit antérieurement (8) que celle-ci ne fut entreprise qu'au temps de Benoît XII (1334-1342). En tout cas, elle était en cours en 1343, quand Clément VI unit au monastère l'église de Canourgues (9). Mais elle n'avança que lentement ; dans son testament du 6 novembre 1347, un neveu du cardinal, Philippe de Jean seigneur des Junies, demanda à être enterré dans l'église des Junies si elle était finie au moment de son décès (10) ; et le monastère n'était pas terminé le 25 février 1348, date du testament du cardinal (11) ; mais, y est-il dit, il l'avait déjà fait édifier et construire en grande partie. Le monastère fut institué son héritier, sauf pour les biens provenant de ses parents laissés à son neveu, Philippe de Jean, Enfin le testament ordonne que l'autel principal de l'église soit dédié à la Sainte Vierge, et deux autres à sainte Madeleine et à saint André (12).

D'après Albe, un des exécuteurs testamentaires du cardinal (13), son neveu Gisbert de Jean, évêque de Carcassonne depuis 1347, mort en 1354, se serait occupé spécialement de l'achèvement du couvent des Junies. En tout cas, comme son oncle, il le fit son héritier.

Il est probable que tout n'était pas encore terminé et qu'il n'y avait pas encore de religieuses aux Junies, quand en 1353, sur la demande de l'évêque de Carcassonne, le pape Innocent VI autorisa, provisoirement, le transfert du monastère à Cahors à cause de l'insécurité des campagnes entraînée par la guerre ; il est dit, en effet, dans la bulle que, par décision de Clément VI, les religieuses devaient être des Bénédictines. Or, deux ans après, le 22 avril 1355, le pape « autorisa la fondation aux Junies », avec cette fois des Dominicaines, suivant la règle de Prouille (Aude). Par contre, il est certain que les religieuses étaient installées aux Junies le 29 avril 1363 quand le pape envoya à la prieure copie des bulles données en faveur de Prouille (14).

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, les religieuses se seraient de nouveau





réfugiées à Cahors, au palais Duèze (où elles avaient déjà dû aller en 1353, pense Albe), et seraient revenues aux Junies dans les premières années du xv<sup>e</sup> siècle (15).

Le monastère des Junies fut supprimé à la Révolution. L'église fut vendue comme bien national le 14 mai 1793 au prix de 1.700 livres, et le couvent et son enclos le 22 septembre suivant au prix de 15.500 livres (16).

L'acheteur de l'église céda celle-ci à la commune le 1<sup>er</sup> messidor an IX (20 juin 1801), un mois avant le Concordat ; elle serait alors devenue l'église paroissiale (17), sous le titre de St-Pierre-ès-Liens (au lieu de Notre-Dame), à la place de St-Pierre des Junies, qui se trouvait au milieu du cimetière (qui est toujours au même endroit), comme le montre le cadastre du xix<sup>e</sup> siècle (18). L'Etat de Sections de 1834 mentionne comme églises et comme « propriété des habitants » l'église du couvent et celle du cimetière. La seconde a été démolie depuis, et il n'en reste aucun vestige apparent.

Le plan du monastère et de son enclos est encore parfaitement visible de nos jours ; en plus de l'église et de la sacristie, il reste une partie du bâtiment situé à l'est de l'emplacement du cloître (il doit dater seulement du xv<sup>e</sup> siècle) et une partie de celui du midi ; de celui de l'ouest subsiste le rez-de-chaussée dont le dessus forme terrasse ; on y voit la trace d'au moins deux portes en arc brisé ; il était déjà dans son état actuel en 1834, car il est indiqué comme jardin dans l'Etat de Sections des Junies de cette date. On ne voit aucune trace d'arrachements des arcades d'un cloître ; pas davantage d'ailleurs de consoles ou de trous pour en appuyer la charpente.

### L'église des Junies

Le gros œuvre de l'église des Junies et de sa sacristie paraît nous être parvenu tel qu'il était vers 1370, étant entendu qu'on a ajouté depuis le clocher-porche qui se trouve au milieu de la façade nord et peut-être le clocher-mur de la façade occidentale. Le clocher-porche du nord a été construit vers 1850 à la place d'un porche (ou d'un auvent ?), sur les plans de Ficat, architecte à Cahors, qui construisit l'église voisine de Prayssac (19).

La nef est flanquée de contreforts rectangulaires, sans ressauts. Ceux qui sont placés aux angles sont beaucoup plus gros que les autres.

A l'intérieur, l'église présente un grand vaisseau rectangulaire de 43 m. environ de long et 8 m. 40 de large ; sa hauteur serait de 15 m.

Elle est divisée en cinq travées sensiblement carrées, sauf celle du chœur qui a 9 m. 20 de long.

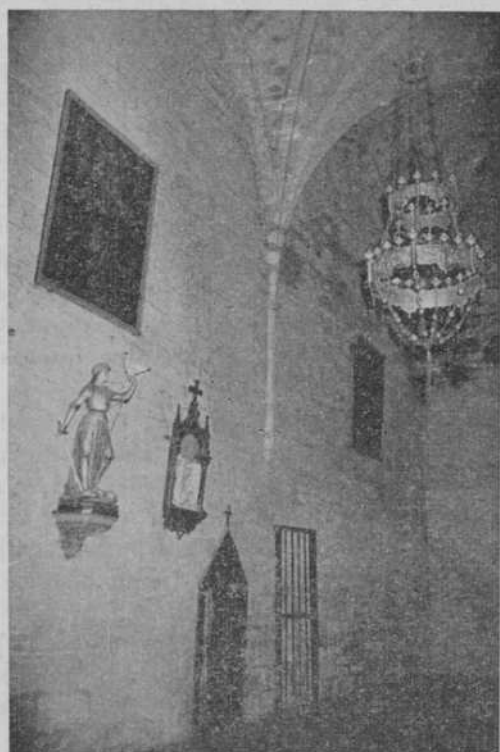
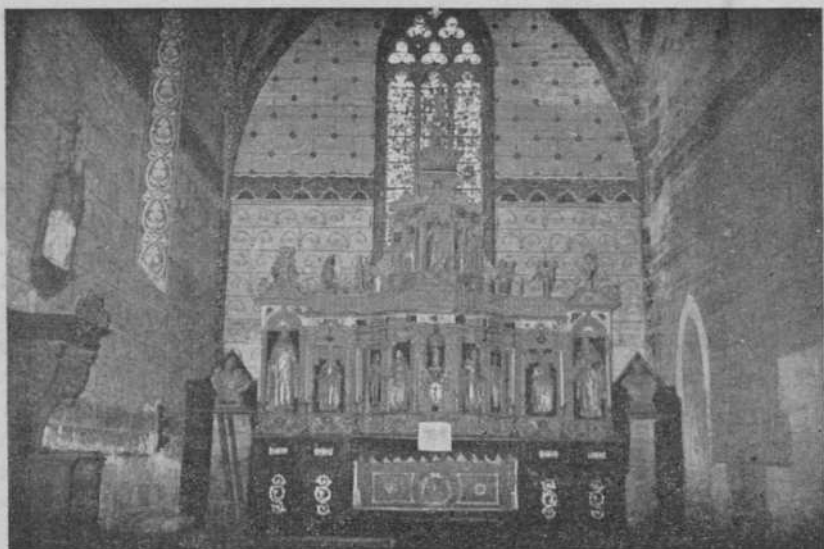
Des chapelles rectangulaires, placées de part et d'autre de la travée qui précèdent le chœur, forment un faux transept. Là devaient se trouver les autels de St-André et de Ste-Madeleine prévus par le testament du cardinal de Jean. Nef et chapelles sont voûtées d'ogives et dont les branches retombent sur des colonnes par l'intermédiaire de chapiteaux de peu de hauteur, à double rangée de feuillages plats. Les colonnes qui se trouvent entre la première et la deuxième travées s'arrêtent sur des culots pour permettre d'installer plus facilement les bancs des religieuses ; en effet, leur chœur occupait au fond de la nef la première travée et une partie de la deuxième ; il devait s'arrêter à l'endroit où commence de chaque côté un banc de pierre qui se trouve le long de la nef.

Il y a dans le mur du fond de la nef un oculus en forme de triangle curviligne, dans le mur du nord de la nef une fenêtre à deux formes dans la deuxième travée et une analogue dans la travée du chœur ; une fenêtre du même type se trouve dans chacune des chapelles ; la chapelle du nord a en plus une petite fenêtre dans son mur est.

Enfin le chevet est percé d'une grande fenêtre à trois formes.

Dans le mur sud de la travée du chœur, se trouve une piscine dont l'entrée de l'embrasure comporte un élégant remplage avec meneau central, arcs redentés et rosaces triangulaires ; c'est le seul ornement de cette église qui donne une impression d'austérité.

Trois portes donnaient accès à l'église. Dans la deuxième travée, dans l'ancien chœur des religieuses, une porte qui communiquait avec le cloître (20). Dans la travée médiane, une porte dans le mur nord ; c'est la porte d'entrée actuelle, sous le clocher ; elle a été au moins très remaniée au moment de la construction de ce clocher ; en particulier on a fait un tympan historié. Enfin, dans la travée du chœur, une porte permettait d'accéder à la sacristie (21). Celle-ci est une grande pièce de 5 m. 50 sur près de 8 m., voûtée d'ogives dont les branches retombent sur des culots. Elle est éclairée à l'est par une fenêtre à deux formes dont le meneau central a disparu.



Dans le chœur se trouve actuellement la chaire de la prieure (classée en 1910).

L'autel est adossé à un grand rétable en bois doré, du XVIII<sup>e</sup> s. Autour du tabernacle sont, dans des niches, des statues de saints, surtout de saints dominicains ; au-dessus de cet étage, il y a sur les côtés les statuettes de quatre anges portant les instruments de la Passion, et au centre une rotonde avec des statues, dont au milieu la Vierge portant l'Enfant ; enfin au-dessus, le Christ brandissant la Croix.

Quelques travaux ont été effectués à l'église entre 1870 et 1907.

En 1878, la fabrique décida de remplacer par un toit en ardoises le toit en lauses « et briques » qui existait alors, de refaire la charpente, de démolir le pignon ouest et de donner au toit du côté ouest une forme de croupe à trois pans, comme du côté est. Grâce probablement à l'intervention, en 1881, de l'architecte diocésain qui ne voyait pas la nécessité de démolir le clocher-mur, seule la réfection de la charpente et de la toiture fut effectuée (22).

En 1900, on « arasa » les chaperons des contreforts et on les recouvrit de toits en ardoises, à quatre pans (23).

En 1898, on refit certains vitraux, comme nous le dirons plus loin, et vers la même époque, sans doute, on peignit les chapelles et le chœur (présence des armes de Léon XIII).

Signalons enfin que l'église des Junies a été classée Monument historique en 1920.

### Les vitraux

D'après une communication faite le 29 janvier 1958 à la Société des Antiquaires de France (24), l'église des Junies aurait « conservé presque tous ses vitraux d'origine ». Il n'en est rien par malheur, comme va le voir. L'auteur de la communication a dû parler d'après des impressions anciennes.

Les vitraux des trois fenêtres des chapelles (n° 3, 4 et 5 du plan) sont entièrement modernes.

L'oculus du fond de la nef (n° 1 du plan) a des verres colorés dans quatre petits compartiments : le reste du vitrail est blanc.

Le vitrail de la fenêtre de la deuxième travée (n° 2 du plan) présente dans une grisaille probablement moderne (avec un petit fragment plus ancien) deux panneaux anciens où sous un gable triangulaire et un arc brisé, il y a une scène de vie de saint ; nous allons y revenir.

Le vitrail de la fenêtre nord de la travée du chœur (n° 6 du plan) comprend dans une grisaille moderne quatre panneaux anciens analogues à ceux du vitrail de la fenêtre 2 ; mais pour les deux du bas, les arcs sont en accolade. Dans le bas du vitrail, on a mis les armes des de Jean, copiées sur celles du vitrail du chevet ; de gueules à deux lions passants d'or et à la bordure d'argent chargée de besans d'azur : une inscription indique qu'il a été restauré en 1898, et donne les noms du curé, du maire et des fabriciens de l'époque.

L'auteur de la communication de 1958 à la Société des Antiquaires de France voyait dans les panneaux des vitraux des fenêtres 2 et 6 des scènes de la vie de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste et « d'autres saints ». De fait, on voit dans un panneau de la fenêtre 2 le supplice de saint Jean devant la Porte Latine ; et dans ceux de la fenêtre 6, en haut, la décollation de saint Jean-Baptiste, et en bas la présentation de sa tête à Hérode au cours d'un festin. Remarquons qu'on a ainsi des scènes de la vie de saint Jean-Baptiste dans des panneaux qui paraissent dater d'époques différentes.

Le vitrail du chevet est le plus intéressant ; il paraît ancien sauf deux panneaux du bas ; mais il se pourrait qu'il ait été un peu restauré lui aussi en 1898 ; en particulier, le panneau armorié ne doit pas être à sa place. Il comprend 15 panneaux que nous avons numérotés de gauche à droite et de bas en haut. Chaque panneau a 53 cm. de large.

En bas, les trois panneaux devaient comporter des armoiries. Au-dessus trois personnages. Et plus haut, 9 scènes de la vie du Christ chacune dans un médaillon.

Les sujets sont les suivants :

- 1 et 2 modernes, à peu près blanc : ils devaient comporter des armoiries comme le 3.
3. Les armes des de Jean (voir plus haut) surmontées d'un chapeau rouge à deux glands. Il devait primitivement être sous la figure du cardinal, donc au milieu en 2.
4. Un chevalier à genoux, avec des épaulières dorées.
5. Un cardinal tenant d'une main une maquette d'église et de l'autre une grande aumônière.
6. Un évêque à genoux.

La figure centrale étant évidemment le fondateur, le cardinal Gaucelme de Jean, le chevalier doit être son héritier,

son neveu Philippe de Jean, et l'évêque son neveu Gisbert de Jean, évêque de Carcassonne, mort en 1354, qui, nous l'avons vu, fut l'un de ses exécuteurs testamentaires et se serait occupé de réaliser ses intentions au sujet des Junies.

7. L'Annonciation, très belle ; la Vierge est debout, hanchée.
8. La Visitation.
9. La Nativité ; la Vierge, assise, allaite l'Enfant-Jésus ; à droite, saint Joseph ; derrière, une riche tenture jaune entrouverte sur un fond bleu.
10. L'Annonce faite aux bergers.
- 11 et 12 L'Adoration des Mages : 11, deux mages debout ; 12, à gauche un mage fléchissant le genou : à droite la Vierge, une fleur dans la main gauche ; elle tient, debout sur ses genoux, l'Enfant-Jésus bénissant.
13. Le Christ à la colonne.
14. La Crucifixion.
15. La Résurrection.

Le vitrail du chevet a été classé en 1910.

L'Eglise des Junies est un édifice modeste, austère, qui n'attire pas l'attention par de belles sculptures.

Le vitrail du chevet, de petites dimensions, passerait inaperçu, malgré sa qualité, dans les pays riches en grandes verrières. Mais le tout forme un ensemble homogène, bien daté, qui, à l'exception de la construction du clocher-porche, n'a subi que peu de modifications depuis le XIV<sup>e</sup> siècle.

L'église n'avait pratiquement fait l'objet que de notes sommaires ; aussi nous a-t-il paru intéressant de lui consacrer ce petit article.

L. D'ALAUZIER.

(Décembre 1961).

(1) Canourgues, nom d'une ancienne paroisse située dans la commune des Junies.

(2) DOMINICI, *Histoire du Quercy* (ouvrage resté manuscrit), T. III, chapitre relatif à l'évêque Guillaume de Cardaillac ; mention au t. II, livre 3, chapitre 8 ; les deux fois sans référence. Copie « d'après Dominici », dans CATHALA-COTURE, *Histoire du Quercy*, pièces justificatives ajoutées par un « continuateur » (p. 453 de l'édition de 1785).

(3) Arch. dép. du Lot, F. 353 ; les raisons de cette affirmation ne sont pas indiquées.

(4) Cette donation ne se trouve d'ailleurs ni dans Doat, ni dans Lacroix, mais elle est mentionnée dans une table du XVIII<sup>e</sup> siècle des hommages aux évêques de Cahors (Arch. dép. du Lot, G. 1).

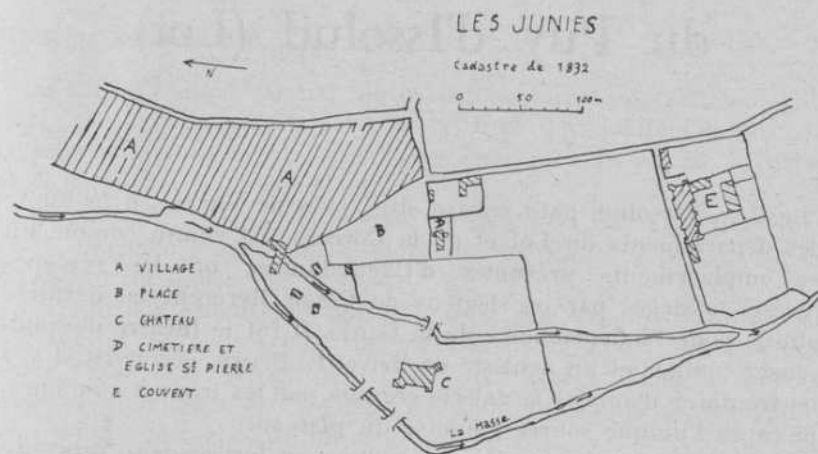
- (5) MARTIN, Obituaire des Frères Prêcheurs de Cahors, dans *Annuaire du Lot*, 1877, p. 42.
- (6) Tout ceci d'après ALBE, *Autour de Jean XXII*, t. I (1902), p. 112 et sq. Avant Albe, tous les auteurs avaient soutenu que Gaucelme de Jean était proche parent de Jean XXII.
- (7) ALBE, *Monographies des paroisses de l'ancien diocèse de Cahors*. Les Junies, manuscrit aux Archives de l'évêché de Cahors. Nous remercions M. l'Abbé Larroche, grâce à l'amabilité de qui nous avons pu consulter la monographie des Junies. Albe a omis la date de l'indult. Nous ne l'avons pas retrouvé dans les tables des *Lettres communes de Jean XXII*, par MOLLAT.
- (8) Dans *Autour de Jean XXII*.
- (9) ALBE, *Monographies* déjà citées.
- (10) *Nobiliaire*, de LAVAYSSIÈRE (Biblio. Muni. de Cahors, Fonds Greil, n° 113, f° 84) ; cf. LACOSTE, *Histoire du Quercy*, t. III, p. 159, d'après ce nobiliaire. Philippe de Jean ne mourut qu'en 1355, après avoir fait un codicille ; il fut enterré aux F.P. de Cahors. (Obituaire des F.P., déjà cité, p. 45).
- (11) Collection Doat, vol. 43, f° 320, d'après les Archives des F.P. de Cahors ; cf. LACOSTE, *op. cit.*, t. III, pp. 122 et 123.
- (12) Les de Jean habitaient à Cahors une maison « contiguë » à l'église paroissiale de Saint-André. (Obituaire des F.P. de Cahors, déjà cité, p. 45).
- (13) Les exécuteurs testamentaires furent les cardinaux Pierre des Prés, Bertrand du Pouget et Talleyrand de Périgord, et des « familiers » du cardinal, Gisbert de Jean, Bernard Hugonis (de Sainte-Arthémie, d'après Albe), évêque d'Elne, Pierre Fabri, auditeur des causes apostoliques, archidiacre de Cahors, qui devait devenir évêque de Marseille, Guillaume de Cornil, chanoine de Carpentras, camérier du cardinal (et son parent), enfin Galhard de Rassiels, dominicain, son confesseur. Sauf le cardinal de Périgord, ils étaient tous du Quercy.
- (14) Tout ceci d'après ALBE, *Monographies* déjà citées.
- (15) Ceci n'est basé, en somme, que sur le fait qu'en 1400, les religieuses possédaient ce palais (Arch. de la ville de Cahors, *Livre Tanné*, f° 115). Il était alors « tot diruyt » (tout en ruine). D'après FOULHAC, *Chroniques du Quercy*, restées manuscrites (Arch. dép. du Lot, F. 136, p. 552), en 1403, les consuls prirent des « quartiers » du palais Duèze, qui était abandonné, pour réparer des piles du Pont Neuf ; cf. LACOSTE, *op. cit.*, t. III, p. 325, d'après Foulhac certainement ; il précise, sans raison probablement, qu'on démolit pour cela la façade.
- (16) FOURASTIÉ, *Vente des Biens Nationaux de l'Arrondissement de Cahors*.
- (17) Tout ceci d'après G. CAUNÉZIL, *Les Junies, cette inconnue*, p. 39. Les Archives de la commune ont pratiquement disparu à la suite de l'écroulement de la Mairie, survenu récemment (renseignement donné obligeamment par M. Prat), et aux Archives départementales la Série O ne contient presque rien sur les Junies.
- (18) De fait, dans la vente comme bien national du château des Junies (FOURASTIÉ, *op. cit.*), celui-ci est dit être près du cimetière et de l'église paroissiale. Il resterait à savoir si le Saint-Pierre-des-Junies, qui est connu de 1676 au moins à la Révolution (Registres paroissiaux, aux Arch. dép. du Lot, IV, E, 193/1 et 2), et qui avait comme annexe Canourgues (Pouillé du xviii<sup>e</sup> siècle, aux Arch. dép. du Lot, F. 184) était ou non au même emplacement que le Saint-Pierre-des-Bordes qui figure à sa place comme uni à Canourgues dans les Pouillés du xiv<sup>e</sup>, du xv<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècles. A cause de son nom certainement, LONGNON, dans son *Pouillé du diocèse de Cahors*, puis ALBE, ont dit que Saint-Pierre-des-Bordes était au hameau des Bordes, à environ 1.800 m. à l'ouest des Junies. Il y a pu avoir un transfert de l'église paroissiale à la suite d'une destruction de l'ancienne église au cours de la Guerre de Cent Ans ou des Guerres de Religion.
- (19) Communication à la Société des Etudes du Lot faite en octobre 1882 par Charles Deloncle (aux Arch. de la Société, Ms. 106) ; il manque une page au moins entre les pages 8 et 9. L'auteur devait y parler des vitraux.
- (20) Son emplacement est marqué par un placard.
- (21) Ce n'était pas la porte actuelle.

(22) Tout ceci d'après Arch. dép. du Lot, O, Dossier des Junies. D'après la communication d'octobre 1882 de Deloncle, que nous avons mentionnée plus haut, à cette date les travaux de réfection de la toiture n'étaient encore qu'envisagés. Un secours de 1.200 francs avait pourtant été donné dans ce but à la commune le 31 décembre 1881 (Arch. dép., 16, V2).

(23) Arch. dép. du Lot, O, Dossier des Junies.

(24) Bulletin de 1958 de cette Société, p. 28.

(25) Cf. une description d'un sceau du cardinal de 1320, dans DOUET D'ARCO, *Collection des Sceaux des Archives Nationales*, n° 6.178. Ce sceau nous a été signalé par M. Calmon.





## Les industries préhistoriques du Puy d'Issolud (Lot)

---

Le Puy d'Issolud, petit causse situé près de Vayrac, à la limite des départements du Lot et de la Corrèze, est connu comme un des emplacements présumés d'Uxellodunum, où les rescapés d'Alésia assiégés par les légions de César livrèrent la dernière bataille pour l'indépendance de la Gaule. Il fut le théâtre de nombreuses fouilles et un dentiste de Brive, L. Bruzy, découvrit il y a une trentaine d'années la galerie creusée par les troupes romaines, qui capta l'unique source gauloise du plateau.

Les patriotes cadurques, voyant dans ce tarissement subit un signe des dieux, se rendirent et chaque guerrier qui avait osé lever son glaive contre l'envahisseur eut la main droite tranchée. Une colonie gallo-romaine fut fondée par la suite en ce lieu particulièrement favorable à l'installation humaine.

Or, cet événement ne résume pas à lui tout seul le passé du Puy d'Issolud et les abondants vestiges de la Tène ou de l'époque gallo-romaine en cachent d'autres, beaucoup plus anciens, qui ont échappé entièrement aux premiers fouilleurs. L. Bruzy ne s'intéressait pas aux silex. Il ne s'aperçut véritablement de leur abondance dans ses déblais que le jour où le chanoine Bouyssonnie lui recommanda un peu plus de respect pour les outils préhistoriques. Aussi peut-on admirer aujourd'hui, au milieu du « Fouillis-dépotoir » du « musée » de Martel, une magnifique hache taillée de tradition campignienne, de nombreuses lames, ainsi que des grattoirs et des burins d'aspect magdalénien, rescapés des fouilles.

En outre, les façons culturelles, tant sur la surface du plateau que dans les vignes des versants, mettent au jour un mélange d'industries diverses que la typologie seule permet pour l'instant de différencier. Cependant, les chances de découverte en stratigra-

phie ne sont pas définitivement perdues, puisque j'ai repéré un très bel abri sous roche encore intact, dont la fouille sera entreprise ultérieurement.

Voici donc, en préliminaire d'une étude plus précise de la pré-histoire du Puy d'Issolud, les remarques que j'ai pu faire grâce aux pièces récoltées en surface et à celles du Musée de Martel provenant des fouilles de L. Bruzy.

### **Aperçu géologique.**

Le Puy d'Issolud est une butte-témoin (superficie 200 ha., altitude 280 m.), située au nord de la zone des petits Causses du Quercy et près de la limite des grès triasiques du bassin de Brive et de la vallée de la Sourdoire.

A l'ouest, il est séparé du causse de Martel par l'étroite vallée de la tourmente ; au sud, la Dordogne et sa vallée imposante le détachent du Causse de Gramat.

En surface affleure le Bajocien inférieur qui le couronne de falaises ou de pentes très abruptes et lui donne l'aspect d'une place forte. Dans les strates supérieures de cet étage se rencontrent en abondance des rognons de silex qui furent exploités surtout par les néo-chalcolithiques.

Sous le Bajocien inférieur se distinguent les calcaires marneux de l'Aalénien reposant à leur tour sur les marnes du Toarcien. Le pendage des couches est dirigé au sud-ouest vers la fontaine de l'« Oulié » où l'eau sourd au niveau du Toarcien.

Des limons et des galets roulés, vestiges d'alluvions tertiaires, jonchent çà et là la surface du plateau.

### **Matériaux employés.**

Dans les industries les plus récentes, la proportion des pièces en silex d'origine locale atteint 95 % alors qu'elle est très faible dans les industries paléolithiques (environ 5 %).

Le silex local est un silex, plus ou moins calcédonieux, blanc-gris, de bonne qualité, souvent zoné de bleu et de bistre.

Certaines pièces parmi les plus anciennes sont en jaspe marron dont l'origine m'est inconnue. Un grand nombre de pièces du paléolithique supérieur sont en silex noir d'importation (ou en silex blond) provenant vraisemblablement du crétacé bergeracois.

Les néo-chalcolithiques ont fait du Puy d'Issolud un gigantesque atelier. Ils ont abandonné leurs déchets de taille par centaines

de milliers d'éclats. Ce sont eux qui ont laissé les traces les plus évidentes, dont nous étudierons successivement les différentes stations, mais tout d'abord il convient d'isoler quelques pièces d'aspect moustérien et des outils plus nombreux du paléolithique supérieur.

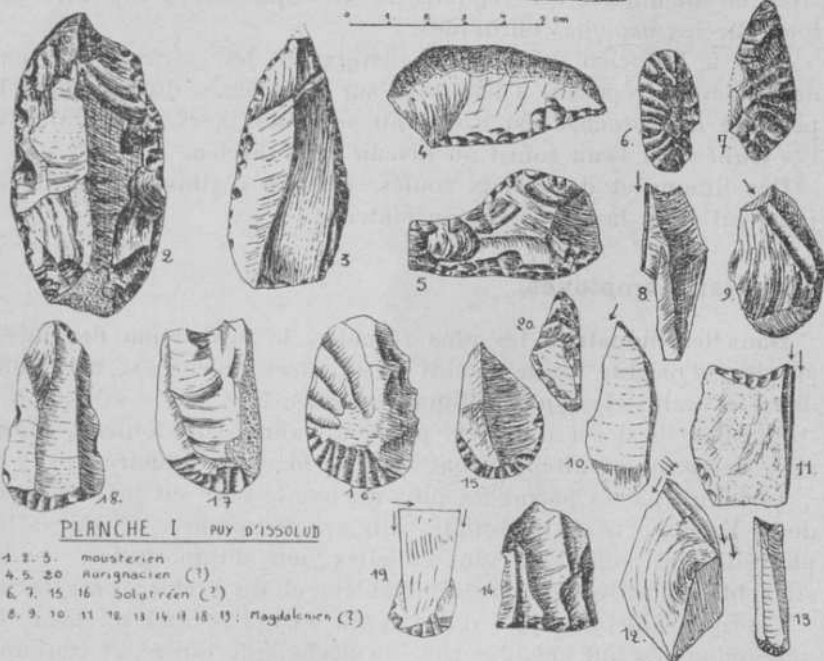
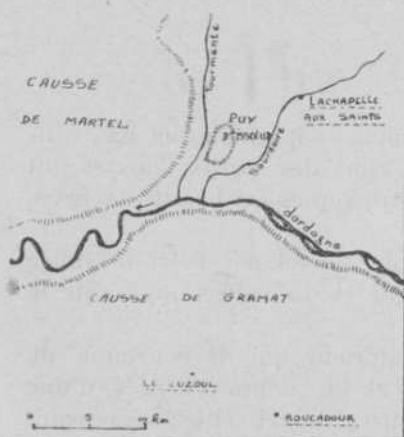


PLANCHE I PUY D'ISSOLUD

- 1. 2. 3. moustérien
- 4. 5. 20 Aurignacien (?)
- 6. 7. 15 16 Solutréen (?)
- 8. 9. 10. 11 12 13 14 18. 19. Magdalénien (?)

### **Moustérien :**

Afin de mettre en évidence l'implantation moustérienne dans la région, soulignons la proximité de la Chapelle-aux-Saints : 6 km. à vol d'oiseau.

Cette époque est représentée sur le Puy d'Issolud par quelques pointes, racloirs doubles et par un magnifique biface (planche I, fig. 1, 2 et 3). Au total, une trentaine de pièces patinées dont la plupart sont en silex noir, excepté le biface qui est en silex local. Aucun plan de frappe préparé.

Tous les spécimens ont été découverts dans les labours au sommet du Puy d'Issolud, cependant quelques rares racloirs et pointes proviennent des environs de la fontaine de l'Oulié.

Etant donné le petit nombre des vestiges, on ne peut donner d'autre précision que leur appartenance au moustérien. Notons que parmi les outils de tradition campignienne qui sont très abondants au Puy d'Issolud, on retrouve d'assez nombreuses pièces moustérieformes, notamment des racloirs et quelques pointes, mais il est possible de les distinguer du vrai moustérien par la patine et par le matériau employé, les campigiens ayant utilisé presque exclusivement le silex local.

### **Paléolithique supérieur.**

La présence au Puy d'Issolud de civilisations du paléolithique supérieur ne fait aucun doute. De nombreuses lames, quelques lamelles, de bons burins, une grande variété de grattoirs notamment en bout de lame, des pièces doubles, des nucléus pyramidaux ou prismatiques en apportent un témoignage. Toutes ces pièces sont en silex noir, bleu ou blond, d'importation. Elles proviennent des fouilles de L. Bruzy à la fontaine de l'Oulié ou des récoltes de surface réalisées dans une parcelle nommée « Le Temple » et située au point le plus élevé du Puy d'Issolud. Mais étant donné l'absence de stratigraphie et aussi celle de l'outillage osseux, il est particulièrement délicat de faire la distinction entre les différentes civilisations de cette période.

Néanmoins, les remarques suivantes permettront dans une certaine mesure de poser les jalons d'une détermination qui trouvera, je l'espère, une confirmation ultérieure dans la fouille de l'abri.

1° Notons l'absence totale de pointe et couteau de Chatelperron, ainsi que celle des burins de Noailles et de pointes de la Font-Robert.

2° A l'exception de quelques lamelles retouchées, les microlithes sont rares.

3° Certaines pièces portent des retouches écailleuses et traduisent vraisemblablement la présence des Aurignaciens. Il n'y a pourtant pas de lames étranglées ou autres lames vraiment typiques de cette civilisation.

Parmi les très nombreux grattoirs carénés, certains peuvent être rattachés à l'Aurignacien.

4° Les burins bec de flûte, les lamelles retouchées, de petits rabots nucléiformes, quelques grattoirs à museau et grattoirs doubles sur lame évoquent le Magdalénien.

5° Quelques rares petits bifaces portent des retouches plates « en pelure ». Peut-être sont-ils solutréens ?

Leur patine et le matériau semblent bien les reporter à une époque antérieure aux pointes de flèches et de javelot chalcolithiques découverts en divers points du Puy d'Issolud.

En définitive, les Magdaléniens, les Aurignaciens et sans doute les Solutréens ont laissé des traces de leur passage au Puy d'Issolud, notamment près du point d'eau de l'Oulié (Aurignacien et Magdalénien) et sur le plateau près du rebord des falaises méridionales (Solutréen).

L'absence de pièces vraiment caractéristiques doit nous inciter à la prudence dans les conclusions.

Après avoir été abandonné par les Magdaléniens, le Puy d'Issolud fut inhabité pendant plusieurs millénaires.

### **Les Néo-Chalcolithiques.**

La majorité des outils préhistoriques sont néolithiques et chalcolithiques. Ces industries récentes se distinguent des industries antérieures par les caractères suivants :

1° Par leur abondance qui traduit l'extension de l'habitat. Elles recouvrent toute la surface du plateau et aussi toutes les pentes, du pied des falaises aaléniennes aux alluvions de la vallée.

Cette descente de l'habitat sur le socle toarcien du Puy d'Issolud s'est faite vraisemblablement à la fin du Néolithique, alors que les chasseurs du Paléolithique supérieur, beaucoup moins nombreux, s'étaient groupés autour du point d'eau de l'Oulié.

2° Par le matériau employé : les Néo-Chalcolithiques pratiquèrent les premiers l'exploitation du silex local sur une grande échelle. L'abondance incroyable des déchets de taille, le gaspillage

de matière première et l'aspect fruste de la plupart des pièces sont des caractères franchement néolithiques et chalcolithiques (surtout) qui contrastent nettement avec le caractère économique des industries du paléolithique supérieur qui devaient tirer parti au maximum d'un silex importé.

L'influence campignienne est particulièrement forte au Puy d'Issolud. Elle se traduit par une belle hache taillée en silex, une douzaine de haches polies en silex, un petit pic domestique, quelques tranchets, un nombre très élevé d'encoches et par le volume assez fort de l'ensemble de l'outillage.

Par contre, les hachies en pierre dure polie, aussi abondantes que les haches en silex, représentent des apports chasséens (une petite lame trouvée sur une station des versants est typiquement chasséenne, notons aussi la proximité des chasséens de Rouca-dour).

Les labours millénaires ont mélangé en surface le Néolithique et le Chalcolithique du Puy d'Issolud. Or, si pour le Pays de Caux, M. L. Cayeux a su distinguer les occupations successives du Campignien au Chalcolithique, il a été servi dans ses admirables travaux par l'abondance et la richesse des stations situées dans une région où l'implantation campignienne fut particulièrement profonde et durable. Il n'en est pas de même dans la moyenne vallée de la Dordogne où les influences campigniennes sont venues s'éteindre tardivement. Cependant certaines de ses observations semblent valoir aussi pour le Puy d'Issolud. Il souligne notamment : « la décroissance continue du volume des pièces du Campignien au Chalcolithique ». Or, nous avons remarqué sur notre petit plateau un fait semblable qui nous servira dans l'établissement d'une chronologie relative :

*Au sommet du plateau*, se rencontre une industrie volumineuse comprenant de grandes encoches, quelques beaux et rares tranchets, des grattoirs carénés, des grattoirs discoïdes, et surtout un outil assez particulier qui est une sorte de très gros grattoir à museau abrupt ; il s'agit d'un éclat très grossier présentant un bec mince ou une pointe naturelle.

Ce bec rendu abrupt par l'enlèvement de 2 ou 3 fines lamelles, représente le plus souvent la seule partie travaillée de l'outil.

Dans cette industrie du sommet du plateau, les encoches et les grattoirs à bec abrupt sont des pièces largement dominantes. Elles portent toutes un léger lustrage luisant (lustrage éolien) et attestent un travail du bois particulièrement intense. En outre, leur

plus grande densité se situe dans le fond d'une petite vallée sèche orientée nord-sud où s'installèrent les premiers essarteurs. Notons qu'il n'a pas encore été découvert au sommet du plateau de haches polies, mais les stations furent écrémées jadis et cette lacune actuelle dans l'outillage ne peut nous empêcher de dater approximativement cette première industrie de tradition campignienne du Néolithique ancien.

Nous pouvons d'ailleurs établir une comparaison avec l'outillage d'un petit campement chalcolithique situé lui aussi sur le plateau, dans un tènement nommé « l'Urol ». Là, les pièces représentées par des grattoirs en demi-lune, quelques carénés, des encoches et 2 pointes de flèches dont une à ailerons équarris (planche III, fig. 12 et 13), sont d'un volume plus réduit et ne portent aucun lustrage.

Au pied du plateau, sur les marnes toarciennes, notamment aux lieux-dits Courbares, Le Verdier, l'Oulié et Marval, se remarque une ceinture de petites stations datant du Néolithique récent et du plein Chalcolithique. Les haches polies ou taillées sont assez abondantes.

Etant donné l'absence de mélange (excepté toutefois pour le gisement de l'Oulié), nous pouvons donner ici une description précise de l'outillage.

*Station de Courbares*

(voir planche II)

Grattoirs :	
sur éclat .....	8 (à retouches abruptes)
à museau abrupt .....	6
en demi-lune .....	1
caréné .....	2
sur large éclat à retouches inverses .....	1
sur large éclat ovale ..	2
sur lame .....	1
Total des grattoirs .....	21
raclette .....	1
rabots .....	6
tranchets .....	4
pièces en forme de tranchets .....	4
ciseaux .....	3

pièces à encoches . . . .	13
couteau . . . . .	1
lame tronquée aux deux extrémités portant de fines retouches sur le pourtour . . . . .	1
pièces tranchantes semi- circulaires à dos épais	2
disque . . . . .	1
perçoir . . . . .	1
pointes . . . . .	3
nucléus . . . . .	12 (dont 7 pyramidaux)
haches polies et retail- lées en silex . . . . .	2
éclats de haches polies en silex . . . . .	3
éclats de haches polies en pierre dure . . . . .	4 (dont 1 talon et 1 tranchant)
plaquette de grès perfo- rée . . . . .	1
Total . . . . .	83

#### *Station du Verdier*

Nombreux éclats retouchés, 5 carénés, 2 grattoirs sur éclats, 5 coches, 1 lamelle chasséenne et 1 hache polie confectionnée à partir d'un galet de quartzite du lit de la Dordogne.

#### *Station de Marval*

Quelques éclats informes et une belle hache polie en silex local.

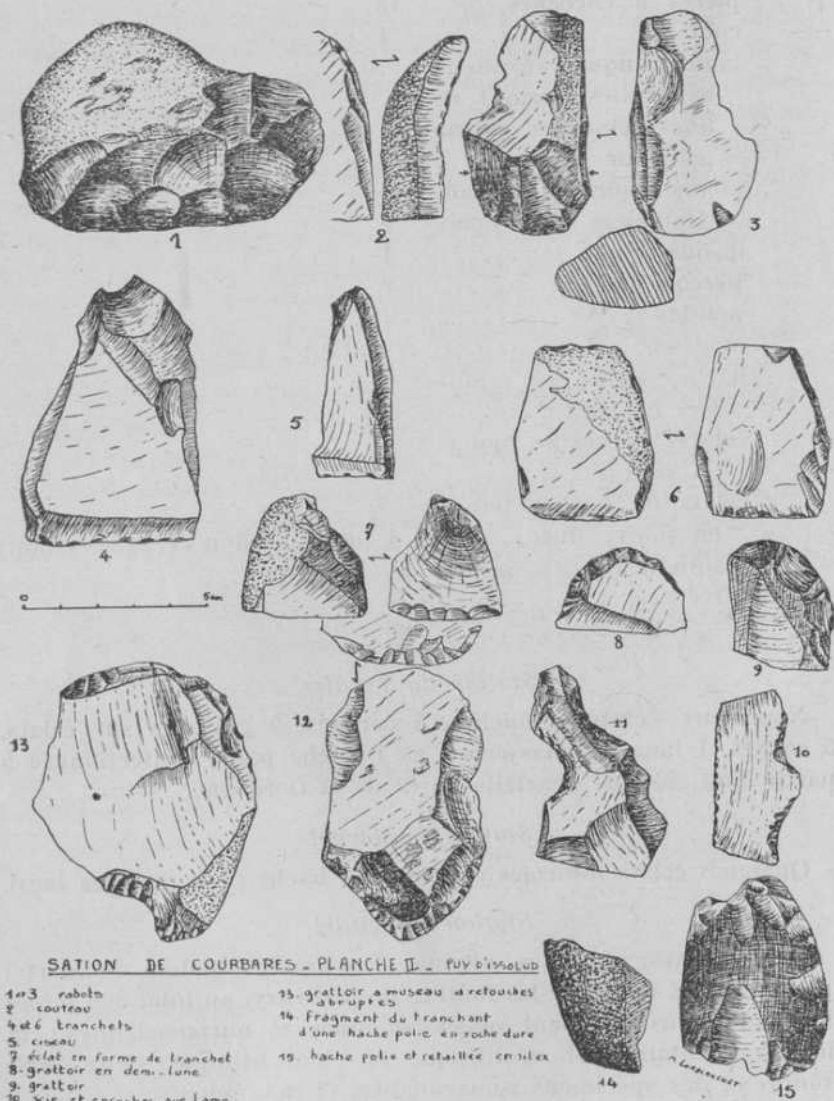
#### *Station de l'Oulié*

On peut voir dans les vitrines du musée-dépotoir de Martel quelques silex rescapés des fouilles de L. Bruzy, au total 500 pièces dont au moins 400 sont magdaléniennes et aurignaciennes ; la dernière centaine est néolithique et chalcolithique. Cette série comprend des spécimens remarquables et notamment :

— 1 moitié de hache taillée à section quadrangulaire ; poids : 0,700 kg. (planche III, fig. 2).

— 9 haches polies dont les dimensions varient de 2 cm. à 10 cm. de longueur. 5 sont en silex local et 4 en pierre dure (notamment en serpentine) ; notons la présence d'une très belle hache votive en pierre verte.





La presque totalité de ces haches polies ont des flancs équarris, beaucoup doivent appartenir au chalcolithique et très peu au néolithique (voir planche III, fig. 3, 4 et 5).

— 1 énorme et très beau « tranchoir » (portant l'étiquette « chélléen ! »), outil typique de civilisation campignienne défini par le commandant E. Octobon.

— 1 pointe de flèche en silex blond à ailerons sans doute « car-rés » (planche III, fig. 15).

— 1 pointe de javelot chalcolithique, petit biface ovale en silex local (planche III, fig. 6).

— 1 scie sur lame en silex local, appartenant sans doute au chalcolithique.

— 1 vingtaine de pièces à encoches.

— 1 vingtaine de nucléus pyramidaux.

— de nombreux grattoirs variés en silex local.

— 1 petit pic domestique à section quadrangulaire. Notons en passant la rareté des pics au Puy d'Issolud et l'absence totale de grands pics, d'extraction. Rien d'étonnant à cela : les rognons de silex inclus dans les strates du sommet du Bajocien inférieur sont partout à portée de la main.

— Enfin nous avons dessiné une très belle hache polie en pierre dure (épidiorite) provenant de l'Oulié et déposée à la mairie de Vayrac (planche III, fig. 1).

\*\*

Les industries préhistoriques du Puy d'Issolud sont mélangées en surface ; toutes les stations et surtout celles du plateau ont été écrémées depuis longtemps d'où la rareté des haches et des pointes de flèches. Les pièces ont souffert sous le coup des instruments aratoires. Enfin, M. L. Bruzy a bouleversé avec beaucoup de sérénité une stratigraphie du Paléolithique supérieur près de la source de l'Oulié.

Nous pouvons dire qu'au Puy d'Issolud les premiers hommes qui ont laissé leurs traces étaient des Moustériens qui campaient en plein air sur le plateau durant une phase chaude du Paléolithique moyen. Les vestiges clairsemés de ce Moustérien des plateaux se rencontrent d'ailleurs un peu partout sur les hauteurs calcaires qui dominent la vallée de la Dordogne.

Le Paléolithique supérieur du Puy d'Issolud doit être considéré comme une émanation des riches civilisations du Bergeracois et de la vallée de la Vézère. Ces quelques pièces, somme toute assez frustes, indiquent vraisemblablement des séjours de chasseurs magdaléniens et aurignaciens qui, lors des expéditions de chasse, remontaient la vallée de la Dordogne. Ils ont marqué leurs étapes

notamment au « Pis de la vache » près de Souillac, à la « Crozo Bastido » près de St-Sozy, à la « Crozo de Gentilho » près de Lacave et dans les abris célèbres des gorges de l'Ouyse ; à quelques kilomètres à l'est du Puy d'Issolud, les vestiges magdaléniens semblent être assez abondants dans la vallée de la Cère, mais aucune fouille légale et correcte n'a encore été entreprise dans cette région.

Une mention à part doit être faite pour le Solutréen qui est rare

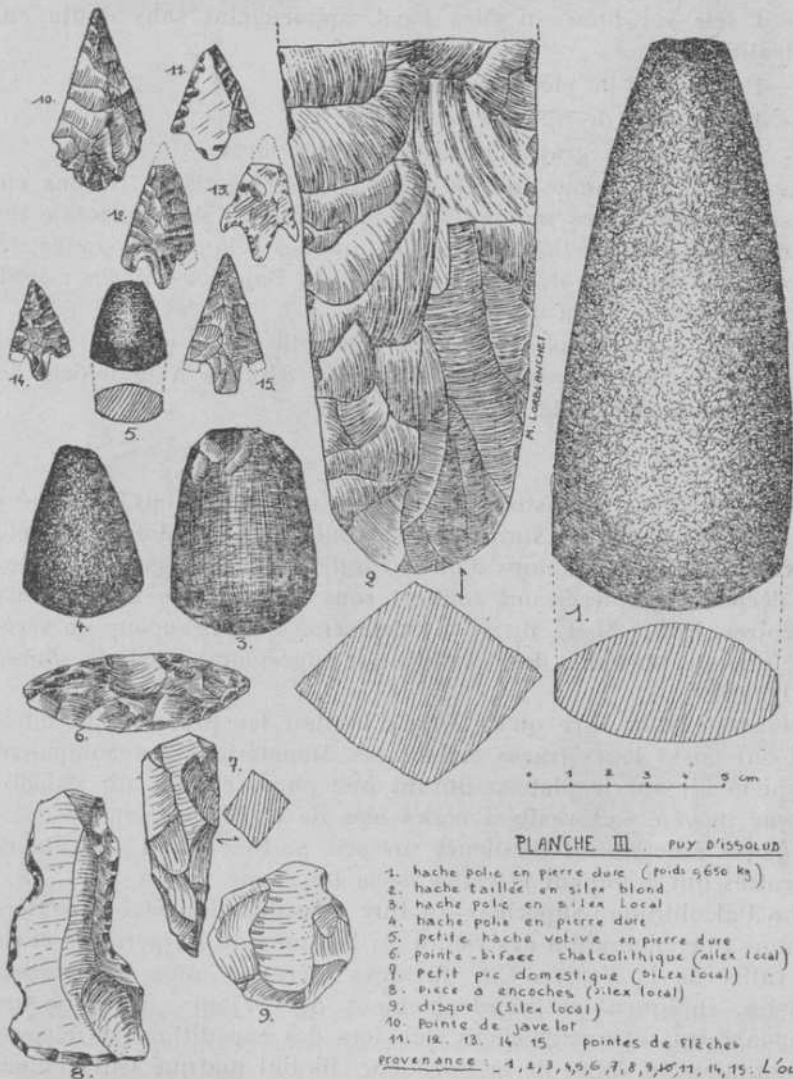


PLANCHE III PUY D'ISSOLUD

1. hache polie en pierre dure (poids 5,650 kg)
2. hache taillée en silex blond
3. hache polie en silex local
4. hache polie en pierre dure
5. petite hache votive en pierre dure
6. pointe-biface chalcolithique (silex local)
7. Petit pic domestique (silex local)
8. pièce à ancoches (silex local)
9. disque (silex local)
10. pointe de javalot
11. 12. 13. 14. 15. pointes de silex

provenance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15. L'oulié  
12, 13. L'oulié (sommet du plateau)

dans la moyenne vallée de la Dordogne. Le gisement le plus proche du Puy d'Issolud est celui de la grotte de Lacave (fouilles A. Viré, musée de Cabrerets, Lot).

L'Azilien ne semble pas exister au Puy d'Issolud bien que A. Niederlender, R. Lacam et D. de Sonnevill-Bordes, aient noté un hypothétique « abri du Puy d'Issolud » sur leur carte des gisements du Magdalénien supérieur et de l'Azilien dans le département du Lot. (Il aurait mieux valu écrire « gisement » puisque aucun abri n'a encore été fouillé).

Ce qu'il est surtout intéressant de remarquer, c'est l'implantation d'une civilisation campignienne sur notre petit Causse à partir du début du Néolithique.

La présence, dès cette époque, des techniques campigiennes est encore étayée par la remarque du Docteur J. Arnal qui notait en 1952 dans le Chasséen B de Roucadour (distant d'une quinzaine de kilomètres à vol d'oiseau) : « Des grattoirs sur éclats et deux fragments de haches polies en silex rappellent la proximité des Néo-Campigiens. »

Ainsi, au début du Néolithique, notre petit Causse est situé dans une région particulièrement vivante, et en pleine évolution.

Au « Cuzoul », le Mésolithique local est en train de s'éteindre, absorbé peu à peu par deux civilisations suivantes qui s'interpénètrent mutuellement : la civilisation de Roucadour, originaire de la Méditerranée, celle du Puy d'Issolud, où l'industrie grossière à grands éclats matérialise des influences nordiques.

N.B. — J'ai vu dernièrement au musée de Cabrerets (Lot) une belle série de silex magdaléniens trouvés « dans une petite grotte du Puy d'Issolud » et provenant de la collection Clément Teulière, ancien curé de Vayrac. L'étude de ces pièces sera faite ultérieurement.

Michel LORBLANCHET.

#### BIBLIOGRAPHIE

1. L.-R. NOUGIER. — « Les civilisations campigiennes en Europe occidentale », Le Mans, 1950.
2. L. CAYEUX. — « Les occupations campigiennes et post-campigiennes de la plaine de Gommerville (Seine-Maritime). Contribution à l'étude du néolithique du pays de Caux », S.P.F., 1957 (p. 412-421).
3. L. CAYEUX. — « Le chalcolithique de tradition campignienne du pays de Caux », S.P.F., 1957 (p. 526-534).
4. NIEDERLENDER, A. LACAM et ARNAL. — « Fouilles de Roucadour à Thémines (Lot) », S.P.F., 1952 (p. 477-479).
5. NIEDERLENDER, LACAM et D. DE SONNEVILLE-BORDES. — « L'Abri Pagès à Rocamadour et la question de l'Azilien dans le Lot » (*L'Anthropologie*, t. 60, n° 5-6, 1956).
6. A. VIRÉ. — « Hache polie en syénite du Puy d'Issolud », S.P.F. (p. 28), 1922.

## La chambre d'amour de Caors

---

« Honni soit qui mal y  
pense. »

Il existait, au Moyen Age, sur la Place de la Conque (1), à Cahors, une maison dont le rez-de-chaussée était garni de boutiques.

Cette maison, voisine du Consulat, confrontait à l'Ouest la dite Place, au Sud la rue Saint-Jammes, à l'Est la rue dite de Béco, au Nord une petite rue qui la séparait de la Maison de Ville.

Un document de 1344 donne comme confronts : d'un costé avec la Maison de l'ouvroir de Gugues de Béco, bourgeois, certaine rue Droite entre ; d'autre costé avec la Maison de Salvanhac (2), la rue et la Place commune des seigneurs Consuls entre ; d'autre part, avec le logis de Hugues Sauveterre (3) le chemin public et rue entre (4).

Sa superficie ne devait pas être importante, à en juger par les confronts déjà cités et par l'examen sur les lieux de son emplacement.

Ce bâtiment qui servait de halle était la propriété des Consuls, alors que l'Evêque prétendait que ce bien lui avait été usurpé :

« Aisso es la mostra que fetz l'avesque davant Huart Gonhaut, 'sirvent del Rei à Caortz, de las causas de que placia ab los Cossolz « à Paris, que fo facha en l'an MXXXVIII. »

L'article 5, dit :

« La Maison dite des ânes (de asinis) et la Place de la Conque ; « les mesures du sel et les poids de la laine qui se trouvaient dans « les boutiques de cette Place » (5).

Le plus ancien document connu dans lequel il est question de cette possession par les Consuls remonte au XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, dans ce document, des « Droits que prétendent avoir les Consuls en contre partie du *Factum* épiscopal de l'Evêque Raymond de Cornil (1284).

« Haec sunt jura consulum civitatis caturci. »

.....  
« Ce sont les Droits que Messieurs les Consuls de Caors ont avec les habitans, de temps immémorial et dont on ne pouvoit prouver le contraire... »

On lit à l'article 19 :

« Item hât soli et insolidû locum qui dicitur camera asinorum et portam de Valantre et locû qui dicitur rota.

Ont la chambre d'amors alors que le texte : « ...locum qui dicitur camera asinorum... » (6).

Le chanoine Ed. Albe date ce document de l'an 1284, parce qu'il le situe entre l'accord du 15 mars 1283, relatif à la Navigation du Lot (dragages, enlèvements de rochers gênants) et la tentative d'accord du 23 juin 1285 entre les mêmes parties au sujet de diverses controverses.

Les documents abondent confirmant la propriété de ce bâtiment par les Consuls.

Nous en citerons quelques-uns :

Dans les « Articles sur le Pariage faits entre l'Evêque et le Sénéchal d'une part, et les Consuls de Caors d'autre part, sur la Juridiction de la dite ville » (du 9 mars 1316), il est mentionné que « La chambre dite des ânes (asinorum), alias d'Amors, qui appartient aux Consuls, sera démolie et employée à quelque usage communal » (7).

Ce bâtiment, comme d'ailleurs les maisons voisines de Baussa, devaient remonter, au moins, au début du XII<sup>e</sup> siècle, et nous savons que l'une d'elles servait déjà de Maison Consulaire en octobre 1282 (8).

La chambre d'amors devait donc être en bien mauvais état puisque le Roi prescrivit, le 9 mars 1316, d'accord avec l'Evêque et les Consuls, sa démolition (9).

D'après le Chanoine Ed. Albe, cette vieille Maison Consulaire aurait bien été démolie, au moins en partie (derroquada), et les Consuls se seraient occupés de construire une nouvelle Maison Municipale.

Cette reconstruction a dû certainement être exécutée, puisque les Consuls, en présence de plus de 150 citoyens, décidèrent, le 8 octobre 1344, d'aliéner « la Cambra d'Amors » et que le 18 mars suivant (1345), la vente de cette sorte de halle était annoncée par

les trompettes (corneterios) de la ville, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en la Maison du Consulat, sous la faculté de rachat perpétuel.

« ...Quondam locum seu domun vocatam cameram damors » (10).

La chambre d'amors fut alors acquise par un marchand, un mercier et quatre bouchers, ce qui laisse supposer qu'elle devait posséder, au moins, six boutiques, pour la somme totale de 80 livres, petits tournois ou 100 sols caorcins de revenus, 3 sols caorcins de cens, 6 sols caorcins d'acapte, chaque boutique ayant été acquise par des personnes différentes, : savoir :

Guillelmo del Castar, mercatori,

Colino Barbarasso, mercerio,

Guillelmo de Cumnelis,

Geraldo Estran,

Petro Laboria,

Ramondo Laboria,

Ces quatre derniers : carnificibus (11).

Cette vente avait été autorisée par Jean, Comte de Poitiers, fils du Roi de France, pour payer les dettes de la ville qui s'élevaient à 8.000 livres de tours petites, dues au Duc de Normandie, qui les avait exigées pour confirmer « Ces Libertés et Privilèges immémoriaux... » confirmés en septembre 1344 (12).

Cette dette fut remboursée quelques années plus tard, puisque les Consuls rentrèrent en possession de ces maisons qui étaient devenues la propriété de la veuve de Etienne Dartis, ancien consul, laquelle les avait cédées aux Consuls en septembre 1350, la criée ayant été faite par le héraut Bertrand Gari qu'accompagnaient les sonneurs de trompe, les 13 et 16 du même mois.

L'acte fut passé devant Guillaume Delbose, notaire (13).

Un acte de janvier-février 1341, relatif aux Droits et Obligations des Consuls, donne à ces derniers la garde de la Chambre d'Amors.

Dans ce même acte, il est aussi question des « anneaux » qui servaient à attacher les ânes (asinorum) qui ont porté les denrées au marché (14).

Dans une confirmation de Privilèges par le Duc de Normandie, Johan, premier lieutenant del Rey de Fransa, les « Coustumas, Libertatz, Franchezas, Immunitatz, Juridicçions, Observancias,

Usatges, Dregs, Priviletges, des dominals e devers » accordés en septembre 1944 ; l'art. 18 concerne le droit :

« D'avoir la Maison commune, appelée la Chambra d'Amors et de percevoir une taxe sur ceux qui y tiennent des marchandises. »

« Item hênt quâdâ domû com vocatam cameram damors et inde « logagia seu proventus ibi tinentibus res venales... (15).

Plus loin, il est dit dans les « Privilèges reconnus aux habitants de Cahors... » « Item han una maõo comunal apelada la cambra damors... (16).

Ces Privilèges furent confirmés en juin 1346 par le Roi, son fils, Duc de Normandie (17).

Le 15 mai 1351, dans une Reconnaissance définitive des Privilèges et à la suite des Reconnaissances déjà citées, faites par le Duc de Normandie en 1344, confirmées par le Roi en 1346 et en 1350 par le Prince Jean devenu Roi, l'Evêque de Cahors, à son tour, du consentement du Chapitre et des Consuls, mettait fin pour toujours au débat pendant depuis des années, pour être ratifié ensuite par le Roi, en 1351, par les Papes Innocent VI en 1353 et Urbain V en 1363.

Le titre en était d'après le Livre Tanné :

« Aysso so los Privilegis de l'acort fag entre Mossenh l'Evesque de la Ciotat de Caorts e los Senhors Cossols de la dicha Ciotat, cofermatz p(er) nostre Senhor lo Papa e p(er) lo Rey, nostre Senhor de Fransa en la maniera que sensec » (18).

Suite de citations prouvant la possession par les Consuls de la Chambre d'amour :

« Item an ilh cossolz una maõo comunal apelada cambra damors e inde logueria provenensens de las a qui tenens las cauzas venals... » (19).

« Item hât ipi consules quandâ domum comunem vocatam cameram damors et inde logueria seu proventus percipiunt a personis ibi tenêtibus res venales... » (20).

« Item habent ipi quandâ cõmunem vocatâ camerâ damors et inde logueria, seu proventus percipiunt a personis ibi renêtibus res venales et... » (21).

« Item habent consules quandam domum communem vocatam cameram damors et inde logueria seu proventus percipiunt a personis ibi tenentibus res venales et habent aliam communem vocatam de la Roda, nec non et portum et aquam de Valantre in flumine olli » (22).



« Item camera autem dicta damors quam nunc tenent consules proedicti diructur et usui publico et communi perpetuo deputetur... (23).

« Item auront lesdicts Consultz certaine maison commune apellée la Chambre Damours et percepvront louaige e reveneu des personnes qui y voldront vendre leurs marchandises et auront... aultre maison commune apelée de la Rode. Ensemble le port e de Valantré « sur le fleuve Lot » (24).

Notons en passant un détail important tiré d'un registre du nommé Labruge, notaire de Cahors. En l'année 1483-1484 une maladie appelée « Maniaca » fit périr à Cahors, un grand nombre de personnes. A cette maladie, sorte de peste, vint s'ajouter la famine qui ravagea la ville.

Les pauvres, au nombre de 4.000, affluèrent de toutes parts, remplissant la chambre d'amors, la Rode et l'Hôpital. Certains moururent de faim sur le devant des boutiques (25).

Enfin, cette propriété par les Consuls de la chambre d'amors est encore prouvée par les budgets connus de 1408-1409, de 1518-1519, de 1579 et de 1622.

Comme l'attestent les anciens budgets parvenus jusqu'à nous, les Consuls percevaient les « louaiges et revenus des personnes qui y voldront vendre leurs marchandises », aussi, grâce à ces budgets, nous avons quelques renseignements sur les loyers perçus de la chambre d'amour (26).

Dans le budget de l'année 1408-1409, le loyer est signalé dans le compte des recettes (del recebut) sans indication de prix ; il en est de même dans celui de 1518-1519.

Dans celui de 1579 ; le prix du bail est porté : 64 livres.

En 1622, il est question de 111 livres que devra payer Bonnet, marchand libraire (27).

Le 7 janvier 1642, Bernard Dol, poudrier, principal fermier des tabliers, subaferme à Bourguain, marchand, pour 13 livres, un tablier de la Chambre d'amour (28).

Enfin dans le budget de 1650, l'aferme de la chambre d'amour se monte à 56 livres (29).

Passée cette date, il n'est plus question de la chambre d'amour, sauf dans le Cadastre de cette même année relatif au Pont neuf, p. 34, où cette maison sert de confronts aux biens d'un tenancier :

« Ferriol Aimar, marchand qui tient maison devant la Chambre d'amour confrontant du devant lad. chambre, rue entremy. »

Les budgets de 1684 et de 1687 ne mentionnent plus la Chambre d'Amour. Il faut en conclure qu'elle a été vendue. Or, comme les pièces du XVIII<sup>e</sup> siècle sont rares aux Archives de la ville, il n'est pas possible de fixer la date de cette vente.

\*  
\*\*

On peut se demander pourquoi cette appellation de chambre d'amour et quelle en est son origine ?

Les plus anciens titres la nomment « Camera pacis », chambre de Paix, alors que les suivants sont très précis sur le nom de ce bâtiment.

Dans les « Droits que prétendent avoir les Consuls en contrepartie du *Factum* épiscopal de 1284 », le texte dit :

« ...locum qui dicitur camera asinorum... » (Chambre des Anes).

Dans la dénommée des Biens que l'Evêque assure lui avoir été usurpés par les Consuls le 3 novembre 1288, il est encore question de la maison dite des ânes (*de asinis*).

De même encore dans un acte du 9 mars 1316 cette chambre est dite des ânes (*asinorum*), mais avec une nouvelle précision, alias d'amors.

Le nom de chambre des ânes se justifierait bien. Il était admissible et compréhensible au Moyen Age, puisqu'un document de janvier-février 1341 spécifie qu'autour de ce bâtiment se trouvaient des anneaux destinés à attacher les bêtes, en l'occurrence, les ânes, qui avaient servi à l'apport des marchandises sur le marché.

Il est donc naturel qu'en présence de tous les ânes attachés aux anneaux qui attendaient la fin du marché, le Populaire, dont l'esprit était malicieux, ait dénommé ce bâtiment « la chambre des ânes », durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

A partir de 1344, cette désignation changera et fera place, de façon définitive, à cette autre appellation, avec de légères variantes : Chambre d'Amon, Chambre Damors, Chambre d'amour.

Pourquoi, encore une fois, ce changement ? Nous nous le demandons, sans pouvoir avancer une explication sérieuse !

Damors, serait-il le nom du propriétaire qui aurait fait construire la primitive maison ? C'est possible, en tout cas, pas certain !

Alors mieux vaut attendre la découverte d'un document qui permettrait de répondre à la question posée ci-dessus.

\*  
\*\*

*In fine*, disons que ce bâtiment existait encore, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais avec une destination inconnue et qu'il dut définitivement disparaître, après 1720, lors de l'agrandissement de la Place de la Conque (30).

\*

\*\*

Si Cahors a possédé une Chambre d'amour, assez mystérieuse, une ville voisine du Bas-Quercy, Saint-Antonin, est quelque peu fière de montrer aux touristes de passage qu'elle possède une maison, également énigmatique, que l'on dénomme « Maison de l'Amour ». Mais ici, c'est une autre histoire, on ne peut se méprendre sur l'appellation donnée, car on se trouve devant une sculpture franchement expressive et réaliste, lorsque l'on regarde, avec les yeux du corps et de l'esprit, la clef de voûte de la porte de cette demeure, ornée de deux têtes, en haut relief, avec coiffure du XV<sup>e</sup> siècle, représentant un homme et une femme dont les lèvres se rapprochent (31).

La représentation de cette image éternelle et énivrante de la vie ne peut ici être invoquée ni retenue pour expliquer l'origine de l'appellation de « la Chambre d'amour » de Cahors.

J. CALMON.

(Octobre 1961).

#### NOTES ET REFERENCES

(1) Partie sud-est de la place du Marché actuelle. En 1519, cette place était dénommée « La Plasa granda davan la Cambra d'Amors ». J. CALMON et R. PRAT, *Les cadastres de la ville de Caors aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.*, 2<sup>e</sup> partie, p. 64.

(2) Famille de riches marchands. Un R. de Salvanhac était consul en 1312 et 1323.

(3) La famille Sauveterre a fourni, au moins, un consul en 1364.

(4) Em. DUFOUR, *Trois budgets de la ville de Cahors aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.*, p. 14. Biblio. munic. *Livre nouveau*, III, p. 119.

(5) Ed. ALBE, *Inventaire des Archives municipales*, n° 157, p. 161.

(6) Arch. munic. *Livre Noir*, f° LXXXV v°. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 121, p. 13-130.

(7) Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 281 bis, p. 2, en note.

(8) Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 26, p. 25, en note.

(9) Arch. munic. Cahors, FF. 16, parchemin (copie XVII<sup>e</sup> s.). Collection Doat, vol. 119, f° 9. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 116, p. 113, et n° 281, p. 2.

(10) *Livre nouveau*, III, p. 117. Biblio. munic. Charte, BB. 10. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 390-391, p. 44.

(11) Mêmes références que pour (10).

- (12) Em. DUFOUR, *La commune de Cahors au Moyen Age*, p. 121, en note.  
Em. DUFOUR, *Trois budgets de la ville de Cahors aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s.*, p. 14.
- (13) Arch. munic., DD. 14 et DD. 15. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 423, p. 51.
- (14) Collection Doat, vol. 119. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 371, p. 37.
- (15) Arch. munic. *Libre Tanné*, f° 20 v° (XVII v°). *Libre nouveau*, art. 19, p. 267. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 387, p. 42.
- (16) Arch. munic. *Libre Tanné*, 32 (XIX v°).
- (17) Arch. munic. *Libre Tanné*, f° 21 (XVIII v°). Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 408, p. 47.
- (18) Arch. munic. Charte 144. Parchemin ZZ. *Libre Tanné*, XLII (41). *Libre noir*, XXXIII v°, CXXXIII v°. *Libre nouveau*, I, 80-146. Recueil imprimé à Caors par Dalvy en 1643. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 425, p. 2.
- (19) Arch. munic. *Libre Tanné*, f° LI (pag. mod. 50).
- (20) Arch. munic. *Libre noir*. (Accord et transaction entre le seigneur Evêque Bertrand, evesque de Caors et les Consuls du 15 mai 1351, f° XII v°, art. 21.
- (21) Arch. munic. *Libre noir*, f° XXXVI (27). Transaction de Mgr l'Evêque et son Eglise avec MM. les Consuls (aoust 1351), art. 54.
- (22) Biblio. munic. *Libre nouveau*, I, p. 92, art. 21.
- (23) *Libre nouveau*, p. 148, art. 7.
- (24) *Libre noir*, f° CXXXIII v°, art. 25.
- (25) Abbé de FOUILHAC, *Chroniques du Quercy*, Ms. 57, II, 519. Guil. LACOSTE, *Hre de la Province du Quercy*, III, p. 442. Ed. ALBE, *Invent. Arch. munic.*, n° 832 (en note). J. DAYMARD, *Le Vieux Cahors*, 1909.
- (26) Guil. LACROIX, *Hre des Evêques de Cahors*. Traduction Ayma, II, p. 153. Louis GREIL, *Le budget de la ville de Cahors en 1650*, p. 7, en note.
- (27) Em. DUFOUR, *Trois budgets de la ville...*, p. 13.
- (28) Arch. personnelles. Original, papier XVII<sup>e</sup> s.
- (29) Louis GREIL, *Le budget de la ville de Cahors en 1650*, p. 7. J. CALMON et R. PRAT, *Les Cadastres des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. de la ville de Cahors (1500-1606-1650)*, I, p. 89.
- (30) J. CALMON et R. PRAT, *Les Cadastres des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. de la ville de Cahors*, II, p. 14.
- (31) On peut remarquer, également sur l'entablement extérieur de la nef centrale de l'église de Carennac, un modillon représentant deux têtes sculptées: un chevalier et sa Dame, dont les joues sont jointes. Il en sera ainsi, jusqu'à la fin du monde.

# Chronique

---

**Quercy et Riga.** — Nous avons reçu de M. Desnues, Conseiller à la Cour des Comptes, membre correspondant, la curieuse lettre ci-après :

« Je viens de lire avec d'autant plus d'intérêt la chronique « Rocamadour et la Livonie », parue dans le 4<sup>e</sup> fascicule 1961 du « Bulletin, qu'ayant passé quelques semaines dans les pays baltes « cet été, j'avais déjà eu sur place, par hasard, confirmation de « l'importance de Rocamadour dans la tradition lettone.

« Au cours d'une conversation avec un habitant de Riga, ayant « été amené à évoquer notre Quercy, je fus surpris, en effet, « d'entendre mon interlocuteur citer, de prime abord, Rocamadour. « Il me précisa que ce lieu était resté connu en Lettonie comme « l'un des pèlerinages les plus célèbres au Moyen Age et que cer- « tains pénitents devaient, selon la légende, s'y rendre à pied « pour obtenir leur pardon dans le sein de l'Eglise. D'ailleurs une « Vierge Noire se trouvait encore récemment dans une des églises « de Riga.

« Dans un autre ordre d'idées, tout différent, je crois amusant « de signaler un autre point de rapprochement entre le Quercy et « la Livonie, province qui, avec la Courlande, forme aujourd'hui « la République soviétique de Lettonie.

« A la carte des vins du principal Hôtel de Riga figurait en « français le nom de Cahors. Certes, l'on connaît déjà la répu- « tation acquise autrefois par les vins de Cahors en Russie et « spécialement en Crimée, où les vins de messe, aujourd'hui « encore, sont distingués dans le langage religieux par le mot « *Cagor*, le *h* se prononçant *g* en russe.

« Mais ce qui est plus inattendu, je crois, c'est de trouver encore « le nom de Cahors sur un menu. Tout fier de ma découverte, je « commandais donc un « Cahors » avec le rôti. Le maître d'hôtel « parut stupéfait. J'attribuai sa surprise au fait qu'il est rare de « boire du vin en Lettonie où l'on consomme plus volontiers « bière, limonade, petit-lait fermenté (Kéfir), thé, et même cette « boisson nationale nommée *Kwas*, sorte de cidre doux, que l'on « vend même sur la voie publique, au robinet d'un tonnelet sur « roues. Mais, renseignement pris, le « Cahors » offert ainsi aux « clients de l'hôtel « Riga » était une boisson liquoreuse pesant « environ 16° et qui rappelait tout simplement notre ratafia. »

## Bibliographie

---

*Quercy*. (Album des Guides Bleus), par Pierre DE GORSSE.

L'auteur est depuis longtemps un des maîtres de la littérature touristique. Il est de plus membre de la Société des Etudes du Lot, où il ne compte que des sympathies et où l'on n'a pas oublié les deux conférences qu'il lui donna ces dernières années.

Tout est dit dans le texte de ce livre — et bien dit, en un style alerte et imagé — pour attirer le lecteur vers nos régions.

On aborde d'abord le pays avec l'intelligence en suivant avec M<sup>e</sup> de Gorsse les diverses étapes du vieux Quercy, des temps préhistoriques à nos jours, en passant par l'époque brillante des Clément Marot, Olivier de Magny et Galiot de Genouillac.

Et on l'aborde ensuite avec les yeux sous les auspices de l'auteur qui sait en d'autres pages rompre avec l'apparente monotonie des Causses et animer les vertes vallées, parler du sous-sol, du fleuve vraiment royal qu'est la Dordogne, décrire les rives du Lot ou les gorges du Célé.

Cahors, St-Céré, Souillac, Figeac, Gourdon, Montauban, ont enfin leur place dans cette évocation du Quercy où, dit en terminant M<sup>e</sup> de Gorsse, « tout sollicite et retient l'admiration, où tout est harmonieux et où rien n'apparaît vulgaire ».

Soixante-sept belles photographies avec notices géographiques, archéologiques et historiques font suite au texte de M<sup>e</sup> de Gorsse. Une captivante vue en couleur de St-Cirq-Lapopie figure sur la couverture.

J. F.

# PROCES-VERBAUX DES SEANCES

## de la Société des Etudes du Lot

Séance du 1<sup>er</sup> février 1962

Présidence : M. FOURGOU, Président

*Présents* : Mme et M. Maurel, MM. d'Alauzier, Bardes, Calmon, Delfau, Ladevèze, Pourchet, Prat et Thiéry.

*Excusés* : MM. O'Donoyan, Lagarde et Malbec.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse, au nom de la Société des Etudes, ses *condoléances* aux familles de Mme Marcelle Capy, femme de lettres, décédée au Martré, près de Pradines, et de M. Griveaud, ingénieur en chef honoraire, membre perpétuel, retiré à Nantes.

Puis ses *félicitations* : à M. Bouyssou, conseiller général de Figeac-Est, fait Officier de la Légion d'honneur ; à M. Servantie, Directeur de la Banque populaire du Quercy et de l'Agenais, fait chevalier de la Légion d'honneur ; à M. Dumas, conseiller général de Catus, maire de Calamane, fait Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques ; à M. le D<sup>r</sup> Constant, conseiller-général de Payrac, fait chevalier dans le même Ordre ; à M. Héreil, conseiller-général de Cahors-Sud, fait Commandeur dans l'Ordre du Mérite touristique.

Puis M. Fourgous donne lecture du bilan financier de 1961, de la Société des Etudes qui est approuvé à l'unanimité. Après avoir lu un passage de la lettre de M. Guy Denués, où il est fait état de la renommée de Rocamadour et du vin de Cahors jusqu'à Riga, il cite un passage de la lettre de M. Ch. Delonde, qui contient une appréciation élogieuse des Bulletins de la Société.

*Vœux* : Ont été adressés à la Société des vœux par Mme Fabre de Montbez, MM. l'abbé Toulouse, Monzat, Rigaudières, P.-G. Linon, Viers...

*Remerciements* : Ont été reçues d'autre part une lettre de remerciements de M. le Conseiller d'Etat Puget, pour sa nomination à la Dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur, ainsi qu'une lettre de M. J. Lakanal, élu membre de la Société.

*Elections* : Sont élus *comme membres résidents* : Mme Bessières, Mme Denjean, MM. Denjean et Mazélié.

*Comme membres correspondants* : Mlle Denjean (de Lauzerte), Mme et M. Calmeilles (de Châteauroux), Mlle Jarige (d'Auberwilliers).

*Présentations* : *Comme membres résidents* : M. Aubrit (P.), instituteur retraité, rue Emile-Zola, par MM. Barry et Maurel ; M. Bertin (André), Inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports, 17, rue Victor-Hugo, par MM. Fourgous et Fantangié ; M. Foubert (J.), Directeur départemental de la Construction, 68, boulevard Gambetta, par MM. Maurel et Fantangié.

*Comme membres correspondants* : Mme Maillet (Georgette), institutrice C.E.G. à Prayssac, par MM. Balagayrie et Dissès ; M. Auricoste (Georges), Cours Complémentaire de Cazals, par MM. Lartigaut et Prat ; M. Bièle (J.), professeur au Cours Complémentaire de Salviac, par MM. Soulié et Lagarde ; M. le comte Lyonel de Lastic-St-Jal, 43, rue du Parc-de-Glagny, Versailles, par MM. d'Alauzier et Lartigaut ; Mme et M. le vicomte Max d'Espic de Ginestet, Directeur de la Compagnie « Le Soleil » à Toulouse, château de Folmont à Bagat par Montcuq (Lot) ; M. le Docteur Pierre Marty, 179, Bd St-Germain, à Paris, VII<sup>e</sup>, par M. Jarige et Mlle Jarige.

*Comme abonnés au Bulletin* : Mme Balaguer, 14 bis, rue d'Anjou, Figeac ; Maison de l'Enseignement, place Thiers, Cahors ; et M. Raymond Chayriguet, secrétaire de mairie à Grèzes par Livernon (Lot).

*Don* : Par M. l'abbé Gironde : brochure « La Médecine du xx<sup>e</sup> siècle », par l'abbé Janis, curé de Promilhanes (1906).

La Société remercie le donateur.

*Avis* : Le 4<sup>e</sup> Congrès National de Spéléologie aura lieu en juin prochain à Belfort.

*Publications reçues* : *Mémoires de l'Académie Stanislas* (1957-1960) ; *Mémoires de Soc. arch. de la Charente*, Bull. Soc. Littéraire



du Tarn et Bull. Soc. Etudes de l'Aude (tous trois de 1960) ; *Oltis et France-Latine* (3<sup>e</sup> trim.), *Mémoires Académie des Sciences de Toulouse* (tome II, 1961) ; *Histoire des Communications dans le Midi*, *Revue historique du Libournais*, *Revue du Comminges*, *Revue de la Haute-Auvergne*, *Bull. Soc. Arch. du Périgord*, *Revue géographique des Pyrénées-Sud-Ouest*, *Le Lot Economique*, *L'Eduen* (tous les 8 du 4<sup>e</sup> trim.), *Le Médecin du Lot* (n° 35), *L'Echo de Rabastens* (n° 55), « *Lo Cabreto* », revue Félibréenne de la Haute-Auvergne (n° 10), *Chroniques de l'Assurance* (n° 3), *Informations et Documents* (n° 152, 153 et 154).

*Articles signalés* : « Les vieux chemins et les bornes antiques de Lascoux », par M. Yronde (*La Dépêche* du 13 décembre) ; « Antoinette Lamandé, écrivain quercynois », par M. J. Crabol (*La Dépêche*, 5 janv.) ; « Les vieilles maisons de Cahors et le tirage au sort à Bouziès en 1865 » (*La Dépêche*, 9 janv.) ; L'œuvre du R.P. Bergounioux et son livre récent « Origine et destin de la vie » (*La Dépêche*, 14 janvier) ; « Léobard (Démographie) », par M. R. Lorblanchet (*La Dépêche*, 24 janv.) ; « St-Jean-Lespinasse » (*La Dépêche*, 27 janv.) ; « Sur la mosaïque trouvée près du nouveau dispensaire » (*Sud-Ouest*, 12 déc.) ; « L'œuvre poétique d'Antonin Perbosc », par M. l'abbé Toulze, suivi d'un poème sur Léon Lafage de Perbosc (1921) ; « Les Thermes romains de la Roche, près St-Cernin-de-Larche (Corrèze) » (*Revue archéo. du Centre*, 1962), par M. Michel Labrousse ; « *In Memoriam*. Marcelle Capy (1891-1962) », par Jos. Maureille (*Sud-Ouest*, 12 janv. 1962).

*Communications* : De la part de M. l'abbé Gironde, il est donné lecture de notes biographiques sur un missionnaire quercynois, J.-P. Portal, né à La Ramière le 17 mars 1798, en religion Frère Léonard, qui séjourna au Mexique et aux îles Hawaï. Il devait mourir à Valparaiso du Chili le 23 février 1849.

M. Prat indique qu'en étudiant le registre du notaire Cassan conservé dans le Fonds Greil, il remarqua que l'on s'était servi d'un parchemin écrit comme couverture du registre. Cet acte s'est avéré être des Lettres de l'*Official* de Cahors de 1299 sur l'arrentement et les conventions passés entre les religieuses de la Daurade, la prieure (« Guillerma de Arcu ») et Guill. de Laroque pour une maison située entre les bâtiments du couvent et la rue du « Pont du Port Bullier », actuellement rue du Pont-Neuf.

M. d'Alauzier fait tout d'abord projeter un cliché de la deuxième mosaïque à la bordure tressée en quatre couleurs, découverte

entre le nouveau dispensaire et le Musée et en cours d'enlèvement par une équipe spécialisée pour son dépôt au Musée voisin, tandis que la partie subsistante de la première mosaïque a été définitivement remontée dans le dallage du vestibule de l'escalier du Conseil Général à la Préfecture.

Puis M. d'Alauzier donne lecture de son étude historique sur l'église des Junies. C'était primitivement l'église du couvent des Dominicaines, édifiée de 1325 à 1360, par le cardinal Gaucelme de Jean, de la famille des seigneurs des Junies.

Il fait passer et commente de nombreux clichés sur le couvent et sur ses anciens bâtiments (salle capitulaire, etc...). Enfin, après avoir décrit les quelques vitraux du XIV<sup>e</sup> siècle subsistant dans les fenestrages de l'église, il fait projeter une série de clichés représentant les panneaux du grand vitrail du mur du fond du chœur. Ce vitrail est d'une grande qualité et peut être daté de 1350-1360. Les treize panneaux représentent diverses scènes de la vie du Christ, et, au bas de l'ensemble, le donateur : le cardinal Gaucelme, entre l'évêque de Carcassonne Guisbert et le seigneur des Junies, Philippe Dejean.

Tous ces clichés ont été appréciés par l'assistance qui applaudit leur projection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> mars.

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> mars 1962

Présidence : M. FOURGOU, Président

*Présents* : Mme et M. Maurel, MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Calmon, Cantarel, Delfau, O'Donovan, Ladevèze, Malbec, Pourchet, Prat et Thiéry.

*Excusés* : Mme et M. Haen.

Le P.V. de la dernière séance est lu et approuvé.

*Condoléances* : En ouvrant la séance, M. le Président, au nom de la Société, adresse ses condoléances à la famille de M. Champou, membre décédé.

*Félicitations* : Puis il adresse des félicitations à M. l'abbé Péchuzal, chapelain de Rocamadour, nommé curé de Rocamadour, supérieur des chapelains et chanoine honoraire.

*Remerciements* : Ont été envoyées des lettres de remerciements par Mlle Danjean, pharmacienne à Lauzerte, et par M. Calmeilles, élus membres de la Société.

*Elections* : Sont élus comme *membres résidants* : MM. Aubrit, Bertin, Foubert.

Comme *membres correspondants* : Mme Maillet, M. le Comte Lyonel de Lastic de Saint-Paul, M. le Vicomte d'Espic de Ginestet et Madame, MM. Auricoste, Biélé et Docteur Marty.

*Présentations* : Comme *membres résidants* : M. Emile Gerbus, professeur, 20, rue Wilson, présenté par MM. Clavel et Malbec, et M. le Docteur Charles Fazeuilles, médecin en chef de 1<sup>re</sup> classe de la Marine (E.R.), 9, rue Frédéric-Suisse, à Cahors, présenté par MM. Xavier et Louis Gisbert.

*Avis* : Le Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes Pyrénées-Languedoc se tiendra à Saint-Gaudens les 2-4 juin prochains (bulletins de participation). Est signalée la parution d'un « Etat des villes et bourgs qui figurent sur la carte de Cassini » (feuille de Cahors, n° 36), par M. Pégurier (Inst. Géog. Nat.).

*Publications reçues* : *Revue du Gévaudan* (1960), Fédération Soc. académique Pyrénées-Languedoc : *Bibliographie méridionale* (1960), *Bull. Soc. Borda* (3<sup>e</sup> trim. 61), *Soc. archéo. Corrèze* (2<sup>e</sup> sem. 61), *Soc. Antiq. Morinie*, *Soc. archéo. Gers*, *Revue Mabillon*, *Oltis et la France-Latine* (tous les cinq du 4<sup>e</sup> trim. 61), *Annales sedanaises* (janv. 62), *Stabat de Gramat* (1<sup>er</sup> trim. 62), *Revue Lo cobretó* (n<sup>o</sup> 11), de l'Université de Buenos-Aires, série zoologique n<sup>o</sup> 3, *Informations et Documents*, n<sup>os</sup> 155, 156.

*Articles signalés* : Dans le *Sud-Ouest* : Chronique Bétaille, « Notes d'histoire, La communauté » (13 février) ; dans la *Dépêche* : « En suivant la Dordogne, Le rocher des neuf fuseaux », par M. Yronde (6 février), « Une page d'histoire locale : St-Jean-Lespinnasse », par A. F. (27 janvier et 22 février).

*Communications* : M. le Président rappelle brièvement les prochaines manifestations de la Société : à Cahors, en l'honneur de l'historien M. A. Dominicy, et à Tulle le 3 juin prochain.

M. d'Alauzier, après avoir fait circuler des photos sur la Tour de l'ancienne commanderie de Trébaix (commune de Villesèque), donne lecture et commente son étude sur le repeuplement de Trébaix au xv<sup>e</sup> siècle. En 1473, le précepteur de la maison de Trébaix, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, accensa à six personnes le territoire à peu près inhabité et inculte de sa seigneurie. Il se réservait environ 70 hectares. Le partage du territoire entre les nouveaux tenanciers devait être fait pour la Noël suivante. L'affaire traîna ; le précepteur dut inviter ses « pagès » à y procéder, et ceux-ci nommèrent six d'entre eux pour le faire en 1481. L'acte du partage est de septembre 1483. Il y eut 41 parties prenantes pour les 12 parts ou « douzaines ». Chaque douzaine comprenait une maison et ses annexes situées dans le voisinage de la commanderie, un pré, une vigne, un bois et des terres réparties en quatre à six pièces dont chacune devait comprendre 30 ha. environ. Ce partage, le plus souvent, ne fit que sanctionner un état de fait antérieur, si bien qu'on rencontre avant 1483 des ventes de terres, bien qu'en théorie, tout le territoire ait été alors en indivision.

M. Calmon indique que, au 19, rue Nationale, dans une pièce en sous-sol, existe une grande cheminée en pierre. Sur le long manteau

(près de 3 m.) figure, dans une rosace à 4 lobes, un écusson jadis peint. Ce quadrilobe et la présence de filets le long des colonnes des montants de la cheminée permettent de dater cette cheminée du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle se trouve aujourd'hui dans une pièce formant cave, à 2,30 m. environ au-dessous du niveau de la chaussée. Enfin, M. Calmon signale le projet d'érection d'une statue équestre sur la Grande-Place à Labastide-Murat, en l'honneur du Roi de Naples.

M. Prat fait circuler une belle photographie de la sportelle de Rocamadour qui fut trouvée par M. Johansen à Reval, en Estonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 5 avril.

---

MAISON NATALE DE  
MARC-ANTOINE DOMINICY

1605 - 1650

HISTORIEN DU QUERCY

SAVANT JURISTE

DON DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

L'HOMMAGE A UN ILLUSTRE CADURCIEN  
AU N° 16 DE LA RUE NATIONALE

1872-1962

NOTRE 90<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

Nous l'avons célébré le dimanche 29 avril.

La Société avait décidé d'apposer à cette occasion une plaque commémorative de la naissance de Marc-Antoine Dominicy, historien du Quercy et savant juriste du XVII<sup>e</sup> siècle, sur sa maison familiale, au n° 16 de l'actuelle rue Nationale.

A 14 h. 30, se trouvaient ainsi réunis devant cet immeuble, auprès de M. le D<sup>r</sup> Pons, adjoint au Maire, représentant la Municipalité, de M. Gayet, propriétaire de l'immeuble, et du Président Fourgous, un groupe de membres de notre Société et d'habitants du quartier. La cérémonie de l'inauguration de la plaque n'appela pas de discours avant une séance qui allait avoir lieu au Théâtre et où il devait être parlé de Dominicy. Notre Président évoqua seulement cet illustre Cadurcien contemplant jadis des belles fenêtres de sa maison l'animation de la Grand-Rue. Il remercia M. Gayet de s'être prêté à notre initiative et fit remise de la plaque à M. le D<sup>r</sup> Pons qui en confia la garde à M. Gayet, après quelques mots bienveillants pour la Société des Etudes du Lot, toujours soucieuse d'honorer les grands hommes de Cahors.

La séance au Théâtre, à 15 heures, était présidée par M. le Préfet, que remercia notre Président, en saluant également M. le D<sup>r</sup> Pons et M. le Professeur Labrousse, Président de la Société archéologique du Midi de la France, qui représentait à notre manifestation cette Compagnie avec laquelle nous entretenons depuis longtemps de cordiales relations.

Un très nombreux public de la ville avait répondu à notre invitation et bien des membres de notre Société étaient présents, en outre, de notre Conseil d'Administration. On remarquait dans l'assistance : Mme et M. Mège, Chef de cabinet de M. le Préfet, M. l'Inspecteur d'Académie Gontard, les Directrices du Lycée Clément Marot et de l'Ecole Normale, Mme et M. le D<sup>r</sup> Grill, Directeur départemental de la Santé, Mme et M. le Colonel Chevet..., ainsi que des délégations de la jeunesse studieuse de Cahors.

Des couvertures de programme au nom de Clément Marot avaient été peintes par des élèves du Lycée de jeunes filles.

L'ordre du jour de la réunion était placé sous le double signe d'un hommage à nos historiens, peu connus, et à notre grand Clément Marot, dont notre Société n'avait pas parlé depuis longtemps : un buste du poète, fleuri d'un bouquet de roses, avait été placé sur la scène.

Nous donnons, dans le présent fascicule, l'allocution de notre Président et la conférence de M. l'Abbé Toulze, toutes deux goûtées du public. Dans le début de l'allocution de M. Fourgous, l'auditoire ne manqua pas de souligner de son approbation le vœu émis, à la dernière séance mensuelle de la Société, pour l'émission d'un timbre-poste consacré à Clément Marot dans la série des hommes célèbres.

La séance se termina agréablement par une « Ode à Clément Marot », d'un Cadurcien de la fin du siècle dernier, M. F. de Larous-silhe, en littérature Marius Pracy. Cette pièce avait été couronnée à un concours littéraire ouvert à l'occasion de l'inauguration, en 1892, du Monument Clément-Marot, dont l'érection était due à l'initiative de la Société des Etudes du Lot ; elle n'avait point eu l'occasion d'être lue en public au temps où elle fut écrite, et il avait paru qu'elle pourrait redevenir de circonstance. Une charmante élève de la classe de 1<sup>re</sup> du Lycée Clément Marot, Mlle Anne-Marie Chevet, sut rendre avec beaucoup de style et de cœur cet hommage à notre poète, et, tandis qu'on l'applaudissait, notre Président détachait le bouquet qui ornait le buste près duquel elle avait parlé et le lui offrait.

Après la séance, le Conseil d'Administration de la Société recevait au Foyer du Théâtre les personnalités qui avaient honoré de leur présence cette journée anniversaire.

M. Fourgous porta un toast à Mme Gaignerot et à M. le Préfet, à la Ville de Cahors, à la Société archéologique du Midi de la France et à son Président, à l'Académie des Jeux floraux, dont M. l'Abbé Toulze est, au titre de maître ès-Jeux, un des membres les plus distingués.

M. le Professeur Labrousse se fit l'interprète de la Société archéologique du Midi de la France en apportant à notre Compagnie l'hommage de son ancêtre de Toulouse.

Puis, M. le Préfet, dans une délicate allocution, voulut bien souligner la somme de valeurs culturelles que représente la Société des Etudes du Lot, dans l'ensemble de tant d'autres, pour entretenir le courant spirituel de la France et ouvrir dans le cadre local qui leur est propre les voies de la connaissance du passé. M. Gaignerot se dit heureux d'avoir été des nôtres au jour de notre fête et souhaita à tous les présents de se retrouver au centenaire.

Nous ne pouvons que nous associer à ce vœu.

M. le Chanoine Tulet, membre du Conseil de notre Société, avait eu la délicate pensée de dire sa messe du jour, de 18 h. 30, à Saint-Barthélémy, pour les confrères défunts et leurs familles. Qu'il en soit remercié.

X...



FER D'ANDRÉ ROUSSEAU, IMPRIMEUR  
ET MARCHAND LIBRAIRE A CAORS, 1640



## Rues de Cahors portant les noms d'historiens

---

**Edmond-Albe** : rue St-Barthélémy à Place Thiers.

**D'-Bergounieux** : rue Nationale au Boulevard.

**Dominici** (1) : rue Nationale à rue de l'Université.

**Cathala-Coture** : rue de la Préfecture à rue St-Pierre.



**de Fouillac** (1)  
(Photo ci-contre) :  
RUE DES SOUBIROUS  
OÙ ELLE S'OUVRE  
SOUS L'ANCIEN  
HÔPITAL GROSSIA  
(XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)  
A FONDUE-HAUTE

**Lacoste** : rue Louis-Deloncle à rue de Fouillac.

**Salvat** : rue de la Préfecture à rue St-Pierre.

**J.-Vidal** : rue du Château-du-Roi au boulevard.

(1) Ainsi écrit sur la plaque.

Pour servir de quittance de la somme de six cents livres  
six sols huit deniers pour le tiers de mes appointements d'historiographe, chef pour  
la présente année mil six cent quatre-vingt et sept DOMINICY  
Dumbray g<sup>l</sup> s<sup>l</sup>

QUITTANCE SUR PARCHEMIN DE MARC-ANTOINE DOMINICY,  
POUR SA PENSION D'HISTORIOGRAPHE DU ROI  
(Bibliothèque de Cahors, fonds Greil, 111)

## *Allocution du Président de la Société des Etudes du Lot*

### **NOS HISTORIENS**

**L'**ACTE de fondation de la Société des Etudes du Lot, en tête de son Livre d'Or, porte la date du 27 mars 1872. Nous avons ainsi 90 ans... C'est un bel âge et notre Compagnie n'y connaît point le repos de la vieillesse : nous étions, en 1951, 507 ; nous comptons aujourd'hui près de 1.100 membres. Notre Bulletin en est au tome 83 et, entre nos séances mensuelles et conférences de Cahors ou des visites hors du Lot à des Sociétés amies, 15 « Journées foraines » nous ont conduits depuis 1951 vers des villes du département pour y tenir séances sur des sujets locaux après des visites archéologiques. Peut-être avez-vous également souvenir de nos hommages à Fénelon, Olivier de Magny et Charles Bourseul.

Vous m'excuserez de rappeler ces activités au début de cette allocution comme simple liaison avec nos 80 ans de 1952.

Pour notre fête d'aujourd'hui, nous avons songé à honorer nos historiens, peu connus, et le grand Clément Marot, dont notre Société n'a pas parlé depuis longtemps.

Un autre poète, à l'esprit très fin, évoquera tout à l'heure ce dernier, et il m'est agréable d'annoncer, en prélude à son éloge, que la Société des Etudes du Lot, dans sa séance d'avril, a émis le vœu qu'un timbre-poste, dans la série des hommes célèbres, soit consacré à Clément Marot. Notre Président d'honneur, M. Monnerville, a bien voulu le faire sien et nous espérons de son appui l'inscription prochaine dans un programme administratif de cet hommage officiel à un enfant de Cahors, gloire nationale de la Renaissance.

Sur le sujet de nos historiens, dont notre ville a donné les noms à quelques-unes de ses rues, mon propos sera de vous parler surtout de Dominicy, dont le souvenir nous ramenait, il y a un instant, à sa propre maison, et, autour de lui, brièvement, des autres annalistes qui l'ont précédé ou suivi.

Ils furent tous des esprits fort distingués, d'ardents chercheurs, toujours animés d'un grand amour du Quercy, et, chez plusieurs, l'historien se doublait d'un antiquaire, — nous dirions aujourd'hui archéologue. Il est seulement regrettable que certaines de leurs œuvres, — non des moindres —, n'aient pas été publiées et ne peuvent être que consultées en manuscrits, originaux ou copies, dans des Bibliothèques ou dépôts publics d'archives.

Le premier écrivain notable qui soit à citer est **Guillaume Lacroix**, né à Cahors en 1574, mort en 1614. Docteur *in utroque jure* de notre Université, deux fois consul de sa ville, c'était aussi un homme de cœur qui, lors d'une famine, ouvrait toute grande aux miséreux sa maison de la Fondue.

Comme d'autres qui le suivirent, ce Guillaume Lacroix s'attacha spécialement aux évêques, dont on sait le grand rôle qu'ils jouèrent en Quercy. Son livre a été écrit en latin avec comme titre : *Series et acta episcoporum Cadurcensium*. Il y dénombre, avec pièces à l'appui, 58 noms, dont certains toutefois sont sujets à discussion.

L'ouvrage parut à Cahors en 1621, chez Claude Rousseau. Une traduction en sera donnée en 1873 par M. Louis Ayma.

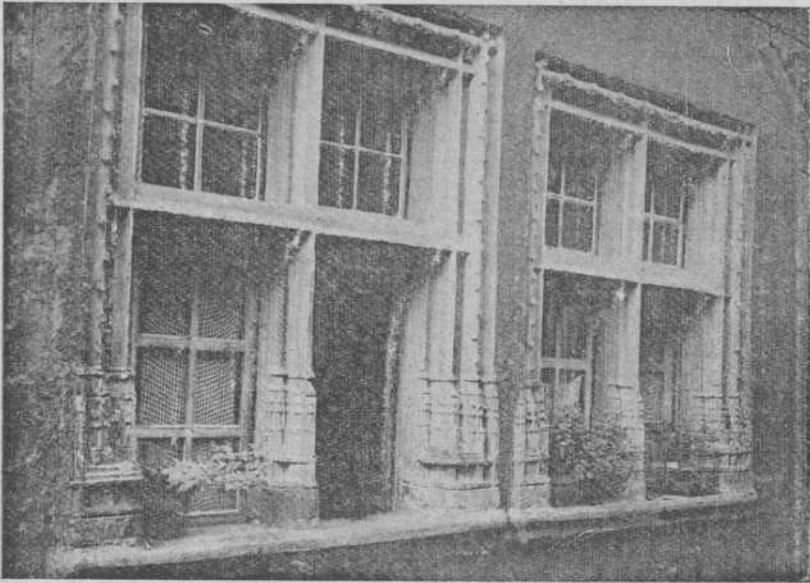
A la même époque que Guillaume Lacroix, mort comme lui en 1614, vivait un gentilhomme, **Guyon de Maleville**, seigneur de Cazals, qui écrivit, sous le titre curieux d'*Esbats du pais de Quercy*, une suite de dissertations et d'éphémérides. L'auteur avait conduit

son ouvrage de 3400 av. J.-C. jusqu'en 1604, mais le début en est perdu. Ce qui est resté, continué par un anonyme, jusqu'en 1662, a été publié dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, par J. Malinowski et F. Cangardel.

Le livre est écrit dans un style simple, parfois avec bonhomie. Il contient nombre de faits intéressants, malgré un peu de fantaisie et des inexactitudes dans les dates.

\*  
\*\*

Le XVII<sup>e</sup> siècle va nous donner quatre historiens : Marc-Antoine Dominicy, notre héros d'aujourd'hui, l'abbé de Foulhiac, Jean Vidal et Antoine de Cathala-Coture.



FENÊTRES DE LA MAISON DOMINICY

**Marc-Antoine Dominicy**, qui était d'une famille de bourgeois et de marchands ayant eu quelque vitalité dans Cahors dès avant le XVII<sup>e</sup> siècle, naquit dans notre ville vers 1605. Son père Bertrand est mentionné au Cadastre de 1606 comme tenant « une grande maison sur la grand'rue, contenant deux boutiques, leurs dessoulz et une basse-cour ». C'est l'actuel n° 16 de la rue Nationale. Assez dénaturée à l'intérieur, elle offre encore sur sa façade de belles fenêtres de

la fin du xv<sup>e</sup> siècle ou du début du xvi<sup>e</sup> et, dans la cour, une porte de même époque.

La grand-rue était jadis la plus importante de la ville, qu'elle traversait dans toute sa longueur, à la fois très commerçante et fort bien habitée. La maison des Dominicy s'y trouvait dans la partie basse. D'un côté, elle n'était pas loin du pont vieux en passant sous les fenêtres moyenâgeuses de l'hostellerie réputée de l'Ecu, dont les abords retentissaient du claquement alerte des fouets des postillons. A l'opposé, on avait à quelques pas la maison des notaires Issala, signalée par sa tourelle du xv<sup>e</sup> siècle, et on était tout près du centre de la ville et de la maison consulaire ; Dominicy, dans son enfance, allait jouer par là sur la place de la Conque, dont la belle vasque le laissait sûrement en extase.

Dominicy vécut jusqu'en 1644 dans ce milieu où, en 1621, il obtenait à l'Université le grade de docteur en droit. D'abord avocat au Présidial, il sera ensuite nommé procureur général de la Cour des Aides et le restera jusqu'à son départ de Cahors pour Paris.

Il s'attachait alors à écrire l'histoire du Quercy, ce qui lui valut un jour l'encouragement d'une Ode savante en latin dédiée à sa très érudite personne par un de ses amis, le R.P. Jésuite Saint-Marcel, qui avait en admiration sa haute et difficile entreprise. Dominicy accumulait pour ce travail une somme étonnante de matériaux, fouillant dans les bibliothèques de ses amis, visitant le musée du chan. d'Oronce et se livrant à des recherches de documents anciens. On peut aussi l'imaginer, d'après certains de ses écrits, déambulant dans Cahors ou ses environs, à la recherche d'un vestige du passé.

De cette époque, on a de lui un petit livre imprimé et deux œuvres restées manuscrites.

Le livre, écrit en latin sous le titre *De sudario Capitis Christi liber singularis*, est relatif, avec un sujet alors neuf aux points de vue historique et littéraire, à la précieuse Sainte-Coiffe de notre cathédrale. D'un fond très étudié, ce travail est rédigé sous une forme circonspecte, en particulier avec prudence quant à l'origine de la relique, pour laquelle la thèse d'un don de Charlemagne semble toutefois avoir la préférence de l'auteur.

L'un des ouvrages manuscrits est un *Mémoire des anciens comtes du pays de Quercy et du comté de Caors*. Dominicy y discute avec une grande sûreté de jugement de l'origine de cette institution dont il suivra l'évolution jusqu'à l'abandon de ses droits temporels par le comte de Toulouse au profit de l'évêque de Cahors, fin xi<sup>e</sup> siècle.

Plus importante est l'*Histoire du pays de Quercy*, œuvre maîtresse de Dominicy, dont les manuscrits, plus ou moins complets, forment plusieurs volumes. Une première partie est consacrée à l'histoire

politique et civile ; une seconde traite de l'histoire propre des évêques.

En feuilletant l'ouvrage, un chapitre m'a particulièrement retenu par le témoignage de l'esprit lettré de Dominicy, le chapitre X de la première partie : « De quelques ouvrages des Romains restés en Quercy ». L'auteur y discute en 10 pages sur un sarcophage offrant des sculptures relatives à la vigne et au vin, qui existait de son temps à la cathédrale et disparu depuis. Sa dissertation est émaillée de citations latines, révélant ici, avec des passages de Suetone, Diodore de Sicile ou Columelle, l'origine et l'usage de l'échalas, identifiant ailleurs un vigneron au repos avec quelque paresseux Tityre, de la race de ce « Tityre patulæ recubans sub tegmine fagi » qui enchantait jadis, en nos classes de rhétorique, nos leçons de prosodie.

En 1644, Dominicy va se rendre à Paris, sa ville l'envoyant dans la capitale pour y régler quelques affaires. Les circonstances le mirent alors en relations avec nombre de personnalités. Il fréquenta assidûment chez le chancelier Séguier et développa des relations qu'il entretenait déjà par correspondance avec Justel, secrétaire du roi, un des plus savants canonistes et chartistes du temps.

Notre historien avait emporté de Cahors ses manuscrits. En 1644, il obtenait un privilège du roi en date du 21 mars, pour l'impression de son *Histoire du Quercy* et d'un traité sur l'alleu qu'il avait rédigé en juriste lorsqu'il était avocat. Ce traité parut en 1645 à Paris, mais, quant à l'*Histoire du Quercy*, Dominicy ne se décida point à la publier.

On s'est demandé quel en avait été le motif. Y eut-il scrupule de la part de Dominicy à la suite d'imperfections signalées par Justel ? Fut-il rebuté par la dépense ou par la perspective d'une vente incertaine pour un ouvrage d'érudition locale ? N'essayons point d'épiloguer à la suite de ceux qui se sont penchés sur le problème. Bornons-nous à constater combien fut regrettable la décision de Dominicy qui eût pu, par la suite, compléter et améliorer son ouvrage.

Ainsi détaché des préoccupations d'histoire locale, Dominicy va désormais se présenter avec la physionomie d'un polémiste. Il se mêlera à quelques grandes controverses de l'époque, politiques, religieuses ou scientifiques, — on sait qu'il n'en manquait point —, et deviendra une des personnalités marquantes de Paris. Il participera à la fameuse querelle dite de Childebrand et d'Amsbert à propos de l'origine des Carolingiens et des Capétiens. On le verra mêlé à des discussions sur la pénalité ecclésiastique dite « *communio peregrina* » et il eut également son rôle dans la querelle du vide qui mettait en vedette Torricelli, Pascal et Descartes.

Entre-temps, Dominicy, à l'intervention du chancelier Séguier, avait obtenu en 1646 le titre de conseiller du roi, et, avec une rente de 2.000 livres, la charge d'historiographe de France, sur laquelle nous manquons toutefois de renseignements quant à l'activité du bénéficiaire.

En 1648, il sera doté d'une chaire de droit à l'Université de Bourges, où il prononcera, au jour de son installation solennelle, un remarquable discours en latin sur la Trêve de Dieu.

Mais on ne le vit professer que quelques mois dans la ville de Jacques Cœur. Une mort presque subite devait le surprendre à Paris fin 1650 ou au début de 1651.

Tel fut notre Dôminicy, qualifié de son vivant d'arbitre très intègre des litiges du Palais. Un annaliste de ses successeurs, François Salvat, qui avait en très grande estime son érudition, l'a salué comme un des plus grands hommes du xvii<sup>e</sup> siècle. De notre temps, un de nos distingués confrères, M. Louis Bergounioux, lui consacra sa thèse de Doctorat ès lettres avec un volume de 800 pages, nourri de faits et d'idées sur les milieux cadurcien et parisien du xvii<sup>e</sup> siècle.

Nous lui avons dédié aujourd'hui notre marbre du souvenir qui veut répondre modestement à ces derniers mots de l'Ode du Père Saint-Marcel que je signalais il y a un instant :

« Nulla ætas silebit Dominicy  
pium laborem... »

Aucun temps ne passera sous silence le pieux labeur de Dominicy.

\*  
\*\*

Avec Dominicy, l'abbé de Foulhiac, né en 1622 au château de Mordesson, près Gramat, mort à Cahors en 1692, est la personnalité la plus marquante comme historien au xvii<sup>e</sup> siècle.

Il vécut d'abord à Paris, où il obtint le grade de docteur en Sorbonne en 1661, et se lia avec Fénelon et autres grands hommes du temps. Devenu par la suite Cadurcien, il sera vicaire général de trois évêques, Mgr de Sévin, Mgr de Noailles et Mgr Lejay, menant alors de pair les devoirs de son ministère et sa passion pour l'histoire. L'intendant Foucault avait grande considération pour son savoir et le chargea d'un inventaire des documents anciens existant en Quercy, dans les abbayes et ailleurs.

Nous avons de lui, en manuscrits, à la Bibliothèque de Cahors, un texte latin : *Chronicon cadurcensium a Julio Cæsare ad decimum*

*septimum seculum*, et un texte français de *Chroniques* allant de 1205 à 1560, qu'un continuateur, l'abbé Maisonneuve, complétera, à l'aide de ses notes et d'additions personnelles.

Il nous reste également de l'abbé Foulhiac, à la même bibliothèque, un volume manuscrit marqué sur le plat de la reliure comme lui ayant appartenu, qui traite des *Antiquités diverses du Quercy*.

\*  
\*\*

Le troisième historien du xvii<sup>e</sup> siècle, **Jean de Vidal**, est une figure moins importante, ayant peu à son actif. Docteur en droit et avocat en Parlement, il fit paraître à Cahors, en 1644, chez P. Dalvy, un petit in-12 portant comme titre assez long : *Abrégé de l'histoire des évêques et comtes de Caors contenant l'histoire de leurs noms et faits plus mémorables avec ce qui s'est passé de leur temps de plus remarquable dans le Diocèse Païs de Quercy depuis la publication de l'Évangile jusques en l'année 1664*.

Le livre est curieux par la mention de ces événements. Vidal rapporte par exemple, parmi des prodiges, que deux soleils apparurent ensemble en 51, 1105 et 1540. Il signale des comètes en 399, 682, 1101 et nous apprend qu'en 1095, une nuée de sauterelles empêcha la vue du soleil pendant plusieurs jours.

\*  
\*\*

**Antoine de Cathala-Coture**, qui vient ensuite dans notre liste, était, lui, de Montauban. Né en 1632, fils d'un avocat à la Cour des Aides de cette ville, il suivit aussi avec distinction la carrière du Barreau. Maire de Montauban en des temps difficiles, il y fut également sub-délégué de l'Intendant et mourut en 1724.

On lui doit une *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy*, qu'il avait conduite jusqu'en 1724. L'abbé Teulière la poursuivra jusqu'en 1784 et, ainsi complétée, elle paraîtra l'année suivante chez Pierre Cazamea, qui avait acquis de la famille le manuscrit primitif de Cathala-Coture.

\*  
\*\*

Au xviii<sup>e</sup> siècle, nous trouvons **Jean-François Salvat**, né en 1729, à Cahors, où il mourut en 1816, après avoir été chanoine prébendier de la Cathédrale. Notre Bibliothèque municipale possède de lui des notes sur divers sujets d'archéologie et trois volumes manuscrits d'une *Chronique du Quercy* allant jusqu'en 1664. Le texte en est



curieux par son écriture très fine et en lignes serrées, ne laissant autour de la page aucun blanc. L'abbé Salvat avait la réputation d'être parcimonieux en toutes choses et, sur le sujet papier, une anecdote circulait sur son compte au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le Préfet du Lot, auquel il avait été présenté comme un grand érudit au cours d'une réception, l'avait prié de lui écrire une notice historique sur Cahors et le Quercy pour son enseignement personnel. L'abbé s'était engagé à la donner, mais ne se pressait pas de répondre à l'invitation, et, comme des amis venaient à lui rappeler sa promesse, il leur dit tranquillement : « J'y pense, mais j'attends que le préfet m'envoie du papier. Je ne suis pas riche et ne puis faire grande dépense. » Le temps passait, lorsqu'un jour, le préfet, par une fort polie lettre, réitéra sa demande. Or, il se trouvait que, sur le papier de celle-ci, il restait beaucoup de blanc. Que fit l'abbé ? Il réussit à condenser son sujet, de sa fine écriture, sur la feuille même et, ainsi complétée, renvoya sa lettre au préfet.

\*  
\*\*

Avec **Guillaume Lacoste**, né en 1755, mort en 1831, nous rencontrons un universitaire, professeur, censeur et proviseur du Lycée de Cahors, après avoir dirigé une institution privée. Homme de devoir dans ses différentes fonctions, il consacra ses loisirs, avec un labeur admirable, à la rédaction de cinq volumes d'une *Histoire générale du Quercy*. Quatre volumes, revus par deux érudits Cadurciens, L. Combarieu et F. Cangardel, ont été publiés en 1883 par le libraire Girma, de Cahors, qui était un esprit très ouvert à tout ce qui concernait notre petit pays. Des difficultés inhérentes au texte n'ont pas permis l'édition du 5<sup>e</sup> volume. Tout en s'arrêtant ainsi aux abords du XVII<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage n'en est pas moins, aujourd'hui, le travail essentiel à consulter pour la connaissance de notre passé.

\*  
\*\*

Du XIX<sup>e</sup> siècle, nous aurons à citer, après l'œuvre de Lacoste, une *Histoire de Raphaël Périé*, dont il ne paraîtra que trois volumes sur quatre prévus et qui ne vaut point la précédente.

En 1920, paraîtra d'autre part une *Histoire populaire du Quercy des origines à 1900*, due à un instituteur, **M. Saint-Marty**. Ecrite dans un ton de vulgarisation, elle sut répondre à son but qui était d'adapter le corps enseignant au milieu local.



Plus près de nous, **M. le chanoine Sol** nous donnera dans l'ensemble de son œuvre les cinq volumes de son *Eglise de Cahors* et trois autres sur la *Vie sociale et économique du Quercy des origines à nos jours*.

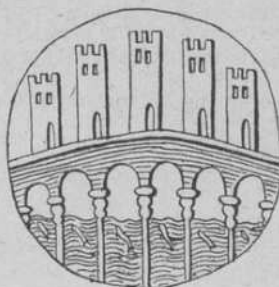
Quant au mot de la fin, nous le trouverons dans l'importante contribution à la connaissance de notre passé apportée également depuis sa fondation par la Société des Etudes du Lot.

Nous avons toujours eu à cœur à nos séances les questions d'histoire parmi les sujets divers que sollicite le Quercy, et, dans notre Bulletin, d'experts confrères ont écrit abondamment sur des sujets particuliers ou publié utilement d'anciens textes comme notre « Te Igitur » ou des chartes de coutumes. Rappellerai-je comme noms les Malinowski, Baudel, Combarieu, Cangardel, qui furent de la première heure, et, parmi les suivants, — en ne citant que des disparus —, les chanoines Albe, Foissac, Sol, les Daynard, Greil, Dufour, Ludovic de Valon, Paul de Fontenille, le D<sup>r</sup> Bergounioux, Armand Viré, près de bien d'autres...

Laissons désormais se poursuivre, pour nos successeurs, le cours de nos annales et, quant à la Société des Etudes du Lot, ayons confiance qu'elle ne périra point de si tôt et qu'il y aura toujours dans son sein des Dominicy et des Lacoste. Donnons par avance à ces travailleurs une pensée et un hommage : ils auront, à leur tour, bien mérité du Quercy et de l'Histoire !

J. FOURGOU.

SCEAU  
CONSULAIRE



CAORS  
1338



L'HISTORIEN FRANÇOIS SALVAT (1)

## Bibliographie des historiens du Quercy du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle

N. B. — Il n'est indiqué avec les ouvrages imprimés que les principaux manuscrits connus pouvant être consultés dans des Bibliothèques ou dépôts publics d'archives.

### MARC-ANTOINE DOMINICY (1605-1650)

#### Histoire du pays (ou païs) de Quercy.

— *Archives départementales de Tarn-et-Garonne*. Ms. 4, 3 tomes in-4°, 456 p. A considérer comme le plus complet.

D'autres manuscrits plus ou moins complets existent notamment :

— *Bibliothèque de Toulouse*. Ms. 720. Copie xviii<sup>e</sup> s., in-4°, 49 folios-508 p. Appartint à Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, arrière-petit-neveu de l'historien. Contient au début une préface et une Ode en vers latins adressée à l'historien par son ami, le R.P. Jean-François Saint-Marcel, de la Compagnie de Jésus, avec la dédicace suivante : « *Integerrimo atque erudissimo domino D. Marco-Antonio Dominicy in Curia Cadurcensi patrono amoris æterni pignoris anathema* ».

— *Bibliothèque de Cahors*. Ms. 120, 121, 122, Copies xix<sup>e</sup> s., par J. Cangardel et un anonyme.

— *Bibliothèque du Grand Séminaire de Cahors*, in-f°, 354 p.

— *Bibliothèque de Montauban*. Ms. 4, xvi-415 p. Copie xviii<sup>e</sup> s.

(1) Portrait à l'huile conservé dans la famille.

— **Mémoires des anciens comtes du pais de Quercy et du comté de Caors.** Dédicace du 6 juin 1642 à Mgr Alain de Solminihac.

— *Archives départementales du Lot*, F. 135. Copie XIX<sup>e</sup> s. (39 pages par Lacabane sur trois exemplaires identiques des Archives Nationales, fonds français 5.924, 4.437 et 12.795).

— *Bibliothèque de Cahors*. Ms. 79, fonds Lacoste, 58 p.

— *Bibliothèque de Toulouse*. Ms. 719, XVIII<sup>e</sup> s., 95 p. Mention en 1<sup>re</sup> page : « Ces mémoires ont été copiés sur le manuscrit autographe de l'auteur. » Provient de la bibliothèque de J.-J. Lefranc de Pompignan.

#### OUVRAGES IMPRIMES

— *De Sudario Capitis Christi liber singularis*, Cahors, André Rousseau, 1640, xv (pièces liminaires)-92 p. Planche gravée.

Bien que n'étant pas d'histoire locale, nous donnons également la référence des trois livres les plus importants du juriste et du controversiste :

— *De prerogativa allodiorum in provinciis quæ jure scripto reguntur Narbonensi et Aquitania*, Paris, 1645, Vve Mathurin du Puis. Pièces liminaires et 210 p.

— *De treuga et pace ejusque origine et usu in bellis privatis*, Paris, Gabriel Cramoisy, 1649, in-4°. Epître et 20 p.

— *Assertor gallicus contra Vindicias Hispanicis Joannis Jacobi Chiffletii*, Paris, e typographia regia, in-4°. Pièces liminaires, 272 p.

#### GUYON DE MALEVILLE († 1614)

**Esbats sur le pays de Quercy.**

— *Bibliothèque de Grenoble*. Ms. 2.997. Paraît autographe.

— *Bibliothèque de Cahors*. Ms. 1. Copie faite en 1804 par les soins de Champollion Figeac sur le manuscrit précité. — Publié par J. Malinowski et F. Cangardel dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*. Tomes XI, p. 33, 97, 162, 225, et XXIII, p. 26, 75, 185. — Tirage à part F. Delperrier, 1900, in-8°, 582 p., avec planches.

#### GUILLAUME LACROIX (1574-1614)

**Series et acta Episcoporum Cadurcensium**, in-4°, 454 p., Cahors, Claude Rousseau, 1617, et Jean-Dalvy, 1626. — Traduction française par Louis Ayma, inspecteur d'Académie, Cahors, 1879-1882, gr. in-8°, 2 tomes en 4 volumes.

**JEAN DE VIDAL (XVII<sup>e</sup> s.)**

**Abrégé de l'histoire des évêques, barons et comtes de Caors**, contenant l'histoire de leurs noms et faits plus mémorables avec ce qui s'est passé de leur temps de plus remarquable dans le diocèse païs de Quercy depuis la publication de l'Évangile jusques en l'année 1661, Cahors, P. Dalvy, 1664, in-8°, 80 p.

**ANTOINE DE CATHALA-COTURE (1632-1724)**

**Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy**, 3 vol., 1787, Montauban, P. Cazamea. Le 3<sup>e</sup> volume est de l'abbé Jean Teuilière, d'après les notes de Cathala-Coture et les siennes propres, qui ont mené l'histoire jusqu'en 1784.

**ABBE RAYMOND DE FOULHIAC (1622-1692)**

Le nom de cet historien a été diversement orthographié. La forme authentique ci-dessus est donnée dans une généalogie de famille et une note autobiographique écrites de la main de l'abbé (Archives dép. du Lot, F. 139 et F. 404), et par une mention manuscrite sur le plat de la reliure, parchemin d'un exemplaire des « Antiquités diverses du Quercy » (Bibliothèque de Cahors, fonds Greil, 111, voir ci-après). On trouve ailleurs, sur des manuscrits ou dans des auteurs, Fouilhac, Fouillac, Fouillac...

**Chronicon Cadurcense a Julio Caesare ad decimum septimum saeculum**, *Bibliothèque de Cahors*, Ms. 54, XVII<sup>e</sup> s., 271 feuillets.

**Chroniques du pays de Quercy** (en français), *Bibliothèque de Cahors*, Ms. 55, XVII<sup>e</sup> s., 388 feuillets.

*Bibliothèque de Cahors*, Ms. 56 et 57. Copie XIX<sup>e</sup> s., par R. Périé, sur copie de 1760.

*Archives départementales du Lot*. Série F. 136, 688 pages.

**Livres manuscrits anciens trouvés en Quercy**, *Archives départementales du Lot*. Série F. 137.

**Antiquités diverses du Quercy**, *Bibliothèque de Cahors*. Fonds Greil, 111, XVII<sup>e</sup> siècle, de la main de l'auteur. Porte sur le plat de la reliure parchemin : « Apartient à M. Foulhiac ».

**Brouillons et notes diverses** (15 pièces, 186 feuillets), *Bibliothèque de Cahors*, XVII<sup>e</sup> s., de la main de l'auteur.

ABBE FRANÇOIS SALVAT (1729-1816)

**Histoire du Quercy.**

*Bibliothèque de Cahors.* Ms. autographes de l'auteur 60, 61, 62, 63, en volumes in-f° reliés. Primitivement 5 vol., dont il ne reste que ces 4. Tome I, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. (308 p.). Tome II, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s. (276 p.). Tome III, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. (524 p.). Tome IV, « Preuves de l'histoire de la province de Quercy prises dans les monumens les plus authentiques tant anciens que modernes ».

*Notes sur des fragments d'antiquités, épitaphes...* *Bibliothèque de Cahors.* Ms. autographe de l'auteur, n° 64.

J. F.

BUSTE  
RENAISSANCE



CAHORS  
ARCHIDIACONÉ

DU TEMPS DE MAROT



## A LA RECHERCHE DE CLÉMENT MAROT

Une réflexion de Jacques Perret, du temps qu'il était *Caporal épinglé*, fournira l'exergue de cet entretien : nous pouvons, selon lui, garder l'espérance tant que les Français prendront plaisir à « décrocher les tableaux de famille » pour contempler les hautes figures de leur passé. C'est à cet exercice pieux que nous convie notre Société ! Ne négligeons-nous pas trop nos grands hommes ? Il est vrai que nous en avons tellement en Quercy ! Tous les Cadurciens savent au moins le nom de Gambetta... et sa statue. Combien d'entre eux ont pris la peine de s'arrêter devant le buste de « Maître Clément », non loin du quai où

### *Le Fleuve Lot coule son eau peu claire ?*

Parmi ceux même qui ont admiré la tête socratique de notre « gentil poète », s'en trouverait-il beaucoup qui puissent dire de ses vers ? Nous ne connaissons pas nos gloires. Aussi partons-nous ce soir à la recherche de Clément Marot pour le découvrir où le retrouver. Ce ne sera pas du temps perdu.

Laissant aux érudits le soin des études critiques, nous l'aborderons en poète ; vous ne serez pas surpris que nous lui cédions la parole le plus possible ! Nous suivrons le développement de son œuvre à travers les péripéties d'une existence fort mouvementée : l'une et l'autre en Marot ne font qu'un, comme la trame et la chaîne sur le métier. « Le style, c'est l'homme », notre héros illustre mieux que quiconque le mot de Buffon et ses poèmes disent sa vie.

En littérature, il n'y a pas d'enfant trouvé. Chaque écrivain forme un chaînon d'une vieille famille dont il continue les traditions pour



les transmettre, enrichies, à ceux qui viendront après lui. Ainsi de Marot. Son père, Jehan des Mares (d'où viendra le surnom de Marot), l'un des « grands rhétoriciens », « facteur et écrivain » d'Anne de Bretagne, lui passe, en même temps que la vie, le flambeau de la poésie. Quand il vient au monde, Alain Chartier et Villon sont morts depuis plusieurs décades ; Commynes rédige ses *Mémoires* ; Marguerite de Valois et Rabelais sont encore enfants ; Maurice Scève et Hugues Salel vont voir le jour. Du Bellay et Ronsard auront vingt ans à sa mort et seront nés déjà Olivier de Magny et Montaigne... Quelle magnifique floraison au verger des lettres !

Artistes et architectes ne le cèdent en rien aux écrivains. Entre les ultimes joyaux du Gothique flamboyant apparaissent les premiers chefs-d'œuvre de la Renaissance : un peu partout, dans le Val de Loire ou ailleurs, les châteaux poussent à l'envi comme champignons en septembre !

La politique cependant, selon l'usage, agite le monde. La vie de Marot en pâtit : il lui faudra suivre la Cour en ses déplacements infinis et même les armées du Roi qui vont aux Guerres d'Italie. Ces princes, quels sont-ils ? Notre Cadurcien, né sous Charles VIII,

*N'ayant dix ans, en France (fut) mené,*

sous le règne de Louis XII, propre fils de Charles d'Orléans, le mélancolique poète de l'exil, avant de vivre auprès de François I<sup>er</sup> qui devait mériter le beau nom de « Père des lettres ».

Mais revenons à Cahors, où le futur auteur de tant de vers malicieux poussa son premier vagissement en l'année 1496 (ou 97) ! Le poète est fier de son pays natal ; il l'évoque dans une page de son *Enfer* pour administrer la preuve irréfutable qu'il est de bonne et catholique extrace :

*...Vers midi les hauts dieux m'ont fait naître,  
Où le soleil non trop excessif est ;  
Par quoi la terre avec honneur s'y vêt  
De mille fruits, de mainte fleur et plante :  
Bacchus aussi sa bonne vigne y plante,  
Par art subtil, sur montagnes pierreuses,  
Rendant liqueurs fortes et savoureuses :  
Mainte fontaine y murmure et ondoie,  
Et en tous temps le laurier y verdoie...*

*...Au lieu que je déclare*

*Le fleuve Lot coule son eau peu claire,  
Qui maints rochers traverse et environne,  
Pour s'aller joindre au droit fil de Garonne.  
A bref parler, c'est Cahors en Quercy...*

Outre l'aimable évocation de nos pittoresques vallées, d'un vin fameux et sans doute de la Fontaine des Chartreux, ces vers n'apportent-ils pas la preuve, par l'exemple, que de Cahors il peut sortir quelque chose de bon ? Une authentique Cadurcienne y donne ce beau fils à un père normand qu'elle avait fixé chez nous. Quelque quatre siècles plus tard, l'expérience se renouvellera avec le même succès entre une Quercynoise et un Génois qui transmet à son rejeton le nom de Gambetta !

Comment va grandir le garçon ? Eh bien, comme tous les enfants drus et sains, qui n'ont pas peur des écorchures et des horions, non plus que des réprimandes ! Au reste, laissons-lui la parole, il en fait lui-même le pittoresque récit au Roi :

*Sur le printemps de ma jeunesse folle,  
Je ressemblais l'arondelle qui vole  
Puis çà, puis là : l'âge me conduisait  
Sans peur ni soin où le cœur me disait.  
En la forêt, sans la crainte des loups,  
Je m'en allais souvent cueillir le houx,  
Pour faire glus à prendre oiseaux ramages,  
Tous différents de chants et de plumages...  
Ou transnouvais les rivières profondes,  
Ou renforçais sur le genou les frondes,  
Puis d'en tirer droit et loin j'apprenais  
Pour chasser loups et abattre des noix.  
O quantes fois aux arbres grimpe j'ai,  
Pour dénicher ou la pie ou le geai,  
Ou pour jeter des fruits jà mûrs et beaux  
A mes compaigns qui tendaient leurs chapeaux !...  
Déjà pourtant je faisais quelques notes  
De chant rustique...*

Tel d'entre nous qui en agit de même aux jours radieux de l'enfance, aurait risqué d'imiter ce passage, s'il n'avait craint que les Muses en rient ! Quelle langue parlait-il donc quand il vagabondait ainsi sur les côteaux, alors verdoyants, de notre cité ? Mais tout bonnement sa « langue maternelle », comme il l'appelle, notre sonore, souple, riche et harmonieuse langue d'oc ! Il devait l'oublier (du moins il le dit !) pour la « paternelle », cette

*Langue française, ès grands cours estimée.*

Hélas, les Rois et les Reines auxquels il fut par la suite ignoraient la Cendrillon qu'on n'entendait plus aux antichambres des palais ! Or, seuls, les princes pouvaient assurer, avec la gloire, un honnête

revenu aux pauvres porteurs de lyre. Quelque amour que nous ressentions pour notre incomparable langue nationale, il nous sera bien permis de regretter un ostracisme qui a singulièrement appauvri le patrimoine français.

Le père de Marot tenait boutique de chapeaux dans la bonne ville de Cahors. Son commerce languissait-il ? Les poètes, chacun le sait, comptent mieux les vers que les ducats. Est-ce donc, comme s'exprime le mélancolique Rutebœuf,

*Par faute d'un peu de chevance,*

ou la nostalgie de « Paris, emprès Pontoise », selon la jolie boutade de Villon, toujours est-il qu'il ne devait pas tarder à se rapprocher du soleil ! L'ex-négociant avait-il beaucoup de talent pour les vers ? Le fait est qu'il ne devait pas manquer d'entregent ! Dès 1506, l'année de son arrivée à Paris, nous le trouvons poète attitré de la reine Anne de Bretagne. A condition de charmer les loisirs de quelque mécène généreux, l'art des Muses l'emporte nettement sur la chapellerie ! Temps béni où les princes s'entouraient de rimeurs !

*Un poète est un luxe aujourd'hui qu'on se donne !* (E. Rostand).

On leur attribuait l'emploi de « valet de chambre », avec un service plus que réduit ! Cette sinécure favorisait tel médiocre ? Sans doute ! Mais elle permettait de vivre et d'écrire à ceux qui avaient du génie. On ne sépare jamais le bon grain de l'ivraie qu'à la moisson... Les deux Marot, avant notre Salel, qui fut ensuite abbé commendataire comme Ronsard, vécurent ainsi d'une charge fictive, dont on leur versait la pension avec une régularité assez relative, à vrai dire : combien de fois voyons-nous Marot en quémander les arrérages (à moins que ce ne soit des avances !) dans des Epîtres dont l'esprit nous enchante !

En attendant d'accéder à cette situation, il lui faut apprendre le rudiment. Il fait ses classes à l'Université d'Orléans, en élève médiocre, qui gardera assez mauvais souvenir de ses maîtres... Il arrive que des sujets, au demeurant, comme lui, bien doués, s'accommodent mal des disciplines scolaires ; on les taxe de fantaisie ou de paresse, quand ce n'est pas pis ! Ils se vengeront en commençant leurs véritables études à la sortie du collège, pour les poursuivre leur vie durant avec un indéniable succès. Cette méthode, peu recommandable au commun, vaut pour des élèves dans le genre de notre héros ! Il est vrai qu'on n'en peut juger qu'après coup ! Marot, à Orléans, se frotte un peu de droit, juste assez pour entrer chez un procureur... et s'affilier à la turbulente confrérie de la Basoche. Mais il ne moisira pas dans les grimoires : il écrit déjà des vers ! Il a de qui tenir, il est vrai, et l'exemple vient de haut dans la mai-

son... Il se fait la main en rimant pour son plaisir les événements du jour ; il compose aussi de plus grandes machines, comme *Le Temple de Cupido*, pour attirer l'attention des grands et se concilier la faveur du futur Roi. Il aspire à devenir, comme son père, une sorte de chroniqueur mondain, convenablement rétribué. Un dieu devait bien veiller sur ces poètes : il réussit ! En 1519, à 23 ans ! le voici valet de chambre de la « Marguerite des Princesses », sœur très aimée du Roi, à laquelle ce dernier l'a donné. Celle dont il dira plus tard qu'elle avait

*Corps féminin, cœur d'homme et tête d'ange,*

sera la providence du poète, avant de devenir, avec Hugues Salel, son meilleur disciple. Du jour où il entre à son service, il va suivre la cour dans ses multiples déplacements, quand il ne languira pas en prison ou sur les chemins de l'exil ! Les anciens voyageaient beaucoup plus que nous ; nous avons peine à nous figurer leurs pérégrinations ; ils parcouraient à cheval la France et l'Europe, avec une sage lenteur qui leur permettait des séjours profitables à travers villes et pays, alors que nos voitures, trop rapides, ne nous laisseront plus apercevoir bientôt que des poteaux indicateurs ou des bornes kilométriques !

Mais, dans ce mouvement perpétuel, où des poètes trouvaient-ils donc le loisir de rimer et d'écrire ? de publier, comme Marot, le *Roman de la Rose* mis en français moderne, une édition de Villon commandée par le Roi en 1533, sans oublier ses propres ouvrages ?

Maître Clément est au Camp du Drap d'Or,

*Au Camp des rois les plus beaux de ce monde !*

En 1521, il accompagne dans le Hainaut le Duc d'Alençon, premier mari de sa protectrice, à laquelle il mande le récit de l'expédition en vers ou en prose. S'il ne fut pas à Pavie, semble-t-il, il avait certainement suivi le Roi en Italie. Il revient en France pour y perdre la liberté comme son maître, mais dans une moins glorieuse conjoncture. Marot mena toujours une vie assez libre, pour ne pas dire plus ! Il s'en accuse lui-même au reste :

*Hélas ! si j'ai mon joli temps perdu  
Pour le plaisir d'une jeune fillette !...*

C'est justement une sienne belle amie qui, fâchée sans doute de quelque infidélité, le dénonce comme « luthériste » ; elle en donne pour preuve qu'il n'observe pas l'abstinence :

*Prenez-le, dit-elle, il a mangé le lard !*

Galant homme, il ne se vengera que d'une ballade et de deux rondeaux ! En attendant, il est au Châtelet, « prison fort inhumaine », à son goût. Comme il aura sujet pour lors de se féliciter d'avoir été « d'enfance... nourri en la Maison de France ! ». Sur l'intervention de la sœur du Roi, le bon évêque de Chartres, Louis Guillard, évoque l'affaire à son tribunal et assigne le coupable présumé à résidence... en « l'hôtellerie de l'aigle » ! A moins que ce ne fut pour rire, un bon vivant comme notre homme pouvait-il souhaiter mieux ? Il utilise les loisirs que lui procure l'Eglise à la rédaction de *L'Enfer*, l'une des premières œuvres du poète qui comptent, dans laquelle, on n'en sera pas surpris, il malmène rudement géoliers et juges parisiens ; il y stigmatise aussi la torture et les faux aveux qu'elle extorque aux malheureux qui la subissent. Tout au long de sa vie, il multipliera comme à plaisir les nasardes aux chats-fourrés de la Sorbonne et du Palais. Parfait courtisan, s'il admet la supériorité des Princes, il reporte son humeur sur leurs mandataires les plus haut placés. Les gens de robe en particulier l'énervent, sans en excepter les moines naturellement, et certain frère Lubin l'éprouvera, comme tels autres, dans une épigramme acérée. Ces messieurs le lui revaudront avec usure ! Quoi d'étonnant que cette ironie mordante, bien dans l'esprit de nos Français, lui cause des ennuis, surtout lorsqu'elle apparaît trop justifiée !

Sur ces entrefaites, François I<sup>er</sup> rentre d'Espagne. Nul n'en est plus ravi que le prévenu d'hérésie ! Non content de le libérer, le Roi, en 1528, se l'attache enfin comme valet de chambre. Il succède à son défunt père. On comprend dès lors qu'il exulte :

*Il n'est que d'être bien couché...*

sur l'état de la Maison royale ! Nanti d'une pension de deux cents livres, avec, comme seule obligation, l'agréable devoir de rimer pour le plaisir et la gloire d'un prince magnifique, comment notre homme ne heurterait-il pas du front les étoiles ?

Il nous plaît cependant, pour l'honneur du Querey, dont il est, que le poète officiel demeure libre dans ses écrits et ses propos : le démontre hautement l'épigramme sur le supplice de Samblançay, laquelle ne manqua pas de faire du bruit à la cour et d'y circuler, au moins sous le manteau.

De cette cour, ses vers badins et spirituels, graves à l'occasion, ont pour tâche à présent de célébrer les menus événements, les intrigues galantes (avec discrétion !), mais aussi les traités et les triomphes, les mariages et les joies familiales, comme ils lamentent la *Complainte* des deuils, dans un style moins beau, à vrai dire, car Marot aussi toujours « rit en pleurs » et préfère sourire.

Entre-temps, des démêlés avec la police conduisent une seconde fois notre héros à la Conciergerie du Palais ; de nouveau, Marguerite le tire d'affaire. De moindres malheurs ? On le détrouse !... Comment ne pas relire ici le rapport qu'il en fait au Roi pour l'inciter à remédier à un déficit aussi criant ? Nous avons là, sur le vif, la meilleure manière de Marot :

*J'avais un jour un valet de Gascogne,  
Gourmand, ivrogne, et assuré menteur,  
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,  
Sentant la hart à cent pas à la ronde,  
Au demeurant le meilleur fils du monde...  
Ce vénérable hillot fut averti  
De quelque argent que m'aviez départi  
Et que ma bourse avait grosse apostume ;  
Si se leva plus tôt que de coutume,  
Et me va prendre en tapinois icelle,  
Puis vous la met très bien sous son aisselle...  
Et ne crois point que ce fut pour la rendre  
Car onques puis n'en ai oui parler...*

La bourse ne lui suffit pas : il pille encore le vestiaire !

*...Et puis s'en habilla  
Si justement qu'à le voir ainsi être,  
Vous l'eussiez pris, en plein jour, pour son maître !  
Finalement de ma chambre il s'en va  
Droit à l'étable, où deux chevaux trouva,  
Laisse le pire et sur le meilleur monte,  
Pique et s'en va. Pour abréger le compte,  
Soyez certain qu'au partir de ce lieu  
N'oublia rien fors de me dire adieu !...*

Mais la mauvaise fortune ne vient jamais seule ! Une maladie menace de l'envoyer

*Rimer sous terre et y faire des vers !*

Et ce, malgré la consultation de trois docteurs,

*Messieurs Braillon, Le Coq, Akakia,*

aux noms si beaux qu'il doit bien les avoir inventés ! Il n'en reste pas moins que cette épreuve lui aura fait

*La cuisse héronnière,  
L'estomac sec, le ventre plat et vague...*

Il ne lui reste plus que l'âme, ou presque !

...*Au misérable corps  
Dont je vous parle, il n'est demeuré fors  
Le pauvre esprit qui lamente et soupire  
Et en pleurant tâche à vous faire rire !*

Il en réchappe heureusement, car vers 1529 il se marie. Qui était sa femme ? A-t-il eu des enfants ?... Il parle quelque part, du temps de l'exil à Ferrare, de « petits Maroteaux » qu'il désire revoir ; sont-ce là fils ou neveux ? Nous ne savons rien de son foyer. Peut-être la pudeur de leurs sentiments profonds pousse-t-elle les auteurs de nos époques classiques à ne faire état dans leurs productions que des fictions de la poésie ; ils ne prennent jamais tout à fait au sérieux la littérature ! Nous voulons espérer qu'il en fut ainsi pour notre héros et que cela explique son silence.

Il consacre ses rimes à sa « sœur d'alliance », Anne d'Alençon, parente de Marguerite de Navarre, qui semble bien avoir été la dame de ses pensées. A l'exemple des troubadours et des trouvères, dans la droite ligne de l'Amour courtois, les poètes du Moyen-Age finissant et de la Renaissance, comme Salét et Magny, prennent les couleurs de « muses » auxquelles les unissent des liens plus ou moins platoniques. Celles de Ronsard, entre autres, sont célèbres :

*Longtemps après la mort je vous ferai revivre !*

Tantôt travaillant, tantôt muguetant, l'un aidant l'autre, Marot fait carrière. En 1532 paraît *L'Adolescence clémentine* où il a rassemblé des poésies jusque-là dispersées et livrées à la fantaisie d'imprimeurs peu scrupuleux. Ce livre, réédité plus de dix fois avant 1538, établit sa réputation.

Mais des futilités de cet ordre ne pouvaient guère émouvoir les graves docteurs de Paris ; pour le badinage, ils s'en tenaient aux classiques de l'antiquité et savaient Horace par cœur ! Ils désarment d'autant moins que les novateurs font plus de bruit. Il est des provocations que le Roi ne peut tolérer : après l'affaire des Placards huguenots affichés jusque sur les portes de l'appartement royal, il doit lâcher la bride à la répression. Marot est des plus suspects : on perquisitionne chez lui. Marguerite elle-même se retire dans ses états. Le poète préfère ne pas courir le risque d'un nouvel emprisonnement : il s'enfuit à Ferrare.

Là règne la Duchesse Renée de France dont il avait composé l'épithalame en des temps heureux. Maints beaux esprits, plus ou moins exilés, ornent sa cour ; des visiteurs de marque apportent l'air d'outre-monts. Marot travaille dans un cercle de dames et

d'humanistes ; il organise des tournois de poésie, dont les belles fournissent le sujet et les juges, et ces badinages littéraires, qui ne sont pas tous innocents, tempèrent la nostalgie de l'exil. Marot règne, mais sur une cour étrangère ! Il mande au Roi, au Dauphin, à Marguerite, des épîtres où il s'affirme bon chrétien ; il veut rentrer

*Dedans Paris, ville jolie !*

Il redit en vers, de ses détracteurs, ce qu'il exprimait en prose au frontispice de *L'Adolescence* : « Il n'a tenu qu'à vous que durant mon absence, les ennemis de Vertu n'aient gardé la France et moi de jamais nous entrevoir. »

Marguerite, — toujours elle ! —, intervient encore et Marot voit Lyon en 1536. Une nouvelle cour y attendait le Prince des Poètes : Etienne Dolet, Des Périers, Maurice Scève l'y reçoivent à bras ouverts ! Il célèbre les dames de la ville qui se piquent de plaire, comme il sied, et d'écrire ! Les sœurs de Scève sont aux petits soins. Il renoue avec Jehanne Gaillarde, « femme de bon savoir », un dialogue poétique qui sauvera de l'oubli le nom de la belle. Elle a bien mérité des Muses pour un vers qu'elle a fait à Marot :

*Vu qu'en cet art plus qu'autre l'on te prise !*

Quel plaisir il dut en avoir ! Les dames elles-mêmes sont moins sensibles à la louange que les poètes !

Mais Lyon, quel que soit le charme de son séjour, ne peut remplacer Paris où la gloire l'attend, avec l'envie, son ordinaire soubrette. Un médiocre lui fait une querelle qui en définitive rehaussera sa renommée et nous vaudra la sémillante Epître de *Fripelipes, valet de Marot, à Sagon*, car tel est le nom de ce rimailleur bilieux que notre Quercynois, bien contre son gré, traîne avec lui dans l'immortalité !

Il reprend sa place auprès du Roi et il faut croire que ce dernier est content de son poète puisqu'il lui donne une maison à Paris, au Clos Bruneau... Eternel errant, va-t-il enfin se fixer ? L'homme qui n'avait guère chanté jusqu'ici qu'amours éphémères et bagatelles, a-t-il éprouvé le besoin de s'adonner à une œuvre plus haute ? Depuis quelques années, il traduisait en français des textes bibliques, pieux exercice qui ne pouvait manquer de faire dresser l'oreille aux censeurs sévères de la Sorbonne ! Or, en 1541, il donne au public ses *Trente Psaumes de David*. Il était fatal, vu l'auteur et l'époque, que les gardiens de l'orthodoxie catholique subodorent là l'hérésie. Le moindre soupçon de cet ordre pouvait mener loin !

Les Français, comme la plupart des peuples, ont connu bien des divisions déplorables ; cela date des Gaulois ! Trois sortes de que-



relles divisent les hommes : les luttes de la politique vont parfois à la mort ; les disputes entre écrivains ne sont pas toujours les moins inexpiables ; mais les controverses sur le point de la religion allument des bûchers !

Ah ! non, il n'est pas vrai que l'homme soit bon, comme on a feint de le croire après Rousseau ! Il tient beaucoup trop à lui-même, aux biens de ce monde et à ses plaisirs ! Aux rivalités inévitables, le vernis de civilisation s'écaille vite et il retourne à la sauvagerie primitive... Mais est-il rien de plus affreux que de voir les chrétiens se déchirer au nom du Dieu d'amour et de l'Évangile qui peut, seul, apporter quelque remède à leur foncière méchanceté ?

Notre « gentil poète » aura souffert de ces discordes. Seulement les disputes théologiques avaient de plus graves conséquences que les cabales de rimeurs envieux ; le talent ne suffisait plus à y parer ! Après la parution des *Psaumes*, pour l'achever peut-être, en tout cas pour le compromettre, voici que Dolet publie *L'Enfer*, ce pamphlet virulent et justifié que sa première incarcération avait jadis inspiré au poète ! A ce coup, la terre tremble sous lui ; il juge prudent de placer la frontière entre lui et ses ennemis. Il ne devait plus revoir la « douce France »... Il va d'abord à Genève, auprès de Calvin qu'il avait connu à Ferrare, mais dont le rigorisme le rebute. Là aussi il y a des censeurs, aussi méchants que les Parisiens ! Marot, traqué de partout, passe en Savoie, pour y mourir, à Turin, le 10 septembre 1544. Il n'avait pas encore cinquante ans !

Dans cette vie relativement courte, parmi le tumulte des grands, en prison ou sur les routes étrangères, au milieu des traverses d'une existence fort agitée, comme nous venons de le voir, Clément Marot a trouvé le loisir d'écrire, outre des poèmes qui se veulent vastes où les débutants font leurs gammes, soixante-cinq épîtres, quinze ballades, quatre-vingts rondeaux, cinquante-quatre étrennes, plus de trois cents épigrammes, à quoi il faut ajouter quarante-deux chansons, dix-sept épitaphes ironiques, trente-cinq cimetières ou épitaphes sérieuses, cinq plaintes, vingt-sept élégies, cinquante psaumes, sans compter de nombreuses « translations » de Pétrarque, Virgile, Lucien, Martial, Ovide... Quel mauvais plaisant taxait les poètes de paresse ? Si l'on considère en outre qu'il a donné une version moderne du *Roman de la Rose* qui n'a pas moins de vingt-deux mille vers, et publié, d'ordre du Roi François I<sup>er</sup>, une édition de Villon, on aura une idée du labeur intense auquel dut s'astreindre notre héros, passées les gambades de sa jeunesse cadurcienne !

*Le Temple de Cupido* ouvre le ban. Poème allégorique, plein de sous-entendus où, sous l'influence de Guillaume de Lorris, apparaît

en filigrane fort clair le courant des *Fabliaux* les plus gaulois ! L'amour, à cette époque, ne s'était pas alangui et poli dans la Chambre bleue d'Arthénice. Par cet exercice qui sent l'école, Marot se rattache encore au Moyen-Age et à ses maîtres directs, son père et Jean Lemaire des Belges, auteur d'un *Temple de Vénus*, assez proche parente de Cupidon.

Mais il ne tardera pas à se dégager des timides imitations. Quand il écrit *L'Enfer*, violente satire des coutumes judiciaires du temps et de toujours, il a déjà trouvé sa manière et son talent s'affirme avec éclat. C'est la première prison de Marot, en 1526, qui nous a valu ce chef-d'œuvre : *facit indignatio versum !* Sous les noms de Minos et de Rhadamus, juges d'Enfer, il y maltraite de la belle façon Jean de la Barre, bailli de Paris, et Jean Morin, lieutenant civil. Il y réprovoque la torture. Un tel pamphlet, même et surtout s'il manifeste un grand talent, ne pouvait manquer de lui attirer des ennuis !... Il se gardera bien de le publier, il est vrai !

Dès avant sa vingtième année, il rimait des pièces diverses que s'arrachaient princes, seigneurs et dames de la cour. Il les réunit en volume en 1532 sous le titre charmant d'*Adolescence clémentine*. L'édition définitive paraîtra en 1538. Il en fait la dédicace « à une dame » :

*Tu as, pour te rendre amusée,  
Ma jeunesse en papier ici !*

Malgré la fière devise du poète : La mort n'y mord ! la grande Faucheuse l'a pris, comme sa « muse » ; mais l'œuvre continuera de « rendre amusés » les hommes tant que l'on parlera français.

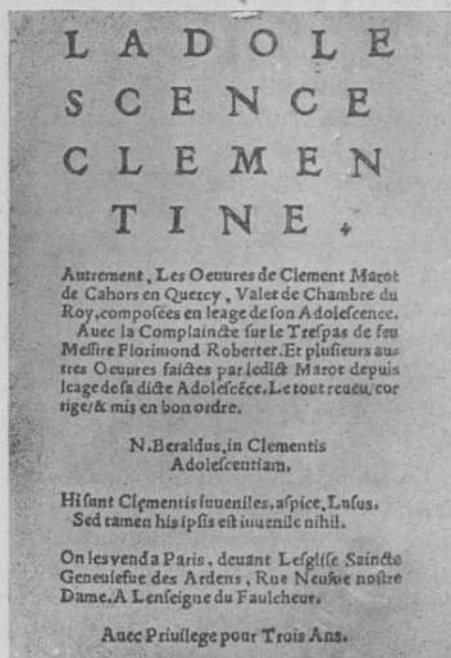
Si, de son vivant, Marot ne publie pas d'autre recueil, il ne cesse jamais d'écrire. *L'Adolescence*, plutôt qu'une des premières manifestations de la Renaissance, apparaît surtout comme « la fleur délicate et fine de la poésie médiévale » (Jacques Patry). Par la suite, le poète deviendra de plus en plus lui-même, créant ce style proprement « marotique » dont il a doté les lettres françaises.

Ses *Œuvres complètes*, dont la dernière édition critique date de 1931, remplissent cinq volumes. Que trouvons-nous donc sous tant de titres divers ? Mais tout d'abord Marot lui-même, cela va sans dire ! Les poètes, même par personne interposée, ne parlent guère que d'eux !... « Facteur du Roi », il doit vivre de sa charge : il s'y emploie avec assiduité. Une part non négligeable de son œuvre se composera de placets, de suppliques, d'*Epîtres du Dépourvu* ou *Pour avoir été dérobé*. A l'exemple de beaucoup de ses confrères en poésie, c'est un éternel besogneux. Heureuse époque où les mécènes florissaient à la cour et à la ville ! Chaque grand seigneur voulait

avoir son « écrivain ». Rien de plus normal, dès lors, que l'art des vers nourrisse son homme !

*Car bien peu sert la poésie gente,  
Si bien et los on n'en veut attirer !*

Notre temps a bien changé tout cela aussi : les poètes sont-ils plus fiers ? Rien de moins sûr ! Mais leur métier est devenu métier de gueux ! Il s'en trouve fort peu qui en vivent !...



TITRE ET PREMIÈRE PAGE DE L'ÉDITION ORIGINALE (1532)  
DE L'Adolescence clémentine DE CLÉMENT MAROT

Marot en vivait. Aussi, dépourvu de pécune, quel aspect lamentable que le sien !

*Triste, transi, tout terni, tout tremblant,  
Sombre, songeant, sans sûre soutenance,  
Dur d'espérit, dénué d'espérance,  
Mélancolic, morne, marri, musant,  
Pâle, perplex, peureux, pensif, pensant,  
Faible, failli...*

Comme il sait jouer des mots et des consonnes !... Donc, c'est entendu, l'argent ne fait pas le bonheur, mais il y aide ! Marot le professe ingénument en de multiples endroits, pour le plaisir de ses bienfaiteurs... et le nôtre ! Il faut reconnaître que le gai luron a l'art de se concilier les faveurs ! Ecoutez la demande d'un cheval :

*Mais que me vaut d'aller tant devisant ?  
Venons au point ! Vous savez, sans reproche,  
Que suis boîteux, au moins comment je cloche ;  
Mais je ne sais si vous savez comment  
Je n'ai cheval, ni mulé, ni jument.  
Parquoi, monsieur, je le vous fais savoir  
A celle fin que m'en fassiez avoir...*

Voilà qui est parlé ! Il ne s'embarrasse pas de vains détours !

Un autre jour, c'est au Roi qu'il s'adresse, pour qu'il le protège contre ses ennemis :

*Je ne quiers pas, ô bonté souveraine,  
Deux mille arpents de pâtis en Touraine,  
Ni mille bœufs...  
Il me suffit que mon troupeau préserve  
Des loups, des ours, des lions, des loupcerves,  
Et moi du froid, car l'hiver qui s'apprête  
A commencé à neiger sur ma tête !*

Naturellement, lorsque les « loups », « lions » et autres « loupcerves » lui auront ravi le plus précieux des biens, la liberté, il n'a de cesse qu'il ne l'obtienne de nouveau :

*Roi de Français, plein de toutes bontés,  
Quinze jours a, je les ai bien comptés,  
Et dès demain seront justement seize,  
Que je fus fait confrère du diocèse  
De Saint-Marri, en l'église Saint-Pris...*

Comment repousser une demande présentée avec tant d'esprit et qui se termine sur le sourire que voici, lorsqu'on est le « Père des lettres » ?

*Très humblement requérant votre grâce  
De pardonner à ma trop grande audace  
D'avoir empris ce sot écrit vous faire,  
Et m'excusez si pour le mien affaire  
Je ne suis point vers vous allé parler :  
Je n'ai pas eu le loisir d'y aller !*

L'aimable pirouette, n'est-il pas vrai, dans le plus pressant des dangers !

Fort bien, dira-t-on, mais cette quête (et requête) perpétuelle ne risque-t-elle pas à la longue de devenir fastidieuse ? Eh bien, non ! Le poète malin l'assaisonne de tant d'esprit et de bonhomie qu'elle nous enchante toujours, sans nous lasser jamais !

Assuré donc, de par le Roi, du vivre et du couvert, Marot ne pouvait manquer de chanter ce qu'une époque cruelle et frivole considérait, à l'exemple de toutes les autres d'ailleurs, comme l'agrément capital de l'existence, nous avons nommé l'amour ! Oh ! les sentiments profonds ne seront pas son fort ! Le cœur en écharpe de nos romantiques l'aurait fait sourire. La Fontaine, orfèvre sur ce point, caractérise parfaitement sa manière :

*Chantez-nous*

*Non pas du sérieux, du tendre, ni du doux,  
Mais de ce qu'en français on nomme bagatelle,  
Un jeu dont je voudrais Voiture pour modèle,  
Il excelle en cet art : Maître Clément et lui  
S'y prenaient beaucoup mieux que nos gens d'aujourd'hui...*

Chez Marot en effet, comme chez nos troubadours, l'amour est d'abord un jeu, plus ou moins poussé, à vrai dire ! Rimeur d'aimables galanteries comme les prisaient les Valois, il ironise pour le plaisir des dames et le sien. Ecoutez !

*O mon Dieu ! qu'elle était contente  
De sa personne ce jour-là !  
Avecques la grâce qu'elle a,  
Elle vous avait un corset  
D'un fin bleu, lacé d'un lacet  
Jaune qu'elle avait fait exprès.  
Elle vous avait puis après  
Mancherons d'écarlate verte,  
Robe de pers, large et ouverte...  
Chausses noires, petits patins,  
Linge blanc, ceinture huppée,  
Le chaperon fait en poupée,  
Les cheveux en passefillon,  
Et l'œil gai en émerillon ;  
Souple et droite comme une gaule ;  
En effet, saint François de Paule  
Et le plus saint Italien  
Eût été pris en son lien,  
S'à la voir se fut amusé !...*

N'est-ce pas charmant ? Seulement il est bien connu, et nous n'avions pas besoin de cette preuve ! que ce jeu présente quelque péril :

*Samson en perdit ses lunettes,*

si l'on en croit Villon et la Bible ! Quant à Marot, il manqua d'y laisser la vie, nous l'avons vu dans sa biographie. Après un tel mécompte, le galant va-t-il s'amender ? Que non pas ! Il a beau éprouver que l'amour

*est une rose  
D'épines et ronces enclose,*

il en veut garder le parfum ! Quel plaisir de muguer et d'en rimer ensuite ! Comme il sait tourner l'envoi d'un cadeau !

*Demoiselle que j'aime bien,  
Je te donne pour la pareille  
Tes étrennes d'un petit chien  
Qui n'est pas plus grand que l'oreille !  
Il jappe, il mord, il fait merveille  
Et va déjà tout seul trois pas.  
C'est pour toi que je l'appareille,  
Excepté que je ne l'ai pas !*

Hélas, pourquoi faut-il, ô poète, que les amours passent comme l'ombre ?

*N'y a si belle dame aussi  
De qui la beauté ne chancelle ;  
Par temps, maladie ou souci,  
Laideur les tire en sa nacelle...*

Cette inévitable déchéance incitera-t-elle au moins notre luron à quelque sagesse ? Ce serait mal le connaître que de l'imaginer seulement ! La perspective même de la mort ne le convertira qu'en somme :

*Or si je meurs, je veux Dieu requérir  
Prendre mon âme ; et sans plus enquérir,  
Je donne aux vers mon corps plein de faiblesse.  
Quant est du cœur, du tout je te le laisse,  
Ce nonobstant que me fasses mourir  
Avant mes jours !*

Passes pour cette mort... poétique ! De plus graves menaces se précisent ; il sent les atteintes de l'âge et nous le dit dans un qua-

train mélancolique et délicieux, sur un mode dont il n'est pas coutumier :

*Plus ne suis ce que j'ai été  
Et ne le saurais jamais être ;  
Mon beau printemps et mon été  
Ont fait le saut par la fenêtre !*

L'émotion ne dure guère ; Sainte-Beuve l'a justement noté, « la sensibilité chez lui n'a qu'un éclair, et une larme est à peine venue que déjà le badinage recommence ».

La fameuse Epître à son ami Lyon Jamet en donne un bel exemple :

*Je ne t'écris de l'amour vaine et folle...  
Je ne t'écris ni d'armes ni de guerre...*

(Ce n'est pas son genre !).

*Je ne t'écris de Dieu ni sa puissance :  
C'est à lui seul l'en donner connaissance !  
Je ne t'écris des dames de Paris :  
Tu en sais plus que leurs propres maris !*

(Ah ! les gredins !).

*Mais je te veux dire une belle fable,  
C'est à savoir du lion et du rat...*

La Fontaine lui-même n'y sera qu'à peine meilleur ! Le badinage ici habille une requête de grande conséquence pour le poète puisque, une fois de plus ! il est en prison et qu'il s'agit d'obtenir sa mise en liberté :

*Or, viens me voir pour faire le lion  
Et je mettrai peine, sens et étude  
D'être le rat, exempt d'ingratitude...*

L'ironie, au reste, ne voile jamais tout à fait l'émotion ; il serait plus exact de dire qu'elles font chez lui bon ménage, comme il apparaît, par exemple, dans l'*Epitaphe du Petit Argentier d'Orléans*, qui n'en usait certes pas, sur terre, avec le « misérable monde », comme le commun de ses confrères :

*Ci-gît le corps d'un petit argentier  
Qui eut le cœur si bon, large et entier  
Qu'en son vivant n'assembla bien aucun,  
Fors seulement l'amitié de chacun ;  
Laquelle gît avec lui comme on pense,  
Et a laissé pour toute récompense*

*A ses amis le regret de sa mort.  
Doncques, passant, si pitié te remord,  
Ou si ton cœur quelque deuil en reçoit,  
Souhaite-lui, à tout le moins, qu'il soit  
Autant aimé à Dieu tant pur et munde  
Comme il était du misérable monde.*

Le chant de Marot, pour l'ordinaire, évite de se hausser à ce pathétique. Il l'avoue d'ailleurs sans ambages :

*Je rime en prose, et peut-être en raison !*

La France n'a pas d'écrivain qu'elle puisse mettre en parallèle avec Horace. Mais nombre de nos poètes, dont Marot, tiennent de lui par quelque endroit. Outre l'Épître où il excelle, Maître Clément a composé tant d'épigrammes ! Plusieurs ne sont pas indignes du familier d'Auguste et de Mécène. Il n'y ménage pas les moines, pas plus que ne devait le faire Rabelais, après les *Fabliaux* ; c'est une tradition de nos lettres et les moines ne s'en portent pas plus mal ! L'Eglise doit bien tenir une grande place dans l'esprit des hommes et hanter même les plus libertins, pour qu'ils la poursuivent de tant de contes et de farces ! Marot ne fait pas exception. Il brocarde d'ailleurs ses contemporains, et jusqu'aux grands, comme en témoigne le trait célèbre qui, par-dessus l'exécutant, devait bien viser le Maître :

*Lorsque Maillart, juge d'enfer, menait  
A Montfaucon Samblançay l'âme rendre,  
A votre avis lequel des deux tenait  
Meilleur maintien ? Pour le vous faire entendre,  
Maillart semblait homme qui mort va prendre  
Et Samblançay fut si ferme vieillard  
Que l'on cuidait, pour vrai, qu'il menât pendre  
A Montfaucon le lieutenant Maillart.*

Il rime aussi, et c'est à peine moins périlleux ! contre les dames qu'il a tant louées. Ses confrères enfin éprouvent la pointe de son esprit, tels envieux en particulier à son retour de Ferrare :

*Ce Huet et Sagon se jouent ;  
Par écrit l'un l'autre se louent  
Et semblent, tant ils s'entreflagent,  
Deux vieux ânes qui s'entregrangent !*

Est-ce à l'un de ces pauvres hères qu'il a décoché le rondeau cruel que voici ?

*Qu'on mène aux champs ce coquardeau,  
Lequel gâte, quand il compose,*



*Raison, mesure, texte et glose,  
Soit en ballade ou en rondeau.*

*Il n'a cervelle ni cerveau,  
C'est pourquoi si haut crier j'ose :  
Qu'on mène aux champs ce coquardeau !*

*S'il veut rien faire de nouveau,  
Qu'il œuvre hardiment en prose  
(J'entends s'il en sait quelque chose),  
Car en rime ce n'est qu'un veau  
Qu'on mène aux champs !*

Nous pourrions continuer longtemps : les morceaux de choix abondent chez Marot. Il a tenu la promesse de « rendre amusée » sa dame et bien d'autres qu'il avait inscrite en tête de l'*Adolescence clémentine* ! Grave parfois, toujours plaisant ! Nous ne lui en ferons nul reproche : il y a tant de rimeurs ennuyeux !

Au reste, comme il advient trop souvent, la part de son œuvre où il se voulut sérieux est loin d'être la meilleure. La traduction des *Psaumes* a certainement contribué à étendre la renommée de Marot. François I<sup>er</sup> les chantait avant d'être contraint de les laisser condamner. Charles-Quint lui envoie un cadeau avec la demande de l'un d'eux. Enfin, mis en musique par Goudimel, ils deviennent un classique de la liturgie protestante. Hélas ! malgré cet usage vénérable, la vérité oblige à dire qu'ils sont de médiocre valeur. Ils attendrissent et affadissent le texte biblique ; nous n'avons là qu'une paraphrase plate et sèche de l'original. S'il a écrit les *Psaumes* avec son cœur et sa foi, il y prouve une fois de plus que les meilleures intentions du monde ne suffisent pas à faire de bons vers.

A leur sujet cependant, une question se pose : Marot fut-il huguenot ? Il proteste en de nombreux endroits de son orthodoxie catholique :

*Clément n'est point le nom de luthériste...*

Pouvait-il en agir autrement ? Il fallait au moins cela pour se tirer des griffes de la Sorbonne !

*Je suis celui qui a fait maint écrit  
Dont un seul vers on n'en saurait extraire  
Qui à la Loi divine soit contraire,*

affirme-t-il péremptoirement à « monsieur Bouchart, docteur en théologie »... Fort bien et rien de plus vrai ! Mais les sentiments profonds, quels sont-ils ?

Marot fut l'ami de Calvin, d'Etienne Dolet et surtout de Marguerite de Navarre, sœur du Roi, qui, si elle n'adhère pas publiquement à la Réforme, manifeste trop de sympathie aux réformateurs pour ne pas apparaître éminemment suspecte d'hérésie, sans que personne se risque à le dire ! Les hommes, de tout temps, et surtout les hommes de lettres, ont goûté l'attrait des nouveautés. En outre, les abus étaient alors aussi manifestes dans l'Eglise que la corruption de certains de ses membres. Nulle institution, composée d'hommes, n'en est exempte ! Rome enfin représentait, comme toujours, la tradition et l'autorité, et nos Français, c'est bien connu, naissent frondeurs... Quoi d'étonnant dès lors que, poète humaniste, grand voyageur, originaire de ce Midi languedocien qui vit fleurir le Catharisme et où les idées montent plus facilement au cerveau que dans des pays plus riches qui ne s'en embarrassent guère, Clément Marot s'intéresse à la Réforme ? Mais de là à y adhérer formellement, le pas à franchir est considérable !

Le Protestantisme français a reçu l'empreinte de Calvin et nous avons vu que sa sévérité attire assez peu notre Quercynois. L'auteur de *L'Institution chrétienne* juge le Catholicisme relâché, au contraire du poète qui priserait fort une « morale sans obligations ni sanctions » ! Le sombre théologien de Noyon aspire à plus de rigueur et la cité qu'il instaurera aux rives du Léman illustre ce dessein. Or, Marot, manifestement, n'a pas l'esprit de Genève, d'où il s'éloignera assez vite au temps de son dernier exil. Il veut une religion plus libérale, indulgente à l'humanité, moins religieuse en somme ! Il préfigure cet humanisme, païen dans la forme, mais aussi dans le fond, qui va s'épanouir avec la Renaissance. Les protestants semblent bien avoir chanté au culte les *Psaumes* d'un catholique, à la vérité assez tiède, qui hanta toute sa vie les abords du temple, sans y pénétrer jamais tout à fait.

Quoi qu'il en soit, cette œuvre n'ajoute guère à sa gloire littéraire que fondent pour nous ses qualités d'écrivain et son style. Marot ferme le Moyen-Age et ouvre la Renaissance. Ses maîtres datent beaucoup plus que lui, même le grand Villon. Sans doute use-t-il des procédés de ses devanciers, en particulier par l'emploi des poèmes à forme fixe, auxquels il ajoute le sonnet qu'il a rapporté d'Italie. Il donne même une excellente recette du rondeau, qui vaut pour d'autres genres d'ailleurs :

*Usez de mots reçus communément,  
Rien superflu n'y soit aucunement,  
Et de la fin quelque bon propos sorte !  
Clouez tout court, rentrez de bonne sorte,*

*Maître passé serez certainement  
En un rondeau.*

Il tient des « grands rhétoriciens » l'amour du calembour, des jeux de mots, du coq-à-l'âne, qui ne sont à l'esprit que mauvaises béquilles ; mais ils ralentissent à peine l'allègre démarche du poète. Le talent, pour ne pas dire le génie, transcende toujours le moule poétique qu'il utilise !

Surtout l'auteur de *L'Adolescence* assouplit singulièrement la langue : quelle aisance ! quelle rapidité ! Moins pédantesque que celle de la *Pléiade*, qui s'encombra de latin et de grec, la sienne apparaît beaucoup plus moderne : « Marot, par son tour et son style, dit La Bruyère, semble avoir écrit depuis Ronsard ; il n'y a guère entre ce premier et nous que la différence de quelques mots. » La raideur sentencieuse de l'auteur des *Caractères* n'infléchit qu'à peine la vérité.

Laissant de côté les grands genres — heureusement ! — et les vastes sujets, Marot excelle dans les menus propos poétiques, préservé de la fadaise et de la mièvrerie par une ironie bon-enfant, le sens du trait vivant et pittoresque, qui fleurit jusque dans ses épîtres les plus longues et les sauve de l'ennui. Il crée un style dont Boileau a sacré le nom :

*Imitez de Marot l'élégant badinage !*

Ce n'est pas si commun dans la littérature. En useront, avec un bonheur inégal, des auteurs aussi divers que Voiture, Bussy, La Fontaine, Voltaire, Chaulieu, Musset... Quelle descendance illustre ! En somme, notre poète est à la source de l'un des grands courants de la poésie française. N'avions-nous pas raison de dire, au seuil de notre propos, qu'il forme un chaînon capital de notre histoire littéraire ?

Les poètes pèchent rarement par excès d'humilité. Maître Clément dit quelque part à Hugues Salel :

*Quercy, Salel, de toi se vantera,  
Et, comme crois, de moi ne se taira !*

Nous venons de vérifier la prophétie !... Mais Marot ne bornait pas son ambition aux limites du pays natal. Un succès rapide, et mérité, le persuadait de son immortalité et qu'il la conférerait aux héros de ses vers :

*Maints vivront peu, moi éternellement !*

A l'exemple de tous les grands poètes qui ont eu conscience de leur valeur, il avait raison..., du moins tant qu'il y aura une langue et une poésie françaises !...

Il faut beaucoup de siècles pour conduire un parler à sa perfection. La poésie d'oïl, de Rutebœuf à Valéry, en aura connu de bien beaux ! Marot y ceignit justement le suprême laurier. Si l'on doit avouer qu'il n'a pas de ces vers aux résonances infinies où le temps suspend son vol, car nous y sentons Dieu qui passe, de ces traits qui, par le frisson ineffable qu'ils impriment au cœur, sacrent Villon et Ronsard, par exemple, « princes du chant sublime », il se range immédiatement après eux au Temple des Muses. Il apporte un style nouveau, plus spécifiquement français peut-être que nul autre, inconcevable en tout cas ailleurs que chez nous, « l'élégant badinage », on ne peut dire autrement que Boileau ! alliance unique d'esprit, d'émotion pudique, d'indulgente et malicieuse bonhomie, de rapidité et d'aisance !

Il a fallu près d'un millénaire pour instaurer la royauté du français :

*Car tout ainsi que le feu l'or affine,  
Le temps a fait notre langue plus fine !*

Marot est de ceux qui ont aidé le temps !... Or, sa manière n'est pas périmée ; elle peut nous servir à relever le flambeau ! Certains modernes ont tellement perdu le sens qu'ils n'attribuent plus le beau nom de poésie qu'à de misérables contrefaçons où le vagissement informe prétend supplanter le verbe très pur de notre langue... Nous retournons au néant ! Or, très peu de décades suffiraient pour jeter bas le plus beau monument de notre pays ; tant d'insensés ou d'inconscients font effort pour le ruiner ! Que Dieu nous préserve de ce malheur ! Qu'il suscite de sages et nobles poètes qui maintiennent la langue en l'illustrant au sacrement de la poésie !

Si nous en avons la douce certitude, nous aurions sans doute éprouvé « au banquet de la vie », ainsi que fit Marot — et c'est la condition des hommes ! — bien des joies et des peines dans notre cœur de Français, mais nous puiserions, comme lui, à ce spectacle une nouvelle raison de vivre

*Fâché d'ennui, consolé d'espérance !*

Sylvain TOULZE.

## *Ode à Clément Marot*

---

O Muse de Marot ! joyeuse  
Et blonde fille des Gaulois,  
Foule aux pieds, fière et radieuse,  
Ta robe de deuil d'autrefois.  
Toi que jadis, comme Ophélie,  
Les angoisses avaient pâlie,  
Viens écouter nos lods troublants :  
Couronne-toi de jeunes roses,  
C'est l'heure des apothéoses,  
Dans le bronze et les marbres blancs.

Ton poète n'est plus le hère  
Qui sans asile et sans foyer,  
Errait sur la terre étrangère,  
Cherchant un toit hospitalier,  
Et qui, pris de désespérance,  
Aspirait vers sa douce France.  
Non ! nimbé d'immortels rayons,  
Ton compagnon de l'exil sombre  
A surgi triomphant de l'ombre  
Pour la gloire des Panthéons.

Mais ce qui t'émeut davantage  
Dans l'aube de ce renouveau,  
C'est de voir enfin son image  
Dressée auprès de son berceau,  
A quelques pas de ces collines  
Où fleurissent les églantines  
Qu'enfant il aimait à cueillir  
Tandis que, délices suprêmes,  
Il sentait sourdre les poèmes  
Qui de son cœur voulaient jaillir.

Et toi, vénéré maître, écoute !  
Dans la splendeur des nuits d'été,  
Lorsque de l'éternelle voûte  
Descend une pâle clarté,  
Les femmes qui te furent chères  
Ici viendront, ombres légères,  
Pour te redire leurs amours,  
Et ce seront de doux murmures  
Mêlés aux soyeuses frôlures  
Des longues traînes de velours.

L'âme de leurs discours ravie,  
Marot, tu reverras encor  
L'illustre vainqueur de Pavie  
T'apparaître chamarré d'or.  
Et se souvenant du poète  
Qui fut vaillant dans la défaite,  
Lui, dont le renom sans rival,  
Vivra parmi nous d'âge en âge,  
Devant les traits de l'ancien page  
Inclinera son front royal.

A l'aube, fauvettes, mésanges  
Et cent autres petits oiseaux  
Se griseront de leurs louanges,  
Cachés au fouillis des rameaux.  
Du fleuve la voix incertaine  
Comme un écho de mer lointaine  
Dans un rêve te bercera.  
Tu seras honoré des hommes  
Tant que pommiers porteront pommes,  
« Tant qu'oui et nenni se dira ».

F. DE LAROUSSILHE,  
(Cahors, juin 1892).

---

# JEAN MAROT, père de CLÉMENT MAROT à CAHORS (1470-1506)

---

Les documents concernant le séjour de Jean Marot à Cahors sont inexistantes !

Cependant, nous allons essayer, avec quelque témérité, de donner un avis, sur ce Cadurcien qui séjourna dans notre ville durant une trentaine d'années, en nous servant de renseignements puisés à des sources diverses.

Notre conclusion apportera quelques déductions sur ce point d'histoire, qui nous rapprocheront de la vérité !

\*\*

Les premiers textes où il soit fait mention, en dehors des Archives municipales, de la famille Marot à Cahors, se trouvent d'abord dans « Les Esbats de Guyon de Maleville » (1) et ensuite dans « Les Chroniques du Quercy », de l'Abbé de Fouilhac (2).

D'autres auteurs comme : Charles d'Héricourt en 1867 (3), Pierre Janet en 1873 (4), Jean Plattard en 1938 (5)..., ont cité dans les biographies qu'ils ont écrites en présentant les « Œuvres de Clément Marot », partie du texte des « Chroniques du Quercy ».

Notre savant historien s'exprime ainsi :

« Je trouve dans les comtes des Consuls, qu'un étranger nommé Marot avoit espouzer une filhe de Caors, nommée Rozières, petite héritière, car elle n'estoit taxer que 15 sols à la Taille et depuis dans les comtes, on nomme Jean Marot dict Rozières dans le Rolle de la Taille, logeant entre le Pont Vieux et la Porte Neuve.

« C'est de ce Marot qua esté venu le fameux Clément Marot, poète soubz François Premier, Jadiouste cecy à ces Chroniques, parce que ceux qui on escrit l'histoire de François Premier, et les austeurs qui on faict la vie des fameux poètes, non pas sceu le nom de la mère de Marot, nommée Rozières, la première femme de Jean Marot, natif de Caen, en Normandie, père de Clément. »

Donc, d'après l'Abbé de Fouilhac, Jean Marot habitait, à n'en pas douter, à Cahors, dans le quartier du Pont-Vieux qui s'étendait de ce Pont (6) à la Porte-Neuve (7).

\*  
\*\*

Jean Marot était originaire de Normandie et sa famille habitait à Mathieu, à une lieue et demie de Caen (8), où l'on rencontrait plusieurs de ses membres connus, à divers titres, tant dans l'Université, le tabellionage que la Vicomté de Caen.

Jean Mares ou Marais, des Mares ou des Marets, dit Marot, quitta la Normandie vers 1470.

Pour quelle raison s'éloigna-t-il de sa province pour venir se fixer en Quercy ? Nous l'ignorons ! A moins que l'on retienne la raison qu'en donne François Sagon, son ennemi constant, qui prétendait que Jean Marot serait venu exercer, dans notre ville, la profession de « capelié » ou de marchand de bonnets (9) !

Quoi qu'il en soit, et ce qui est certain, c'est sa présence, confirmée, en 1471, par les Archives municipales de Cahors (10).

La même année, il y épousait la fille d'un petit bourgeois (11), nommée Rosières ou Rouzières, qu'il perdit vers 1480 (12).

Cette ancienne famille, qui avait donné notamment un Jean de Rozières, notable en mars 1457 (13), était inscrite sur le Rolle de la Taille (14). Lui-même, Jean Marot, y figurait sous le nom de Jean Marot-Rozières, car, selon la Coutume de la ville, tout étranger marié à une héritière joignait à son nom celui de sa femme (15).

Il ne nous semble pas téméraire de prétendre que le jeune ménage Marot-Rozières devait habiter dans la maison des beaux-parents, car, à l'époque, l'autorité paternelle n'était pas un vain mot et l'habitude, par les jeunes ménages, de vivre sa vie en dehors et loin de la famille, n'avait pas encore effleuré, comme de nos jours, la mentalité familiale.

Or, et grâce au Cadastre de la ville de 1606, nous savons que des Rozières habitaient la Bote de Lalbenquat, devenue de nos jours impasse Antoine-Hébrard, dans deux maisons se faisant face, aux 5 et 6, d'une once chacune de superficie, aujourd'hui en ruines (16).



Ces Rozières étaient surnommés Rozières-Lalbenquat, pour les distinguer d'autres Rozières habitant rue de Génestes ou Ginestes (aujourd'hui rue du Four-Saint-Laurent) et rue Dernier-Saint-Laurent (?) (aujourd'hui impasse Renone) (17). Ces derniers ne nous intéressent pas, car ils sont en dehors du quartier compris entre le « Pont-Vieux et la Porte-Neuve », fixé comme lieu d'habitation des Rozières par l'Abbé de Fouilhac.

\*  
\*\*

Ouvrons de suite une parenthèse pour faire observer que nous négligeons volontairement une famille Marre, dite Marro (avec une orthographe différente et constante), famille de fournisseurs qui a donné son nom, suivant l'usage, à une botte dite : « Botte du Four de la Marrhe » (aujourd'hui rue du Four-Sainte-Barbe), voisine, il est vrai, du Pont-Vieux.

L'un de ses membres exerça même la profession de « capelié », profession que François Sagon attribue à Jean Marot, mais voilà... ce Marre est dit « Notis » et non « Marro » (18), ce qui nous paraît être une raison majeure pour n'avoir pas à rapprocher sa parenté de celle de Jean Marot.

On ne voit pas, en effet, comment Jean Marot, venu seul de sa famille, de Mathieu en Normandie, pour se fixer à Cahors, pourrait avoir une quelconque parenté avec ces Marre.

Aussi, pensons-nous que « Marro » n'est qu'un sobriquet, qui pourrait avoir le sens que Frédéric Mistral, dans son « Dictionnaire provençal-français », donne à ce mot « Marro » — de têtü — d'entété (19).

Ainsi, les Marre, fournisseurs, ayant pu être considérés, par leur clientèle, comme ayant un caractère difficile, auraient été nommés des « Marro ».

D'ailleurs, à l'époque, et au cours du siècle suivant, les exemples que l'on pourrait invoquer sont nombreux, pour désigner, chez le porteur d'un nom, une déformation physique, un trait de caractère, un penchant anormal... Nous ne citerons que quelques exemples, pris au hasard, dans les quatre quartiers de la ville et rappelant tel ou tel habitant :

Malo dit l'Esclopié .....	1582
J. de Mons dit Mestro .....	1542

dans le quartier de Valendre, celui qui nous occupe plus particulièrement ;

Gaubert dit lou Riche .....	1606
Pouzol dit Gastetou .....	1606

dans le quartier voisin du Pont-Vieux ;

Gallié dit Falot .....	1518
Catherine dite Rességayre .....	1606

dans le quartier du Pont-Neuf ;

Boria dit Robinet .....	1560
Malhabuo dit Petit .....	1576

dans le quartier de La Barre.

Avant de revenir à Jean Marot, ne soyons pas surpris si, sur le Cadastre du xv<sup>e</sup>-xvi<sup>e</sup> s., comme sur les mutations qui y figurent, nous ne rencontrons pas son nom. Cette absence d'inscription ne prouve qu'une chose, c'est que Jean Marot ne fut jamais propriétaire d'une maison dans la ville ; aussi cette constatation nous permet d'admettre qu'il devait habiter dans la demeure de son épouse.

\*  
\*\*

Donc, après la mort de sa femme, survenue comme nous l'avons déjà dit en 1480, Jean Marot se remaria avec une autre fille de la ville, dont le nom a été considéré, par tous les auteurs, comme inconnu, mais qui lui donna, en 1495 suivant les uns, en 1496 suivant les autres (20), un fils nommé Clément Marot, qui devait naître dans la *maison appelée « Maison de Gaubert dit Marot »* (21). Ce détail est, à notre avis, particulièrement intéressant, car, si, à l'occasion de ces secondes noces, nous appliquons la Coutume ancienne de Cahors, qui prescrivait à un étranger de joindre à son nom celui de sa femme, celle-ci devrait se nommer Gaubert, puisque la maison où est né Clément portait le nom de *Gaubert dit Marot* (22).

La réunion de ces deux noms de famille confirmerait l'alliance de ces deux ménages. Dans les Cadastres des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, les exemples abondent rappelant la réunion de deux familles.

S'il en est ainsi (et pourquoi ne pas le reconnaître ?), Jean Marot, ne pouvant plus habiter dans la maison Rozières, rue de Lalbenquat, dut logiquement quitter cette demeure pour aller s'installer dans celle de sa nouvelle épouse, c'est-à-dire dans la *maison de Gaubert dit Marot*.

La chose est tellement naturelle, qu'il n'est pas possible d'admettre toute autre raison.

Mais, où se trouvait cette demeure ? Si nous avons connu la première demeure de Jean Marot dit Rozières, par contre nous ignorons celle qu'il occupa après son second mariage !

Les cadastres, seuls documents que l'on puisse consulter sur cette époque, ne permettent pas de la situer avec certitude ; aussi, nous nous contenterons de laisser cette question sans réponse, tout en déclarant cependant que cette deuxième demeure devait se situer dans le même quartier « Pont-Vieux-Porte-Neuve », où l'on rencontre en cette fin du xv<sup>e</sup> siècle des Gaubert (23) !

\*  
\*\*

Quels étaient ces Gaubert ? Encore une autre question qui restera, nous le craignons, longtemps sans réponse.

Toutefois, nous avons rencontré un Gaubert-Arnal dit Ramounet qui fut consul de la ville de Cahors en octobre 1503 (24).

Cette famille devait être de petite bourgeoisie, car Jean Marot, dont « l'esprit (était) fort eslevé au-dessus du vulgaire » (25), n'aurait pas épousé une quelconque fille si elle n'avait pas été d'un rang social au-dessus du populaire. Il l'avait prouvé lors de son premier mariage en se mariant avec une petite bourgeoise.

Dans ce cas, il ne serait pas allé chercher bien loin pour découvrir une seconde épouse, si, comme nous le présumons et sans forcer une hypothèse qui nous paraît normale, cette dernière se nommait Gaubert. Nous gageons, et la chose est naturelle, que, pendant son veuvage, il avait remarqué sa charmante voisine pour en faire sa seconde épouse, voulant appliquer ou devancer l'assertion du roi François I<sup>er</sup>, qui prétendait « qu'un cœur sans femme... est un printemps sans roses ».

C'est cette dernière, à l'encontre de ce que déclare l'Abbé de Fouilhac, qui aurait été la mère de Clément Marot et non une fille Rozières, première épouse de Jean Marot (26).

En effet, il ne peut en être autrement puisque la première épouse était décédée vers 1480 et que Clément Marot ne naquit que vers 1495-1496.

De toute évidence, il faut admettre la deuxième femme de son père comme mère de Clément (27).

\*  
\*\*

Devenu veuf une seconde fois, Jean Marot quitta Cahors vers 1506, avec son fils à peine âgé de 10 ans (28), pour se rendre à Paris

parfaire l'éducation et l'instruction de son fils, car ses premières études n'avaient pas été brillantes. Clément le reconnut lui-même, plus tard, dans l'Épître XLIII, en rejetant, bien entendu, la faute sur ses premiers maîtres :

« En effet, c'étaient de grans bêtes  
« Que les Régens du tems jadis... »

\*  
\*\*

Nous ne suivrons pas Clément Marot dans les diverses fonctions qu'il a occupées au cours d'une existence tourmentée, car ce serait sortir du cadre que nous nous sommes assigné !

\*  
\*\*

Revint-il à Cahors et dans les propriétés de Marot et de Clément à Saint-Clément, annexe de Cessac, que son père lui avait laissées (29), comme l'affirment certains auteurs (30) et comme Clément le dit dans des réminiscences poétiques, écrites loin du pays ?

Nous nous contenterons d'admettre que ce poète du sourire, de la grâce et de l'amour, ne fut pas, comme la plupart des grands de ce monde, qui, grisés par la renommée et par la gloire, oublie trop facilement le sol qui les a vu naître !

\*  
\*\*

En guise de conclusion, nous rappellerons que Jean Marot vint se fixer à Cahors en 1470 ; qu'il y exerça une profession que nous ignorons ; qu'il se maria, en 1471, avec une fille du nom de Rozières, laquelle décéda en 1480 ; qu'il se remaria, également à Cahors, vers 1495, avec une fille, laquelle donna le jour, en 1496, à son unique fils, dénommé Clément, dans la maison appelée *Gaubert dit Marot*, à « Caors en Quercy ».

L'accouplement de ces deux noms nous a fait présumer que sa deuxième épouse devait se nommer Gaubert.

Enfin, devenu veuf une seconde fois, Jean Marot quitta Cahors, vers 1506, avec son fils, pour aller se fixer à Paris.

J. CALMON,  
(Avril 1962).

REFERENCES

- (1) *Esbats de Guyon de Maleville sur le Pais de Quercy*, xvii<sup>e</sup> s. Cahors, F. Delpérier, 1900, p. 289.
- (2) *Chroniques du Quercy*, par l'Abbé DE FOUILHAC, Ms. 57, xvii<sup>e</sup> s. Biblio. Munic. Cahors, p. 514.
- (3) Charles d'HÉRICOURT, Œuvres de Clément Marot, annotées, revues sur les éditions originales et précédées de la vie de Clément Marot. Paris, Garnier Frères, 1867, in-8°, 423.
- (4) Pierre JANET, Œuvres complètes de Clément Marot, revues sur les Editions originales avec Préface, notes et glossaire. Paris, Alphonse Lemerre, 1873, 4 vol. in-18.
- (5) Jean PLATTARD, Marot. Sa carrière poétique. Son œuvre. *Revue des Cours et Conférences*, 1937-1938, Paris.
- (6) Pont Vieux. Ancien pont romain, bâti sur le Lot face à la rue Droite, aujourd'hui rue Nationale.
- (7) Porte Neuve. La seule ancienne Porte de la ville, existant encore en partie, le reste ayant été démoli en 1819 (entre la rue Blanqui et la rue du Docteur-Bergounioux).
- (8) Ch. d'HÉRICOURT, p. 11. - P. JANET, I, p. 11. - J. PLATTARD, p. 29. - P. VILLET, *Les grands écrivains du xvi<sup>e</sup> s. : Rabelais et Marot*. Paris, Honoré Champion, 1923.
- (9) J. PLATTARD, p. 29.
- (10) Ch. d'HÉRICOURT, p. 11.
- (11) Guill. LACOSTE, *Histoire générale de la Province du Quercy*, IV, 79. Cahors, Girma, 1886. - Ch. d'HÉRICOURT, p. 13. - P. JANET, p. 11. - J. PLATTARD, p. 29.
- (12) Ch. d'HÉRICOURT, p. 14. - P. JANET, p. 11.
- (13) *Te Igitur*. Livre consulaire. Ms. XIII, xiv<sup>e</sup> s. Publié par Paul LACOMBE et Louis COMBARIEU. Cahors, L. Layton, 1882, n° 352.
- (14) Les Rozières étaient inscrits au Rôle de la Taille pour 15 sols. Leurs héritiers le furent pour 17, 20 ou 22 sols à la Taille.
- (15) Guill. LACOSTE, IV, p. 79. - Ch. d'HÉRICOURT, p. 14.
- (16-17-18) J. CALMON et R. PRAT, *Les Cadastres de la ville de Caors...*, 2<sup>e</sup> partie manuscrite et 1<sup>re</sup> partie, p. 275-285.
- (19) Frédéric MISTRAL, *Lou Trésor dou Félibrige ou Dictionnaire Provençal-Français*. Aix-en-Provence, Vve Remondet-Aubin, 1878.
- (20) MORERI, *Le Grand Dictionnaire Hist.*, nouvelle et dernière édition. Paris, 1759, t. VII, p. 271. - J.-Fr. SALVAT, *Chroniques du Quercy*, xv<sup>e</sup> s. Biblio. Cahors, Ms. 61, xvii<sup>e</sup> s., p. 274. - Guill. LACOSTE, IV, p. 79. - J.-B.-J. CHAMPAGNAC, *Œuvres choisies de Clément Marot*. Notice sur sa vie... Paris, Ménard et Desenne fils, 1826, I. - CAMPENON, de l'Académie Française, *Marot, dans « Plutarque Français »*. Paris, Langlois et Leclercq, 1886, p. 364. - P. JANET, p. 1-10...
- (21-22) Guill. LACOSTE, IV, p. 79.
- (23) J. CALMON et R. PRAT, *Les Cadastres...* Botte de Vayrols, aujourd'hui rue Blanqui, 2<sup>e</sup> partie. Ms.
- (24) Ed. ALBE, *Invent. des Archives munic.*, n° 903.
- (25) G. COLLETET, *Les trois Marot*, publié par G. Guiffrey. Paris, A. Lemerre, 1871.
- (26) Abbé DE FOUILHAC, p. 514.
- (27) P. JANET, p. 10-11.
- (28) Au cours d'un interrogatoire d'identité, Clément Marot avoue, en 1526, avoir quitté la France depuis vingt ans alors qu'il n'avait pas 10 ans quand il y revint. Ce qui ramène sa naissance vers 1496.
- (29) Louis GREIL, C.R. de l'excursion faite le 21 juin 1888 par les membres de la Société des Etudes du Lot. *Bull. S.E.L.*, XIII, 1888, p. 253-254.
- (30) Guill. LACOSTE, dans son *Histoire du Quercy* (IV, p. 83), prétend que Henri d'Albret et Marguerite de Valois, Duchesse d'Alençon, reine de Navarre, accompagnée de Clément Marot, passèrent par Cahors pour se rendre à Paris venant du Béarn. Il est surprenant que les Livres Consulaires, qui signalent les entrées des personnalités royales, princières et épiscopales, n'aient pas mentionné le passage d'Henri d'Albret et de son épouse. Ni les du Pouget, ni Guyon de Malleville n'ont relaté ce passage.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

## du 2° trimestre 1962

*Séance du jeudi 5 avril 1962*

Présidence : M. FOURGOU, Président

*Présents* : Mme et M. Maurel, Mlles Paillet et Poussou, MM. d'Alauzier, Bardes, Bouyssou, Calmon, Cantarel, O'Donovan, Ladevèze, Malbec, Parant, Prat, Roques, Ségala et Thiéry.

*Excusés* : Mme et M. Haen, MM. Lagarde et chanoine Tulet.

Le P.-V. de la dernière séance est lu et approuvé.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse, au nom de la Société, ses *condoléances* aux familles du Commandant Maurice Vincent, de Roger Alibert, André Dhiver, imprimeur, Serres, Directeur honoraire de l'Enregistrement, membres de la Société, décédés.

*Félicitations* : Puis, ses félicitations à plusieurs membres de la Société qui viennent d'être l'objet de distinctions : M. Salesses, Conseiller général de St-Céré, fait chevalier de la Légion d'honneur ; M. Gipoulou, pharmacien à Puy-l'Evêque, fait officier dans l'Ordre de la Santé publique ; M. Lagarde, pharmacien, fait chevalier du Mérite social ; M. Masbou, sous-chef de district des Eaux et Forêts, pour sa Médaille de bronze du Mérite civil et fait chevalier du Mérite militaire ; M. Pécheyrand, élu sociétaire de la Société des Gens de Lettres de Paris ; M. J. Maureille, promu Ingénieur divisionnaire des Ponts et Chaussées.

Le Président, après avoir rappelé, pour y convier ses confrères, l'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison natale de l'historien Marc-Antoine Dominicy, avant la séance au Théâtre le 29 avril, propose, comme prélude à la Conférence de M. l'Abbé Toulouse, l'adoption du vœu suivant, déjà approuvé par le Conseil d'Administration, et qui sera transmis au Ministre des Postes :

« *La Société des Etudes du Lot, à l'occasion de la célébration du 90° anniversaire de sa fondation, qui sera consacré à un hommage*

« au grand poète du XVI<sup>e</sup> siècle, Clément Marot, né à Cahors en 1495, se permet d'attirer l'attention de l'Administration des Postes sur cette gloire nationale de la Renaissance ;  
« et émet le vœu qu'il lui soit consacré le sujet d'un timbre-poste dans la série des hommes célèbres. »

Ce vœu est accepté à l'unanimité et le nécessaire sera fait pour en poursuivre la réalisation.

*Elections* : Sont élus membres de la Société : MM. le D<sup>r</sup> Fazeuille et Gerbus.

*Présentations* : Comme membres résidants : M. Chavanié (Adrien), Directeur honoraire de l'Ecole du premier degré du groupe Nord, rue Emile-Zola, par MM. Malbec et Prat ; M. Combes (Simon), entrepreneur de transports, 117, Bd Gambetta, par MM. Bardes et Mauriel ; M. Parant (Paul), chef d'agence à la S.N.C.F., avenue Jean-Mermoz, par Mlle Frauziol et M. P. Roques ; Mme M.-M. Fazeuille, rue Frédéric-Suisse, par M. le D<sup>r</sup> Fazeuille et M. Louis Gisbert.

Comme membres correspondants : Mlle Mary Beaumont, Acquinas House, 9, Palmerston Road, à Edimbourg (Ecosse), par MM. Fourgous et Prat ; M. le Général Robert Astier de Villatte et Mme, à Albas (Lot), par M. et Mme Vatin-Pérignon, d'Albas.

Comme abonné au Bulletin : Bibliothèque municipale de Montauban.

*Remerciements* : Ont été reçues des lettres de remerciements de MM. Foubert, Manières-Mézon et D<sup>r</sup> P. Marty, de Paris, élus membres de la Société.

*Dons* : Par M. L. Gérard-Varet, son étude intitulée « Jules Toussaint et la question d'Alésia » ; par M. Foubert, directeur dép. de la Construction, son étude intitulée « Les Rosati d'Artois ».

La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues* : Dépôt sur le bureau du fascicule du 1<sup>er</sup> trimestre du Bulletin de la Société des Etudes du Lot ; Annales du Midi (oct.) (contenant la Bibliographie méridionale de 1960) ; Bull. Soc. Géographique de Rochefort (1961) ; Bull. Soc. Antiquaires de l'Ouest (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim. 1961) ; Actes du Congrès des Soc. Savantes, tenu à Chambéry en 1960 ; Revue historique du Libournais, Revue de Comminges, Histoire des communications dans le Midi de la France, L'Eduen (tous quatre du 1<sup>er</sup> trim. 1962) ; L'Echo de Rabastens (avril 1962) ; Informations et Documents (n<sup>os</sup> 157 et 158).

*Articles signalés* : Dans le Sud-Ouest des 5 et 7 mars, sur « Pierre Benoît reçu à St-Céré en 1931 » ; dans le Sud-Ouest des 13 mars et 2 avril, Notes d'histoire locale sur « Bétaille et La Tourette » ; dans

*La Dépêche* du 2 mars, « Du Roi Murat au Comte de Lastic », acquéreur du château de Crabillier (Montgesty) ; dans *L'Echo de Cahors*, sur « Le Boulevard (Gambetta) », par M. Joseph Maureille.

*Communications* : M. Fourgous donne lecture, avec commentaires, de pages de l'*Histoire du Quercy*, manuscrit inédit de l'Abbé François Salvat, possédé par la Bibliothèque de Cahors, qui offre un aperçu général sur le xvii<sup>e</sup> siècle. On y trouve l'indication des grands personnages qui ont illustré l'époque dans la Religion et dans les Lettres et la mention de l'Académie fondée par Mgr Habert, qui fonctionna de 1931 à 1936 et sur laquelle on ne possède que peu de renseignements, les archives de cette Compagnie ne nous étant pas parvenues. M. Fourgous communique également la photographie d'un portrait de cet historien qui vécut au xviii<sup>e</sup> siècle et au début du xix<sup>e</sup> (tableau conservé dans la famille).

M. d'Alauzier présente son étude sur Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse au xiii<sup>e</sup> siècle. Celui-ci paraît en Haute-Auvergne en 1257, où il réprima les brigandages qui désolaient le pays. Sénéchal du Poitou pour le Comte Alphonse en 1268, il fut ensuite Sénéchal de Toulouse jusqu'à sa mort vers 1294. Il eut de nombreux biens entre Aurillac et Maurs, en partie à cause de sa femme Marine. Il épousa plus tard Aygline de Béduer, et ce fut peut-être à ce titre qu'il devint coseigneur de Capdenac. Après sa mort, Aygline se maria avec un vicomte de Montclar qui, à ce titre, devint coseigneur de Capdenac et de Camboulit.

M. Prat, de la part de M. le Consul général Monmayou, lit un ordre du jour du Maréchal Bessières qu'il adressa à ses soldats au lendemain de la victoire remportée à Médina-del-Rio-Seco, près de Valladolid, lors de la campagne d'Espagne (15 juillet 1808). Puis, il lit la lettre adressée par le Maréchal Bessières à l'Empereur, écrite à Posen, le 27 janvier 1813, au cours de la retraite de Russie. Le Maréchal est assez sévère sur les officiers et indique les mesures nécessaires pour la réorganisation de la « vieille garde ».

M. Calmon signale que les Sociétés amicales ou savantes du Quercy viennent de fonder une Union quercynoise, qui se propose la création d'une Maison du Quercy à Paris.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 3 mai.

*Séance du jeudi 3 mai 1962*

Présidence : M. D'ALAUZIER, Vice-Président

*Présents* : MM. Bardes, Calmon, Cantarel, O'Donovan, Ladevèze, Lagarde, Malbec, Mignat, Parant, Pourchet, Prat, Ségala, Thiéry et Chanoine Tulet.



*Excusés* : Mme et M. Haen, Mme et M. Maurel, MM. Fourgous et Contou.

Le P.-V. de la dernière séance est lu et approuvé.

*Félicitations* : En ouvrant la séance, M. d'Alauzier adresse, au nom de la Société, ses félicitations à M. Prat, fait chevalier de la Légion d'honneur ; puis, à M. Barbier, Trésorier-Payeur général, nommé à Laval, avec ses regrets pour le voir quitter le département.

*Remerciements* : Ont été reçues des lettres de remerciements de MM. L. Manières-Mézon, Gerbus et de Ginestet, élus membres de la Société.

*Avis* : A été reçu également un bulletin d'adhésion à la Société des Amis de Bonaguil, dont le siège est à la Mairie de Fumel.

*Elections* : Sont élus comme *membres résidents* : Mme Fazeuille, MM. Chavanié, Combes et Parant, et comme *membres correspondants* : Mlle Mary Beaumont (d'Edimbourg), M. le Général Robert Astier de Villatte.

*Présentations* : Comme *membres correspondants* : M. l'abbé Louis Durand, rue Denys-Puech, à Rodez, présenté par M. l'abbé Chièze et par M. l'abbé Rosières ; M. Cabrinac (Raymond), à Combe-Rouge, par Marcihaac-sur-Célé, par MM. Léon Mignat et René Mignat ; M. Saule (Marcel), quartier des Mosqueros, à Salies-de-Béarn (Basses-Pyrénées), par MM. Queille et Calmon.

*Dons* : Par M. l'abbé Gironde, tiré à part de l'étude de MM. J. Caussanel et J. Arnal, intitulée « Présentation de quelques dolmens du Quercy-Rouergue » (*Bull. d'Anthropologie Préhistorique de Monaco* (n° 6, 1959) ; par M. Calmon, l'étude intitulée « Généalogie de la famille Guilhou », par M. Patrice Goulard.

La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues* : *Bull. Société archéologique du Tarn-et-Garonne* (1960), *Bull. Soc. arch. de la Corrèze* (1961), contenant l'étude sur les « Industries préhistoriques de surface de la basse-vallée de la Sourdoire, près de Vayrac », par MM. J. Bouyssonie et Couchard ; *Bull. Soc. arch. du Périgord, de la Société des Antiquaires de Morinie*, la *Revue de l'Agenais*, la *France latine* (tous quatre du 1<sup>er</sup> trim. 1962) ; *Lo Cabreto*, Revue félibréenne d'Aurillac (n° 12) ; *Les Chroniques de l'assurance* (n° 4), et *Informations et Documents* (n° 159).

*Articles signalés* : Dans *La Dépêche* des 24 et 25 avril, sur « François Maynard, poète de St-Céré », par M. Jules Crabol ; dans celle du 3 mai, sur « Augustin Cabanès, de Gourdon », par M. le D<sup>r</sup> Voive-

nel ; dans *L'Ouest-France* du 18 avril, sur « Le Pont Valentré reconstitué en allumettes ».

*Communications* : M. d'Alauzier, au nom de M. Lartigaut, donne lecture d'une étude, faite d'après le *Livre de Raison* de François de Gozon, sur la construction et l'affermage d'un moulin à vent, en 1672, aux confins de Saux et de Coulourgues, probablement à la cote 266.

Après la construction de la bâtisse proprement dite, il fut procédé à l'équipement du moulin : meules provenant de Moissaguel, rouages en fer (arbre, petit et grand pal, etc...), travaillés à la forge de Péchaurié.

D'après un autre acte de ce *Livre de Raison*, fut passé un contrat de dressage d'un chien pour la chasse des perdrix et cailles. Mais il s'avéra que le dresseur dut rendre le chien, « n'en ayant pu venir à bout ».

M. Prat indique que de récents travaux de voirie permirent de faire des constatations archéologiques sur certains points concernant la topographie urbaine :

1° A l'entrée du Pont-Neuf de Cabessut, la première arche du pont du Moyen Age fut momentanément dégagée sous le quai. Ce vieux pont était fort étroit et très en dos d'âne et comprenait donc six grandes arches et une plus petite à chaque extrémité.

2° Au cours de l'installation de canalisations au long de la rue Wilson (ou du Lycée), ancienne grande voie menant du Portail Garrel au Port de Valendres, puis Pont Valentré, furent coupées sous les trottoirs les fondations du Collège des Jésuites et du grand hôpital fondé par Alain de Solminihac en 1660. La rue Wilson était autrefois bien plus étroite et faisait des sinuosités à la hauteur de plusieurs grands bâtiments qui empiétaient sur la rue.

3° Sur la place de la Cathédrale, furent coupées les fondations d'une grande maison qui s'avancait de plus de 6 mètres sur la place, obligeant l'ancienne petite rue du Collège-de-Rodès à la contourner pour déboucher sur la place de la Cathédrale, ce qui explique la façade en pan coupé de la grande maison de la pharmacie Lestrade actuelle.

Ces quelques notes de topographie urbaine viennent confirmer que les mesures d'alignement et surtout d'urbanisme sont des notions relativement modernes. Pour Cahors, les premières mesures à être appliquées furent celles découlant du Règlement dit des Murettes (1680), autorisant l'ouverture de fenêtres dans la façade des maisons donnant sur les Fossés (futur Boulevard Gambetta), et lors de la reconstruction en 1689 de l'Evêché-Préfecture.

M. Calmon, après avoir rappelé que, dimanche dernier, fut dite en l'église Saint-Barthélémy la messe annuelle pour les défunts de la Société, signale un curieux acte de mariage passé à Catus, en 1812, entre deux conjoints aux âges disproportionnés, l'un dans sa 21<sup>e</sup> année, et la mariée âgée de 74 ans. Pour quelles raisons fut contracté cet étrange mariage, l'histoire ne le dit pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du jeudi 7 juin 1962*

Présidence : M. FOURGOUS, Président

*Présents* : Mme et M. Aumiot, MM. Bardes, Bouyssou, d'Alauzier, Cantarel, Lagarde, Malbec, Mme et M. Maurel, MM. Mignat, O'Donovan, Ségala, Thiéry, Tulet.

*Excusés* : Mme et M. Haen, M. Prat.

Le P.-V. de la dernière séance est lu et approuvé.

Le Président signale que le 18 mai, dans une réunion des « Amis de la langue d'Oc », à Paris, où furent reçus nos confrères M. le Chanoine Cubaynes et M. l'Abbé Toulze, majoraux du Félibrige, ces derniers rendirent un ému et éloquent hommage à deux écrivains quercynois, Mgr Calvet (Jean Quercy) et Antonin Perbosc.

*Félicitations* : A l'ouverture de la séance, des félicitations sont adressées à M. le Juge Dandine, nommé Juge à Foix, avec les regrets de le voir quitter le département ; à M. Massol, Préfet, Directeur du Cabinet du Préfet de la Seine, nommé Préfet de la Charente-Maritime ; à M. Patault, Sous-Préfet de Gourdon, nommé Sous-Préfet de Châteaudun (Eure-et-Loir) ; à M. Olivier Depeyrot, Vice-Président de la Chambre de Commerce du Lot, fait Chevalier du Mérite commercial et industriel.

*Elections* : Sont élus comme *membres correspondants* : M. l'Abbé Durand, MM. Cabrinhaç et Saule.

*Présentations* : Comme *membre résidant* : M. Filhol Roger, agent du Trésor, 119, boulevard Gambetta, à Cahors, présenté par MM. Ségala et Terret ; — Comme *membres correspondants* : M. Clottes Jean, professeur, 29, rue A.-Viadieu, à Toulouse, présenté par MM. Calmon et Prat ; Mme et M. Middendorp, « La Mouline », par Labastide-du-Vert, présentés par Mme Gorse et M. Pourchet ; M. Arènes Roger, auto-école, à Payrac, présenté par MM. Girma et Viers.

*Dons* : De l'Abbé Gironde, une brochure sur Guillaume Nogaret, seigneur de Calvisson ; du Curé Brousse, une brochure sur Obazine, en Bas-Limousin ; de M. Patrice Goulard, le *Bulletin trimestriel de la France généalogique*, vol. IV, n° 1, de février 1962, contenant la généalogie de la Maison de Bonal de Castelnau, par le donateur.

La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues* : Du 1<sup>er</sup> trimestre 1962 : *Bulletin des Lettres de la Corrèze*, *Revue géographique Pyrénées-Sud-Ouest*, *Revue de la Haute-Auvergne* contenant l'étude et les photos de 12 tapisseries conservées au château de La Trémolière (Anglars-de-Salers), *Annales du Midi*, *Le Lot économique* ; *Histoire des Communications dans le Midi* (2<sup>e</sup> trimestre), *Informations et Documents* (n° 160 et 161), *Fédération des Sociétés Savantes Languedoc-Pyrénées* : Programme du Congrès de St-Gaudens des 2, 3 et 4 juin 1962, *Analecta Bollandiana* : table générale (1882-1961).

*Communications* : M. Fourgous fait une communication sur quelques réceptions officielles à Cahors depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, d'après des pièces d'archives, des comptes rendus de presse et de documents privés. Il évoque ainsi la visite du Président Poincaré en 1913, l'inauguration du Monument des Mobiles par Gambetta en 1881, qui permit à notre ville de recevoir deux grands hommes de l'Etat. Des membres de familles royales passèrent antérieurement par Cahors, la Duchesse de Berry en 1829, le Duc d'Angoulême en 1814, la Dauphine Catherine de Médicis en 1542.

M. d'Alauzier donne lecture de l'étude de M. Lartigaut sur les lieux fortifiés dans la partie occidentale du Quercy, de Gourdon à Montcuq, au xv<sup>e</sup> siècle.

Pendant le xiv<sup>e</sup> siècle, les notaires utilisaient, plus particulièrement dans leurs actes, trois termes pour désigner les lieux fortifiés : « *Castrum* » (château), « *Refayrium* » (demeure seigneuriale fortifiée), « *Turris* ou *Tor* » (tour).

Au xv<sup>e</sup> siècle, les repaires semblent se multiplier, tandis que le terme « *castrum* » paraît d'un emploi moins fréquent. Pendant toute la période troublée, il n'est guère de chef-lieu de paroisse encore habité qui ne soit fortifié au moins sommairement. Le village de Nuzéjols, encore bien conservé, offrirait un excellent exemple de ces fortifications à bon marché.

## La journée du 3 juin en Corrèze

Nos journées foraines hors du Lot ont pour objet à la fois de rendre visite à une Société amie et de rechercher comparaisons et enseignements dans des visites archéologiques. Ce but a été pleinement atteint dans notre randonnée.

La Société amie, nous l'avons trouvée à Tulle, où elle nous reçut cordialement en un vin d'honneur. Ce fut pour le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze, M. Vazeille, et notre Président, l'occasion d'un échange de politesses. Le premier nous signala dans son allocution l'intérêt de sa région aux points de vue préhistorique, gallo-romain et mérovingien, le second exprima nos regrets d'un trop court passage à Tulle qui ne nous permettait pas de gravir ses rues en escaliers vers le quartier de l'Enclos où le bon savant Baluzé ne se sentirait point aujourd'hui dépaysé, tant le cadre a peu changé depuis son xviii<sup>e</sup> siècle.

Le premier arrêt de la journée fut pour Beaulieu, devant le beau portail d'environ 1130-1140, que dans sa présentation notre Président rapprocha de celui de St-Pierre-de-Moissac, avec lequel il offre des affinités de composition et de style. Le tympan est relatif à l'Avènement du Christ pour le Jugement Dernier et maints détails attirent dans l'ensemble de la décoration, sur le linteau du portail par exemple, sur une figure du trumeau rappelant l'Isaïe de Moissac, ou les sculptures des bas-côtés et des pieds-droits.

L'église que l'on verra après le portail date par ses origines du début du xii<sup>e</sup> siècle, mais a aussi des parties du xiv<sup>e</sup>. Elle fut celle d'une abbaye bénédictine et comporta une nef avec bas-côtés, un transept et un déambulatoire avec chapelles rayonnantes ; ses boiseries datent du xviii<sup>e</sup> siècle. Elle possède un trésor que nous présenta le curé : une Vierge d'exposition du xii<sup>e</sup> siècle, en argent repoussé sur âme de bois, deux bras reliquaires et un coffret en émail de Limoges du xiii<sup>e</sup>. Dans la sacristie, qui occupe l'ancienne salle capitulaire, est conservée une crose eucharistique d'autel du xvii<sup>e</sup> siècle.

De Beaulieu, nous gagnâmes Tulle par des campagnes boisées. A Tulle, dont le cadre est si curieux dans son étroite vallée, M. Deban, archiviste de la Corrèze, avait bien voulu nous servir de guide avec son esprit très averti d'archéologue. De la cathédrale, d'origine romane, il ne reste depuis 1796 que la nef, et du cloître contigu, où M. Deban nous fit un intéressant exposé historique, que deux galeries ; sur celle de l'ouest subsiste la salle capitulaire. Contigu à ces galeries, un bâtiment contient un intéressant Musée, où nous vîmes notamment de jolis dessins de Vuillier.

Près de l'église, nous nous arrêtâmes un instant devant la façade bien conservée de l'hôtel de Loyac, des premiers temps de la Renaissance.

Après Tulle, nous allâmes à Aubazine, charmante localité entre les vallées de la Corrèze et du Coyroux. Son église est le reste d'une abbaye cistercienne fondée au xii<sup>e</sup> siècle par Saint-Etienne-de-Vieljo (paroisse de la Corrèze). Elle surprend par le caractère austère de son intérieur qui correspondait à la rigueur de la règle cistercienne, mais offre un certain nombre de curiosités. Ses vitraux en grisaille sont très typiques et son armoire en chêne ornée de ferrures est un rare spécimen de mobilier roman. Du xiii<sup>e</sup> siècle date le tombeau de saint Etienne, offrant sur ses penchans des sculptures représentant des scènes monacales. Très curieuses sont également les misericordes des stalles du xviii<sup>e</sup> siècle. L'église possède enfin dans son trésor une petite châsse en émail chaplevé de Limoges du xiii<sup>e</sup> siècle.

De l'abbaye il ne reste rien du cloître. La cuisine et la salle capitulaire subsistent, ainsi que l'étage au couloir pavé de petits galets sur lequel donnaient les habitations des moines. Ces derniers y accédaient de l'église par un grand escalier.

D'Aubazine, le retour sur Cahors se fit par Brive que l'on contourna sans arrêt.

Ont participé à la visite des hauts-lieux de la Corrèze : Beaulieu, Tulle, Aubazine, le dimanche 3 juin :

M. Barde, Mme Bassoul, M. Bourgeade, Mme Bourgoïn, Mme veuve Bouyssou, M. et Mme F. Bouyssou, M. et Mme J. Calmon, M. et Mme Cantarel, M. et Mme Carrias, Mme Costes, M. et Mme Cuvelot, M. et Mme Dartencet, M., Mme et Mlle Denjean, Mlle Delmoulis, M. le Docteur Fazeuille et Mme Fazeuille, Mme Florence, M. le Président Fourgous, Mme L. Fourgous, Mlle Frauziol, M. Garrouy, M. et Mme X. Gisbert, Mme Gorses, M. le Docteur Grill, Mme et leur fils, M. Grossemy, Mlles C. et G. Kelsen, M. Ladevèze et Mlle Yvonne Cabanes, M. et Mme Lagarde, Mme Vidal de Lapize, M. et Mme Lalo, M. Leygonie de Blanat, Mlle A. de Materre, Mme Maturié, M. et Mme Maurel, Mme Micheau, M. Moles, M. et Mme Monzat, M. et Mme Nidendorf, Mlle Paillet, Mme Pouget, M. Pourchet, Mlle Poussou, M. R. Prat, M. et Mme Pujol, Mme et Mlle Quercy, Mme Sauzel, M. et Mme Ségala, M. et Mme Séval, M., Mme et Mlle Soulié, M. et Mme Terret et Mme Touriol.

De Tulle : M. Vazeilles, Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle et Mme Vazeilles, M. et Mme Bombézy, M. le Docteur Mazeyrie, Mme Mazeyrie et leur fils.

De Meymac : deux personnes, et d'Aubazine : M. l'Abbé Brousse.

Erratum  
au précédent bulletin

*Par suite d'une erreur au tirage, les  
clichés des culs-de-lampe des pages 73 et  
84 ont été intervertis.*



Ph. Bardes.

UN LIEU DE SÉANCE ORIGINAL ET CHARMANT  
LA PELOUSE DU CHÂTEAU DE BLANAT  
FACE AU PERRON OU PARLAIENT LES ORATEURS

## La journée foraine de Vayrac

Dimanche 2 septembre 1962, 6 h. 25, 36 membres de la Société étaient réunis devant la bibliothèque de Cahors pour emprunter deux petits cars qui les conduiront à Vayrac, lieu de la deuxième journée foraine de 1962.

Le ciel est dégagé, le soleil pointe à l'Est. Deux légers incidents, sans autre conséquence que celle de perturber l'horaire, retardent le départ qui a lieu à 7 h. 25.

Nous remontons la vallée du Vers enveloppée de fraîcheur. Le ruisseau garde jalousement, entre ses berges, une eau dormante en raison de la sécheresse. Après le village de Vers nous songeons à l'aqueduc gallo-romain qui, longeant la vallée, à gauche, alimentait Cahors en eau. Nous avons une pensée pour l'oppidum



de Murcens découvert sur un vaste plateau qui domine, toujours à gauche, la route, et où certains chercheurs croient devoir situer l'Uxellodunum de la résistance gauloise. Au croisement avec la route vers Figeac, nous suivons toujours la vallée et à peu de distance nous remarquons, à droite, la fontaine de Font-Polémie. Cette source, résurgence du gouffre du Pendant, donne une eau potable et abondante.

Précisons que le groupe spéléologique de Cahors a tout récemment entrepris une expédition qui a permis de franchir un puits de sable et de reconnaître 1.200 mètres de galerie nouvelle.

Les cars abordent la côte très raide de la Fouine. Au sommet, ils longent le mur d'enceinte du château Murat qui cache sa blancheur éclatante derrière les grands arbres de son parc. Voici Labastide-Murat déjà inondée de lumière et encore endormie. Goudou décoré de guirlandes multicolores prépare la fête votive. La route traverse le Causse assoiffé, surchauffé, apparemment sans vie et où seuls les chênes et les génévriers s'accommodent fort bien de l'ardeur d'un soleil généreux cette année.

Gramat, dominé par l'imposante masse de son église, est traversé sans arrêt. Alviac, station thermale, très fréquentée ainsi qu'en témoignent les villas et les grands hôtels. Miers, et nous abordons la descente sur la vallée de la Dordogne à travers des côteaux couverts de pruniers de reine-claude.

Carennac, première étape, lieu de rassemblement des participants à la journée foraine. Trois quarts d'heure de retard, au grand désarroi de notre secrétaire général, qui avait établi minutieusement l'horaire sans tenir compte des impondérables.

Devant le passage sous ogive donnant accès au monastère, notre président M. Fourgous, dont le dynamisme malgré son âge fait merveille, retrace l'histoire du prieuré, il lit une lettre de Fénelon à sa cousine, la marquise de Laval contant la réception qui lui fut faite à son arrivée à Carennac en mai 1681, puis il présente, avec l'érudition qui lui est reconnue, l'église, romane, le tympan, la mise au tombeau et le cloître.

C'est ensuite la visite du 4<sup>e</sup> salon d'art moderne des amis de Carennac, dans la galerie du prieuré, sous la conduite de Mme Chaumeil, organisatrice, qui nous reçoit avec une extrême gentillesse. Nous avons pu admirer 88 œuvres exposées dans deux vastes salles, en particulier, une grande tapisserie de Picart le Doux, et aussi un tableau intitulé « Femme s'attachant le bas », fait de lignes courbes assemblées dans un mouvement qui, l'imagination aidant, donne un sens réel au travail du peintre.

Hélas ! Il fallait combler le retard pris sur l'horaire et écourter notre visite pour rejoindre Vayrac, centre de notre journée foraine. En quittant, à regret, cette exposition, nous avons fait nôtre cette maxime lue à l'entrée d'un salon de peintres amateurs : « Qui vient ici en ami, arrive trop tard et part trop tôt. »

M. Calmon, notre secrétaire général, donne d'amples renseignements sur l'église de Vayrac classée par arrêté du 3 mai 1913. L'intérieur, imposant par ses dimensions, comprend une nef avec deux travées. A l'entrée, un grand portail date de 1828. L'abside est à sept pans avec voûte compliquée d'ogives en forme d'X. Le maître-hôtel a pour thème « le Pélican ». Une grille élégante en fer forgé ferme le chœur. L'église est surmontée d'un clocher carré renfermant trois cloches dont la plus ancienne date de 1512. Le chevet est fortifié et date du xv<sup>e</sup> siècle.

Mme et M. Charrière nous font ensuite, avec une charmante amabilité, l'honneur de leur demeure : l'hôtel Bournazel, important immeuble situé en contre-bas de l'église. Une imposante grille en fer forgé en commande l'entrée. De grands arbres donnent une ombre généreuse. Une terrasse avec vue sur la vallée de la Dordogne permet d'en faire le tour. Donnant accès aux étages, un très large escalier en pierre de Carennac pour le limon, de Condat pour les marches. Cet escalier est agrémenté par une rampe en fer forgé. Au rez-de-chaussée se situe une salle dont les murs sont recouverts, à hauteur de plafond, de boiseries style Louis XV.

A 11 h. 30, la municipalité de Vayrac nous offrait un vin d'honneur dans la salle des délibérations. Assisté de M. Martin, Maire, M. Charrière, Conseiller Général, au nom du canton, de la municipalité de Vayrac et de celle de St-Michel-de-Bannières, remercie notre Société d'avoir choisi Vayrac pour sa journée foraine.

« Grâce à vos travaux, nous pourrons suivre ce qui a existé, vous faites revivre les vieilles pierres, vous travaillez pour le présent en étudiant le passé. » En réponse, M. Fourgous dit l'honneur qui nous est fait et se montre ravi d'être reçu par un des membres les plus zélés de notre compagnie, en rappelant la communication remarquable que fit M<sup>e</sup> Charrière à notre journée cadurcienne du 28 janvier 1962.

12 h. 15, les membres de la Société au nombre de 70 et leurs invités se retrouvent à l'Hôtel Moderne pour se restaurer. Le menu est excellent, le personnel aimable et serviable. A la table d'honneur on remarquait, Mmes Charrière, Juillet, Chaumeil,

Leygonie, d'Artencet, Calmon, M. le Président Fourgous, MM. d'Alauzier, Calmon, Chanoine Tulet, d'Artencet, Colonel Lacarrière, Juillet, Leygonie, Marcenac.

Nous reprenons les cars pour nous rendre à St-Michel-de-Bannières, où M. Calmon nous présente, avec la verve et le souci de précision qui lui sont familiers, l'église fortifiée qui existait dès le x<sup>e</sup> siècle. De style roman en forme de croix avec cette particularité originale que les bras et le pied de la croix ont même longueur. Notre secrétaire général nous signale avec une pointe d'humour les chapiteaux du chœur dont les sujets rappellent les péchés capitaux : l'avarice, la luxure, la colère... La boiserie qui cache les fonts baptismaux date de 1772. L'église est portée sur l'inventaire des M.H. par arrêté du 27 mars 1926.

Par une route escarpée, nous atteignons le château de Blanat du xv<sup>e</sup> siècle où allait se tenir, dans le parc, la séance habituelle de nos journées foraines.

Le micro avec amplificateur, récemment acquis par la société, était utilisé pour la première fois en plein air. Installé sur le perron du château et mis au point par notre dévoué membre du conseil d'administration, M. Bardes, que nous remercions, il permit aux auditeurs de suivre, sans effort, les communications prévues à l'ordre du jour.

Le Président de séance excuse notamment M. Labrousse et M. Charrière. Après avoir complété son exposé du matin par quelques renseignements sur Fénelon à Carennac et sur les doyens qui lui succédèrent, il donne la parole à M. Calmon pour sa communication sur les salaires domestiques agricoles en Haut-Quercy, sous l'ancien régime, et pour son étude sur l'histoire et la généalogie du château de Blanat.

M. d'Alauzier lit le texte de M. Bouyssou au sujet d'un cadran solaire horizontal du xviii<sup>e</sup> siècle découvert à Vayrac en 1961.

M. Fourgous donne connaissance de l'analyse du livre de raison de la famille Geillard-Bournazel par M<sup>e</sup> Charrière.

M. Lagarde fait part de l'étude du professeur Pressouyre : Identification d'une nouvelle église (Cahus) aux confins Nord du Quercy. Son intérêt.

Le texte intégral de ces différentes communications est inséré dans le présent bulletin.

Pour terminer, le Président remercie Mme et M. Leygonie de leur généreuse hospitalité et précise combien nous leur sommes reconnaissants d'avoir permis que se tienne notre séance de travail dans un cadre aussi agréable.

M. Leygonie, en termes délicats, dit tout le plaisir que notre présence lui procure. Il nous invite à visiter le château, en particulier la bibliothèque installée tout en haut de la tour hexagonale, deux pièces agencées avec une pointe de fantaisie, et la salle basse où l'on put admirer des meubles anciens et de nombreux objets en étain. Cette salle est ouverte sur la terrasse arrière du château, où nos hôtes nous offrirent de nombreux et excellents rafraîchissements agrémentés de gâteaux.

De cette terrasse, on découvre un vaste panorama d'où émergent à l'horizon les tours de l'orgueilleux château de Turenne.

Enfin, M. Leygonie nous présenta son élevage de visons qui comprend 2.800 unités. Il nous fournit des renseignements instructifs sur la vie, la nourriture, la reproduction des visons, ainsi que sur les soins à donner aux peaux avant leur commercialisation.

Il était 19 h. 30, après avoir salué une dernière fois nos hôtes, nous primes, satisfaits, le chemin du retour par St-Denis-Martel, Gluges, Montvalent, Gramat. Il était 22 h. 30 lorsque la première dislocation eut lieu sur la place Thiers à Cahors.

MAUREL.

---

Ont pris part à la journée du 2 septembre à Vayrac :

M. le Comte d'Alauzier, M. le Général d'Arcimoles, M. Barde, Mme Veuve Bouyssou, M., Mme et Mlle Bouyssou, M. et Mme Bourgoïn, Mme Brugidou, M. et Mme Buraud, Mlle Cabanes, M. et Mme Calmon, M. et Mme Camperos, M. et Mme Cantarel, M., Mme et Mlle Carrias, M. et Mme Charrière, Mme Coste, M. et Mme Dartencet, Mme Décremps, Mlle Delmoulis, Mme Florence, M. le Président J. Fourgous, M. le Comte d'Estresses de Lanzac, D<sup>r</sup> P. et Mme Garnal, M. Garrouy, M. et Mme Gisbert, D<sup>r</sup> et Mme Grill, M. et Mme Harispe, M. Mme et Mlle Jarige, M. le Ministre Plénipotentiaire J. Juillet, Mme et leur fils, Milles C. et G. Kelsen, M. le Colonel Lacarrière, M. Ladevèze, M. et Mme Lagarde, Mme Lalande, M. et Mme Lalo, Mme Vidal de Lapize, M. et Mme Leygonie, M. Malbec, M. Marcenac, M. Martin, maire de Vayrac, M. et Mme Maurel, D<sup>r</sup> Mazeyrie, Mme et leur fils (de Tulle), Mme Micheau, M. Moles, M. et Mme Pehan, Mme Pouget, M. Pourchet, M. et Mme Senez, M. et Mme Soulié, M. le Chanoine Tulet, M. J. Tulet.



LE TYMPAN DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE CARENNAC  
UNE ÉTAPE DANS LE RAYONNEMENT DE MOISSAC  
ENTRE CAHORS ET BEAULIEU.

## CARENNAC

EN CHEMINANT PAR LE MONASTÈRE

Certain soir de 1681 se présentait devant la grande porte du monastère de Carennac François de Salignac-Fénelon, futur archevêque de Cambrai. Il venait prendre possession d'un bénéfice et d'un doyenné dont son oncle l'évêque de Sarlat s'était démis en sa faveur et nous avons de lui une lettre pleine d'ironie et d'humour, datée du 22 mai, à sa cousine la Marquise de Laval, contant la réception qui lui fut faite.

Nous apprenons ainsi qu'une délégation de notables et de fermiers de Carennac était allée à sa rencontre dans la cité périgourdine et qu'il arrivait à cheval par la rive droite de la Dordogne pour passer la rivière face au village. Mais... laissons-lui la parole :

« J'arrive au port de Carennac et j'aperçois le quai bondé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent, et en même temps, je découvre que, par un strata-

« gème galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries s'étaient  
« cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez ; de là,  
« elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer avec beaucoup  
« de mousquetades. Le fougueux coursier que je monte, animé  
« d'une noble ardeur, veut se jeter à l'eau ; mais moi, plus modéré,  
« je mets pied à terre.

« Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte  
« de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendaient  
« gravement tous les vénérables moines en corps. Leur harangue  
« est pleine d'éloges sublimes, ma réponse a quelque chose de  
« grand et de doux.

« Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin, chacun  
« a des yeux attentifs pour lire dans les miens quelle sera ma  
« destinée. Je monte ainsi au château, d'une marche lente et  
« mesurée, afin de me prêter pour un peu plus de temps à la  
« curiosité publique. Cependant, mille voix confuses font retentir  
« des acclamations d'allégresse et l'on entend ces paroles : il  
« sera le délice de ce peuple.

« Me voilà déjà à la porte arrivé et les consuls commencent leur  
« harangue par la bouche de l'orateur royal. Qui pourrait dire  
« quelles furent les grâces de son discours. Il me compara au  
« soleil, bientôt, je fus la lune ; tous les autres astres eurent  
« ensuite l'honneur de me ressembler ; de là, nous en vinmes  
« aux éléments et aux météores et nous finîmes heureusement  
« par le commencement du monde. Alors le soleil était déjà  
« couché et pour assurer la comparaison de lui à moi, j'allai dans  
« ma chambre pour me préparer à en faire de même. »

Le cadre de cette « entrée » n'a guère changé depuis 1681, n'était une patine plus accentuée et une vétusté plus sensible. Notre doyen, avant de passer entre les vantaux largement ouverts de la porte, a pu lever la tête vers les mâchicoulis encore existants de la petite salle de garde qui la surmonte et à gauche de laquelle se dresse la tour du doyénné.

Historiquement, il pénétrait dans des lieux riches de passé. Le monastère remontait en effet à 1040, où le bourg et l'église de Carennac avaient été donnés à l'abbaye de Cluny par l'évêque de Cahors, Bernard. Des religieux y furent peu après installés, et au XII<sup>e</sup> siècle, ses occupants y édifièrent une belle église et un cloître. Simple prieuré d'abord, le monastère deviendra doyénné au XIII<sup>e</sup> siècle sous le pape Boniface VIII. La fin du XIV<sup>e</sup> siècle y connaîtra malheureusement la destruction partielle du cloître roman dont trois galeries seront refaites ultérieurement en

gothique flamboyant. En 1615, y apparaîtront comme doyens les Salignac-Fénelon, dont le futur archevêque de Cambrai fut le quatrième du nom.

Nous n'avons pas de document permettant de dire s'il est revenu souvent dans le village qui l'avait si bien reçu ; il advint d'ailleurs un temps où la Cour devait le retenir. Toujours est-il qu'il n'y resta pas longtemps après la lettre du 22 mai. Une autre du 16 juin, écrite également à sa cousine et datée d'Yssingeaux où son oncle avait une maison de campagne, nous apprend que « son entrée dans Carennac n'a été suivie d'aucun événement mémorable et que son règne a été si paisible qu'il ne fournit aucune variété pour embellir l'histoire ».

Quoi qu'il en soit, Fénelon était loin de se désintéresser de la gestion de son doyenné. Il avait là-bas, comme procureur-fondé M. de Rouffillac et l'on sait d'après des lettres qu'il connut malheureusement de mauvaises années.

Dans un autre ordre d'idées, la tradition est sans fondement qui lui aurait fait composer à Carennac partie tout au moins de son *Télémaque*.

Plus sûrement écrivit-il dans le lieu après son arrivée, de ce qu'il appelait « sa solitude », l'ode bien connue, toute imprégnée de poésie champêtre, à son ami l'abbé de Langeron :

*Solitude où la rivière  
Ne laisse entendre aucun bruit  
Que celui d'une onde claire  
Qui tombe, écume et s'enfuit ;  
Où deux îles fortunées,  
De rameaux verts couronnées  
Font pour le charme des yeux  
Tout ce que le cœur désire ;  
Que ne puis-je sur ma lyre  
Te chanter du chant des Dieux*  
.....

Et voici la dernière strophe où Tircis désigne l'abbé de Langeron :

*En quelque climat que j'erre,  
Plus que tous les autres lieux,  
Cet heureux coin de la terre  
Me plaît et rit à mes yeux :*

*Là pour couronner ma vie  
La main d'une Parque amie  
Filerà mes plus beaux jours ;  
Là reposera ma cendre ;  
Là Tircis viendra répandre  
Les pleurs dus à nos amours*

\*\*

Passé la grande entrée du monastère, on se trouve dans une petite rue intérieure que fermait vers sa moitié une seconde porte.

Sur le côté Ouest, contiguë à la grande entrée, était la Porterie avec sa jolie tourelle d'escalier. Y logeaient l'infirmier, le pitancier, et le sacristain ; là aussi était l'hôtellerie pour les étrangers. Après la seconde porte, venaient le pressoir, la cave, et des granges.

Du côté opposé était l'entrée du château ou doyenné où logea Fénelon.

Et l'on se trouve ensuite devant le portail de l'église qui apparaît dans sa technique comme une étape du rayonnement de Moissac, entre Cahors et Beaulieu, avec une date antérieure à 1150, proche de ces autres ensembles. Il se présente ici toutefois non sous un porche, mais devant un narthex, où l'avancée de quelques marches lui donne vraiment grand air.

Le centre de la scène est occupé par le Christ bénissant de l'Apocalypse dont la physionomie est toutefois moins belle que dans la vision de Moissac ou l'Ascension de Cahors. A ses côtés se voient les symboles des Evangélistes et autour, dans 4 compartiments, les Apôtres s'entretenant deux par deux. La scène se complète par deux petits anges ployés sous la courbe de l'archivolte et qui, d'un élan amusant, viennent témoigner de leur ferveur.

En arrière de ce tympan, une petite salle à voûte très simple constitue le narthex ; il est intéressant par les chapiteaux de la porte donnant accès à l'église, de date antérieure à celle du tympan. Ils nous révèlent par une inscription gravée sur leur tailloir, le nom de l'artisan de l'œuvre. C'est un certain Gilabertus qui a dû lui-même tracer le texte suivant :

*Gilabertus cementarius fecit istum portanum  
Benedicta sit anima ejus*

Pénétrons maintenant dans l'église. Elle se présente sur le plan d'une nef à collatéraux étroits et d'un chœur à chevet plat (en



partie du *xiv*<sup>e</sup> siècle), précédé d'une croisée de transept couverte en coupole. Accolée au collatéral Nord est d'autre part une suite de cinq chapelles gothiques du *xv*<sup>e</sup> siècle, dont la seconde offre à sa voûte des peintures représentant les *Evangelistes*.

Une série importante de chapiteaux décore les colonnes des arcades et des doubleaux avec sujets divers : jeux de spirales ou de palmettes, animaux étranges, oiseaux affrontés ou personnages.

Dans les chapelles latérales, quelques statues anciennes attirent l'attention, notamment un groupe témoignant de la délicatesse de la fin du *xv*<sup>e</sup> siècle, représentant sainte Anne apprenant à lire à la Vierge ; on y remarque, face à Marie, sur le genou de sainte Anne, l'Enfant Jésus tenant le globe, par un symbolisme des trois générations dont l'art offre maints exemples. Signalons également des statues de sainte Catherine avec l'instrument de son supplice et saint Roch et son chien.

Traversons l'église à hauteur du chœur et nous voici, dans un recoin du transept, devant une « *Mise au Tombeau* » de la Renaissance, révélant chez son auteur, inconnu comme la date de l'œuvre, une âme et un talent d'artiste.

La scène comporte avec le Christ sept personnages aux vêtements élégamment drapés, unis dans un sentiment de profonde douleur, le regard tourné vers Celui qu'on va mettre au Tombeau.

Le Christ, qui porte encore la couronne d'épines, est d'une physionomie d'admirable douceur. Deux personnages soutiennent son linceul. D'un côté, portant barbe, coiffé du bonnet pointu des Juifs et riche escarcelle au côté, le seigneur Nicomède. A l'opposé, sous une coiffure à large visière, Joseph d'Arimathie qui, lorsque le Seigneur fut mort, alla hardiment demander son corps à Pilate pour l'ensevelir.

Dans le fond de la scène, à notre gauche, Marie Salomé, mère de Jacques le Majeur et de Jean le Disciple bien-aimé. A côté d'elle, Jean lui-même contemple le visage de son maître en tendant vers lui sa main droite et en soutenant de la gauche la Vierge défaillante, qui est avec le Christ la plus émouvante figure de l'ensemble par l'expression de son visage. Affaissée sous le poids de la douleur, elle est soutenue de l'autre côté par sa sœur Marie, épouse de Cléophas. Le dernier personnage, au costume très caractéristique de l'époque Renaissance et aux cheveux tombant sur le devant de l'épaule, est Marie-Madeleine, qui essuie une larme et porte de la main gauche son vase à parfums.

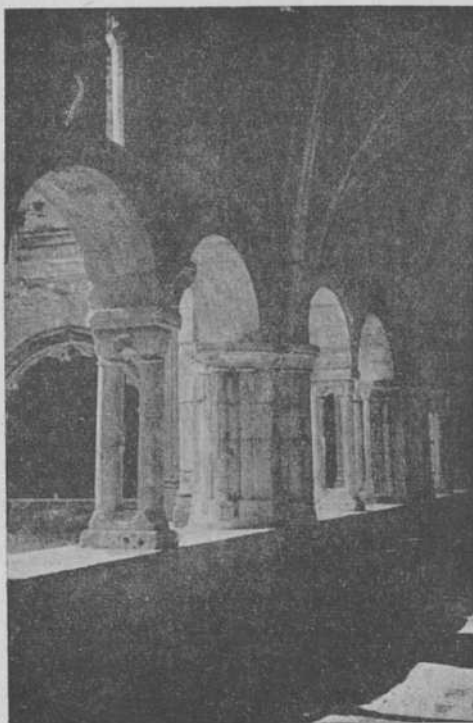
L'œuvre s'inscrit en excellent rang dans l'importante série de

sculptures qui apparurent en France après la guerre de Cent ans et au xv<sup>e</sup> siècle dans le culte au Christ-Rédempteur. Par un fait curieux, il existe non loin de Carennac, à Reygade, petit village de Corrèze entre Mercœur et Beaulieu, une « Mise au Tombeau » offrant une étonnante ressemblance avec celle de Carennac par les personnages, les gestes et les costumes. Sont-elles du même artiste ou l'œuvre de l'un d'eux a-t-elle inspiré celle d'un autre ? On n'a pu l'établir.

\*  
\*\*

Près de la « Mise au Tombeau », une porte donne accès au cloître. Jusqu'à des années pas très lointaines du début du siècle, il était hélas dans un grand état d'abandon et bien mutilé, laissé avec ses dépendances à l'usage des propriétaires voisins qui y remisaient charrettes, outils et fourrage tout en laissant vaguer dans le lieu volailles et pourceaux.

CLOÎTRE  
DE  
CARENNAC  
GALERIE  
ROMANE



LES  
AUTRES  
GALERIES  
SONT  
DU XV<sup>e</sup> S.

Je me souviens de la tristesse que j'y éprouvais en y venant pour la première fois il y a 60 ans, en août 1902, avec une excursion de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Les arcades romanes étaient en partie bouchées et quelques vignes sauvages ajoutaient seules un peu de poésie au restant du cloître gothique.

Les Beaux-Arts sont passés depuis par là et le cloître entier est reconstitué. La galerie romane qui longe l'église est dans son état primitif, les autres galeries, de gothique flamboyant.

L'élégant édicule qui occupe avec un escalier l'un des angles conduisait à la salle du trésor. Quant aux dépendances s'ouvrant sur les côtés, elles comportaient sur la face Sud le Réfectoire, l'Office, les cuisines et le chauffoir des moines. La salle capitulaire était contiguë à la porte de l'église.

Tout dernièrement, le cloître a servi de cadre à un concert sur l'initiative des « Amis de Carennac ». Les bons moines, dans leur demeure céleste, ont dû être surpris et en même temps ravis d'entendre résonner sous les voûtes la musique de Mozart.

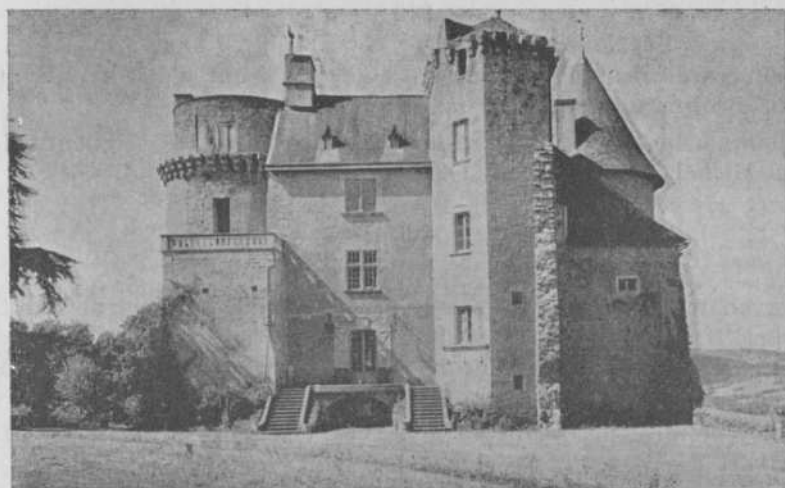
J. F.

PORTRAIT  
DE VIVIEN



GRAVÉ  
PAR DREVET

FÉNELON ARCHEVÊQUE



Ph. Bardes.

CHÂTEAU DE BLANAT (XV<sup>e</sup> S.), DU CÔTÉ DU PARC

# LE CHATEAU DE BLANAT

*dans l'ancienne Vicomté de Turenne*

Saint-Michel-de-Bannières et Saint-Félix formaient une châtellenie dépendant de la Vicomté, mais Blanat qui se trouve pourtant sur la commune de Saint-Michel était indépendant de Saint-Michel et chacun de ces lieux possédait un château.

Avant de continuer cette causerie, il est nécessaire de savoir, qu'en Haut-Quercy, il y a deux Blanat : Blanat de Saint-Michel et Blanat de Rocamadour.

Il faut éviter de les confondre, ce que quelques auteurs n'ont pas fait ; ils sont, néanmoins excusables, car au XVIII<sup>e</sup> siècle certains personnages se qualifiaient seigneurs de l'un et de l'autre par suite de leurs alliances.

Les deux châteaux de Saint-Michel et de Blanat ont été les

résidences de deux lignées de co-seigneurs avant d'être réunis au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la même main.

Quant à la justice, elle restera indivise entre les seigneurs de Saint-Michel et de Blanat (1).

! \*  
\* \* \*

Le château de Blanat est moins ancien que celui de Saint-Michel. Il domine d'une centaine de mètres la vallée de Turenne, qu'il commande, au point où la Tourmente va rejoindre la Dordogne, à l'extrémité du plateau du Puy d'Issolud.

Selon toutes probabilités, il a été construit vers 1460 par Gausbert de Blanat, co-seigneur de Saint-Michel.

Comme pour l'église de Saint-Michel et d'après le Colonel Bial qui a écrit un ouvrage sur « Uxellodunum », des pierres sépulcrales auraient été tirées du Puy d'Issolud pour être transportées et être utilisées à la construction du château de Blanat (2).

Primitivement, il semble que le château comprenait deux ailes, en équerre, se soudant par une grosse tour formant charnière ; à chaque extrémité des ailes deux autres tours.

Une tour hexagonale engagée au centre renfermait un escalier à vis de 137 marches, qui permettait l'accès dans les pièces des deux ailes.

Au bas de cette dernière tour, se trouvait l'entrée principale, aujourd'hui murée, qui était ornée de motifs d'architecture Renaissance.

De ces deux corps de logis rectangulaires, il manque l'aile Est-Ouest, rasée à la Révolution ; on voit l'arrachement des pierres, le long de la muraille accolée à la tour hexagonale, elle devait avoir certainement le même développement que celle qui est encore debout.

Dans l'aile détruite, se trouvait la chapelle ; la présence de ce lieu sacré pourrait bien expliquer, dans une certaine mesure, l'acharnement mis par les Révolutionnaires pour la faire disparaître.

La position élevée du château, les mâchicoulis qui l'entouraient avec les chemins de ronde, les meurtrières dans les murs des caves, les fossés qui devaient se développer très certainement sur le côté Est formaient un ensemble assez important pour en assurer sa défense.

\* \* \*

Il s'ensuit qu'actuellement, le château de Blanat se réduit à une courtine à deux étages, encadrée par deux grosses tours dont celle du Sud a conservé, avec la courtine, ses mâchicoulis, mais qui a perdu son toit en poivrière.

Cependant, sur la façade Est, un bâtiment surmonté d'une terrasse à balustres a été plaqué à une époque relativement récente. Il est prolongé par une plate-forme qui va rejoindre la tour hexagonale.

On accède à cette plate-forme par un escalier à double révolution et l'on se trouve alors devant la porte principale qui est surmontée d'une pierre carrée sculptée aux armes du seigneur du lieu, peut-être un Dulmet ?

Cette porte s'ouvre sur un grand salon, lequel est relié par un étroit couloir à l'escalier à vis qui mène aux salles en contrebas et que l'on aperçoit, au moins une, de l'extérieur par une baie vitrée sous la plate-forme. C'est dans l'une de ces salles dénommée « salle basse » que furent assassinés au xvi<sup>e</sup> siècle les seigneurs de Blanat, dont nous parlerons dans la deuxième partie de cette causerie.

Cette salle, qui avoisine un petit salon, sert de salle à manger. Elle est pavée de pierres formant des motifs géométriques. Ces pierres taillées pourraient bien être celles signalées au début de cet entretien comme provenant du Puy d'Issolud ? Elle est ornée de trois ogives qui datent de la construction du château, ogives reposant sur des culots, mais qui à leurs clefs portent des armoiries ; les deux extrêmes :

D'Hermines à la bande de gueules

Ce sont les armoiries de Marguerite de Sermur qui épousa vers 1554 Raymond de Blanat.

L'ogive centrale porte :

D'Azur au chevron d'or accompagné de 3 besants du même.

La logique ferait admettre que ces dernières armoiries soient celles de Raymond de Blanat, mari de Marguerite de Sermur, et cependant nous hésitons à reconnaître une telle identification parce que ce chevron et ces 3 besants se retrouvent en écartelure 2 et 3, le 22 avril 1781, sur un cachet ovale, plaqué sur le testament de Messire Jean Dulmet, écuyer, habitant Turenne.

Alors il y a énigme et elle est à résoudre ?

Dans cette même salle au-dessus de la cheminée, nous retrou-

vons les mêmes armoiries qu'au-dessus de la porte principale, elles sont soutenues par deux lions rampants et surmontées de la couronne de Baron.

Disons, pour terminer la description de cette pièce, que les ornements et encadrements qui décorent les murs sont du xviii<sup>e</sup> siècle.

Les deux grosses tours rondes, dont l'épaisseur des murs n'a pas moins de 1 m. 80 sont à trois étages. Dans celle du Sud, les pièces sont carrées tandis que dans celle du Nord elles sont rondes, de plus au troisième étage de cette dernière se trouve la Bibliothèque du château ; la charpente y est apparente.

Contre la tour Nord qui servait de donjon a été accolé, après la Révolution, un petit bâtiment, aujourd'hui surmonté d'une terrasse avec balustres jusqu'à la hauteur du 1<sup>er</sup> étage. D'après un ancien dessin, ce petit bâtiment était couvert d'une toiture à forte pente.

Cette adjonction est peut-être pratique, en tout cas elle n'enjolive pas la façade Ouest.

Anciennement, la grande terrasse qui domine le village devait être plus réduite car le mur qui la soutient actuellement a été construit il y a une cinquantaine d'années par un maçon de Saint-Michel. Le maçon y a encastré quelques vieilles pierres sculptées.

De cette terrasse, on a une vue splendide, car le tour d'horizon englobe : les villages de Strenquels, des Quatre-Routes, le château de Cavagnac, le château de Turenne, ancienne résidence des Vicomtes, les villages de Sailhac, de Collonges et de Meyssac en Corrèze, le village de Saint-Michel-de-Bannières.

Un parc important bien tracé achève de rendre séduisante cette altière demeure.

\*  
\*\*

Je ne dois pas oublier de signaler que, dans le grand salon, on peut admirer une belle tapisserie de haute lice du xviii<sup>e</sup> siècle. Le sujet reproduit se lit dans un cartouche : « Histoire illustrée de Cléopâtre et de Marc-Antoine ».

C'est une histoire bien scabreuse que celle de cette Reine d'Egypte, née en 69, qui fut célèbre autant par sa grande beauté que par son esprit. Elle captura César et Marc-Antoine, chercha à

séduire Octave ; n'ayant pas réussi, elle se fit mourir par une piqûre d'aspic qu'on lui avait apporté dans une corbeille de fleurs.

\*  
\*\*

Qui a habité le château de Blanat ?

D'abord les Blanat, puisque c'est à Gausbert de Blanat, co-seigneur de Saint-Michel-de-Bannières, qui vivait dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, que l'on doit, très certainement, la construction du château.

Ce Gausbert avait épousé noble Guinote de Metge, dont il eut, au moins, six enfants...

Ces Blanat possédaient à Martel, en 1413, la Maison noble dénommée « La Martinie ».

Un Guynot de Blanat s'allia à Gabrielle de Rilhac. Avec eux s'éteignit la famille de Blanat car tous deux furent assassinés, en 1578, la nuit, dans leur lit, dans la salle basse du château, ainsi que Pierre leur receveur.

L'assassin aurait été Antoine de Maleville, capitaine huguenot, époux de Jeanne de Valon, Dame de Thégra, fille de Giles (3).

Nous sommes, il faut le constater, en pleine période des Guerres de Religion.

Les Huguenots viennent de s'emparer de Rocamadour en 1562, qu'ils pillèrent, sous le commandement du Capitaine Bessonnie, ancien meunier de Sousceyrac. La mort de cet odieux calviniste, survenue en 1571, n'arrêta pas, pour autant, les rapines et les excès, car son héritier Antoine de Maleville se montra digne de son maître, en continuant l'œuvre de destruction, particulièrement violente en 1574.

C'est à cette époque que le château de Thégra fut pris et qu'Antoine de Valon, son défenseur catholique, fut fait prisonnier avec son épouse Jeanne de Valon.

\*  
\*\*

Arrêtons-nous un instant sur ces derniers personnages !

Antoine de Maleville, dit Capitaine de Maleville, était fils de Jean de Maleville et de Marguerite de Vassal (4).

Il harcela les catholiques à Martel où il dépouilla l'église Saint-Maur, à Bétaille, à Saint-Michel-de-Bannières, en un mot, dans toute la Vicomté de Turenne (5).

Toutes ces violences ne devaient pas rester impunies et en août 1577, Maleville fut surpris, à son tour, et tué sans pitié (6). Avant



de mourir, il eut le temps de recommander à Pierre de Lagrange et à Darnitz, sa femme (Jeanne de Valon), ses enfants et son château de Thégra (7).

Il faut dire que Darnitz était le second de Maleville et qu'il s'occupait des affaires de la seigneurie, tandis que Pierre de Lagrange était le véritable chef, lequel, à son tour, fut châtié ainsi que toute sa bande en 1580 (8).

Dès ce moment, la région fut débarrassée de toutes les calamités (9).

\*\*

Faisons maintenant connaissance avec sa femme Jeanne de Valon.

Je me la représente d'une beauté fatale, ayant des affinités exceptionnelles pour le mariage, puisqu'elle convola quatre fois en de nouvelles noces. Ce n'est pas, évidemment, un record, si on compare Jeanne de Valon avec les vedettes de nos jours qui prennent époux une dizaine de fois, irrésistiblement attirées par la nouveauté et les vanités humaines. Pourtant, n'oublions pas qu'avec Jeanne de Valon nous sommes au xvi<sup>e</sup> siècle et que quatre mariages presque successifs sont une preuve de volonté matrimoniale caractérisée, bien que je doive, à la vérité, lui reconnaître des circonstances atténuantes.

En effet, Jeanne de Valon, seigneuresse de Thégra, épousa en 1560, par contrat du 15 septembre, Antoine de Gozon, fervent catholique, seigneur de Pruines. C'est en défendant âprement son château de Thégra, assailli par des forces supérieures, qu'Antoine de Gozon fut pris et tué en 1574 et que, sous la menace de rester sous les verrous sa vie durant si elle n'acceptait pas le mariage, que Jeanne de Valon, prisonnière, fut contrainte d'épouser Antoine de Maleville, le vainqueur de Thégra (10).

Antoine de Maleville tué en 1578 eut un successeur, Pierre de Lagrange, qui employa le même procédé que son ancien chef, en mettant Jeanne de Valon devant le dilemme : la mort ou le mariage. C'est ainsi qu'elle subit un troisième mariage en épousant Pierre de Lagrange (11). Pierre de Lagrange, fils de Michel de Lagrange de la Pannonie et de Rouffilhac et de Marquèze de Gourdon.

Devenue veuve et ne voulant pas devenir une fois de plus la femme d'un huguenot, c'est du moins ce qu'elle affirme, elle s'allia,

en 1582, en quatrième nocés à noble Henri des Ondes, seigneur catholique, qui ne devait plus vivre en 1605, puisqu'il ne figure pas dans le testament de sa femme rédigée en octobre de cette même année (12).

Jeanne de Valon eut des enfants de ses trois premiers maris et aucun du dernier, Henri des Ondes.

\*  
\*\*

Après cette digression, revenons à Blanat pour constater qu'après l'assassinat de Guynot de Blanat et de sa femme Gabrielle de Rilhac, la seigneurie revint à Jean de Rilhac, père de Gabrielle.

Puis c'est une Charlotte-Marie de Rilhac, Dame de Blanat qui porta la seigneurie à son mari Antoine-Charles de Coustin, marquis de Masnadou.

Une fille de François de Coustin, pour payer ses dettes, vendit en 1722, le château à Messire Antoine Chameyrac, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment de Monviel, après l'avoir été au Régiment de Saint-Aulaire.

Célibataire, il prit pour héritier Henri Dulmet, seigneur de la Tour, de Blanat, de Saint-Félix et co-seigneur de Saint-Michel, en souvenir d'une alliance qu'un Antoine Chameyrac, bourgeois d'Argentat, avait eue avec une Dulmet.

Un autre Henry Dulmet, né à Meyssac en 1756, seigneur de Blanat et de la Sarladie, officier de Chevau-Légers, devait épouser, en 1775, Demoiselle Marguerite de Caors de la Sarladie, fille de Jean-Joseph, officier supérieur et de Dame Marie Vidal de Lapize.

Une de leurs filles, Marie-Jeanne-Victoire, épousa le Baron d'Aupias, famille qui garda le château jusqu'en 1940, et qui le passa à leur gendre le Comte de Bernis, époux de Louise d'Aupias. Par une chance quasi-miraculeuse le Comte de Bernis découvrit les Archives du château que les propriétaires antérieurs, par ignorance de leur existence ou par désintéressement, avaient reléguées dans les malles au grenier.

Il fit part de cette découverte à M. l'Abbé Ville, curé de Saint-Michel-de-Bannières, qui s'intéressait particulièrement à l'histoire locale. Celui-ci commença à les consulter et il en tira une étude ayant pour titre « Journal de M. de Caors de la Sarladie », étude parue dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome XXXVI, 1911, p. 227, et à la suite de laquelle l'Abbé Ville reçut, en don, toutes les Archives de Blanat.

Mais l'Abbé Ville ayant été nommé aumônier de l'hôpital de Figeac, voulant éviter, après lui, un éparpillement ou un pillage de ces précieux documents, en fit don à son tour, aux Archives départementales du Lot en 1954.

Ces Archives ne comprennent pas moins de quatre registres et de vingt liasses de papiers ou parchemins dont certaines pièces remontent au xv<sup>e</sup> siècle.

Le Comte de Bernis avant de se retirer à Toulouse vendit Blanat à M. et à Mme Matza, plus connue dans les Lettres sous le pseudonyme de « Rosita ».

Ces derniers cédèrent Blanat à M. Veysière (de Maurs), lequel quelques années plus tard le céda, en 1952, à M. et Mme Gaston.

C'est à sa veuve, qu'en 1954, M. et Mme Leygonie firent l'acquisition du château de Blanat et de ses dépendances, et depuis, tous deux, avec un amour presque pieux des choses du passé, ne cessent de le restaurer, de l'entretenir et de l'embellir.

J. CALMON,  
Août 1962.

#### REFERENCES

- (1) Mlle Lucile BOURRACHOT et J.-B. CAMY, Les archives du château de Blanat et les co-seigneurs de St-Michel-de-Bannières. *Bull. S.E.L.*, 1955, LXXVI, 35.
- (2) Colonel Paul BIAL, *Uxellodunum*. Besançon, Dodivers et C<sup>ie</sup>, 1859, p. 27.
- (3) Abbé POULBRIÈRE, Un épisode du château de Thégra. *Bull. Soc. Lettres de Tulle*, 1884, 369-371.  
— Ludovic DE VALON, *Essai historique et généalogique sur la famille de Valon. Seigneurie de Thégra*. Cahors, A. Coueslant, 1923.
- (4-5) DE VALON, ..., 261, 262.
- (6-7-8) Abbé POULBRIÈRE, ..., 374, 370, 370.
- (9-10-11-12) DE VALON, ..., 263, 261, 263, 266.



CADRAN SOLAIRE DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE DÉCOUVERT A VAYRAC



# Au sujet d'un cadran solaire du XVIII<sup>e</sup> siècle découvert à Vayrac

Cette communication a pour objet la découverte en 1960 d'un cadran solaire avec son piédestal dans le jardin du presbytère de Vayrac, lors des travaux effectués pour les fondations du bâtiment devant recevoir le matériel de lutte contre l'incendie.

L'instrument, tel qu'il a été trouvé, comporte un socle de cinquante-deux centimètres de hauteur, élégamment incurvé sur ses quatre faces, et une table de forme carrée de six centimètres et demi d'épaisseur, dont les côtés mesurent vingt-quatre centimètres. Cette table, de dimensions relativement réduites, constitue le cadran proprement dit. Elle est légèrement dégradée sur les bords, mais les lignes horaires sont parfaitement visibles. Il manque la tige métallique, qu'on appelle le style, dont l'ombre, projetée sur le cadran, indiquait l'heure. Aucune devise ne figure sur le cadran.

Autant que l'on puisse en juger, la construction de ce cadran paraît remonter au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les cadrans solaires étaient autrefois nombreux, notamment aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, alors que l'horlogerie mécanique était encore peu répandue. Ils étaient fréquents sur les églises, les monuments publics, les habitations isolées ou à la croisée des voies importantes. L'art de tracer les cadrans solaires, la gnomonique, figurait aux programmes d'enseignement ; elle avait ses professionnels, munis d'un outillage perfectionné.

On a construit encore beaucoup de cadrans au XVIII<sup>e</sup> siècle et même au XIX<sup>e</sup>. Leur caractère décoratif, comme le sens attaché

aux devises dont ils étaient souvent ornés, a contribué, dans une certaine mesure, à les maintenir sur quelques façades, mais la plupart, et c'est regrettable, ont aujourd'hui disparu.

L'origine du cadran solaire est des plus anciennes. Hérodote en fait remonter l'invention aux Chaldéens. Il s'est propagé ensuite dans les pays du bassin méditerranéen où la civilisation était déjà développée et l'insolation favorable.

Quant au principe lui-même du cadran solaire, je ne crois pas pouvoir me dispenser de le mentionner, d'ailleurs très brièvement.

Comme chacun sait, le cadran solaire est une surface portant des divisions correspondantes aux heures du jour et sur lesquelles le soleil vient projeter successivement l'ombre d'un style.

Il s'agit donc d'un appareil très simple. La difficulté relative de sa fabrication vient de ce que la hauteur méridienne du soleil au-dessus de l'horizon varie toute l'année. Or, il est évidemment indispensable de déterminer la position de la tige métallique de manière que les mêmes lignes d'ombre correspondent aux mêmes heures, quelle que soit la saison. Pour remplir cette condition, il faut que le style soit dirigé parallèlement à l'axe de rotation de la terre, c'est-à-dire à la ligne des pôles, puisque, dans son mouvement diurne apparent, le soleil tourne uniformément autour de cet axe.

Il existe plusieurs sortes de cadrans solaires. Les plus usuels sont :

1° Le cadran horizontal, comme celui trouvé à Vayrac, que l'on place sur une colonne basse dans les jardins ou dans les cours.

2° Le cadran vertical, qui orne la façade des maisons, châteaux, églises, etc...

On rencontre des cadrans de toutes dimensions, même des cadrans portatifs, voire de poche, tel celui que le Chanoine Lemozi nous a montré lors de la séance foraine tenue le 9 avril 1961 par la Société des Etudes du Lot à Cabrerets.

Signalons que les cadrans solaires, sauf dispositif particulier, indiquent le temps vrai, tandis que les chronomètres marquent le temps moyen. La différence, qui ne dépasse guère seize minutes à son maximum, le 2 novembre, provient de ce que les jours solaires ne sont pas égaux en durée.

Venons-en maintenant aux devises. De nombreux cadrans portent une inscription reproduisant une maxime, une sentence, une réflexion philosophique.

Un auteur, Charles Boursier, a eu l'idée de recueillir ces maximes et pensées et de les présenter, en les classant par genres, dans un excellent ouvrage intitulé : « 800 devises de cadrans solaires » (1).

Parmi les devises citées, il est des pensées morales et des maximes épicuriennes. D'autres louent les bienfaits de Dieu, du soleil, de la lumière. Beaucoup marquent la fuite du temps, la certitude de la mort, la vanité des choses.

La plupart (68 %) de ces sentences sont en latin, langue dont la concision convient pour les inscriptions lapidaires et à laquelle aussi sa nature de langue morte confère un certain caractère intemporel.

Nous ne citerons pas les 800 devises. L'une d'elles nous en dissuaderait, qui dit : *Ne abutere* (N'abuse pas). Nous nous contenterons donc d'en retenir quelques-unes.

— A Grenoble : sur le célèbre cadran, considéré comme l'appareil gnomonique le plus complet qui existe, situé sur la façade de l'ancien collège des Jésuites, actuellement Lycée de Jeunes Filles : *Tempori et aeternitati* (Dédié au temps présent et à l'éternité).

— A Cahors et autres lieux : *Dubia omnibus, ultima multis* (Incertaine pour tous, celle-ci est la dernière pour beaucoup).

C'est la devise qui figure sur le cadran solaire du Lycée Gambetta à Cahors, en face des Allées Fénelon. Ce cadran est à présent en partie caché par les nouveaux bâtiments de l'enseignement technique.

— A St-Avertin (Indre-et-Loire) : sur un cadran de 1655, cette formule de longue vie : *Timor domini apponet dies* (La crainte du Seigneur prolongera vos jours).

A Chambéry : *Cadens sol non occidat super irracundiam vestram* (Que le soleil ne se couche pas sur votre colère), tirée de l'épître de Paul aux Ephésiens.

— Sur divers cadrans : *Hora est beneficiendi* (C'est l'heure de faire le bien).

— Sur de nombreux cadrans : *Horas non numero, nisi serenas* (Je ne marque les heures que si elles sont sereines).

— A Mirepoix (Ariège) : *Altera pars otio, pars ista labori* (Une part pour le repos, une autre pour le travail).

(1) Editions Berger-Levrault, Paris, 1936.

— Sur de nombreux cadrans : *Vulnerant omnes, ultima necat* (Toutes les heures nous blessent, la dernière nous tue).

— A Grasse et en bon français : Le soleil donne tout et ne nous coûte rien.

— Au château d'Ardenne (Basses-Alpes) : *Horam si quaeras, hora laboris adest* (Si tu demandes l'heure, c'est qu'il est l'heure de travailler).

— Il y a aussi des inscriptions en langue occitane, telle celle-ci trouvée près de Grasse : *Badaou, faï toun camin, que Pouro passo* (Badaud, fais ton chemin, l'heure passe).

— A St-Raphaël :

*L'ombre de mon aiguille a cheminé sans bruit  
De l'aube matinale au soir crépusculaire  
Homme, suis la leçon de ce cadran solaire  
Travaille tout le jour et dors quand vient la nuit*

— A Moutiers (Savoie) : Je suis juste, soyez-le aussi.

— Ailleurs : Quand je ne sais rien, je me tais.

— Sur la façade de cabarets : *Hora bibendi* (C'est l'heure de boire). Un cabaretier de l'Isère a cru bon d'ajouter : « *et solvendi* » (et de payer).

Le cadran de la Bastille était tristement célèbre. On en trouve la description dans les mémoires de Longuet. Il avait pour support deux figures, un homme et une femme, enchaînés par le cou, par les mains, les pieds, le milieu du corps. Les fers, après s'être enroulés autour des deux prisonniers, couraient le long des cartouches contenant l'inscription et remontaient en guirlande tout autour du cadran, au-dessus duquel ils venaient former un nœud colossal.

L'inscription était la suivante :

« Tu sortiras quand ce cadran  
Marquera l'heure et le moment »

— Ailleurs, mais non pas à la Bastille, nous trouvons cette mise en garde :

*Respublica, ora  
Ne te fallat hora  
Velox sicut aura*



(Prie, République, que l'heure ne te surprenne, rapide comme le vent).

\*  
\*\*

Les devises citées sont celles qui nous ont semblé les plus représentatives ou les plus originales. Nous avons réservé pour la conclusion une pensée figurant sur deux cadrans de l'Ariège et qui nous paraît de toutes la plus belle :

*Fugit hora, caritas manet*  
(L'heure s'enfuit, la charité reste).

\*  
\*\*

Ainsi se termine la promenade à travers les maximes et sentences où nous a entraînés le cadran solaire de Vayrac. Peut-être aura-t-elle été un peu trop philosophique ? Mais, selon le propos d'un de nos aimables confrères de la Société des Etudes du Lot, M. Bugat, Professeur de Philosophie au Lycée Champollion de Figeac, la philosophie n'est-elle pas une méditation sur la vie qui nous aide à mieux vivre ?

H. BOUYSSOU.

# LE LIVRE DE RAISON DE JEAN GAILLARD DE BOURNAZEL

(XVIII<sup>e</sup> siècle)

---

Ayant découvert dans le grenier de l'Hôtel Bournazel à Vayrac, un vieux livre manuscrit tenu par Jean Gaillard de Bournazel, qui épousa le 6 novembre 1764 à Saint-Palavy Marie de Briat de Traversat, nous avons pensé qu'il y aurait quelque intérêt à vous en soumettre une sommaire analyse.

Ce manuscrit se présente sous la forme d'un livre relié, dont la couverture cartonnée porte en tête une grande croix, et en-dessous les mentions suivantes : *Livre-Journal pour les années 1765 à 1815*. (Le rédacteur a ajouté chaque année, à la plume, une année nouvelle).

A la première page, nous trouvons en tête, en exergue, la mention « Ad majorem Dei Virginisque Matris Gloriam », années 1765, 1766, 1767, etc...

Plutôt livre de comptes que livre de raison à proprement parler, ces pages relatent les événements importants de la vie familiale, mais surtout de l'exploitation des domaines.

Son auteur était en effet propriétaire de plusieurs petits domaines dans la vallée de la Dordogne et sur les pentes du Puy d'Issolud, la vie de ces exploitations étant axée pratiquement sur l'élevage, un peu de grains, la vigne, l'huile, le chanvre et quelquefois le bois.

I. - *Les événements familiaux* y sont mentionnés à leur date, entre deux comptes : par exemple le 26 septembre 1765, la naissance et le baptême de sa fille Marie-Françoise sont notés entre deux écritures relatant l'achat d'une paire de bœufs et d'une vache.

La mortalité infantile était importante car sur sept enfants, trois mourront dans les six premiers mois, tandis que parmi les survivants, Pierre Gaillard de Bournazel, épousera plus tard

Marguerite Langle, et leur petit-fils Jean deviendra avocat, puis docteur en Médecine, maire et conseiller général de Vayrac, sous le second Empire.

II. - *Quant aux événements sociaux, économiques et politiques*, si nombreux dans cette période de 50 ans de 1765 à 1815, il n'y est jamais fait allusion même d'une manière indirecte ; tout au plus trouverons-nous une vente sous le Premier Empire, le 1<sup>er</sup> septembre 1803, de dix planches de noyer « à faire des bois de fusils », pour trente livres.

Par ailleurs l'auteur a de la difficulté à s'habituer aux nouvelles mesures et au système métrique ; il continuera notamment de compter selon l'ancien système, en livres ; et, pour la première fois en 1811, il s'exprime tantôt en livres, tantôt en francs, puis finalement en francs.

III. - *Le Cours des marchandises* dans ce journal reste la chose la plus notable ; mais les achats comme les ventes donnent rarement le poids, notamment pour les animaux ; on peut cependant retenir quelques chiffres :

a) *Pour les bovins*, en 1770 une paire de bœufs vaut 280 à 405 livres ; en 1783 à la Foire de Bétaille, deux paires de bœufs sont vendues 1.191 livres ; en avril 1789 trois paires de bœufs font une vente de 2.224 livres ; et en 1806, trois paires de bœufs ne vaudront encore que 2.205 livres ;

Mais entre-temps, en février 1794, trois paires de bœufs se vendaient 5.410 livres et en juin de la même année, une seule paire de bœufs atteignait 2.500 livres,

La qualité de l'élevage ne saurait expliquer de pareilles hausses de cours depuis 1770 ; l'inflation monétaire de l'époque en reste, sans doute, la seule explication.

Enfin, selon les usages de ce temps, les achats et les ventes de bestiaux en foire se font pour partie seulement au comptant ; le livre-journal fourmille de paiements d'acomptes, puis le solde en pactes échelonnés.

b) *La laine* se vend en juin 1768, 11 sols, 6 deniers la livre, elle monte en juin 1807 à 14 sols la livre, puis en 1810 à 19 sols la livre ;

c) *Le vin*, lui, se vend à la pagelle : ce producteur avisé a fait un tableau de ses vignes en tête de son journal, sous la règle suivante : « Il faut tailler la vigne deux années de suite à la vieille lune et une année à la nouvelle » ; puis le tableau précise les années et l'âge de la lune de taille pour chacune des vignes.

Jean Gaillard de Bournazel devait être un assez important viticulteur, car ses comptes fourmillent de ventes de vin, de petites quantités chacune, il est vrai...

Son prix est très variable, sans doute en fonction de la récolte. En 1770, la pagelle vaut 9 livres, mais en 1771, 15 livres 10 sols.

On retrouve le même prix en décembre 1789, mais en juin 1793 elle monte à 20 livres pour redescendre après la récolte de 1793 à un prix de 5 à 8 livres pour le vin blanc.

En 1798 la pagelle vaut 19 livres, elle tombe en 1803 à 12 livres, puis en 1807, à 6 livres, pour remonter en 1814 à 14 livres ;

d) *Le chanvre* se vend 13 sols la livre le 11 octobre 1802, 13 sols en 1804, et 12 sols en 1807,

e) *L'huile de noix* se vend au quintal « poids de marc », sur la base de 40 à 58 livres le quintal.

f) *Pour le bois de noyer*, un noyer mort sur pied se vendra 30 livres mais à charge par l'acheteur de procéder à l'arrachage, au recombement de la fosse, et de donner deux paires de sabots au propriétaire.

IV. - *Quant à la vie générale des exploitations agricoles*, peu de renseignements sur cette longue période ; on trouve très peu de constructions ou d'aménagements ; notons cependant, le 21 décembre 1782, la finition du portail en fer forgé, par Barrot, Maître-Serrurier de Sourdoire, paroisse de La Chapelle-aux-Saints, le prix global s'étant élevé à 550 livres.

Des vicissitudes dues aux inondations, comme à notre époque, troublent profondément les domaines de la vallée. L'auteur note particulièrement : « Inondation des ruisseaux et de Dordogne » des 6 et 7 mars 1783 : « Le 6 mars 1783, le débordement des ruisseaux Monmont et Sourdoire a été si extraordinaire que personne de la paroisse ne se rappelle de l'avoir vu si fort, ni jamais ouï dire, toute la plaine était couverte d'eau, mon pré du Préneuf a été tout inondé, ce que je n'ai plus vu... » ; puis le lendemain 7, la Dordogne a son tour « a été si extraordinairement débordée qu'elle est venue jusqu'à... » et l'auteur de citer au domaine du Camas jusqu'à la maison ; à Sous-Roc, deux pieds d'eau dans la maison, à Pontoux deux pieds, deux pouces, et à la Borne trois pieds et demi de hauteur.

L'exploitation semble se faire par main-d'œuvre salariée ; on y trouve beaucoup de renseignements pour une étude des contrats de domestiques agricoles, dans cette vallée de la Dordogne :

— En avril 1766, un engagement de location s'est fait avec un

domestique de « Craysse », pour une année, moyennant 18 livres d'argent, 12 sols de sabots, trois chemises, deux paires de culottes (une de toile et une d'étoffe), un habit de métier sur le corps, et un gilet avec les manches, et une paire de bas de laine. Ces contrats en argent et en nature sont d'ailleurs très variables et devaient être la suite de discussion, car on ne trouve que très rarement le même nombre de paires de sabots, de culottes ou de vêtements.

— A la veille de la Révolution, le 1<sup>er</sup> juin 1789, l'engagement d'un domestique agricole est fait pour un an, moyennant 60 livres, deux paires de bas, sept aunes de toile, et « trois livres d'étrennes des bœufs », s'il est « premier bouvier ».

— En 1800, les conditions sont les mêmes qu'en 1797 pour le réembauchage d'un sieur Louis Guillaume : 54 livres, « l'étrenne des bœufs comprise », quatre chemises, deux culottes (une en toile et une en étoffe) et trois paires de bas dont deux en laine et une en fil. Enfin pour terminer ces exemples, en 1815, un bouvier perçoit 145 francs, plus trois francs par paire de bœufs vendue, les mêmes avantages en nature que précédemment, mais en outre « deux paires de sabots, ferrés et bridés ».

Quant aux servantes de ferme, en 1809, « la Toinette était louée pour 9 livres pour s'habiller et six livres de salaire, quatre aunes de toile muscladis et un tablier de boulouzou » (*sic*).

Son contrat est par la suite renouvelé d'année en année et en 1811 son salaire passe à 36 francs, 8 aunes de toile muscladis, une veste d'étoffe sans doublure, 4 francs pour un mouchoir, deux coiffes, deux paires de bas et 20 sols de sabots...

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples si nous voulions faire une étude du contrat de travail agricole, car les renseignements foisonnent chaque année à l'occasion du renouvellement des contrats ; bien entendu ce personnel était en outre logé et nourri, mais nous n'avons aucune indication sur ce point.

\*  
\*\*

Tels sont par ces quelques illustrations, glanées au hasard de cet important livre-journal, les renseignements que l'on peut y trouver, sur la vie d'un exploitant rural au milieu de ses domaines, dans ces cinquante années troublées de 1765 à 1815.

Guy CHARRIÈRE.

# Aperçus sur les salaires de domestiques agricoles en Haut-Quercy sous l'Ancien Régime

Autrefois, je veux dire sous l'ancien régime, en France, les habitants des campagnes n'avaient pas tous des terres... il s'en faut..., et ceux qui exploitaient leurs propriétés en tiraient juste de quoi vivre toute l'année.

Telle était la situation en Quercy ; aussi, comme la main-d'œuvre agricole était recherchée par les domaines importants, bon nombre de paysans se louaient, suivant les besoins, comme faucheurs, moissonneurs, vendangeurs, en un mot comme journaliers, à la journée, en travaillant « du soleil levant au soleil couchant » (1).

Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, ces journaliers, pour être assurés d'un travail régulier et pour éviter les repos dus aux intempéries des saisons, préférèrent s'engager pour des périodes déterminées au service des propriétaires.

Ces journaliers devenaient des valets ou domestiques.

\*

\*\*

Je ne connais pas de contrat de louage passé sous l'ancien régime. Les Archives départementales du Lot n'en possèdent pas et je crois même que les notaires n'intervenaient pas, ou rarement, pour passer des actes de ce genre.

A vrai dire, le terme de contrat me paraît impropre, car il semble que les propriétaires enregistraient des conventions écrites, pour mémoire, plutôt que des contrats passés en bonne et due forme chez les tabellions.

Pour connaître ces conventions, il faut aller les chercher dans les Livres-Journal ou Livres domestiques ou encore Livres de raison.

\*

\*\*

Le plus ancien de ces registres domestiques connu de nous, est celui de la famille Du Noyer-Labrunie (2). Il a été commencé le 12 février 1522 par Géraud Dunoyer, notaire à Martel, continué par ses descendants dont une Jeanne Dunoyer, née le 28 juin 1600, épousa Bertrand Labrunie, avocat. Décédée le 17 novembre 1675, un de ses fils, Guillaume Labrunie, époux de Valérie La Faurie, poursuivit la rédaction de ce registre ; lequel fut terminé le 21 août 1728.

Dans ce registre, nous lisons :

« L'an mil cinq cens trenta et tres, et lo VI<sup>e</sup> jour de may, à Vayrac, ay logat per vayley Bernart (?) Talhafer, de Vayrac, per ung an commensan lo X<sup>e</sup> jor deld. mes et  
1533 finissen à semblable jour, lod. an revolut. Et ly dony cinq liuras, detz solz et ung parelh de sabatos.  
Et lo resctor (?) et M<sup>e</sup> Arnould en furo pleges.  
Présens Monss/r Anthoni Joly et Meric Aubert. »

plus loin :

« L'an mil Vc cinquante et dos, et lo jor Sanct Miquial, pénultiesme de septembre (29 septembre), ay logat per vaylet Blasy Galet, filh de Johan Galet, de la Rocqueta (3)  
1552 per ung an, commensen al jour d'uey et finissen a semblable jour lod. an complict et revolut. Et luy ay promes donnar per lod. an la somme de sept liuras, et caussat de socz (4).  
Tesmoing mon seing.  
P(ag)a X s. à Pasques.  
Pagat tout, et en demoratz quictes. »

plus loin encore :

« L'an mil cinq cens cinquante sept, et le quinziemesme jour du moys d'aoust, ay loué Merry Amadiieu pour ung an advenir, compté aujourd'huy et finissant a semblable jour,  
1557 et luy ay promis donner sept livres, dix soulz et une chemise ; et ayant faict compte a luy de ce que luy reste l'année passée, luy suys demeuré redevable de cinq livres, douze soulz, VIII denirs que luy ay promis payer a son vouloir.  
A promis et juré me bien servir et estre loyal » (5).

plus loin toujours :

« L'an mil cinq cens quatre vintz quatre, et le second jour du moys de apvril, avons loué pour vallet Arsias Rousel, filz de Jehan Rousel ; et luy donnons la somme de

1584 quinze (6) livres et demie, et cinq aunes de touelle et ung pere de chauses de drap de maison, que luy promes payer a fin de terme... »

à la suite :

« L'an mil cinq cens quatre vingtz quatre, et le vingt septiesme jour du moys de may, avons loué pour vallet Anthoine La Jugie, du village de la Planche (7) et luy donne la somme de quatorze livres, cinq soulz et deux chemises, ung perpoing (8) et ung pere de souliers pour l'espace de ung an, que luy promes payer a fin de terme » (9).

Le chanoine Eug. Sol, dans son ouvrage « La vie économique et Sociale en Quercy aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », fait connaître qu'entre 1624 et 1640, à Beaulieu, confins du Quercy, le salaire des valets variait entre 18 et 20 livres par an, plus une paire de souliers, un vieux chapeau.

1640 Quant aux servantes, elles recevaient de 5 à 10 livres, deux chemises ou une paire de bas et une paire de souliers par an.

En 1722, à Saint-Céré, un valet de ferme gagnait 40 livres par an, plus deux chemises, deux culottes de bure et une blouse de toile.

1722 Alors qu'à la même époque (ceci dit à titre de comparaison), une servante recevait annuellement 9 livres, 10 sols, plus une paire de sabots ferrés, une paire de bas de laine, un cotillon de cadis, deux chemises et deux tabliers de toile ordinaire et une aune de toile fine pour les coiffes (10).

Descendons en Bas-Quercy, pour une simple constatation, puisque le *Bulletin de la Société des Etudes* de 1919 (11) nous informe qu'en 1723 à Lacapelle-Livron, un certain « Ayma, fermier du domaine de Crozelles, qui appartenait à l'ordre de Malte, promettait seulement à son domestique Firmy de Laburgade : 31 livres en argent, un gilet, une paire de culottes, une paire de « Causses » ou chausses de cadis, deux chemises, un camias et six hivernes qui étaient le droit pour le valet (boilet) de posséder six brebis confondues dans la bergerie avec celles du maître » (12).

Remontons en Haut-Quercy, presque aux confins du Limousin, puisque nous sommes instruits par le Livre-Journal de la famille Bonneval qu'en février 1760, Pierre Pechmeja aura pour salaire 30 livres, une paire de bas de laine et 7 aunes de toile mescladis (13).



Et qu'en 1766, « Géraud Mazeurie (de Bétaille) aura 37 livres, 7 aunes toile dont une brin et le reste mescladis, a  
1766 commencé son terme le 2 juin et finira le même jour en 1766 ; il continuera pour le même prix, une année de plus, sans doute ».

Son contrat fini, il partit pour Thédillac où il mourut (14). Dans le Livre-Journal de Galhard de Bournazel, nous relevons qu'en 1766, un engagement fut passé avec un domestique de Creysse, moyennant 18 livres, 12 sols pour les sabots, plus la fourniture de 3 chemises, 2 paires de culottes (l'une de toile et l'autre d'étoffe), un habit de métier, un gilet avec manches et une paire de bas de laine (15).

Le Livre-Journal nomme ce domestique « Pierrou ».

Citons encore deux mentions relevées sur la couverture intérieure du *Registre des Délibérations* de la commune de Vayrac pour l'année 1792.

1772 La première datée du 5 janvier 1772, concerne le louage annuel du domestique Aymé Valet, auquel son maître donnait comme gage 20 francs, plus quelques vêtements (16). La deuxième est ainsi libellée :

« Le 8 may mil sept cens soixante et douze, j'ay loué Jacques Escudie, domestique actuel de M. Duclos de la ( ), pour une année qui doit commensé le dimanche d'après Saint-Clair prochaine pour finir à pareil jour, à la fin de lad. année, pour laquelle je luy donne quarante cinq livres, avec une veste et un habit de mes vieilles remises et une paire de chapeaux (sabots) comme serrement du maître » (17).

1772 Enfin, à la veille de la révolution, un domestique recevait à Saint-Céré, 60 livres par an, plus une paire de souliers, un chapeau, une veste de toile, un justaucorps avec la culotte et un habit de droguet (18) de Languedoc (19).

A Vayrac, le même G. de Bournazel consigne dans son Livre-Journal, qu'en juin 1789, il donnait à son domestique 60 livres, plus deux paires de bas, 7 aunes de toile et  
1789 3 livres d'étrennes des bœufs (20) s'il est le premier bouvier. Terminons ces citations en signalant que Louis Guillaume fut embauché en 1800 au domaine de G. Bournazel pour 54 livres, l'étrenne des bœufs comprise, plus 4 chemises,  
1800 deux culottes et 3 paires de bas (2 de laine et 1 de fil).

\*\*\*

Les valets étaient loués en Quercy, à la Saint-Clair (19), alors

qu'en Rouergue, Albigeois et Bas-Languedoc, c'était à la Saint-Michel.

Comme nous l'avons constaté, l'engagement se faisait pour un an, mais il était parfois renouvelable.

Les propriétaires considéraient les valets comme personnes de la famille. Une fois dans la maison, les valets pouvaient même y rester toute leur vie, et les enfants succéder à leurs parents et cela pendant plusieurs générations.

Néanmoins, les valets étaient tenus à une certaine discipline, notamment celle de ne pouvoir quitter leur maître sous un prétexte quelconque.

Mais cette discipline ne fut pas toujours scrupuleusement observée et les cas de non-observation devinrent si fréquents qu'un Arrêté du Parlement de Toulouse dut intervenir le 9 juillet 1722 pour faire défense aux valets et domestiques qui servent tant dans les maisons qu'à la campagne de quitter leurs maîtres avant la fin de l'année et pour ordonner à toutes personnes de ne pas les recevoir, si lesdits valets ne présentaient un congé par escripts.

Cet arrêt prévoyait comme punition, soit une peine corporelle, soit la perte des gages, soit même une amende de 1.000 livres (21).

\*\*\*

Dans la région de Castel franc, lorsque un valet voulait changer de maître, il aimait, paraît-il, manifester sa joie en faisant entendre un chant intitulé :

*Sent-Clar aprocho*

*Tindo tondo reloge*

*Abaïssò te soulet.*

*Sent-Clar aprocho*

*De mestre canjoren !*

*Canjoren de porto,*

*Canjoren de sorto !*

*Canjoren de cantel*

*Sauren qual sera lou pu bel !*

*Canjoren de barricou*

*Sauren qual sera lou pu bou !*

*Adissias, moun mestre*

*An bostre capel blanc !*

*Ficas la ma a la pocho*

*Donna me d'escuts blanco (22) !*

\*\*\*

Cette causerie n'a eu d'autre but que de faire connaître les salaires domestiques qui se pratiquaient, autrefois en haut-Quercy, et plus particulièrement à Vayrac et sa région. Pour en tirer une conclusion pratique tant sur la progression des salaires au cours des siècles que sur la comparaison de ces derniers avec ceux de nos jours il faudrait des documents que nous ne possédons pas. C'est ce qui explique le raccourci de cette petite étude.

\*  
\*\*

Maintenant, permettez-moi de terminer en évoquant la mémoire d'un petit valet de ferme, qui, au dire de Mistral, serait devenu une gloire du Quercy, si une mort précoce n'avait mis fin à ses jours. Il s'agit de Paul Froment, ce petit valet dont les gages ne dépassaient pas, par an, 30 pistoles, aux environs de 1895, et qui, n'ayant pour tout bagage littéraire qu'une modeste instruction primaire, ignorant les règles de la prosodie, a laissé cependant des vers occitans admirables. Il avait tout juste 20 ans lorsqu'il écrivit un sonnet que certains considèrent comme un chef-d'œuvre et qu'il intitula « Als Curious » (Aux Curieux) (23) :

*Se Caucun demando cal sèi,  
Per quin dret ma plumo rimalho,  
Saurès qu'aco's Diu que m'a fèi,  
Mès que m'a blahat so ni malho !*

*E, pichou batlet que trabalho  
Dumpèi l'albo dinco la nèi,  
S'èi pas de fe minji de plaho,  
Mès me cuntenti de ço qu'èi.*

.....  
.....

Que de résignation courageuse, que de grandeur d'âme, que de sensibilité profonde, que de finesse d'expression cachent ces quelques vers ?

S'accommoder de son sort ! Quel exemple prestigieux !

Ce petit valet ne nous a-t-il pas, après tout, dévoilé le secret du bonheur !!!

J. CALMON.

#### REFERENCES

(1) Chanoine Eug. SOL, *La vie économique et sociale en Quercy aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. Paris, G. Beauchesne, 1950.

(2) Louis GUIBERT, *Registre de famille des du Noyer et des Labrunie de Martel*, publié in *Bull. de la Soc. Sc., Hist. et Archéol. de la Corrèze*, Brive, XIII, 1891, 636-677.

- (3) La Rocqueta : hameau de la commune de Strenquels.
- (4) Socz : sabots.
- (5) Je n'ai nulle part ailleurs trouvé une mention de serment de la part d'un valet.
- (6) Peut-être onze livres.
- (7) La Planche : hameau de la commune de Vayrac.
- (8) Perpoing :
- (9) L. GUIBERT, *Reg...*, p. 650, 655, 656, 657.
- (10) H. BRESSAC, *La châtelainie de Saint-Céré et la Vicomté de Turcenne*. Aurillac, Poirier-Bottreau, p. 297.
- (11) *Bull. Soc. des Etudes du Lot*.
- (12) Au sujet des hivernes. Cette coutume existe encore dans nos causses.
- (13) Mescladis : moitié fil de brin, moitié fil d'étoupes.
- (14) P. DELMOND, *Livre-Journal de la famille Bonneval*, publié dans le *Bull. de la Soc... Corrèze*. Brive, XXI, 1899, p. 279.
- (15) *Livre-Journal de Gaillard de Bournazel au XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Guy CHARRIÈRE. *Bull. S.E.L.*, 1962.
- (16) Archives de la Mairie de Vayrac. Registre des Délibérations, année 1792.
- (17) Le nom du propriétaire est inconnu.
- (18) Droquet : étoffe de laine dont la trame est de fil ou de coton.
- (19) H. BRESSAC, *Chronique de Saint-Céré, de la Révolution à nos jours*. Aurillac, Poirier-Bottreau, 1929, p. 42.
- (20) Cette étrene était donnée généralement à Carnaval, après la vente des bœufs gras.
- (21) Archives départementales du Lot. Série B. 239.
- (22) Abbé F. LACOSTE, *Recueil de vieilles chansons quercynaises*. Ms. n° 177, p. 329. Bibl. Munic. de Cahors.
- (23) *Poésies complètes de Paul Froment...* Paris, Éditions Occitanias, E.-H. Guitard, 1932, p. 93.

#### ARREST

de la cour du Parlement de Toulouse qui deffent au valet et domestique qui servent dans les maisons et à la campagne de quitter leurs maîtres qu'à la fin de l'année et à toutes sortes de personnes de les recevoir si led. valets ne portent un Congé par excripts du 29 juillet 1722.

Extrait du registre du Parlement sur les réquisitions verbales faites par le Procureur g/al du Roy contenant qu'il est d'usage dans plusieurs parties du Ressort de la Cour, celles qui sont les païs du Rouergue, celluy d'Albigeois, le Bas-Languedoc et notamment le diocèse de Béziers, que les maîtres et propriétaires des terres louées pour une année, leurs valets à la feste St-Michel et dans celluy du Querci à la feste St-Clair, tant pour ceux qui sont destinés pour servir dans les maisons que pour ceux qui s'engagent pour la culture des terres. Il est néanmoins arrivé cette année qu'un grand nombre de ces mêmes valets et domestiques ont quitté leurs maîtres au commencement du printemps ayant été subornés par d'autres qui leur ont donné autant pour le service durant 6 mois qui, s'ils avaient commencé de les servir à la St-Michel et comme cette desertion cause un préjudice considérable par l'in des terres et au service des maîtres, soit parceque

le bien-fonds et notamment ceux du diocèse de Béziers et de Narbonne ne sont pas cultivés par les colomnes partières, mais bien à valets que les propriétaires nourrissent et salarient ; soit parce qu'il n'est pas permis suivant l'usage dud. païs de prendre un valet à un autre temps qu'à la St-Michel s'il ne paroisse pas par escript ou autrement qu'il a été congédié par le maître qu'il servait.

Requiers qu'il plaise à la Cour faire inhibitions et deffances à toutes sortes de valet qui servent leurs maîtres dans leurs maisons ou pour la culture de leurs biens et chez lesquels ils sont entrés à la St-Michel et susdit païs ou l'usage est estably en autre temps fixé pour une année, de le quitter qu'après l'année finie à paine de punition corporelle et de perte de leur gage comme aussy pareilles inhibitions et deffances à toute sorte de personnes de quelques qualité et condition qu'elles soient de prendre ny louer lesd. valets et domestiques soit pour les servir dans leurs maisons ou pour la culture de leurs biens qu'à la feste St-Michel dans la Sénéchaussée de Béziers et dans tous les autres lieux au temps et jours marqués par l'usage, sans un certificat du maître chez lequel ils ont esté, à paine de 1.000 livres et de contrevantions. En quoi la Cour ayant esgard aux réquisitions dud. procureur g/al du Roy, fais inhibitions et deffances à toute sortes de valet qui servent leurs maîtres dans leurs maisons ou pour la culture de leurs biens et chez lesquels ils sont entrés à la St-Michel et susd. païs ou l'usage est estably ou autre temps fixé pour une année de le quitter qu'après l'année finie à paine de punition corporelle et de perte de leurs gages comme aussy fais pareilles inhibitions et deffances à toutes personnes de quelques conditions qu'elles soient de prendre ny louer lesd. valets, ny domestiques, soit pour les servir dans leurs maisons ou pour la culture de leurs terres, qu'à la feste St-Michel dans la Sénéchaussée de Béziers et dans tous les autres lieux au temps et jours marqués par l'usage, sans un certificat du maître chez lequel ils ont esté, à paine de 1.000 livres et de contravention.

Enquis par le Premier magistrat.

Requis prononcé à Toulouse en Parlement le 29 juillet 1722.

Collationné Lavedan contre Courdurier, M<sup>e</sup> de Prougen rapporteur.

Collationné par nous, Cons/Secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France, en la chancellerie de Languedoc, la Cour.

Enregistré au Sénéchal de Cahors le 5 avril 1723.

## Identification d'une nouvelle église

# CAHUS

*aux confins nord du Quercy,*

*aux temps carolingiens, son intérêt*

---

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance que présente la fondation d'églises ou de paroisses au Haut-Moyen Age. L'établissement d'une chapelle ou d'une église est l'aboutissement du triomphe du christianisme dans la localité et, avec lui, du type de civilisation sur lequel nous vivons. L'organisation d'une paroisse autour d'une église, les deux faits d'ailleurs ne se différenciant en général pas nettement dans les documents, marque le début visible de ces structures administratives qui devaient s'individualiser progressivement sous le nom de communautés d'habitants et aboutir à nos modernes cellules administratives : les communes.

On ne connaît qu'exceptionnellement la date de fondation d'une église ou d'une paroisse ; ce que l'on possède, ce sont des mentions, plus ou moins rares suivant les cas, de ces églises dans les documents ultérieurs, cartulaires principalement.

Pour les confins du Quercy et du Bas-Limousin, la source essentielle est constituée par le Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu (1), fondée peu avant 860 (2) par Rodolphe de Turenne, archevêque de Bourges, et richement dotée par lui dans la région qui nous occupe. Sur les confins limousins du Quercy, depuis les environs de Cazillac jusqu'à Mayrinhac-Lentour, Pauliac, Bonneviolle et Biars, la liste est imposante des biens et des églises qui furent donnés au nouveau monastère, à l'époque de sa fondation et jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, par les puissants de l'heure ou de simples particuliers. Mais ces biens ne mordent guère sur notre Ségala, un peu excentrique, tant par rapport à Beaulieu que par rapport aux

domaines des riches donateurs, les seigneurs de Turenne et de Castelnaud. En dehors de quelques biens fonciers, on n'a jusqu'ici identifié, dans cette région, que la chapelle Saint-Perdoux à Candes (aujourd'hui médiocre hameau de la commune de Comiac) et l'église de Calviac que nous fait connaître la même charte (n° CLXXXVII), d'âge d'ailleurs fort imprécis (x<sup>e</sup> ou xi<sup>e</sup> siècle).

Les titres de quelques autres abbayes, Aurillac, Maurs ou Figeac, auraient pu nous fournir des précisions pour la région du Ségala ; mais, pour Aurillac, ses possessions périphériques furent de bonne heure la proie des seigneurs voisins (3) et il n'est pas sûr que l'abbaye eût gardé les titres désormais sans portée les concernant ; de ceux qui restaient, la Révolution n'a laissé subsister que des épaves. Ceux de Figeac sont éminemment suspects. A la suite de la prise et du pillage de cette ville par les compagnies au service des Anglais, en 1372, tous les documents possédés par l'abbaye avaient disparu ; l'abbé Massabie a insisté (4) sur le fait qu'ils furent reconstitués à l'aide de copies qui avaient pu être prises, ou bien de mémoire, avec tout ce que cela comporte d'erreurs inconscientes ou non, le tout vidimé avec quelque complaisance par les officiers préposés à cet effet.

Nous nous trouvons donc, pour cette région, quant au sujet qui nous occupe, devant une sorte de vide historique ; fait d'autant plus regrettable que diverses données conduisent à penser que la bordure du Massif Central, aux forêts plus ou moins impénétrables, avait résisté longtemps à l'emprise du christianisme. Les hagiographies considérées comme les plus sérieuses nous montrent saint Gaubert allant, sur le déclin du xi<sup>e</sup> siècle (1077), fonder Montsalvy dans un repaire de voleurs et de brigands (5), Bertrand de Civray, dit encore de Grifeuille (6), allant de même, au milieu du siècle suivant, d'une solitude à l'autre pour y fonder des oratoires, pour la plupart noyaux de futurs prieurés : Grifeuille vers 1120 (7), Escalmels (1151) (8), N.-D.-du-Pont (9), Estourocs (10). Sans doute ces faits nous renseignent-ils surtout sur l'âme de ceux qui en furent les héros, mais on peut penser que si ceux-ci allaient chercher Dieu dans les plus sauvages solitudes, c'est qu'ils désespéraient de pouvoir le trouver dans le siècle. Des sculptures très grossières, trouvées à Comiac et étudiées dans un travail récent (11), ne témoignent-elles pas de la survivance, au ix<sup>e</sup> ou x<sup>e</sup> siècle, d'un dieu celtique, le dieu au maillet, aux attributs duquel est d'ailleurs adjointe une croix ? Aussi, toute nouvelle découverte sur cette région du Ségala est-elle précieuse. D'heureuses particularités, qu'il serait trop long de rapporter en détail, m'ont permis de reconnaître Cahus dans une localité jusqu'ici non

identifiée, mentionnée par la charte CLXXVIII de Beaulieu, datée d'octobre 936.

Par cette charte, le prêtre Ebroïn donne à l'abbaye de Beaulieu sa chapelle seigneuriale, qui est fondée en l'honneur de saint Bonnet, avec quatre « manses ecclésiastiques » dans la villa appelée *Chauci*.

L'éditeur du cartulaire, Maximin Deloche, avait proposé, à titre tout à fait hypothétique, de voir dans ce *Chauci*, le hameau actuel de Chauses, dans la commune de Meyssac, en Corrèze ; on serait bien là dans le périmètre d'influence de Beaulieu, mais à la différence de Candes précédemment cité, on n'a pu invoquer, à ma connaissance, aucune preuve de l'ancienne existence d'une chapelle dans cet obscur hameau ou de son appartenance à notre abbaye. Champeval (12) a critiqué l'hypothèse de Deloche sans apporter de solution plus convaincante.

L'échec de ces érudits tient à ce qu'ils ont voulu lire ce nom de *Chauci* en suivant nos conventions actuelles. Posons au contraire que *ch* a la valeur de *c*, que le groupe *au*, au lieu de correspondre à un seul son, représente deux sons indépendants *a* et *u* ; nous lisons Ca-u-ci, voisin de la lecture actuelle de Cahus.

Il ne s'agit pas là d'une rencontre fortuite.

1° L'église de Cahus a toujours été, d'après les anciens pouillés, dédiée à saint Bonnet, évêque de Clermont, mort en 710 à Lyon, au retour d'un pèlerinage à Rome, et canonisé par la voix des fidèles ; son culte et ses reliques se répandirent dans le Lyonnais, l'Auvergne, le Bourbonnais et le Limousin ; Cahus est situé aux confins de cette province.

2° En l'absence d'une gamme assurée et probante de formes anciennes du nom de Cahus, recherchons si les formes anciennes d'une localité au nom similaire permettent d'étayer notre hypothèse ; il existe dans le département du Lot-et-Garonne une localité de Cahuzac ou Cahusac, autrefois en Périgord, pour laquelle le Dictionnaire topographique de la Dordogne (13) nous donne les formes suivantes :

Chauzac, 1188 (Sanctus Nicholas de Chauzac in Cartul. de La Sauve).

Caussacum (liste des bénéfices de l'évêque de Périgueux)

Causac... (Itinéraire de Clément V).

La première forme *Chauzac* est tout à fait parallèle à notre *Chauci*, la dédicace à sanctus Nicholas nous montrerait au surplus



s'il en était besoin, la valeur phonétique du *ch*, que vient encore confirmer le remplacement de celui-ci par un *c* dans les formes suivantes du nom de la localité ; on ne pouvait souhaiter démonstration plus complète.

Plus tard, l'indépendance de *a* et de *u* dans la prononciation se manifestera par l'interposition d'un *h*, que nous montrent, d'une part la forme *Cahusio* du Pouillé du diocèse de Cahors, publié par Longnon, pouillé de date tardive, mais qui conserve des formes beaucoup plus anciennes, d'autre part, les formes modernes Cahus et Cahuzac.

L'application de ces mêmes principes de lecture va nous permettre de pousser plus loin nos investigations. La charte CLXII de Beaulieu (octobre 887), confirmée par la charte CLXIII, concerne une cession faite à l'abbaye par un certain Unald dans une villa de *Caucius* pour laquelle aucune identification n'a été établie jusqu'ici. Si on lit Ca-u-cius, on se trouve devant une forme bien reconnaissable du même nom, simplement un peu plus archaïque, avec la finale *us* conservée. Sans doute n'avons-nous pas ici le secours de la titulature de l'église pour confirmer notre point de vue, mais on peut remarquer que la donation portait en premier lieu et principalement sur la villa et l'église de *Mercorius*, aujourd'hui Mercœur en Corrèze, à quelques kilomètres seulement au nord de Cahus.

Tous les biens donnés sont dits situés dans la *vicaria vertedense* ; c'était une subdivision administrative limousine, mais nous savons par d'autres chartes (14) qu'elle débordait sur le Quercy pour englober Biars et Glanes ; elle a donc fort bien pu comprendre Cahus qui sur la rive droite de la Cère fait figure de tête de pont quercynoise vers le Limousin.

En résumé, dès 887, nous avons avec la plus haute probabilité, mention de Cahus, qui est dit *villa*, ce mot semblant désigner non plus un domaine au sens gallo-romain, aux mains d'un unique propriétaire, mais bien un village au sens moderne, avec ses manses appartenant à divers propriétaires. En 936, l'identification est indiscutable, basée à la fois sur la similitude du nom et sur l'existence d'une chapelle, dédiée à saint Bonnet, qui, bien que chapelle seigneuriale, préfigure, avec ses manses affectés à l'entretien des prêtres, l'église paroissiale qu'elle deviendra sous le même vocable.

Je ne me dissimule pas que cette identification ne répond que de façon tout à fait insuffisante à la question plus générale qui avait été posée au début, celle de savoir si la christianisation de

la bordure du Massif Central avait marché du même pas que dans le bas-pays. Cahus est parmi les plus anciennes localités connues à avoir sa chapelle, mais sa situation à la périphérie du Ségala, à proximité de Beaulieu et de la vallée de la Dordogne largement marquée d'influences religieuses, interdit de tirer toute conclusion quant à la pénétration vers le Massif Central. Il y aurait intérêt à poursuivre ces recherches. L'étude attentive des chartes peut permettre d'identifier d'autres localités qui, jusqu'ici, n'avaient pas livré leur secret. Il semble qu'une étude systématique des titulaires des églises conduirait à des conclusions intéressantes. Il y a eu, si l'on peut dire, des vagues de saints, successivement en honneur, d'abord les apôtres, puis des saints orientaux, puis, quand le christianisme se fut affirmé dans nos régions, des saints indigènes, d'abord ceux qui évangélisèrent la région, puis ceux qui affermirent la foi par l'exemple de leurs vertus et de leurs œuvres. Sauf exceptions de détail, chaque vague correspond à une période déterminée ; c'est ainsi que le culte de saint Bonnet commença dès 710 avec le transport de son corps, de Lyon, où il venait de mourir, à Clermont, sa ville épiscopale (15). En parallélisant les données de l'hagiographie et les mentions datées d'églises, avec leur titulature, on arriverait à constituer une échelle chronologique susceptible d'être transportée dans les régions où l'histoire est muette. Il y aurait là un beau sujet d'étude, digne de tenter l'érudition de quelqu'un de nos confrères ecclésiastiques.

F. PRESSOUYRE

NOTES

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Beaulieu en Limousin*, publié par Maximin DELOCHE. Coll. de documents inédits sur l'histoire de France, Paris. Imprimerie Impériale, 1859. La publication est faite d'après un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle ou du début du XIII<sup>e</sup>.

(2) La fondation effective est antérieure à la charte de fondation ou testament de l'archevêque Rodolphe (ch. n° I) ; certaines donations sont en effet antérieures à cette charte (ch. XVIII, XXI, XXIII, CLXXXIII) ; le testament de Rodolphe soulève lui-même des difficultés de datation ; la question a été discutée en dernier lieu par R.-H. Bautier dans une communication au 81<sup>e</sup> Congr. Nat. des Soc. Sav., Rouen, avril 1956, publiée au *Bull. Philol. et Hist. du Comité des Travaux Historiques*, années 1955-56. Cet auteur admet que la fondation est de novembre 856, 857 ou 858, tandis que Deloche remontait à 855.

(3) *Vita sancti Geraldii*, in *Bibliotheca Cluniacensis* ; elle est due à saint Odon, qui fut le 3<sup>e</sup> abbé d'Aurillac (928). - *Breve Chronicon Aureliacensis coenobii*, par un moine de l'abbaye (vers 1130), publié par Mabillon (*Vetera analecta*, t. II).

(4) Abbé MASSABIE, *Origine et ancienne constitution de la commune de Figeac*. Tulle, Imprimerie Mazeyrie, 1880.

(5) Montsalvy, chef-lieu de canton du S. du département du Cantal ; les détails ci-dessus d'après une *Vita sancti Gauberti*, qui aurait été écrite par un contemporain.

(6) Ant. THOMAS, Cartulaire du prieuré de N.-D. du Pont en Haute-Auvergne, précédé de la biographie de son fondateur, Bertrand de Griffeuille. Textes inédits du XII<sup>e</sup> siècle. *Ann. du Midi*, 1908, p. 161-203. Des précisions sur le plan local ont été apportées par A. THOMAS et J.-B. CHAMPEVAL (*ibid.*, p. 488-492) et Roger GRAND (*ibid.*, 1909, p. 198-201).

Des exposés d'ensemble de l'œuvre de Bertrand de Griffeuille ont été donnés par Marcellin BOUDET (*Rev. Haute-Auvergne*, ann. 1908) et Roger GRAND (*Bull. Soc. Archéol. et Hist. Charente*, ann. 1909-1910).

(7) Griffeuille, commune de Montvert (Cantal).

(8) Escalmels, au bord du ruisseau de ce nom, commune de Saint-Saury (Cantal), à la limite du département du Lot.

(9) Commune de Leynhac, canton de Maurs (Cantal).

(10) Dans la sauvage vallée de la Maronne. M. Boudet a localisé cet oratoire dans la commune de Cros-de-Montvert. Bertrand y mourut au plus tard en 1169. On lui doit aussi quelques fondations en dehors de la zone qui nous intéresse.

(11) L. PRESSOUYRE, Mémoire pour le diplôme d'Etudes Sup. (Histoire) présenté devant la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1962.

(12) J.-B. CHAMPEVAL, Observations sur l'ancienne géographie du Bas-Limousin et du Quercy. *Bull. Soc. Archéol. Corrèze*, Brive.

(13) V<sup>o</sup> DE GOURGUES, Dict. Topogr. de la Dordogne. Paris, Impr. Nationale.

(14) Chartes LXIII, LXXXVII.

(15) Cf. E. MÂLE, *La fin du paganisme en Gaule et les plus anciennes basiliques chrétiennes*. Paris, 1950.

# MAREUIL-EN-QUERCY

---

## Avant-Propos

L'étude que nous vous présentons a été réalisée grâce à l'extrême obligeance de MM. et Mme du Pouget de la Fonnaute à Cazoulès, qui, possédant les documents ayant trait à la seigneurie de Mareuil, ont bien voulu nous les confier. Nous tenons à les remercier tout particulièrement.

Cette seigneurie vint à leur famille par l'extinction des de Bideran en 1738 dont la branche finit par une fille, Marguerite de Bideran, qui épousa cette même année Laurent du Pouget, à qui elle apporta, entre autres biens et outre Mareuil, le château de la Fonnaute. Auparavant les de la Faye s'étaient éteints en 1613 par le mariage de Catherine de la Faye, dernière du nom, avec Bertrand de Bideran ; son frère, Guy de la Faye, étant décédé sans enfants, comme nous le verrons au cours de cette étude.

Mareuil est une petite agglomération aujourd'hui rattachée administrativement au Roc, canton de Payrac, et au point de vue religieux à Saint-Julien-de-Lampon, le doyen de Carlux desservant ces deux lieux entre autres.

Mareuil est fréquenté en toutes saisons, soit par les pêcheurs, attirés par la Dordogne, prometteuse de monumentales fritures, soit à la belle saison par les vacanciers qui viennent s'y reposer des tracas de la ville.

La ligne de chemin de fer de Paris à Toulouse franchit la Dordogne à Mareuil par un pont-viaduc construit spécialement à cet effet à la fin du siècle dernier. L'extraordinaire est de voir ce pont, banal en lui-même, qui se reflète sur les eaux de la rivière, et à certaines heures du soir, quand on se place en aval du cours de cette dernière, le spectacle est réellement féérique de voir les tons fauves et mauves des pierres danser sur l'eau.

Mareuil connaîtrait certainement une plus grande activité si ce viaduc avait été doublé par un pont routier qui permettrait une

liaison directe avec Cazoulès, qui se trouve sur l'autre rive, face à Mareuil, et de Gourdon ce serait un jeu de l'emprunter pour filer sur Souillac en évitant tous les tournants plus ou moins dangereux de la route qui relie Saint-Julien et ses au-delà vers Grolejac, avec Souillac par Le Roc et Cieurac, mais, comme dirait Kipling, ceci est une autre histoire....

Notre collègue, malheureusement décédé au début 1962, M. Champou, avait jadis consacré à Mareuil une étude intitulée « La Tour de Mareuil » (*Bull. Société des Etudes du Lot*, 2<sup>e</sup> fasc., 1934, p. 183 et suiv.), et nous en citerons quelques extraits qui serviront de préliminaires à ce que nous vous proposons. Voici ce que nous apprenait M. Champou :

« La paroisse de Mareuil a une existence très ancienne. Elle était désignée sous le nom de Mareuil-Sainte-Croix (fonds Périgord L. III, f° 230, et XII, f° 427) ou encore de Sainte-Croix de Tournefeuille (cabinet des Titres, carré d'Hozier, 623, Vassal, f° 12). Cette paroisse était comprise dans la châtellenie de Carlux. »

« En 1472, le 9 avril, Raymond de Rodorel, ou de Ferrières, rendit hommage en qualité de procureur de Guillaume de Ferrières, sgr du Roc-des-Rouges, à Guy de Pons, sgr de Turenne. »

« La paroisse de Mareuil était à cette époque divisée en de nombreux fiefs appartenant entre autres aux familles de Vassal et d'Hébrard. »

« Les Vassal, sgrs de la Tourette, repaire noble situé sur le territoire de Saint-Julien-de-Lampon, possédaient notamment les pechs de Mareuil qui sont de nos jours situés dans la commune de ce même Saint-Julien. »

« Les Hébrard détenaient la majeure partie du reste de la paroisse de Mareuil. En 1466, le 20 janvier, Jean d'Hébrard, sgr de Counhac et de Mareuil, désirant se placer sous la protection des Salignac, associa Jean de Salignac, sgr de Lamothe et de Fénelon, à la succession de nobles Bertrand, Géraud et Huguette de Mareuil, héritiers de feu Guiscard d'Hébrard et de Pierre de Rouffillac, damoiseau de Masclat (*Arch. Nat.*, M 538). Ceci permit aux Salignac de s'adjoindre le titre de sgrs de Mareuil. »

« Le 3 juin 1487, Jean d'Hébrard céda tous ses droits sur la seigneurie de Mareuil à Jean de Salignac moyennant 500 livres. En paiement de cette somme, Jean de Salignac lui céda entre autres le repaire de Fages dans la paroisse de Fajoles (*Arch. Nat.*, M 538). »

De notre côté, nous possédons une reconnaissance féodale faite

par un nommé Robert Guilhandou, de la paroisse de Mareuil, en faveur de noble Pons d'Ebrard, sgr de Conhac et coseigneur de Marelz (*sic*), cette pièce est datée de 1482.

Comme nous le verrons, les biens de Mareuil, provenant des Hébrard, seront ultérieurement cédés par les Salignac à la famille de la Faye alias de Massaut, par la transaction de 1518.

Nous remarquerons que notre collègue a voulu que ce soit la famille de *la Faye* qui ait la seigneurie de la Motte-Massaut, puis de Mareuil, mais tous les documents que nous allons passer en revue, à une ou deux exceptions près, portent nettement de *la Faye*. Les copistes, les notaires, autrefois, n'attachaient pas une grande importance à l'orthographe des noms propres, on en a la preuve constamment en compulsant les vieilles archives.

Nous ne citerons pas tout ce qu'a écrit M. Champou sur Mareuil, nos collègues que cette question intéresserait pourront se reporter au bulletin précité. Il importe néanmoins d'apporter une légère modification au préambule de l'étude de notre collègue qui indiquait que « La Tour de Mareuil » était sans conteste « la pièce maîtresse de l'édifice, les autres bâtiments se répartissant tout autour d'une cour carrée où l'on aperçoit encore les pans de mur d'un four et d'une écurie ».

Ceci demandait vérification, or avec le propriétaire des lieux, M. F. Massaut, nous avons prospecté minutieusement le terrain et voici ce que nous pouvons en déduire :

1° La tour de Mareuil actuelle est l'une des quatre tours que comportait ce château dont le plan général affectait la forme d'un carré légèrement déformé en losange orienté N.S.-E.W., chaque côté de ce carré mesurait une soixantaine de mètres, le portail d'entrée était près de la tour qui se trouvait dans la ligne sud de celle subsistant actuellement, près de l'église et de l'ancien cimetière. Cette seconde tour renfermait dans son sous-sol, un puits bâti en gros appareillage fortement cimenté d'un diamètre intérieur d'environ trois mètres à l'ouverture. A soixante mètres en direction ouest de cette tour quelques vestiges de construction en pierres fortement cimentées indiquent le départ d'une voûte identique à celle que l'on remarque dans le sous-sol de celle qui subsiste ; enfin à soixante mètres de ces vestiges en direction nord et à soixante mètres de la tour actuelle en direction ouest, on remarque dans la terre une cuvette ronde, entourée de pierrailles au milieu des broussailles, qui semble être l'emplacement de la quatrième tour du château.

Plusieurs documents signalent l'église et le cimetière mentionnés plus haut, des fragments de sarcophages en pierre sont épars à l'orée du bois et des vestiges de murs indiquent encore l'emplacement de l'église où, nous le verrons au cours de notre étude, les seigneurs de Mareuil élaient leur sépulture.

Il est utile de préciser que le château fut démoli à la Révolution et servit, comme tant d'autres, de carrière pour édifier une partie du Mareuil actuel. Les pierres furent précipitées vers le bas par un à pic que l'on peut voir très facilement.

Enfin mentionnons que tous les documents ayant servi de base à notre travail ont été déchiffrés et transcrits par M. de Roton (aujourd'hui décédé), archiviste-généalogiste ; nous les avons reclassés, vérifiés et rectifiés quand il a été besoin et que cela a été possible.

Voici donc « Mareuil-en-Quercy », lueurs sur son histoire, ses seigneurs, une des pierres du monument que constitue l'histoire du Quercy.

Henri VIERS.

TOUR  
DE  
MAREUIL



DESSIN  
DE  
H. VIERS

## Lueurs sur son Histoire ses Seigneurs

---

A la limite des départements du Lot et de la Dordogne, sur les bords de la rivière de ce nom, on trouve cette petite localité qui, actuellement, dépend administrativement du Roc, toutes deux dans le département du Lot.

Autrefois le nom de Mareuil était Marel, Mareil, Mareilh et aussi Mareuilh, c'est d'ailleurs sous ces divers noms qu'elle est désignée dans les vieux actes.

Sans vouloir remonter ses origines trop loin dans le temps, nous allons nous reporter vers le début du xvi<sup>e</sup> siècle, et une pièce d'archives va nous renseigner sur la situation occupée par Mareuil sur le plan géographique. Voici ce que nous apprend ce document (1) :

« Haut et puissant seigneur messire François de Salignac (2), vicomte de Saint-Julien, baron de Loubert, Salvagnac, Mahnac, Lamothe-Fénelon, Mareuil et autres lieux, articulant de plus à plein sa demande au siège de Gourdon contre noble Georges de Raudorel, seigneur du Roq (3).

« Dit qu'il est seigneur de la terre et seigneurie de Mareuil et y a tous droits et justice haute, moyenne et basse, consistant en rentes, hommages, droits de pêche et autres droits et devoirs seigneuriaux. » Le document énumère ensuite les confins de la terre et seigneurie de Mareuil, qui étaient : « les seigneuries de Lanzac et Nadaillac, limites : le chemin qui va du Roq à Nadaillac, le fleuve de Dordogne, la croix de Bancourel, allant d'icelle à droit fil aux rives de Dordogne jusqu'à l'endroit appelé « le Poussadou » qui est port près le village de Rougne. »

(1) Cette pièce est un fragment de document non daté.

(2) Ce François de Salignac doit être celui qui épousa Aleyde de Beaufort le 12 janvier 1512 ; il était fils de Jean de Salignac de Lamothe-Fénelon et de Catherine de Lauzières-Thémines, et seigneur de Mareuil.

(3) Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu situer ce Georges de Raudorel parmi les membres de cette famille.



« Dit que la croix de Bancourel (4) était postée près la vigne qui est à présent tenue par les héritiers de feu Marc dit Marcou Estarelle, cette croix était située au bout du tènement de Bancourel et des vignes grandes de Bancourel et confinant les chemins qui vont du Roq à Nadaillac et de Mareuil à Loupiac. » Suit l'indication des tènements particuliers au vu de ce qui précède.

« Dit que depuis peu la dite croix de Bancourel qui servait de borne et limites des dites terres de Mareuil et du Roq a été arrachée et déplantée. »

« Dit que n'a pas soixante ans que le grand et entier canal du fleuve est à l'endroit où est à présent, auparavant lequel temps ne pouvait passer que un peu d'eau et un bras de la rivière lorsqu'elle était fort grosse et débordée. »

« Dit qu'auparavant le dit temps, l'entier et grand canal dudit fleuve « souloit » être à l'endroit où est à présent la fosse marquant encore ledit entier canal commençant aux terroirs de Cieurac (5), continuant son cours près le grand chemin. »

Cette pièce montre que les seigneurs voisins n'étaient pas toujours d'accord sur les limites de leurs terres !!!

### LES SALIGNAC

Mareuil était au xv<sup>e</sup> siècle une seigneurie des Salignac. A cette époque la seigneurie voisine, Lamothe, était à la famille de Massaut dont le château était situé au lieu dit de Gauliac, il ne subsiste rien de ce château, sauf quelques fragments de tuiles ou de pierrailles dans les labours.

### LES DE LA FAYE ALIAS DE MASSAUT

On trouve citée cette famille de Massaut dans des actes très anciens, ainsi Hugues de Massaut, damoiseau de la Motte-Massaut, en 1300, fit son testament avant de partir pour une 10<sup>e</sup> Croisade projetée ; il était né vers 1265, il avait trois fils et trois filles, et il eut pour frères : Pierre de Massaut, archidiacre de Gourdon et Guillaume, damoiseau (6). En 1326, on trouve une transaction entre Girbert de Thémines et Bernard de Massaut, fils probable de Hugues, Bernard (ou Bertrand), damoiseau, était seigneur de la

(4) Cette croix devait se trouver au carrefour des routes du Roc (cimetiére) à Nadaillac et à Mareuil, et de celle qui va de ce carrefour à la Nationale 20 par les vignes.

(5) Cieurac, localité près de Souillac.

(6) Parchemins du fonds du Pouget.

Motte en 1331 (7). En 1329, Bertrand de Cardaillac, évêque de Cahors reçut, entre autres hommages, celui de Pierre de Massaut pour Lamothe. En 1350, Guillaume de Thémynes reçut en sa qualité de coseigneur de Gourdon, l'hommage, entre autres, d'Arnaud de Massaut, seigneur de Lamothe-Massaut. Enfin, en 1375, Jean de Massaut, seigneur de Lamothe, reçut de Menaud de Barbazan, sénéchal du Quercy, le château de Fénelon à Sainte-Mondane, qui venait d'être repris aux Anglais, l'acte de cette donation fut passé dans la ville de Gourdon, le 23 juin 1375 et reçu par Raymond, notaire de cette ville (8).

Jean de Massaut décéda avant 1387, il avait épousé Arnalda de la Réca, ils eurent un fils, Pons de Massaut, qui est dit majeur de quatorze ans en 1387.

Ainsi on sait que depuis 1300 cette antique maison chevaleresque tenait en fief noble et en toute justice la seigneurie de Lamothe-Massaut et elle finit par une fille, noble Bertrande de Massaut, qui épousa vers 1415, Adémar de la Faya, issu d'une maison de condition bourgeoise qui parvint à la noblesse par l'inféodation et prit à Lamothe la place des Massaut.

Ici se place une contestation sur le nom des de la Faye (9) que certains auteurs ont voulu être de la Fage. Sans vouloir prendre parti spécialement pour l'une ou pour l'autre orthographe, il est néanmoins à remarquer que presque tous les actes, pour ne pas dire tous les actes que nous allons passer en revue, et qui sont la propriété de la famille du Pouget de la Fonnaute (10) à Cazoulès, absolument authentiques, sur parchemins ou papiers divers, mentionnent de la Faye sans aucune contestation possible (11).

Voici ce que nous apprennent ces actes, que nous résumerons. Ils nous donneront, presque sans commentaires, l'histoire de Mareuil, partie de la petite histoire, partie elle-même de la Grande Histoire.

En 1434, le 1<sup>er</sup> février, maître Pontius Deferre, prêtre de Vicene, héritier de feu noble Bernard de Ponte, vend à Bertrande de Mas-

(7) Parchemins du fonds du Pouget.

(8) Guil. LACOSTE, *Hist. du Quercy*, tome III, p. 252.

(9) Les de la Faye, seigneurs de Mareuil, portaient « de gueules à une croix ancrée d'argent, accompagnée en chef d'un lambel de cinq pendants du même ».

(10) La Fonnaute — aujourd'hui la Font-Haute — portait ce nom qu'elle tirait de la fontaine des Nautes, des bateliers, qui venaient y amarrer leurs bateaux. On y voit encore les anneaux. Autrefois, la Dordogne passait au pied de ce château. La déformation de prononciation a fait, de la Fonnaute, la Font-Haute.

(11) Certaines copies déposées aux Archives ont pu porter « La Fage », ce qui a dû induire en erreur.

saut, épouse de Ademar de la Faya, habitant de Rocamadour, tous les droits et actions que tenait feu Bernard de Ponte, rentes, cens et revenus sur la paroisse d'Issedelu et l'hôpital de Coingline (*sic*).

En 1441, le 17 mars, noble homme Jean de Massaut, agit comme curateur légal de Anthoine de la Faie, alias de Massaut, majeur de 14 ans, mais mineur de 25 ans (12).

Le 5 janvier 1444, honorable Guy de la Faie, alias Tabast, habitant de Rocamadour, tuteur testamentaire de noble Anthoine de la Faie, alias de Massaut, alias Tabast, comme tuteur, donne à ferme et à cens à Jean de Manso prêtre, des masages (13), boriages, maisons, etc., etc., possessions et fiefs qui sont dans la juridiction de la « Mote Massaut » à la rente de 8 setiers froment, 2 setiers avoine, 4 gélines, 2 journées d'homme, argent 8 sols, l'acte fut retenu à Rocamadour par Decano, notaire, Anthoine de la Faie y est dit fils naturel et légitime et héritier de Ademar La Faie alias Tabast et de noble Bertrande de Massaut.

A cette même date du 5 janvier 1444, Gui de la Faie, alias Tabast, habitant Rocamadour, tuteur de noble Anthoine de la Faie, alias de Massaut, seigneur du lieu de la Motte de Massaut, fils impubère et héritier universel de Ademar de la Faie, alias Tabast et de noble Bertrande de Massaut, ont arrenté et acensé à Jean de Manso, recteur de la Motte de Massaut, fils et procureur de Jean de Manso, habitant de la paroisse d'Austres au diocèse de Clermont, son père, Jean Boudet, Guillaume Garrigues et Géraud Cavaroc de la paroisse de Trisac, diocèse de Clermont, la plus grande partie des masages, terres bois, etc., « à cause des guerres qui empêchaient le service divin et pour remplir d'habitants le lieu et planter des vignes, sous la réservation du château, d'un jardin et d'une chènevière... contenant chacun une émine de terre et toute la justice, sous la rente de 8 setiers froment, 2 d'avoine, 8 sols d'argent, 4 gélines et 2 journées d'homme, avec acaptes, lausimes et la mouture des moulins réservée », l'acte fut dressé à Rocamadour devant Brugier, notaire.

En 1452, le 17 avril, à Gourdon, par-devant noble Guy de Cornil, lieutenant du présidial de Gourdon, noble Anthoine de la Faye, seigneur de la Motte Massaut, majeur de 14 ans et mineur de 25 ans, avec permission de son curateur noble Jean de Massaut, baille par arrentement à nouveau fief à Vidam de Rofoalzac (Rouffillac) le village de Pomier Vielh situé en la paroisse de Rofiliac, qui confronte aux terres de noble Bertrand de Peyronenc, plus une

(12) C'est-à-dire ayant entre 14 et 25 ans, on trouve souvent indiqué dans les vieux actes : âgé de X... années ou environ.

(13) Un masage est un ensemble de mas, un village.

vigne sise dans la même paroisse pour 14 cartons de froment, 10 sous tournois, 1 paire de gélines, 1 livre de cire, payables annuellement, avec acaptés. Notaire Jean le Glénadu.

En 1452 encore, une pièce d'archives malheureusement très effacée et en mauvais état n'a pu être entièrement lue, on y trouve un terme presque unique désignant La Motte Massaut : « Transaction au sujet des limites de la seigneurie de Mareuil. Sentence arbitrale par Guy de Cornilho, le 27 juin 1452, au lieu de la « Motte de Roges » (14). La sentence fut donnée devant Pierre de Serrene, prêtre du diocèse de Cahors, chanoine de l'église collégiale du Vigan, et Jean Poderelli, damoiseau de Freissinet d'une part et Arnaud de Biolo d'autre part. Témoins, Gui de Ucello, seigneur de la Fourcade, Raymond Tutelli, vicaire général de Cahors, Guillaume de Cenno, prêtre, N. de Fonta et Pierre Las Ortas de Gourdon, devant Pierre Combe, notaire public.

En 1455, le 1<sup>er</sup> décembre, à Gourdon, au lieu où se tiennent les assises royales, « Jean de Massaut, tuteur légal de Anthoine de la Faia, avec l'autorisation de son curateur, consent un bail à fief et arrentement de la 20<sup>e</sup> partie de la seigneurie de la Motte de Massau (*sic*) avec les moulins del Roqual, de Picault et de l'Estang, ainsi que tous ceux situés au-delà des limites du territoire et de la juridiction de la Motte Massaut, leurs appartenances et dépendances. L'acte fut reçu par Jean Langlenade, notaire assisté de Guillemmino (Guillaume) de Pogeto (15), juriconsulte ; Guy de Cornilho, lieutenant du sénéchal de Cahors, prescrit de sceller les lettres du sceau de la sénéchaussée. Jean de Villa, bachelier ès décrets, garde du scel aux contrats, le fait appendre aux dites lettres.

En 1456, le 12 juin, au lieu de la Motte de Massaut, règnant Charles VII roi de France, noble Anthoine de Massaut, coseigneur de la Motte Massaut et coseigneur foncier et féodal de la fondalité dudit lieu, donne une nouvelle emphytéose à Durand Alby pour des biens sis à La Motte et à Payrac, mouvants de sa fondalité.

En 1458, le 26 janvier, on trouve un acte par lequel se fit un accord entre noble et puissant seigneur Antoine de Salaniac (16) et les habitants de la Motte Massaut sur la portion que ledit

(14) C'est la seule fois que nous trouvons un texte mentionnant « La Motte de Roges ».

(15) Guillaume du Pouget, damoiseau, qui épousa en 1450 Alamande de Mahaniac, dame de Nadaillac, elle apporta le château de Nadaillac en dot. Langlenade, notaire à Gourdon, 1450.

(16) Antoine de Salignac, fils de Ramond de Salignac et de Jeanne de Caumont. Antoine, chef de la branche aînée, son fils Raymond, aurait formé la branche de Rochefort, qui devint protestante, mais abjura sous Louis XIII.

seigneur de Salaniac avait acquise de noble Pierre de Massaut (dans la marge du texte, se trouve nommé, noble Jean de Salaniac, oncle de noble Antoine de Salaniac, seigneur de Concorès et de fénelon (*sic*) et dans l'acte lui-même, Jean de Salaniac est dit « feu » noble Jean de Solaniac oncle dudit Antoine, « quand vivait, seigneur de Concorès et de fénelon », de nombreux habitants de la Motte Massaut sont cités présents à cet accord.

En 1458 encore, le 5 juin, noble Anthoine de la Faye arrente à nouveau fief le village de « Poumyer le Vieil » assis dans la paroisse de Payrac et juridiction de la Motte de Massaut, à Guillaume Serre du village de « Poumyet », avec toutes ses appartenances, comme fontaines, ruisseau et *herbaiges*, à cens et rentes de « 8 cartons bled froment, 2 cartons avoyne mesure de Gourdon, 10 souz d'argent, demy livre cire, ung père de gelèmes et un journal d'homme, payable le bled à Saint-Michel toutz les ans et l'argent, gellines cire à la nativité de N.S. et le journal à la voulonté dudit sgr ». Cet arrentement fut renouvelé le 9 décembre 1479.

Toujours en 1458, le 22 décembre, une pièce nous apprend que le château de la Motte Massaut était entouré de fossés, en effet à cette date, noble Antoine La Faia alias de Massaut, seigneur du lieu de la Motte de Massaut, accorde un bail à fief et arrentement à Pierre Delcayre, originaire de Salges au diocèse de Clermont, pour « une maison avec jardin mitoyenne des fossés du château de la Motte Massaut... ».

En 1460, le 11 octobre, une « sédule appellatoire » fait bien ressortir la différence d'orthographe concernant les de la Faye et les de la Fage. Un procès était pendant en la Cour présidiale au siège de Martel, entre honnête personne « Bertrand la Faga, marchand du lieu de Rocamadour appelant d'une part, et noble Anthoine de la Faie, seigneur de la Motte de Massaut, appelé d'autre part ». Dans le texte il n'y a jamais de confusion, Bertrand la Faga est toujours écrit avec un « G », et Anthoine la Faia ou la Faya avec un « I » ou un « Y ».

En 1467, Mathelin Punhet du lieu de la Motte de Massaut, au nom et pour Anthoine et Gérard de Punhet ses frères, fait une reconnaissance féodale de la quatrième partie des terres du lieu de la Motte, à Antoine de Massaut « alias de la Faia » seigneur dudit lieu.

En 1470, le 20 juillet, on trouve un acte d'appel par lequel le seigneur de la Faye se dit seul seigneur haut, moyen et bas justicier du lieu de la Motte.

En 1473, le 2 février à Gourdon, régnant Louis XI roy de France, Pierre Bodet senior, habitant de la Motte de Massaut, confesse tenir

en fief ou en emphytéose perpétuelle et pagésie pour lui et ses hoirs, la vingtième partie de la Motte Massaut, de son seigneur, noble Anthoine « la Faia, alias de Massaut », coseigneur de la Motte de Massaut, ainsi que le tenait Jean Bodet, sous le cens de cinq cartons de froment, un carton de seigle, deux cartons d'avoine, mesure de Gourdon, quatre sols d'argent, une poule, et une journée d'homme et autres devoirs dus à la directe du lieu de la Motte Massaut, les grains payables à la Saint-Michel au mois de septembre, les deniers et la poule à la Noël.

En 1475, 1478, 1481, 1483, 1484, 1490, des pièces relatent des donations à fief, des lausimes, des emphytéoses et pagésies accordés par noble Anthoine de la Faye, seigneur de la Motte de Massaut.

En 1482, le 10 mars, un acte de reconnaissance d'emphytéose est fait par Robert Guilhaudou de la paroisse de Mareuil, en faveur de noble Pons Ebrard (17), seigneur de Cohnac et coseigneur de « Marelz » pour le tènement dit « del Fayas » situé sur la paroisse de Mareuil, et à Jean de Salignac, seigneur de La Motte (autre Jean, voir référence n° 2)

### TRANSACTION DE 1518

Nous voici arrivés à une date qui fut capitale pour les seigneuries de La Motte de Massaut et de Mareuil. En effet, depuis longtemps, les Salignac rêvaient de déposséder les de la Faye de la seigneurie de la Motte, et par une transaction donnèrent aux de la Faye la seigneurie de Mareuil en échange de celle de la Motte. L'accord fut fait et passé le 30 avril 1518, entre Hélié de Salignac et Michel de la Faye, dit de Massaut.

« Accord fait et passé entre nobles hommes, Hélias de Salignac, seigneur de la Mothe de Masseau, Mareuil, Fénelon et Grolegeac, d'une part, Michel de la Faye dit de Masseau, écuyer, d'autre, traitant. » (Nous ne donnerons que de larges extraits de cet accord, dont le texte intégral serait trop long).

L'arbitrage fut fait par messire Jean Ricard, chevalier baron de Gourdon et seigneur des châteaux, châtellenies de Valiac, Ginouillac Couniac et Meillac, et coseigneur de Saint-Clar-en-Quercy, et le noble homme Michel de Peyronen, seigneur de Saint-Amaran, coseigneur des lieux de Freissinet et de Saint-Clar (Nous respecterons l'orthographe du texte au maximum).

Michel de la Faye dit de Masseau disait que le lieu de La Motte avec ses appartenances, cens, rentes et juridiction lui appartenait

(17) Les Ebrard furent coseigneurs de Mareuil jusqu'en 1487.

par moitié en la directicité et juridiction et se plaignait que noble Hélias de Salagnac lui retenait son droit sans droit et cause et que devoit laisser jouir et user comme lui appartiennent (*sic*). Le dit de Salagnac disoit le contraire, à savoir que lui et les siens étoient vrais seigneurs, hauts, moyens et bas avec toute mère et mixte impire et exercice de justice, cens, rentes et autres devoirs et par bons et vrais titres lui appartenait le tout.

Ce à quoi répliquait Michel de La Faye avec les arguments énoncés ci-avant.

Jean Ricard et Michel Peyronen, voulant mettre la paix entre les deux parties, décidèrent que le dit noble Lafaye baillera et laisserait au dit de Salagnac : « Ici présent stipulons, ainsi qu'il a promis, la maison, jardin, terres, bories, bois et tous autres droits, devoir ledit Lafaye et les siens ont tenus et lui appartiennent au dit devans la juridiction de la Motte et ses appartenances et pour récompense de ce dessus, et pour ce que le dit Lafaye se démet de son bien entier et paternel, le dit Salagnac baillera au dit Lafaye, le lieu et terre de Mareuil avec ses appartenances savoir : est du ruisseau de Tournefeuille icelui en suivant commençant au fleuve de Dordogne jusqu'aux terres de Nadaillac, et c'est à la partie senestre pour faire son habitation et demeure assituation et son jardin, borie et grange en ladite borie et bois raisonnable équivalant à la situation du dit Lafaye délaissée audit de Salagnac, laquelle sera faite en bas au dit Mareuil, au choix dudit Lafaye et ce tant que s'étend la limite dudit Mareuil (18). Noble Hélie de Salagnac devra bailler et a promis bailler audit Lafaye autant de jardin canabal (terre à chanvre, bonne terre) près de ladite maison, terres, bois et vignes ici ou ailleurs en dedans des limites que ledit la Faye tient de présent dans les dites limites au dit et ordonnance, palpation et visitation des deux terres et biens par les dites deux parties au regard et à la situation et valeur du bien. Le dit noble Hélias de Salagnac sera tenu de « assituer » audit Lafaye ainsi qu'il a promis tant de rentes, de bleds, argent, géline, journals, cire, comme ledit Lafaye ou son père ont accoutumé et sont en possession de lever en les dits lieux de La Motte et ses appartenances... Ledit de Salagnac baillera au dit Lafaye par tout droit du moulin que le dit Lafaye pourrait avoir dans la juridiction de Lamotte et ses appartenances, deux parties de quatorze parties du moulin situé près la maison de Bernard Pebeyre, nommé le moulin de Mareuil ou la partie que

(18) Ceci indique que la maison ou château de Mareuil sera à ce moment « en bas », on verra par la suite que les La Faye voulurent construire le château-haut.

tient à présent le dit de Salagnac et la part de Girou Laumon dit Girou. »

Il est dit dans cet accord que la juridiction dans les limites de Tournefeuille, là où le dit de la Faye aura sa borie, bois vignes, sera commune et appartiendra communément aux dits de Salagnac et de Lafaye, et la juridiction basse et moyenne et la haute appartiendra en seul au dit de Salagnac. La juridiction basse et moyenne des terroirs nommés « pech long et chevalenon » appartiendra communément et par indivis aux dits de Salagnac et Lafaye. La haute et hommage au dit de Salagnac et aux siens réservée et le dit de Lafaye ne sera tenu que faire un hommage de fidélité ainsi que se doit faire à la manière du seigneur et vassal (*sic*).

« Pour exercer lesdites juridictions basses et moyennes desdits lieux et terroirs, feront et créeront lesdits de Salagnac et Lafaye, juge, procureur, greffiers et bailleront pour l'exercice des dites juridictions communément et par indivis, les juges, procureurs, greffiers, bailli, jureront ès mains des dits de Salagnac et Lafaye d'exercer lesdites juridictions communément et par non devis et rendre bon compte à chacun de sa moitié. Les deux seigneurs jarent et promettent de tenir bon et de garantir les choses stipulées par l'accord. »

Puis « lesdits Ricard et Peyronen », après avoir visités et « palpés » les maisons dudit Salagnac sises à Mareuil et celle du dit Lafaye située à La Motte de Massau (*sic*), et après avoir fait évaluer et estimer « l'évaluation » des boriages desdites parties et entendu les rapports des hommes commis à cette opération, ont ordonné et prononcé une ordonnance dont nous tirerons les éléments essentiels :

Après avoir, comme il est dit ci-avant, visité et palpé les maisons nobles, à savoir : celle appartenant à Hélias de Salagnac assise et située à Mareuil (à cet endroit de la pièce le singulier est employé), « qui se confronte avec le chemin qui part du lieu de Lamotte de Massau et va au port de Mareuil d'une part (19), d'autre part avec le chemin qui va de Saint-Julien à Mareuil avec ses autres confrontations ensemble son circuit (20) et aussi la maison dudit noble Michel Lafaye située audit lieu de la Motte qui se confronte avec

(19) C'est le chemin qui actuellement part de la maison Caminade et s'infléchit sur la droite en allant vers la Dordogne pour venir rejoindre la route, un peu avant la propriété de M. Pébeyre.

(20) Ceci délimite le lieu où se trouvait le château-bas.



le chemin qui va du lieu de la Motte à Gourdon (21) avec ses autres confrontations ensemble aussi son circuit ». Puis après avoir ouï Jean Delmas de Lamotte, Bernard Condamine du Roc, élus par les parties dudit Salagnac, et Jean Sarnel Peyrier et Pierre Malbec de Loupiac, élus par les parties dudit Lafaye, « pour avoir visité et palpé et estimer et évaluer (*sic*) le bouriage desdits Salagnac et Lafaye, les arbitres ont ordonné que la susdite maison noble par le susdit de Salagnac faite à Mareuil avec son circuit qui est de dix ou douze pas au-devant la dite maison pour faire une basse-cour aux deux carrés de ladite maison et devers le cap de ladite maison qu'est devers le chemin qui va du port de Mareuil à la chapelle Saint-Georges (22) durant toute la terre et place étant entre les deux chemins et maison, et d'autre part de ladite maison jusqu'à la grange de Guillaume de Ler May Vieux (*sic*), « ceci avec toute la justice haute, moyenne et basse dans ladite maison et circuit, l'hommage au dit seigneur appartenant ».

L'accord stipule que les biens délaissés par Michel de Lafaye à Lamothe étant moindres que ceux délaissés par Hélias de Salignac à Mareuil, ce dernier sera tenu de payer et bailler audit Lafaye la somme de 300 livres tournois à savoir, 100 livres tournois « d'ici au jour de Notre-Dame la Chanduza (la chandeleur sans doute) au mois de février prochain, venant autre 100 livres tournois audit jour de N-D. la Chanduza prochaine qui vient en deux ans » (deux ans de suite évidemment) « et outre ledit de Salagnac baillera audit de La Faye tout son disit (*sic*) » (droit sans doute) qu'il a au moulin mentionné et spécifié dans la dite transaction.

L'apaisement entre les deux familles ne vint pas pour autant et la lutte se poursuivit jusqu'à l'extinction des de la Faye en 1613, et nous verrons en son temps qu'un procès ne tarda pas à s'engager.

Un acte, non daté, mais que l'on peut croire établi après la transaction de 1518, nous renseigne sur l'établissement de la justice de Mareuil. Il s'agit d'un accord fait par Michel de la Faye avec Hélias de Salignac, c'est un fragment d'une pièce plus importante sans doute, mais disparue, on y relève ceci :

« Quant aux prisons, seront tenus lesdits seigneurs dans les six

(21) Ce qui amène à penser qu'à cette époque la Motte était située plus bas qu'actuellement en allant vers Mareuil, car la maison en question était à Gauliac, qu'il ne faut pas confondre avec ce qui sera le château des Fénelon à Lamothe-Haute. Cf. *Etude sur Lamothe-Massaut*, H. VIERS. Le chemin cité est celui qui va de Mareuil à Labarthe, puis rejoint le chemin de Mouronne ; un embranchement partait de Labarthe et allait vers La Mothe-Haute, puis vers Gourdon.

(22) C'est la chapelle actuelle de Mareuil.

mois de la date de ce jour (elle manque) de faire construire des prisons au lieu de Mareuil, à frais communs, où seront mis dorénavant les prisonniers. Pendant la construction, ils seront mis en quelque maison dudit lieu de Mareuil, en garde jusqu'à fin de sentence — et les prisons faites — seront commis aux mains du baille qui prêtera serment en la forme et manière que le juge auxdits seigneurs, tant en commun qu'en particulier. »

Ainsi signé H. de Salignac, Mareuil, et P. Maynial, notaire.

Un autre acte, non daté, concerne une consultation juridique sur l'établissement et le personnel de la justice dans le cas de deux seigneurs se partageant les droits par moitié. Il y est stipulé que les mêmes officiers doivent exercer la justice haute, basse et moyenne comme juges, prévosts, bayles, greffiers, ou bien le seigneur haut justicier doit établir des officiers pour la haute justice et d'autres seront établis conjointement pour la basse et moyenne. Si les coseigneurs ne peuvent s'accorder sur l'établissement de l'élection desdits officiers, suivant l'ordonnance du Roy, ils doivent établir les dits officiers alternativement, à savoir est chacun d'eux pour un ou trois ans, à la charge toutefois qu'ils exercent la justice basse et moyenne au nom des deux coseigneurs, et prêteront le serment requis et accoutumé à l'un et à l'autre, s'il est besoin on établira deux juges, l'un pour la justice haute, l'autre pour la basse et moyenne (23)...

### MAREUIL et les de la FAYE

Michel de la Faye décéda vers 1529 il avait testé en 1522, nommant à son testament son fils « Déodat » (c'est Odet) de la Faye héritier universel. Michel avait épousé Jeanne du Pouget, ils eurent trois enfants :

- 1<sup>er</sup> Odet, né vers 1510 ou 1514, qui suit.
- 2<sup>o</sup> Blanche, qui épousera René du Noyer en 1540.
- 3<sup>o</sup> Jean de la Faye, seigneur de Pomyer.

En 1529, Jehanne du Pouget agissant comme tutrice de son fils Audet (ou Odet, nous trouverons plusieurs orthographes) traita quelques transactions de biens ; en 1530, le 23 janvier, agissant en son nom propre, elle échange une maison lui appartenant, sise au lieu de Mareuil, qu'elle avait acquise des héritiers de Jean Pebeyre et de Jean et Agnès Danglars, contre deux parties d'un pré sis dans la rivière de Mareuil, vers le ruisseau de Tournefeuille.

(23) Cette pièce, comme celle des prisons, devait faire suite à l'accord de 1518.

Le 1<sup>er</sup> mai 1530, elle achète à un nommé Anthoine Sudron dit « La Folie », une pièce de terre confrontant le chemin qui va de Mareuil à Nadaillac, la terre de ladite del Poget et les terres des habitants de Trénals (Travail de nos jours) et avec le chemin qui va de Mareuil au « censum » de Mareuil (?). Le 2 juillet de cette même année, elle achète à Anthoine Pebeyre dit Gervais, du lieu de Mareuil, trois parts de deux parties sur cinq, d'un moulin sis au lieu dit de Mareuil, qu'il avait acquis de Jean Guillendo.

Une pièce établie à la requête de noble Audet de la Faye nous donne un bref énoncé des acquets faits par « Jehanne del Poget (24) (décédée) de son vivant (*sic*) mère d'Odet de la Faye » :

1531, 12 février, vente par Bernard Nozières d'une terre sise à Mareuil.

21 février, vente faite par Jehan Pebeyre d'une terre sise à Mareuil.

1<sup>er</sup> juin, vente par Anthoine Pebeyre d'une terre sise à la rivière de Mareuil à « Nobili domicelle Johanne del Poget domine de Meralhio ».

16 juin, vente par Antoine Nozières d'une terre à la rivière de Mareuil à « Nobili domicelle Johanne del Poget domine de Meralhio habitatore ».

4 septembre, vente par Bernard Pebeyre d'une terre à la rivière de Mareuil. A cette même date, vente par Antoine Pebeyre d'un pré à la rivière de Mareuil.

1532, 2 août, Antoine Pebeyre vend une terre à « nobili Johanne del Poget domicelle de Marolhio ».

Cette pièce est suivie des actes d'acquisitions et d'échanges faits par Audet de la Faye vers les années 1560 et suivantes.

Jeanne du Pouget était une acheteuse et venderesse inlassable, le 4 mars 1533, elle achète à Jean Causseilh senior, du lieu de Bopart (?), « une vigne bien plantée » et une terre sise à Almilhac, juridiction de Lopiac, sur l'acte elle est dite veuve de Michel de la Fage (25).

En 1535, le 25 juillet : « Noble demoiselle Jehanne del Poget, damoiselle de Mareuil, et noble Hodet de la Faie, écuyer, seigneur dudit lieu de Mareuil, mère et fils, ledit la Faie majeur de 20 ans

(24) Jeanne du Pouget était la fille de Pierre du Pouget et de Blanche de Saint-Gély.

(25) C'est une des rares pièces où l'on trouve « de la Fage ».

et mineur de 25 ans (26), vendent à vénérable personne Pierre Lagréanzo, deux charges de blé de rente annuelle, etc... »

En 1539, le 14 juillet, noble et puissant seigneur François de Pontbrian, chevalier, seigneur de Loupiac, au nom de Pierre de Pontbrian, son père, et de Anne de Flamarens, sa mère, vend à Jehanne del Poget, demoiselle, veuve de Michel de la Faye, seigneur de Mareuil, au nom d'Odet, son fils, le mas de Boucot sis à Loupiac, pour la somme de 1.000 livres avec toute justice, « Hors de l'hommage d'une paire d'éperons et d'un chapeau de velours noir avec plumes blanches », plus une métairie sise à Loupiac avec ses terres.

En 1540, on trouve une reconnaissance faite par Gaspard Vaysière à Jehanne del Poget, mère, tutrice et administratrice des personnes et biens de noble Odet la Faja son fils, pour satisfaire les droits seigneuriaux suivant la coutume du lieu, à la suite de l'achat d'un pré de Jean Guilhaudé.

Revenons légèrement en arrière, et en 1536 nous trouvons une pièce de procès entre Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Mareuil, et les collecteurs de la Taille de Mareuil et du Roc, et un arrêt en date du 7 mars 1536, de la Cour du Parlement de Guyenne en faveur d'Odet de la Faye, renvoyant le procès devant la Cour des Aydes de Paris, seule juridiction compétente en la matière. Dans cette pièce, François I<sup>er</sup>, roy de France par la grâce de Dieu, au premier huissier « de notre Parlement ou notre sergent de ce requis » dit : « De la partie de notre bien-aimé Audet de La Faye écuyer, seigneur de Marelh, nous a été exposé que combien que soit gentilhomme et noble noblement vivant... » « l'avons excepté et exempt de toute contribution de nos deniers et tailles... » « Ce mandons et commectons par ces présentes, que à la requette dudit exposant tu ad journées lesdits syndics et levateurs dudit village de Mareuil et de Roch... » « car ainsi nous plaist il estre faict... » « pourveu que noz deniers n'en soyent diminuez, ne retardez... »

Donné à « Bourdeaulx » le 7<sup>e</sup> jour de mars de l'an de grâce 1536.

Ce document porte une annotation en bas et à droite :

« Pourveu que noz deniers n'en soyent retardes ny diminués. »

Signé de Labie...

Les rapports entre les seigneurs de Mareuil et les baillis ou huissiers venus leur faire commandement, n'étaient pas des plus

(26) Ce fragment d'acte permet de dater la naissance d'Odet de la Faye, vers 1510-1514.

amicaux, ainsi qu'en fait foi ce petit fait-divers révélé par un document daté du 18 avril 1549 :

« Information pour le Sr de la faie (*sic*) contre Sarret-Mareuil et à la maison du seigneur dudit lieu. »

« Déposition de témoins :

Premièrement. Gaspard Vayssière de la paroisse dudit lieu de Mareuilh, âgé de 30 ans ou environ, fait déposition sous serment passé sur les Saints Evangiles : « Mercredi dernier, passé les vêpres, le déposant étant devant la maison du seigneur dudit lieu, Audet de la Faye, Anthoine Sarret, bailli du seigneur de la Mothe lui fit commandement de le suivre. Arrivé devant la porte du château, noble Jehan de la Faye interpella ledit Sarret et se mit à le battre « à quelque ferrement que ne saurait dire de quelle qualité étoit, que luy fit une playe à la teste dont en sortit sang », et en ce faisant, noble Audet de la Faye, seigneur susdit, vint et cria audit Jehan de la Faye par telles paroles : Monfrère, laissez cela, je vous en prie, car vous me tuez et gêtez mon bien et me destruisiez. » « Et lors au cri dudit seigneur, ledit noble Jehan de la Faye laissa ledit Sarret et se ota d'illec et ne le batit plus. »

« Et plus n'en dit. »

Même jour :

Jehan Vayssié, barbier et chirurgien (*sic*) du lieu de Nadaillac de Rogos, se disant âgé de 40 ans ou environ, moyennant serment passé sur les Saints-Evangiles de Dieu dit que :

« Il fut mandé pour venir audit lieu de Mareuilh par ledit seigneur de Mareuilh du mandement duquel ledit déposant y vint incontinent. Or à la maison des hoirs de feu Gérard Etomon (?), il trouva Antoine Sarret, de la Mothe, couché sur ung lit et le déposant le visita et palpa et dit que aucune des plaies qu'il a sur sa personne n'est dangereuse à condition qu'elles soient pansées à bonne et sûre diligence. »

Même jour :

Géraud Espitalier, paroissien dudit Mareuilh, âgé de 30 ans ou environ, moyennant serment de luy fait sur les Saints Evangiles de Dieu dépose, il dit « qu'il vint un barbier de Souillac, lequel dit audit Sarret qu'il étoit venu d'illec pour le panser, or ledit Sarret lui répondit qu'il avait été pansé et autre n'y mettroit la main car si tant de barbiers y voullaient mettre la main... le tueraient. Or ledit chirurgien s'en retourna d'illec sans le panser ormis que luy accoustra l'ourelle gauche ». »

Même jour :

Maître Jehan Hospitalier, prêtre audit lieu de Mareuilh se disant âgé de 60 ans ou environ, moyennant serment fait sur les Quatre Saints Evangiles dit « qu'il a vu ledit Sarret dans la maison susdite couché dans un lit, qu'étoit venu un barbier et sirurgien de Souillac lequel dit audit Sarret que luy montrait la plaie, que alors lequel Sarret lui respondit qu'il ne la laisserait point examiner par luy... ».

Même jour :

Bernard Delfau dudit lieu de Mareuilh se disant âgé de 40 ans ou environ, par son serment interrogé a dit et déposé que ledit jour « lui estant audit lieu, vint à luy Anthoine Sarret lequel lui fit commandement le faire accompagner, ce que fit et alla au devant et près de la maison audit noble Audet de la Faye seigneur dudit lieu, lequel Sarret étant là vint noble Jehan de la Faye, fit tomber ledit Sarret à bas. Mais ledit Audet dit à Jehan de la Faye « Mon frère il faut laisser cela... et ne point battre ledit Sarret ».

Même jour :

Anthoine Pebeyre du lieu de Mareuilh, âgé de 30 ans ou environ, par son serment, interrogé a dit et déposé que « étant au devant et près la maison audit seigneur de Mareuilh, vint illec ledit Anthoine Sarret lequel parlant audit seigneur lui fit quelques commandements. Et ce pendant vint audit Sarret noble Jehan de la Faye qui bailla audit Sarret un coup de quelque pungal (?) ou autre... or ledit noble Audet dit à noble Jehan : « Oh là mon frère que faudrait vous laysser cela » et lui disant ne le bastit plus et lors ledit noble Jehan ne luy bailla plus de coups. »

Et, en conclusion, l'acte dit : « Oc voit que noble Jehan de la Faye et Anthoine Sarret sont coupables et doivent être ajournés à comparoître devant le juge de Gourdon. »

Suit l'assignation à comparaitre en date du 29 mai 1549.

Ceci fait apparaît l'animosité qui se fera de plus en plus vive, comme on le verra plus loin, entre les seigneurs de Mareuilh et les Salignac, devenus seuls seigneurs de Lamothe-Massaut.

Certains actes nous apprennent que le village de Trénals (aujourd'hui Travail) était de la paroisse de Nadaillac, mais de la juridiction de Mareuilh. Il ne faut pas s'en étonner, de nos jours, les habitants de certains lieux sont « vivants d'une commune et morts » d'une autre, survivance de coutumes d'arrangements anciens.

En 1556, 1557, et 1558, des différends surgirent entre Arnaud de Salignac et Odet de la Faye, au sujet de devoirs non faits envers

Arnaud qui se disait seigneur direct et foncier dudit tènement. Ce seigneur obtint le 3 février 1556, une saisie et mise à la main du Roi sur sa requête.

Le 15 mai 1557, Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Mareuilh, ayant réclamé aux tenanciers du tènement de « Pommier Vieulx » (27) le paiement des cens, rentes et autres devoirs seigneuriaux, et en qualité de seigneur, leurs reconnaissances et leurs demandes d'investiture. Les tenanciers déclinerent purement et simplement les faits par acte public et furent admis à faire vérifier leurs devoirs seigneuriaux vis-à-vis d'Odet de la Faye. Ils s'adressèrent de plus à Arnaud de Salignac, seigneur de Lamothe, qui prenant leur cause en mains, fit dresser par procureur et avocat, une requête dans laquelle il prétendait être seigneur foncier du tènement de Pommier Vieulx, d'après certains accords conclus antérieurement entre les prédécesseurs dudit La Faye et les siens. Arnaud de Salignac obtint même des lettres en vue de l'adjonction de ses prétentions à l'action des tenanciers.

La cour de Toulouse ordonna que le procès entre Odet de la Faye et les tenanciers du tènement soit jugé rapidement, sans qu'il soit tenu compte des lettres obtenues par Arnaud de Salignac (Salinhac), et les déclarèrent « subreptices et abreptices ». La Cour décida en outre que jusqu'au jugement final du procès, le sieur de la Faye jouira pleinement des cens et rentes contestés. C'est un nouvel épisode de la lutte entre les Salignac et les de la Faye, les Salignac, maîtres de Lamothe-Massaut depuis l'accord de 1518, entendant continuer leurs empiètements.

En 1559, le 6 septembre, Hellipse de Reynal, veuve de Pierre Peytavy du lieu du Roc de Roges, « attendu les agréables services qu'elle a reçus et qu'elle recevra encore de noble Audet de la Faye, seigneur de Mareuil » lui fit donation entre vifs, non révocable, de tous les biens qu'elle possédait au Roc de Rouges, en Quercy, et à Saint-Geniès en Périgord, pour « en faire par ledit seigneur à son gré et volonté », elle conservait seulement l'usufruit de la moitié des fruits de ladite donation, ainsi que tous les meubles et ustensiles qu'elle possédait au lieu du Roc. Les héritiers de feu Pierre Peytavie ayant sans doute émis des protestations vigoureuses contre ce qu'ils estimaient une spoliation, Odet de la Faye crut bien faire en leur intentant un procès qui fut porté devant la Cour de

(27) Nous avons vu plus avant que ce village de Pommier-le-Vieil était assis dans la paroisse de Payrac et juridiction de Lamothe-Massaut. Voir acte du 5 juin 1458.

Monsieur le Sénéchal de Quercy, en la Cour de Gourdon. Les parties opposées avaient choisi comme défenderesse, Catherine Estormel, femme à Géraud Condamine, et Odet se portait comme étant au lieu et droit de Hélix de Raynal, veuve dudit sieur Peytavie. Cette dernière, voulant affirmer ses droits de possession des biens du défunt, emprunta des bœufs à un voisin et se rendit sur ses terres, avec son domestique, dans l'intention de les labourer.

Un incident héroï-comique survint immédiatement, que nous raconte le document établi à la suite de l'enquête faite auprès des témoins, par le commissaire délégué du sénéchal de Quercy : « Survinrent Catherine Estormel et son mari, qui prétendaient être lésés, puis leur fils. Ils arrêtaient les bœufs et interdirent à Hélix l'accès du champ ; comme cette dernière faisait mine de toucher les bœufs pour les faire avancer, ils jurèrent la mort Dieu que s'ils pénétraient dans le champ ils leur couperaient les cornes. Hélix persistant malgré ces menaces, le fils, Pierre Condamine, l'appela « putain, méchante » reniant Dieu que si elle continuait il la ferait sortir des champs plus vite qu'elle n'y était entrée, puis il la « prosterna par terre » et luy donna force coups de pieds, si bien qu'elle et son valet furent obligés de se retirer et que depuis, elle est alitée et malade, et se trouve sans ressources. »

L'affaire ne fut pas terminée de suite puisqu'en 1563, le 16 décembre, Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Marel, obtint de François d'Arjac, conseiller du roy, commissaire nommé pour cette affaire en la Cour de Parlement, une ordonnance en sa faveur contre le sieur Condamine et consorts. Sur ces entrefaites, Catherine Estormel vint à décéder et le procès reprit peu après, engagé par Géraud Condamine, Jehan et Pierre Condamine. Un accord fut signé entre lesdites parties le 12 juin 1565, et le 18 février 1566, un arrêt du Parlement dit que la Cour « par son arrêt autorise cet accord et prescrit que les parties doivent strictement s'y conformer » et... le 20 octobre 1574, une supplique d'Odet de la Faye ayant été adressée à la Cour de Parlement au sujet de ce procès, cette dernière rendit un arrêt en faveur d'Odet de la Faye ; comme on le voit par ces faits, la procédure n'était pas plus rapide que de nos jours.

Tous les usagers de la région qui empruntent la route menant de Lamothe-Fénélon à Mareuil connaissent la propriété dite « Le Plassiol », qui est malheureusement à l'état d'abandon et dont ne subsistent que les terres et les dépendances.

Un acte du 22 janvier 1573 nous apprend qu'à cette date, Jehan Guillaudou, dit « Magouhu », habitant dudit lieu de Mareil, vend



à noble Audet de la Faye, escuyer, coseigneur dudit lieu de Mareuil, une pièce de terre et pré sis en ladite paroisse « au terroir nommé — aux Plassiols — qui confronte au ruyseau de Tournefeuille, aussy le chemin tendant dudit lieu de Mareuil à la Motte de Massaut, aussy la terre dudit sieur acceptant, aussy la terre d'Anthoine Guillaudou, frère audit vendeur » pour la somme de 73 livres, le vendeur ne recevant que 33 livres en doubles ducats et deux sols d'or testons et « aultre bonne monnoye de Roy » le restant étant acquis comme arrérages de rentes dues audit acheteur et que le vendeur ne peut payer.

Il nous faut remarquer que nombreux sont les actes de ventes obligées trouvés dans les archives de Mareuil, les malheureux tenanciers accablés par les cens, rentes, dîmes, et certainement par de mauvaises années de récoltes, étaient amenés à vendre une partie de leurs biens au seigneur pour acquitter leurs dettes, ce qui devait les acculer à la misère, car plus leurs terres diminuaient, plus leurs revenus s'amenuisaient. Cela devait constituer un cercle vicieux... Quelquefois le seigneur se contentait d'un « baril de vin clair et bon et marchand à mesure de Gourdon, de rente annuelle et perpétuelle ». Plusieurs actes en font mention.

### AFFAIRE du CHATEAU de MAREUIL

Et nous voici arrivés au fameux procès concernant le château de Mareuil. Tout le monde dans la région connaît la tour de Mareuil qui, bravant les siècles, se dresse toujours sur la partie N.-E. du pech qui domine cette petite localité, elle est construite sur un à-pic qui surplombe la route qui longe à cet endroit la Dordogne. Elle possédait encore, il y a quelques années, un toit pointu en tuiles, mais un ouragan a détruit cette toiture et le sommet de la tour est maintenant complètement ouvert aux intempéries.

La tour est ronde extérieurement, mais les pièces intérieures sont carrées ou à peu près. Les côtés N.O.-S.E. mesurent 4 m. 10 et les côtés S.O.-N.E. 4 m. 30 ; au sous-sol, creusé dans le rocher, une salle voûtée possède une cheminée et deux postes de veille, les premier et deuxième étages sont pourvus d'une cheminée, d'une seule fenêtre et d'une latrine ; une échauguette, au N.E. surveillait la vallée. Les murs ont une épaisseur d'un mètre à la partie la plus épaisse, quelques meurtrières horizontales permettaient l'usage d'armes de petit calibre. On remarque encore les traces de deux murs qui partaient, l'un vers le N.O. et l'autre vers le S.O., la tour

fermant l'angle et débordant de ces deux murs. D'après les textes, le château jouxtait l'église (28) qui, elle, a complètement disparu, seules des fouilles rationnelles pourraient faire retrouver ses fondations, et peut-être les tombeaux des seigneurs des lieux (29).

Or en 1575 environ, commença cette affaire du château de Mareuil, et une pièce d'archives, brouillon non daté mais dont les personnages mis en cause autorisent de la situer vers cette date, va nous permettre de suivre ce procès. Tout d'abord, il faut savoir que les de la Faye, devenus seigneurs de Mareuil, voulurent bientôt y construire un château, chose indispensable par ces temps troublés de guerres de religions, catholiques et protestants se harcelant sans cesse, détruisant, pillant partout où passaient leurs troupes, mais les Salignac, seigneurs haut-justiciers, virent ce projet d'un très mauvais œil, et les hostilités commencèrent.

Le brouillon précité (30) dit que « comme ainsi soit qu'il y ait différend entre noble et puissant seigneur messire Armand de Salignac, chevalier de l'ordre du Roy, sgr de la Motte Fénelon et Mareuilh d'une part, et noble Odet de la Fage (*sic*), coseigneur dudit lieu de Mareuilh en la justice moyenne et basse d'autre. A raison de ce que ledit de la Fage (*sic*) avait entrepris et fait commencer de faire coiffer une tour audit lieu de Mareilh et près et joignant une maison que ledit sgr de la Fage (*sic*) a acquis des hoirs de feu Pebeyre, laquelle se confronte, disant ledit sgr de la Motte n'être loisible audit de la Fage (*sic*) ni à autre de édifier maison forte ni autre bâtiment de défense... sans son sçu, volonté et permission, de tant qu'il est seul haut seigneur justicier dudit Mareuilh... ».

Armand de Salignac indique que fut baillé aux prédécesseurs dudit de la Fage (*sic*), une maison noble avec droit de toute justice dans les limites accordées entre eux (accord de 1518), d'autre part, le dit de la Fage (*sic*) dit qu'il ne doit être empêché par ledit de Salignac, de faire ladite tour, ni autre bâtiment fort, du fait qu'il est seigneur justicier audit lieu de Mareuilh, y ayant la moitié de la justice moyenne et basse, joint qu'il est gentilhomme et seigneur foncier du lieu contentieux. La Motte de son côté avance que la maison du susdit Pebeyre est roturière, et il ne reconnaît pas le droit à de la Fage (*sic*) d'en altérer la nature sans son sçu et

(28) Cette église portait le nom de Saint-Saturnin.

(29) Il faut se rappeler qu'à cette époque une partie du village de Mareuil était construite sur ce promontoire ; un chemin permettait, et permet toujours, d'accéder aux lieux en partant de Mareuil-Bas.

(30) C'est la seule pièce en notre possession où nous trouverons l'orthographe de la Faye, tantôt avec G, tantôt avec Y.

permission. Ledit de la Faye (*sic*) dit le contraire, et pour en finir les deux parties vinrent à un accord de transaction « que s'ensuit » :

« A sçavoir que ledit sgr de la Motte se est départi et désisté de ladite dénonciation d'œuvre nouvelle, et a octroyé et permis au dit de la Faye (*sic*) de continuer à faire édifier ladite tour en telle forme que l'on a accoutumance de permettre aux gentilhommes vassaux tenant leur maison en foy et hommage de haut seigneur. ». Ledit de la Faye (*sic*) s'est départi et remis en mains et pouvoir dudit seigneur, la justice « que lui avait été baillée... si ce n'est la justice moyenne et basse et droit de fondalité, comme il a en autres maisons et fiefs dudit lieu en ce que par ledit seigneur lui en sera autant baillé et justice haute en ladite tour et circuit d'icelle, qu'il en avait en la susdite maison, duquel il se départ, offrant de faire l'hommage de tout ce dessus audit seigneur, le jour suivant ladite transaction ».

Oui mais tout n'était pas fini pour autant, car nous trouvons une autre pièce du procès, datée de 1575, sans précision exacte de jour, intitulée « Contredits d'Odet de la Faye » dont nous allons tirer la substance. « La partie de noble Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Mareuil, contredisant, etc... ».

Premièrement. « Plaise avoir en considération la qualité dudit sieur de Mareuil qui est gentilhomme d'ancienne maison, lequel, ou ses devanciers, avaient plusieurs grands beaux biens au lieu de la Mothe consistant en demeure noble, château, marque de toute espèce de forteresse avec justice audit lieu et juridiction... lesquels biens furent échangés (accord de 1518)... ledit de la Faye veut jouir des dits biens, à sa famille venus par cet échange, avec tous droits et faculté de liberté que les seigneurs gentilhommes ont coutumes de jouir en leurs places et seigneuries... »

« Ledit de Salignac aurait voulu priver ledit de la Faye de sa liberté contre bonne foi et nature des contrats ci-avant cités et le troubler à l'édification d'une maison ou tour joignant en sa maison et dans les enclaves dudit lieu de Mareuil et en lieu plus commode. »

« La privation de sa liberté de bâtir serait pour lui un dommage si sensible, que cela lui ferait regretter les biens que ses prédécesseurs avaient échangés, assis en la juridiction de la Mothe. Il ne nie point les droits dudit Salignac, mais fait remarquer que l'édifice qu'il fait construire ne peut préjudicier à ses droits, que si l'on insinue qu'il s'arme contre le Roy, il n'est pas chose plus fausse vu qu'il a toujours vécu en son obéissance. »

« Le fait d'avoir donné en échange une maison noble (31) audit de la Faye dans Mareuil n'entraîne pas l'interdiction de bâtir à sa guise là où il lui semblera bon sur sa juridiction, ceci n'étant d'ailleurs pas porté dans aucune des transactions. »

Le seigneur de la Faye conclut qu'il ne doit pas être troublé dans son édifice mais encore que la permission doit lui être accordée de le terminer, et faisant la promesse de ne préjudicier en rien aux droits du seigneur dominant, il indique que la procédure engagée l'a été plus par malice que par droit par le seigneur de Salignac.

Presqu'aussitôt, et toujours en 1575, une consultation fut faite à Sarlat pour « M. de la Motte Feneloun », consultation donnée par le Lieutenant-Général de Sarlat, de Calez et d'Aillac. Il y fut dit que « le seigneur de la Faye, oultre la maison que ledit seigneur de Salignac avait fait édifier (*sic*) à feu son père, laquelle est cy lieu bas, a acheté la maison d'ung de ses paysans sise au lieu hault, joignant le lieu où *souloit être l'ancien château de Mareuil* (32) sur laquelle maison ledit de Salignac a encore son droit de guet... ».

Le Conseil dans ses attendus dit que le seigneur de la Motte étant le haut sgr du lieu et le seigneur de la Faye son hommager et vassal, ce dernier ne peut faire édifier ladite tour « ny une forteresse avec machicoulis, créneaux, barbacane ou canonnière », bien qu'il soit coseigneur par moitié de la justice moyenne et basse, sans avoir permission et licence dudit seigneur de la Mothe, parce que « hic sunt meri imperii » appartient à hault sgr du lieu qui est le seigneur de la Mothe...

Nous ne possédons pas toutes les pièces de ce procès (qui durent être nombreuses !!), mais en 1579, en juillet, un brouillon d'acte passé entre François de Salignac, évêque de Sarlat et noble Odet de la Faye, écuyer, dit : « Entre François de Salignac, évêque de Sarlat, haut et puissant seigneur messire Bertrand de Salignac de la Motte Fénelon, vicomte de St-Julien, baron de Lobert, chevalier

(31) Maison stipulée dans l'accord de 1518 ; on retrouvera plusieurs fois l'indication d'une maison parfois dénommée « Château-Bas », qui devait se trouver dans la terre qui fait l'angle de la route de Lamothe-Fénelon à Mareuil et de la route de Mareuil à Saint-Julien-de-Lampon, le chemin de la chapelle Saint-Georges et la ligne de chemin de fer de Paris-Toulouse.

(32) Ceci confirmerait qu'il y avait eu et qu'il subsistait encore, sur le lieu haut, les restes d'une forteresse, comme l'a avancé M. de Saint-Saud dans la généalogie des de Bideran en 1896. Peut-être même la tour actuelle est-elle un vestige de cette ancienne forteresse. Il est dit, dans le brouillon de 1575, que le sieur de la Faye voulait « coiffer » une tour ; sans doute, la faire remettre en état et couvrir... les textes ne sont pas précis dans les descriptions.

de l'ordre du Roy, conseiller d'Etat et privé de S.M., faisant pour et au nom de haut et puissant seigneur Jehan de Salignac, seigneur de la Mothe de Massaut, de Fénelon et de Mareuil, gentilhomme ordinaire de la chambre, absent, d'une part, et noble Odet de la Faye (*sic*), écuyer, coseigneur de Mareuil d'autre... » Les seigneurs de Salignac poursuivent l'action de dénonciation que feu Armand de Salignac leur père avait intentée contre Odet de la Faye à cause d'une tour et maison forte qu'il bâtissait au lieu de Mareuil au préjudice de l'autorité, prééminence, guet et autres droits des seigneurs de Salignac.

Odet de la Faye avait été condamné par sentence du Sénéchal, siège de Gourdon, confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse, « à démolir tout ce que au préjudice de ladite dénonciation il aurait édifié, avec dépens ». Il prétendait malgré cela pouvoir achever son bâtiment, et construire à nouveau.

Donc, Odet ne voulut pas s'incliner, et continua le procès, il obtint une autre transaction, faite en la ville de Sarlat le 25 juillet 1579, qui lui accorda toute licence de bâtir à sa guise et qui réglait comme il le désirait la question du juge et de la justice de Mareuil. Cette transaction ne fut vraisemblablement pas acceptée par les Salignac, et un projet d'arbitrage fut établi le 12 mai 1580 au château « de Fonolon » en Périgord. Y furent constitués noble et puissante dame Aymée de Laut, dame de Lamothe-Fénelon, agissant pour et au nom de noble et puissant seigneur Jehan de Salignac, seigneur de Lamothe-Fénelon et Mareuil, son fils, et noble Guy de la Faye, seigneur de Trénals, pour et au nom de noble Audet de la Faye, coseigneur de Mareuil, son père. Après avoir passé en revue tous les sujets de contestation, on convint d'un arbitrage obligatoire pour chacun, à peine d'une amende de cinq cents écus contre celui qui contreviendra — les arbitres seront au nombre de trois — membres du Parlement de Toulouse ou du Présidial de Cahors, un de chaque côté, et le troisième, conjointement par les deux seigneurs ou par les deux arbitres.

Le sieur de la Faye pourra continuer de bâtir, sous caution de s'engager à démolir, si les arbitres jugent qu'il a outrepassé ses droits « en la forme et manière qu'il doit garder en son bâtiment » la haute justice et l'hommage devant appartenir au seigneur de Salignac. Cet arbitrage fut loué et ratifié par Audet de la Faye, qui approuva tout ce que son fils avait fait en son absence, et il offrit de donner immédiatement caution sur tous ses biens, le 22 mai de cette année de 1580. Ces clauses furent suivies le 3 novembre 1581,

d'une transaction instituant l'arbitrage du Parlement de Toulouse où tous les motifs furent à nouveau évoqués et consignés, et où les parties s'engagèrent à obéir entièrement et parfaitement à l'ordonnance stipulant qu'en cas de dérogation à ce qui avait été convenu, le contrevenant serait tenu « bailler à l'acqueçant et payer la somme de cinq cens écus ».

Le dernier document que nous possédons sur cette affaire a trait aux accords des 3 novembre 1581 et 20 février 1582, faits au château de la Motte de Massaut par noble Aymée de Laut, faisant pour et au nom du seigneur de la Mothe, son « frère » (*sic*), (ce qui constitue une erreur puisque nous avons vu qu'elle agissait au nom de son fils), et noble Guy de la Faye, faisant aussi pour et au nom de son père, et par ces accords, ils décidèrent de prolonger l'arbitrage du 3 novembre 1581 « jusqu'au quinzième jour du mois de juin prochain (1582) ».

Y eut-il d'autres actes concernant ce procès ?, nous l'ignorons. Toujours est-il que la tour de Mareuil est encore debout et le château fut habité comme on le verra plus loin. (A suivre).

# LA SEIGNEURIE DE PEYRES AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE

(commune du Vigan)

Sans doute par paresse intellectuelle, défaut de documentation, avons-nous trop tendance à identifier paroisses et seigneuries entre elles et ensuite avec la commune qui aujourd'hui porte le même nom (1).

Nous voudrions faire connaître une petite seigneurie qui eut son individualité propre bien que située pour une grande part dans l'ancienne paroisse du Vigan et sur le territoire de l'actuelle commune de ce nom dont elle occupait toute la partie Nord.

\*  
\*\*

Un acte postérieur de quelques années à la fin de la Guerre de Cent Ans offre une vue d'ensemble de la seigneurie (2).

Le 5 décembre 1467 à Gourdon, dans la maison de M<sup>e</sup> Géraud de Valle, bachelier ès lois, lieutenant du Sénéchal et juge ordinaire de Peyres (3), les tenanciers de ce lieu firent reconnaissance à noble Guidon de Roffinhac (4), seigneur de Cavanhac, Cosatges et Peyres représenté par son juge ; ils reconnaissent tenir « à longo tempore » :

1° Tout le lieu de Peyres et ses appartenances.

2° Les mas ou terroirs de La Gardela, Mayrinhac, Latrelha, Puechrigal, La Bordaria Sotirana, La Bordaria Sobirana, La Vayssiéra, Granolhos et Drulha adjacents au lieu de Peyres et situés dans les paroisses du Vigan, Payrac et Nozac.

Cet ensemble est confronté par le chemin de Gourdon à Payrac, le chemin de Nozac vers St-Projet, les terres de la borie de Mayrinhac, les terres du lieu de Camino (Camy) chemin précédent entre deux, le chemin antique du Vigan à Payrac par le Pech Mercadier, l' « Iter antiquum sive Trossolier quo itur de Gordonio versus Ruppem Amatore » passant derrière le pech de Drulha

(1) Cf. L. D'ALAUZIER, *Paroisses et Communautés*, « B.S.E.L. », 1957, I, pp. 52-54.

(2) *Archives du Château du Vigan*, II, L. 15, n° 1 parchemin.

(3) et de la plupart des seigneuries du Gourdonnais.

(4) Famille du Limousin dont cette branche qui possédait Chavagnac, diocèse de Sarlat, Cousages, diocèse de Limoges et Peyres.





et partageant ce terroir, le chemin du Vigan à Souillac, les terres de la borie de Lestroa et les terres de la borie de Bernisso.

3° Le « fach » de Cisternas, paroisse de Payrac, confrontant le chemin antique du Vigan à Payrac par le Pech Mercadier, les terres du lieu de Camy avec chemin précédent entre deux, la rivière de Cisternas, la fontaine de Cisternas, les terres de la borie de la Séguinia, le chemin du Vigan au Moulin de Loyssa (4 bis) et avec les terres de la « meytadaria » de Bernard Tocaven.

Géraud et Louis Debat et Barthelemy Chavenier tiennent trois sixième en indivis, Jean, Géraud et Antoine Stiu un autre sixième, Jacques, Antoine et Raymond de Val un sixième, Jean 1<sup>er</sup> né, Jean 2<sup>e</sup> né et Jean 3<sup>e</sup> né Bastit le dernier sixième. Le moulin de Peyres a été acquis par M<sup>e</sup> Guillaume de Bat de J. Vacquier du Vigan et de Louis Bridole de Gourdon.

Le cens indivis est de 12 setiers de froment et 3 d'avoine mesure de Gourdon. 4 l. 1/2 en argent, 12 gelines, avec acaptes, payables les céréales à la St-Michel de septembre et le reste à Noël. Le passage qui suit est difficile : trou, parchemin usé ; on lit cependant que les tenanciers reconnaissent que Guidon de Roffinhac à la justice haute moyenne et basse avec le « merum et mixtum imperium » sur les lieux cités. Ils sont « homines talhabiles... justiciabiles » mais seulement, semble-t-il, aux quatre cas ici énumérés. Ils payeront 3 livres tournois pour chaque cas. Parmi les témoins « Dominus » Guillaume de Camino senior prêtre, chanoine du Vigan (5), Bernard Albarelh de Montfaucon...

L'acte a été reçu par M<sup>e</sup> Etienne de Marsis, notaire royal et impérial de Gourdon (6).

En partant de ces données, nous avons essayé de tracer une carte de la seigneurie : Au Nord-Ouest, nous avons pour limite un chemin rectiligne de Gourdon à Payrac qui suit les crêtes et franchit sans s'attarder la vallée de la Melve. Puis les terres de la borie de Mayrinhac qui sont à la fois dans et hors de la seigneurie, le chemin de Nozac à St-Projet très reconnaissable. Le Pech Mercadier dont le nom s'est conservé dans le « Bois Mercadier » du dernier cadastre. Le chemin « Trossolier » est dit au xvii<sup>e</sup> siècle « chemin grand de Gourdon à Relhaguet ». La limite occidentale est moins facile à préciser : chemin du Vigan à Souilhac. Nous pensons qu'il s'agit du chemin du Vigan à Nozac

(4<sup>bis</sup>) Ce moulin avait-il un si grand « rayonnement » ? On trouve un chemin de Gourdon à l'Ouyse, mais aussi un chemin de Montfaucon vers le moulin de Loyssa en 1501. (Fonds Valon, *Reg. Mostolac*, f<sup>o</sup> 15).

(5) De la famille des « Camy d'Aymare », possesseur du domaine de la Melve. Il est en outre en 1467 recteur de St-Projet et notaire de l'Official.

(6) Il est dit ailleurs prêtre et notaire.

cité dans un acte de 1448 (7), un bail à fief du domaine voisin de la Melve (Melba), qui confronte le chemin précité et le « Pueg lo Buo ». Le boriage de Lestroa est connu, il ne reste qu'un moulin. Une transaction postérieure, de 1559, précise qu'il se trouve dans la juridiction de Gourdon, la limite passait à un jet de pierre du moulin. Quant à la borie de Bornisso, nous n'avons pu la localiser. On sait seulement que les Guyot de Camy se disaient seigneurs de Camy et du Bornisso en 1722.

Les limites du « fach » de Cisternas sont un peu floues. Le chemin antique du Vigan à Payrac semble à cet endroit un tronçon de l'ancienne route de Paris à Toulouse mentionnée dans le cadastre rénové. Elle passait au Pech Mercadier et descendait probablement vers le Bouyssou. La « meytadaria » de Bernard Tocaven est vraisemblablement le lieu dit « La Metadarie ». Ces divers mas ou terroirs ont été localisés sans difficulté à l'aide des cadastres et de l'état des sections à l'exception de la borie de Mayrinhac. Pour celle-ci, il faut partir du village de Revers (cadastre rénové et prononciation actuelle) puis Reveil (carte d'Etat-Major). Le cadastre du xvii<sup>e</sup> siècle mentionne le village de Revel, Rabel et plusieurs tenanciers de ce nom. Or, en 1467, Jean et Antoine Rabel habitent la borie de « Mayrinhaco » paroisse du Vigan (8). Nous sommes habitués à ces mutations de microtoponymes dans la partie occidentale du Quercy et plus particulièrement à la fin du xv<sup>e</sup> et au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Le mas voisin de La Gardelle est dit en 1510 « de Gardela sive del Debat » (9). Nous reconnaissons le nom des tenanciers de 1467. Les frères Bastit occupent le village de Lavayssière en 1469 (10). La Gardelle appartient à la paroisse de Nozac ; Mayrinhac, Lavayssière et Peyres sont dans celle du Vigan ; Cisternas, paroisse de Payrac.

En somme, ce territoire à cheval sur trois paroisses correspond sensiblement au bassin supérieur du ruisseau de la Melve. Les limites sont des lignes de crête, sauf au Sud-Ouest, où des hauteurs comme le « Pueg lo Buo » se trouvent dans la juridiction de Gourdon. Ces limites, sauf la notable exception de Lestroa, sont aujourd'hui celles de la commune du Vigan.

En 1467, une douzaine de tenanciers se répartissent, semble-t-il, dans six ou sept exploitations. Sont-ils originaires de Peyres ? Sont-ils venus d'ailleurs lors du repeuplement ? Nous l'ignorons. Ils déclarent le 5 décembre 1467 tenir ces fiefs « à longo tempore »,

(7) Arch. du Château du Vigan, II, L. 28, n° 3, parchemin.

(8) A.C. Gourdon, FF 18, f° 36, v°.

(9) A.D. Lot J., 24, f° 2.

(10) A.C. Gourdon, FF 18, f° 89.

mais le 30 mars précédent Géraud et Louis Debat, Barthelemy Chavenier et Raymond Bastit affirmaient au Juge par l'organe de M<sup>e</sup> Guillaume de Bat, notaire de Peyres, qu'ils avaient commencé à partager les possessions de la juridiction de Peyres et à planter des bornes suivant ses ordres. Ils s'engageaient, eux, leurs frères et leurs fils, à respecter ces limites (11). Cela implique évidemment une réorganisation récente.

Le cadastre de 1676 (12) dénombre 85 tenanciers résidant dans la seigneurie et une quinzaine aux environs : Le Vigan, Payrac, Gourdon...

Nous ne savons pas davantage à quelle époque les Roffinhac Limousins firent l'acquisition de Peyres. Guidon en était seigneur en 1467. Ce fief ne fut pas dénombré en 1504. Un François de Roffinhac, fils aîné d'un Guidon, est dit en 1537 « écuyer, licencié en droit, seigneur de Peyres » (13). Le 1<sup>er</sup> mars 1559 (n.s.) une transaction passée à La Gardelle met fin à un procès devant le Parlement de Toulouse entre noble Antoine de Pelegry seigneur de Peyres et le Syndic et les consuls de Gourdon au sujet des limites du tènement de Lagardelle. Ce jour, noble Gal de Pelegry, chanoine du Vigan, faisant pour Antoine son frère, et M<sup>e</sup> Etienne Puniet, consul de Gourdon, ont planté des bornes entre les juridictions de Peyres et de Gourdon. Ces bornes portent sur une face les armoiries de la ville de Gourdon et sur l'autre celles des Pelegry (14).

L'acte de 1467 prouve bien que Peyres était non une simple directe mais une seigneurie réelle avec toute justice et le « merum et mixtum imperium ». La formule « homines talhabiles et justiciabiles » est vraisemblablement un vocabulaire hérité des questaux. Il ne convient pas de lui donner un contenu juridique trop précis. En fait, les tenanciers devaient seulement payer 3 lt par cas ; le reste est clause de style.

Nous croyons qu'il serait opportun de réaliser un atlas des seigneuries et des paroisses du Quercy vers 1450, car cette seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle peut être considérée comme une charnière aussi bien du point de vue de l'histoire générale que de celui plus étroit de l'évolution de la Société rurale en Quercy.

Jean LARTIGAUT.

(11) A.C. Gourdon, FF 17, f<sup>o</sup> 60, v<sup>o</sup>.

(12) A.C. Gourdon, CC, 13.

(13) *La Maison de Roffignac*, partie documentaire, tome III, p. 328, Périgueux, Castel Fadèze, 1914.

(14) A.C. Gourdon, FF 26, parchemin.

## Quelques réceptions officielles à Cahors

Avant la récente visite du Président de Gaulle, Cahors a connu quelques réceptions officielles de membres de familles royales ou de hauts personnages de l'Etat. Des pièces d'archives, des comptes rendus de presse et des documents privés permettent d'évoquer par exemple les visites de Poincaré en 1913, de Gambetta en 1881, de la Duchesse de Berry en 1829, du duc d'Angoulême en 1814, de la Dauphine Catherine de Médicis en 1543, du duc d'Anjou en 1470, de Charles le Bel en 1324.

Nombre de Cadurciens ont souvenance de la visite du Président Raymond Poincaré en 1913. Son voyage, de caractère exclusivement touristique, avait été organisé, à l'instigation de M. Henry de Jouvenel, par la Fédération des Syndicats d'Initiative Limousin-Quercy-Périgord, dont il était président, et s'est déroulé dans les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne.

Le Président arriva dans notre ville le samedi 13 septembre, fin après-midi, après avoir déjeuné au château de Montal. Il fut reçu à la Barre par les autorités locales et descendit en voiture le Boulevard jusqu'à la Mairie acclamé par la population.

A la Mairie, où il fit un arrêt, il lui fut remis comme souvenir de son voyage *l'Histoire du Quercy* de Lacoste, en 4 volumes reliés, dans un coffret de la Renaissance.

Après cet arrêt : trajet en voiture par la rue du Lycée (nom d'alors de la rue Wilson), le pont Valentré, la fontaine des Chartroux, le Boulevard, la rue Fénelon (nom d'alors de la rue Clémenteau), la Place du Marché et la Préfecture, où devait loger le Président.

La ville avait été abondamment décorée et avec beaucoup de goût. Couvert de la poussière de la route — un détail dont les Cadurciens se souviennent — le cortège défila sous les portiques, les arcs de triomphe, entre des haies d'arbustes et de feuillages. On admira particulièrement, par leur hauteur, l'arc de triomphe de la Place Thiers et celui du Théâtre. L'Alimentation s'était également signalée place du Marché par une belle décoration.

Il y eut le soir à la préfecture avant une garden-party dans le jardin dominant le Lot, un diner offert au Président par le Conseil

Général où le menu comportait notamment truites de Vers, truffes au vin blanc, croustade à la cadurcienne, les perdreaux du Pech d'Angély, et, dans la gamme des vins, les meilleurs « Vieux Cahors ».

En 1881, Cahors reçut pendant quatre jours Gambetta, alors Président de la Chambre des Députés, venu inaugurer le Monument des Mobiles.

Notre hôte arriva par le train *via* Libos — la ligne Cahors-Brive n'existait pas encore — et trouva à la gare son père que fait revivre pour nous, avec son collier de barbe blanche, un beau portrait de notre Musée. Accueilli par le préfet Bargeton et le maire Reilhé, il se rendit à l'Hôtel des Ambassadeurs, où il logea pendant son séjour et reçut nombre de délégations.

Le soir-même de cette arrivée, il voulut que sa première visite fût pour son ancien lycée.

Le 26, Gambetta visita le Concours Agricole qui se tenait place Thiers. Le 27, eut lieu une grande Retraite aux flambeaux et le 28, l'inauguration du Monument des Mobiles où, dans son Discours, Gambetta, avec sa voix puissante et son verbe entraînant, sut mettre l'accent sur notre foi en l'avenir. Le soir, se tint dans la cour du lycée un banquet de 1.200 couverts, au prix de 20 fr. par tête, dont les convives étaient non seulement de Cahors et du département, mais aussi des pays voisins.

Notre hôte quitta Cahors le lendemain.

Reculons dans le temps, au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

En août 1829, Cahors accueillit la duchesse de Berry. Pour connaître l'événement, nous devons nous en rapporter à un Cadurcien, Etienne Fontaine, né dans les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle et mort vers 1890. Il avait pris soin, durant sa vie, d'écrire ses souvenirs et de recueillir une foule de renseignements, historiques et anecdotiques, glanés de-ci de-là dans une série de registres que possède la Société des Etudes du Lot. Dans trois grandes pages, il nous conta ce qui s'était passé ; il était d'ailleurs bien documenté, ayant fait partie comme sous-lieutenant d'une garde d'honneur auprès de la Duchesse, que commandait M. de Fontenille.

La Duchesse, qui passait à Cahors dans un voyage de retour à Paris, fit son entrée par le Pont Valentré, le Pont Vieux étant en réparations. La garde d'honneur était allée la joindre à quelques kilomètres et elle fut reçue à son arrivée chez nous par un harangue du maire, M. de Regourd. Le cortège se rendit à la Préfecture

par des rues pavoisées au milieu des acclamations de la foule. A la Préfecture, où, à son arrivée, un groupe de jeunes filles jeta des fleurs devant elle, il y eut des réceptions jusqu'au dîner, qui fut suivi d'un bal.

Le lendemain, Son Altesse assista à un service à la Cathédrale où elle fut reçue par Mgr. d'Hautpoul. Elle visita dans la matinée l'Hôpital et le Bureau de Bienfaisance. En ville, il y eut des réjouissances populaires et à 9 heures, un feu d'artifice sur la Place du Marché, auquel la Duchesse mit le feu de la fenêtre de la Préfecture où elle était.

L'illustre visiteuse repartit le lendemain à 5 heures du matin, accompagnée jusqu'à quelque distance par sa garde d'honneur.

A son retour à Paris, elle écrivit une lettre de remerciements à M. de Fontenille, et, par son intermédiaire, envoya à chaque membre de son escorte une médaille commémorative de son passage à Cahors offrant d'un côté son portrait et de l'autre celui du Comte de Chambord. M. de Fontenille reçut de son côté une tabatière en or.

Pour terminer ce récit, un petit côté de l'événement. Avant la venue de la Duchesse, la garde d'honneur une fois constituée, — une trentaine d'hommes, — s'était réunie en un fin repas amical chez la femme Petitjean qui tenait une modeste auberge ayant réputation de bonne chère. Jugeons-en d'après ce menu :

Soupe de bœuf, mouton et jambon. - Civet. - Gras-double. - Gigue de mouton aux haricots. - Quartiers d'oie à l'oseille. - Pommes de terre frites. - Poulets rôtis. - Diverses salades et champignons. - Dessert : divers fromages, un trocadéro (ce devait être un gâteau), confitures, gelées diverses. - Trois bouteilles de vin par personne, dont un de Frontignan. - Café au cognac. Punch. Coût 6 fr. pour le repas plus 0 fr. 40 pour le café et 0 fr. 20 pour le punch.

Passons tout au début de la Restauration, en 1814.

Cahors, très royaliste à ce moment, fit une réception enthousiaste au Duc d'Angoulême. Nous en avons le récit dans un procès-verbal officiel rédigé par M. Richard, 1<sup>er</sup> adjoint faisant fonction de maire, et publié en une plaquette-souvenir. Le *Journal du Lot* donna aussi un compte rendu.

Le futur dauphin arriva vers les 2 heures de l'après-midi, le 1<sup>er</sup> août, en retard de plusieurs jours. Il devait primitivement, en effet, être à Cahors le 26 juillet, mais un bal prévu pour cette date eut lieu quand même pour faire patienter la population.

Le cérémonial de l'arrivée comportait l'escorte d'une garde d'honneur commandée par M. Garrigues de Flaujac. Elle alla à

la rencontre du duc avec le préfet, M. Petit de Beauverger, et le maréchal de camp Rouget. Puis, à l'entrée du faubourg St-Georges, il y eut un échange de harangues entre M. Richard et Son Altesse qui, au Pont Vieux, quittera sa voiture pour monter à cheval et gagner la Préfecture.

La décoration sur son passage était des plus somptueuses : arcs de triomphe, guirlandes, floraison de drapeaux blancs. En un point du parcours Son Altesse rencontra un groupe de cinquante demoiselles de la ville qui jetaient des fleurs sur son passage. Le procès-verbal officiel mentionne que place Royale (Places Chapou et du Marché actuelles), 10.000 voix criaient à la fois : « Vive le Duc d'Angoulême ! Vive le Roi ! ». « Et cette scène touchante, — je cite le procès-verbal — arrachait des larmes de joie à tous les spectateurs... ».

A la Préfecture, Son Altesse descendit de cheval au pied du grand escalier. Il y eut dans la soirée de nombreuses réceptions : Conseil Général, corps municipal et autorités, dames de la ville.

Le duc d'Angoulême offrit à dîner à une vingtaine de personnes qu'il avait désignées. A 9 h., il ira assister à un feu d'artifice depuis le jardin de la Préfecture et se rendra ensuite au bal qui se tenait dans les salons, en y restant jusqu'à 11 heures.

Le départ de Son Altesse eut lieu le lendemain. La garde d'honneur l'accompagna jusqu'à près de 2 lieues, le Préfet et le Commandant du Département se tenant à cheval aux portières de sa voiture.

En 1542, ce fut la Dauphine Catherine de Médicis qui passa par Cahors, le 12 septembre, en allant rejoindre son auguste époux à l'armée de Roussillon, où il était en camp de bataille devant Perpignan. Un de nos livres consulaires, le *Livre Tanné*, nous a laissé le récit de ce passage, à son folio 197.

Quatre consuls, en robe de chaperon, leur syndic M<sup>e</sup> Jacques Delbru, leur procureur J. Arnaldi, M<sup>e</sup> Léonard de Cazelles, lieutenant en la Cour du Sénéchal, des régents de l'Université et divers notables allèrent à sa rencontre.

La princesse venait de Catus où elle avait diné et était dans une litière couverte de velours. Les consuls mirent pied à terre pour la saluer et le cortège s'achemina vers la Barre où l'artillerie de la ville la salua « moult merveilleusement ». Les chanoines et le clergé de la ville étaient venus jusque-là et lui présentèrent les reliques à adorer. Mais alors survint la pluie. La princesse resta dans sa litière, accompagnée par les consuls à pied portant un dais de satin où étaient les armes du roi avec une bordure de dauphins

et d'hermines. Le cortège franchit la porte del Miral, proche de l'église St-Barthélémy, traversa la Citadelle et par un parcours qu'il est encore possible de suivre par les rues des Soubirous et du Château du Roi dont les noms ont remplacé celui de l'ancienne grand'rue, parvint ainsi à l'Evêché où la Dauphine fut reçue par les gens de Monseigneur. Une heure après, un cortège, hautbois en tête vint lui « faire la révérence » et lui présenter les cadeaux de la ville : 6 barriques de vin blanc et claret, 24 quarts d'avoine, 12 torches de cire de 2 livres, 12 boîtes de dragées. « La dite dame les reçut benignement et print le dit présent moult pour agréable ».

Le lendemain, la dauphine vint à la cathédrale où les Chanoines lui présentèrent le Saint-Suaire. Elle partit ensuite dans sa litière, suivie par les Consuls jusqu'à la Croix-de-Fer où finit la juridiction de la ville et où ils prirent congé en se recommandant à ses bonnes grâces. « Elle leur déclara que leur ferait plaisir où elle pourrait », ainsi en a dit le procès-verbal de François Neulat, notaire greffier.

Le 9 février 1470, « que plouvia et tombabo de neou tout le jour », le duc de Guyenne vint présider à Cahors les Etats de Guyenne qu'il avait convoqués dans notre ville où il fera séjour. Il arriva par la Barre, venant de St-Pierre-la-Feuille à mi-chemin duquel étaient allés le joindre nombre d'habitants et les consuls. Ces derniers l'accompagnèrent sous un dais qu'ils portaient eux-mêmes jusqu'à la cathédrale où il adora les reliques, puis à la maison du prieur de Moutanhols où il logea. Le lendemain, les consuls lui firent la révérence et il reçut, suivant l'usage, de beaux présents (Livre tanné des archives municipales, fol. 133).

Nous terminerons ces quelques exemples de la visite de grands personnages par la mention d'un passage royal.

Le 8 janvier 1324 Cahors eut la visite du roi Charles le Bel accompagné de la reine. Il venait de Rocamadour, où il avait fait ses dévotions, par Labastide-Fortunière. Les consuls allèrent le joindre à cette dernière localité. Les remparts de la presqu'île et la porte de la Barre n'existant pas encore, c'est à la porte del Miral de la vieille ville qu'ils furent accueillis. La ville les reçut avec grand éclat, et ils reçurent de nombreux présents en nature pour les besoins de leur escorte.

Le roi et la reine repassèrent chez nous le 20 février, se dirigeant à nouveau vers Rocamadour.

J. FOURGOU.



## Bibliographie sur Pierre de Montmaur

Nous avons publié dans le premier fascicule de notre Bulletin de 1962 l'intéressante conférence que voulut bien faire, sur Pierre de Montmaur, à la séance publique annuelle de notre Compagnie, notre confrère, Guy Charrière.

Comme complément, nous croyons utile de donner une bibliographie concernant cette personnalité quercynoise du XVI<sup>e</sup> siècle, dont les documents et références sont en grande partie fournis par la Bibliothèque de l'abbaye de Solesmes et les recherches du R.P. Dom Guy Oury.

*Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, tome 7, 1882. Pierre de Montmaur, le Parasite, par M. F. LAROUSILLE.

*Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, oct.-nov.-déc. 1881, p.

*Histoire de P. de Montmaur*, par DE SALLENGRE, Edition de la Hage, MDCCXV (1715).

*Biographie Universelle de Michaud*, article de WEISS.

*Histoire de la vie et de la mort du Grand Mogor* (p. 29-36).

*Archives de Limoges*, Manuscrits de BOSVIEUX.

*Eloge historique du sieur Gomor au Recueil d'Hadrien de Valois*.

*Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*, de BOUILLET, 1851, p. 1248.

*Dictionnaire universel Larousse*, tome II, p. 517.

*Dictionnaire des communes de Combarieu, Bétaille*, p. 21.

*Biographie des hommes célèbres du Lot*, par J.-B. VIDAILLET, p. 429.

*Grande Encyclopédie*, page 260, tome 24, Célèbre parasite français, 1576-1648.

*Vita Gargilii Mamuroe parasito-pedagogi*, 1643, in-40, de Montmaur Licinius de Menago.

LA MOTHE, LE VAYER, *Le parasite Mormon, histoire comique*, 1659, in-8°.

H. DE LALENGRE, *Histoire de P. de Montmaur*, La Haye, 1715, 2 volumes, in-8°.

- Chanoine SERRURIER-DUBOIS, *Une paroisse du Quercy à travers 7 siècles (1100-1800)*, Martel et ses annexes, Aurillac, 1927, p. 192.
- VIGNEUL DE MARVILLE, *Mélanges*, p. 86.
- BAYLE, *Dictionnaire*.
- BALZAC, *Lib. Cam.*, p. 113.
- Nicolas BOURBON, *Epistole*, 5.
- FURETIÈRE, *Nouvelle allégorique*, p. 101.
- L'Abbé DE MAROLLES, *Mémoires*.
- GOUGET, *Mémoire sur le Collège royal*, t. 1, p. 555-566.
- MORERI, *Grand Dict. Historique*.
- MÉNAGE, *Origines de la langue française*, p. 510. - *Vita Gargitu Mamurrae...*
- BOILEAU, *Satire I*.
- VAVASSEUR, *De Epigrammate*, c. 10, p. 98.
- SABATIER, *Les trois siècles*, *Journal des savants*, 11 août 1692, Remarques de l'abbé JOLY sur le Dict. de BAYLE.
- VALESIANA.
- Firmin DIDOT, *Nouvelle Biog. génér.* (Martial Audoin).  
*Biographie universelle anc. et moderne* (WEISS) - XXX, 1821, p. 1-3.
- C. C. WEBSTER, *A note on the pedant parasite, Pierre de Montmaur dans Harvard Studies*, t. XIX (1937), p. 291-396.
- Aux archives départementales du Lot :
- Sur la famille de Montmaur : voir F. 53, F. 470, B. 1289, 1290, 1300, 1322, 1328, 1426, 1431.
- J. B. CHAMPEVAL DE VYERS, *Figeac et institutions religieuses avec un état des fiefs du Haut-Quercy*, Cahors, s.d., p. 158, 159, 165, 166, 172, 174, 211.
- BALZACIUM (Ad. Joan. Lud.), *Gardilii Macronis parasito sophistae metamorphosis Lutecaa*, s.d. (1650), 1124 grav. 2.
- BERNARDIN (N. M.), *De Teno Monmauro graecarum litterarum professore regio et ejus obtrectanoribus cabuta quattuor Facultati litterarum parisiensi. « Thesim »*. Pariscis. Alph. Picard. MDCCCXCV, in-8°, p. 155, 1 fac-simili.
- BERNARDIN (N. M.), *Hommes et mœurs du XVII<sup>e</sup> s.* II. Paris. Soc. fran. d'Impr. et de Lib., 1900, in-8°
- CAMINADE (Henri), Montmaur, *Le Réformateur du Lot*, 11 fév. 1894.
- GREIL (L.), *Satire contre Montmaur helléniste quercynois*, XVII<sup>e</sup> s. *Le Grand Mongol* ; 1643.

## Un document du XIII<sup>e</sup> sur la Daurade de Cahors

---

En consultant le registre du notaire royal Cassan qui est le Ms. 141 du Fonds Greil conservé à la Bibliothèque municipale, nous avons remarqué que la couverture de ce registre (dérelié d'ailleurs), était un parchemin du XIII<sup>e</sup> siècle concernant l'église de la Daurade.

Ce sont des lettres de l'Official de Cahors portant arrentement par les religieuses et la prieure du couvent, Guillaume « de Arcu », à Guillaume de Laroque d'une maison située entre le couvent et la rue du « Pont du Port-Bullier » (actuelle rue du Pont-Neuf). Il est à noter qu'à côté du cens normal de 6 deniers caorcens et de l'acapte de 12 deniers, il est fait état d'une rente de 105 sols caorcens payable annuellement en deux fois, à la Saint-Salvi et à la Quadragésime.

Des conventions expresses sont passées entre les parties : ne pas faire d'ouverture donnant sur la basse-cour du couvent, sauf un jour de souffrance en petits carreaux (« veyrialia »), d'1/2 pied de haut (0,15 m. environ), et muni d'une barre de fer ; consacrer 10 livres caorcens aux réparations et entretien de la maison d'ici 4 ans, du droit de prélation des religieuses, etc...

Acte passé en la Cour de l'Official le samedi après les octaves de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (ce qui fait 11 juillet) 1299.

R. P.

---

# LES MENHIRS DU LOT

---

Les dolmens sont très nombreux dans le Lot : 285 d'après le recensement (très incomplet...) de 1880. Par contre, ce même inventaire ne donne que deux menhirs pour notre département. C'est dire que les menhirs du Lot font un peu figure de « parents pauvres » et que les études du mégalithisme dans nos régions ont été presque toujours consacrées aux seuls dolmens.

\*  
\*\*

## QUE SONT LES MENHIRS ?

Les menhirs, parfois appelés aussi « peulvans » par les anciens auteurs, sont de simples pierres plantées dans le sol. A leur sujet les archéologues (et les curieux...) se sont posés de multiples questions : à quelle époque ont-ils été dressés ? Dans quel but ? Par quels moyens ? Ont-ils une situation géographique particulière ?

On a longtemps pensé que menhirs et dolmens avaient été élevés par les Gaulois, mais on admet à présent que ces mégalithes sont l'œuvre de peuplades qui, à la fin du néolithique et à l'âge du bronze, habitaient nos régions (11). Ils auraient donc été édifiés entre 2500 et 1200 avant Jésus-Christ. On considère que menhirs et dolmens sont, plus ou moins, contemporains car, d'une part, ils ont des aires d'extension semblables, et, d'autre part, les objets trouvés au pied des rares menhirs qui ont livré du mobilier, étaient identiques à ceux des dolmens.

Nous savons depuis longtemps que les dolmens sont des tombeaux collectifs, des « caveaux » de famille ou de tribu, mais on n'a trouvé que fort peu de vestiges associés aux menhirs ; par conséquent, il est difficile de dire, avec certitude, pourquoi les menhirs ont été dressés. Delpon, qui fut le premier dans le Lot à s'intéresser à ces mégalithes, écrivait en 1831 : « Nous n'avons jamais trouvé à leur base ni ossements, ni fragments de poterie, ni aucun objet d'art. » (6, vol., I, p. 383). Actuellement, tout ce que nous pouvons dire, c'est que c'étaient des monuments de caractère religieux, symbo-

lisant, probablement, la fertilité et intégrés à un culte solaire (8, p. 10).

L'emplacement de ces monolithes mystérieux ne nous éclaire pas davantage sur leur but. Delpon l'avait déjà remarqué : « Ils sont placés, les uns sur des montagnes, quelques autres dans les vallées, un plus grand nombre sur les plateaux et appartiennent toujours aux roches qui constituent le sol où ils furent érigés. » (6, vol. I, p. 383).

Si le but précis des menhirs et le choix de leur emplacement nous échappent encore, nous savons parfaitement comment ils ont été faits et dressés. Les hommes préhistoriques choisissaient une roche que l'érosion avait isolée, ou détachaient eux-mêmes du sol le bloc qu'ils convoitaient, « l'association traditionnelle du feu et de l'eau froide faisant craquer les joints de la roche » (8, p. 4). On peut voir un exemple d'une telle extraction dans la carrière préhistorique qui se trouve à 200 mètres de la Pierre-Martine, à Livernon. Les dolmens et menhirs lotois étant faits de pierres semblables, leur extraction s'opérait de la même façon. Le bloc rocheux, plus ou moins débruti, était ensuite amené sur rouleaux à l'endroit voulu, puis, « le trou étant creusé pour l'érection, on devait y faire basculer le bloc, roulé au besoin sur un remblai en surélévation notable, ce remblai étant détruit après le calage définitif » (8, p. 6). Cela exigeait évidemment des efforts considérables et une organisation hiérarchisée de la société. On considère, par exemple, qu'il a fallu environ 3.000 hommes pour dresser le grand menhir de Locmariaquer (Morbihan), qui mesurait plus de 20 mètres de haut et dont le poids dépassait 300 tonnes (11, p. 31).

\*  
\*\*

### LES MENHIRS LOTOIS

Les menhirs de nos régions sont bien loin d'atteindre de pareilles dimensions. D'autre part, ils sont infiniment moins nombreux qu'en Bretagne. Pourtant, en 1831, Delpon en cite 37, sans (hélas !) nous dire exactement où ils se trouvent : « Nous en avons compté 37 dans le département, mais presque tous ont été mutilés et ne font pas saillie aujourd'hui au-dessus du sol de plus d'un mètre » (6, vol. I, p. 384). Le chiffre donné ne peut être considéré comme absolument certain car Delpon a pu, à l'époque, compter comme menhirs des bornes milliaires. Les seuls menhirs qu'il mentionne expressément sont un menhir de plus de 18 pieds de haut entre Gréalou et Cajarc et sept menhirs en triangle isocèle dans la commune de Livernon,

comprenant les deux menhirs de Bélinac : l'un, dressé, de 15 pieds de haut et 5 de large et l'autre, à 30 mètres du premier, de 20 pieds de haut pour 1 pied d'épaisseur et 5 « d'élévation à la base » malheureusement abattu au siècle précédent par des paysans chercheurs de trésor, ainsi que le précise Chaudruc de Crazannes en 1834 (4, p. 4-5). Chaudruc de Crazannes commente dans son article les découvertes de Delpon et ajoute qu'il existait aussi plusieurs menhirs dans le canton de Cazals.

En 1880 paraît un inventaire des mégalithes français. Seuls deux menhirs sont signalés pour le Lot. Mais, quelques années plus tard, en 1889, Castagné écrit : « Aujourd'hui nous en comptons, à peine, une quinzaine ; encore un autre demi-siècle, et il ne restera de ces étranges monuments que quelques rares vestiges » (3, p. 14). Il cite le menhir de Luzech, celui de Gréalou et un menhir de 3,30 mètres de haut sur la commune de Saint-Pantaléon (non loin du hameau de Villeneuve) qui fut, lui aussi, renversé un siècle plus tôt par des chasseurs de trésor (3, p. 15). Il le dessine pourtant dressé (planche IV), avec le menhir de Luzech et celui de Gréalou qui, avec ses 6 mètres de haut, serait de nos jours le plus élevé du Midi de la France. Ce sont les trois premiers menhirs lotois représentés.

Nous constatons avec quelle rapidité ces monuments disparaissent, puisque (si nous acceptons le chiffre de Delpon) ils sont passés de 37 en 1831 à une quinzaine en 1889. A l'origine leur nombre devait être assez considérable, car ils furent détruits systématiquement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en témoigne Marc-Antoine Dominici dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : « L'erreur des paysans les a encore, en quelques endroits en vénération, s'étant figuré que de les couvrir de fleurs, sans que personne le voye, cela les préservera des fiebvres et il ne fust pas long temps que feu Monseigneur de Cahors, faisant sa visite pastorale, apprit que dans un village le vulgaire superstitieux s'en allait, à certains jours de l'année, oindre en cachette un caillou d'une grosseur prodigieuse, planté sur un grand chemin, fit arracher et rompre ce caillou » (3, p. 16).

Lacoste, dans son *Histoire Générale du Quercy*, confirme les destructions de menhirs opérées par les évêques du temps et en particulier par Henri de Briquerville de la Luzerne (évêque de Cahors de 1693 à 1740) qui fit abattre de nombreux menhirs, car ils étaient l'objet d'un culte, les gens les oignant d'huile et les couvrant de fleurs à certaines époques de l'année (9, p. 21). Cet évêque ne faisait qu'appliquer le canon 20 du Concile de Nantes, en 658, qui précise : « ...Les pierres, que des gens, trompés par les ruses des démons,

vénèrent dans les lieux en ruines et dans les forêts, y faisant des vœux ou les y apportant, qu'on les enfouisse profondément et qu'on les jette dans un lieu tel, que jamais leurs adorateurs ne puissent les trouver. » Et pourtant, mille ans plus tard, ce culte était toujours vivace dans le Lot.

Lacoste précise par ailleurs, que l'on trouve des menhirs non seulement à Bélinac et à Luzech, mais aussi à : « Lalaurie, à Cénac et autres lieux » (9, p. 21).

Dans le *Journal du Lot* du 9 mai 1930, un article anonyme, reprenant certainement les indications de Lacoste, indique des menhirs « sur les hauteurs de Luzech, d'Albas, de Cénac et de Lalaurie », ajoutant toutefois que ceux de Cénac et de Lalaurie n'existent déjà plus. Dans cet article est décrite la Peyro Lebado de Lüzech (dont une photographie est publiée). Ce menhir de 2,50 mètres de haut présente un trou circulaire à mi-hauteur, particularité qu'il partage avec les menhirs de La Vacquerie (Hérault), de Draché (Indre-et-Loire), de Courgenay (Suisse), le « Men-an-Tol » à Saint-Just [Cornwall (Angleterre)], ou la « Pierre d'Odin » aux îles Orcades (11, p. 33).

En 1951, le menhir de Courtis, commune de Montgesty, a été présenté dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, par MM. Delpech et Maury. Enfin, en 1958, M. F. Niel, cite quatre menhirs pour le Lot (11, p. 85), sans indiquer leur situation.

Donc, à cette date, ont été décrits et représentés quatre menhirs (ceux des communes de Luzech, Montgesty, Saint-Pantaléon et Gréalou). Ont été mentionnés sept menhirs sur la commune de Livernon (dont deux à Bélinac) et certains menhirs (sans précision quant au nombre ou à l'endroit exact) sur les communes de Lalaurie et Cénac et dans le canton de Cazals.

### QUELQUES MENHIRS MAL CONNUS OU INEDITS

De nos jours subsistent seulement les menhirs de Montgesty, de Luzech et de Bélinac. Ce dernier est, sans conteste, le plus beau menhir du Lot. Il mesure 3,55 mètres de hauteur, 1,70 de largeur à la base et 1,05 au milieu, et son épaisseur moyenne est de 0,25. Au cours des âges, il s'est très peu incliné et est encore presque vertical. La base est large, lui donnant une bonne assise, et il s'effile vers le haut. Toutefois les nombreuses aspérités qui demeurent donnent l'impression que ceux qui l'ont érigé ont dressé la pierre sans la dégrossir, ne se souciant pas de lui donner un aspect régulier. Nous remarquons que le gel a abîmé le menhir et continue ses

ravages : des plaques de calcaire se délitent et tombent. De plus, ce beau menhir est déparé par de nombreux graffiti.

Le menhir voisin, dont parle Delpon, a disparu. Malgré toutes mes recherches il m'a été impossible de le retrouver. Il a été soit recouvert par la végétation, soit débité par les cultivateurs pour consolider des murettes. Par contre, à une vingtaine de mètres au nord-ouest du menhir, j'ai remarqué un grand tumulus, apparemment encore intact.

Dans le domaine de Mons, commune d'Assier, à 200 mètres, à droite de la voie ferrée Figeac-Brive et à 1 km. 600 d'Assier, se trouve un menhir de dimensions beaucoup plus modestes que celui de Bélinac puisqu'il mesure seulement 1,58 mètre de haut. La base est plus large et plus épaisse que le sommet, qui est très abîmé et a, certainement, perdu une bonne partie de son épaisseur (0,25 pour 0,40 d'épaisseur à la base). Ce menhir est légèrement incliné. Il se désagrège progressivement, se fendille et part en morceaux d'année en année. Il devait être plus élevé et l'érosion (ou le vandalisme...) l'a considérablement amenuisé.

Le domaine du Suquet, commune de Corn, Section A, n° 165 du Cadastre, possède deux menhirs, tous deux inédits. Le premier, très beau, possède la particularité d'être situé tout près de la ferme, à 2 mètres environ du mur. Ou plutôt la ferme a été bâtie près de ce monument, peut-être pour des raisons liées à un culte du menhir. En effet, cette ferme est très ancienne et remonte certainement à l'époque où l'évêque de La Luzerne dénonçait la vénération que, partout dans le département, l'on portait aux menhirs. Si celui du Suquet était jadis, pour les habitants de la ferme, un « porte-bonheur », il a certainement bénéficié lui-même de la présence de la ferme qui l'a protégé des déprédations. Il mesure 2,65 mètres de haut, sur 0,39 de large et 0,27 d'épaisseur moyenne. Les côtés ont été bien équarris, contrairement au menhir de Bélinac, et sa forme générale est d'une grande régularité, bien qu'il soit naturellement plus large à la base (0,65 mètre) qu'au sommet. Il est très profondément enterré et est resté parfaitement vertical. Le sommet a été très visiblement tronqué, ce qui permet de dire que le menhir devait avoir une hauteur voisine de 3 mètres.

A une centaine de mètres au sud-ouest de ce mégalithe, j'en ai trouvé un autre, beaucoup plus petit, mesurant 1,15 mètre de haut sur 0,67 de large (0,78 à la base) et 0,30 d'épaisseur moyenne. Très abîmé, il est aussi très incliné. Comme tous les menhirs du Lot que j'ai pu voir, il est en calcaire local et ne présente pas de sculptures. D'ailleurs, on n'a jamais signalé dans le Lot de statues-menhirs comparables à celles qui sont si nombreuses dans l'Aveyron.





MENHIR DU DOMAINE DU SUQUET

Un con  
ment d  
de la con  
phos (ch  
en un ra  
concluse  
dans le  
de un  
(existe)  
est de el  
pays, an  
d'ailleurs  
apparemment  
position  
moral, c'  
ville, les

proven -  
L'analyse  
Holl. S  
L'analyse DE  
es ont  
L'analyse, j  
ments  
p. 14  
L'analyse R  
L'analyse  
L'analyse (L)  
201, 2  
L'analyse (L)  
L'analyse (P.A.)  
194, 3  
L'analyse (L)  
p. 21, 1  
L'analyse (L)  
L'analyse  
p. 42  
L'analyse (L)

J'ai constaté que les quatre menhirs que je viens de décrire se trouvent dans une région riche en dolmens et en tumuli. Par exemple la commune de Livernon comptait dix-sept dolmens d'après Delpon (chiffre le plus élevé pour une seule commune dans le Lot) ; dans un rayon d'un kilomètre autour du menhir de Mons, j'ai personnellement constaté la présence de cinq dolmens et d'un tumulus et dans le même rayon autour des menhirs du Suquet, quatre dolmens et un tumulus.

Il existe donc bien un lien entre ces mégalithes. Ils ont certainement été élevés par les peuples qui vivaient de l'élevage sur nos causses, au deuxième millénaire avant notre ère.

Malheureusement, tant de menhirs ont été abattus dans notre département, qu'il est difficile de tirer des conclusions de leur répartition géographique. Tout ce que nous pouvons faire, pour l'instant, c'est les décrire, les répertorier, et, dans la mesure du possible, les protéger.

Jean CLOTTES,  
membre correspondant.

#### BIBLIOGRAPHIE

1. ANONYME. — « Peyro Lebado et Cairou ». *Journal du Lot*, 9 mai 1930.
2. CARTAILHAC (E.). — « Inventaire des monuments mégalithiques de France ». *Bull. Soc. Anthropol.*, Paris, 1880, p. 110-112.
3. CASTAGNÉ (E.). — « Les monuments primitifs du Quercy et les peuples qui les ont élevés ». *Bull. Soc. Etudes du Lot*, 1889, p. 5.
4. CHAUDRUC DE CRAZANNES. — « Coup d'œil chronologique sur les monuments historiques du département du Lot ». *Bull. Monum.*, 1834, I, p. 1 à 32. *Annuaire du Lot*, 1838. *Bull. Monum.*, 1841, VII, p. 32.
5. DELPECH (R.) et MAURY (J.). — « Le menhir de Courtis ». *Bull. Soc. des Etudes du Lot*, 1954, p. 138-139.
6. DELPON (J.-A.). — « Statistique du département du Lot », Paris, Bachelier, 1831, 2 vol.
7. DELPON (J.-A.). — « Monuments celtiques du Lot ». C.A.F., 1865, p. 388.
8. GIOT (P.-R.). — « Menhirs et Dolmens ». Châteaulin, Ed. Jos le Doaré, 1959, 36 p.
9. LACOSTE (Guil.). — « Histoire Générale de la Province de Quercy », vol. I, p. 21. Cahors, J. Girma, 1883.
10. MORTILLET (A. DE). — « Carte des menhirs de France ». *Rev. de l'Ecole d'Anthrop. de Paris*, 1901, pl. II, p. 65. Cite deux menhirs dans le Lot, p. 42.
11. NIEL (F.). — « Dolmens et Menhirs », Que sais-je ?, P.U.F., Paris, 1958.

# MAREUIL-EN-QUERCY

(Suite)

## Actes divers

---

Revenons aux petits faits de l'histoire de notre seigneurie.

Le 25 juillet 1577, M<sup>r</sup> Jean Ramet, prêtre du village de Lespinasse, paroisse de Mareuil, « En considération des biens et plaisirs qu'il a reçus et espère encore recevoir de Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Mareilh, lui fait donation entre vifs, à jamais irrévocable, de tous et chacun ses biens, meubles et immeubles présents et advenir, sous réserve de l'usufruit sa vie durant, et que ledit de la Faye lui fera faire ses obsèques et funérailles suivant sa qualité », prescrivant l'insinuation de la présente donation au siège de Sarlat devant le sénéchal de Périgord, ce qui fut fait le 26 août 1577.

Un acte nous rappelle encore les différends existant entre les de la Faye et les Salignac. Le 10 février 1579, Géraud Sarbon, sergent royal de la ville de Gourdon, fait signification, à la requête de noble Jean de Salignac, seigneur de la Motte-Fénelon et Mareuil, contre noble Odet de la Faie (*sic*), « escuyer, coseigneur dudit Mareuil, pour qu'il paye la somme de 75 écus, 11 sols et 3 deniers » la signification faite à la porte du château de Mareuil est laissée à Jean Espitallier, paysan et voisin dudit Delafaye (*sic*), puis il met à la main du Roy, un pré séant à la rivière de Tournefeuille, et le dimanche 16 février, publication est faite par le même sergent à la porte de l'église, de la saisie et de la mise en criée dudit pré. Nous ignorons ce qui avait motivé cette saisie...

De nouveau nous revoyons la succession des actes de ventes de biens « à cause de dettes antérieures du vendeur », ces ventes s'échelonnent de décembre 1581 à 1584 ; nous n'en donnerons pas le détail, ne voulant pas charger cette étude.

Le 31 juillet 1587, l'église de Mareuil ayant besoin de réparations, une procédure s'engagea afin d'y porter remède, et cela fit l'objet de l'ordonnance suivante :

« Bertrand Ebrard de Saint-Sulpice, seigneur et baron de Monsallier et autres lieux, capitaine de cinquante hommes d'armes, vu ordonnance donnée du Roy et Sénéchal de Quercy, donnée à la requête de noble de Salanhac, seigneur de la Motte-Fénelon et Audet de la Faye (33), seigneurs justiciers et directs du lieu et juridiction de Marel et les habitants paroissiens d'icelle pour mettre entre les mains des séquestres suffisants et capables, la sixième partie des fruits décimaux de la cure dudit lieu de Mareuil, pour afin pouvoir les tenir sous la main du Roy et de la Court (*sic*) pour les employer à la réparation nécessaire de l'église paroissiale de ce lieu. Et telle que sera estimée par massons (*sic*) et charpentier pour procéder à laquelle estimation que jugera le curé desservant le lieu, pour nombrer et accorder devis du masson et charpentier. »

« Faict à Gourdon le dernier de juillet mil cinq cens quatre vingt sept. »

Faisant suite à cette ordonnance est la requête des seigneurs justiciers à M. le Sénéchal de Quercy ou son Lieutenant au siège de Gourdon :

« Supplient humblement nobles de Salanhac, seigneur de la Motte fonolon et Audet de Lafaye, seigneur justicier hautes moyennes basses (*sic*) de Marel, ensemble les paroissiens du dit lieu. Que combien est ayant par plusieurs fois sommé et interpellé (*sic*) le recteur censeur de l'église dudit Marel de réparer ladite église. Laquelle mit plusieurs années à se ruiner et découvrir à la semblance d'une habitation déserte tombant en ruines, etc... » ils demandent que par voie de justice, le recteur soit contraint de faire ces réparations.

« Faict le dernier de juillet de 1587. »

Quelques actes de ventes faits par plusieurs tenanciers au seigneur Guy de la Faye qui avait succédé à son père, s'échelonnent de 1592 à 1595. L'un d'eux rédigé le 7 novembre 1592, par Castenet, notaire royal, nous renseigne sur la situation paroissiale de Mareuil et du Roc. Il y est dit que Jean Rousson, du lieu du « Roc-de-Rouges, paroisse de Mareuil », vend à noble Guy de la Faye, une pièce de terre sise à Mareuil au terroir de la Combe de l'église, plus une petite terre sise au terroir de la Ruche Vieille... Ceci nous montre qu'à cette époque, le Roc dépendait de la paroisse de Mareuil, c'est au point de vue administratif, le contraire de nos jours.

En ces périodes troublées par les guerres de religions, Guy de la Faye, en récompense de services rendus, sans doute, obtint une

(33) C'est le dernier acte sur lequel figure, de son vivant le nom de Audet de la Faye.

« Sauvegarde » qui devait mettre à l'abri des déprédations des troupes en campagne, les habitants de Mareuil et les biens dudit seigneur, chose précieuse s'il en fut. Voici le texte de cette sauvegarde :

### SAUVEGARDE

DE PAR MON SEIGNEUR DE TURENNE, LIEUTENANT-GENERAL DU ROY DE NAVARRE EN GUIENNE EN L'ABSENCE DE MON SEIGNEUR LE PRINCE.

« A tous gouverneurs, maréchaux et maîtres de camp, capitaines leurs lieutenants, chefs conducteurs de gens de guerre et maréchaux des logis fourriers des bandes et autres qu'il appartiendra auxquels ces présentes seront montrées. Salut.

Nous vous prions et néanmoins en vertu du pouvoir à nous donné vous défendons expressément de ne loger, ne permettre être par vos gens de guerre logé en quelque manière et façon que ce soit, en maisons de Marel, de Trenals et au village de Félines au lieu du Roc, appartenant au S<sup>r</sup> Guy de La Faye, ne en icellec prendre, enlever ne emporter aucuns meubles, ustensiles, blés, vins, bétail, fourrages ne aucune chose qui soit à lui.

Sur peine de désaveu et d'être punis comme rebelles, d'autant que pour certaines considérations et notemment en contemplation du paisible comportement dudit de La Faye nous avons lesdits lieux exemptés et exemptons de tout logis, passage et fourragements desdits gens de guerre et iceux ensemble la personne et famille dudit La Faye pris et mis, prenons et mettons par ces présentes en et sous la protection et sauvegarde dudit seigneur Roy.

Et pour ce que de ces dites présentes il pourra avoir affaire en divers endroits, nous prions et commandons qu'aux copies d'icelles dénement collationnées, telle foy et respect soient ajoutés qu'au présent original.

Donné à Martel le 16<sup>e</sup> jour de décembre 1587.

Signé : TURENNE (35) par mondit seigneur : COMMEIRE. »

### LES DE LA FAYE

Abordons maintenant ce que nous connaissons de la généalogie de la famille de la Faye. Nous avons vu que c'est vers 1415, qu'Ademar de la Faga ou de la Faye, épousa Bertrande de Massaut, dernière de la famille de ce nom à Lamotte ; ils eurent un fils, Anthoine de la Faie, et un acte que nous avons cité, en 1441, nous dit que cet Anthoine était « majeur de 14 ans mais mineur de 25 ans », donc né

(35) Le seigneur de Turenne était le vicomte de Turenne qui, à cette époque, guerroyait pour Henri de Navarre, futur Henri IV.

vers 1420 ; les actes en notre possession, où figure Anthoine s'arrêtent en 1498, et il aurait encore vécu en 1502 (36). Anthoine eut un fils, Michel de la Faye, qui lui succéda, il épousa Jehanne du Pouget, une des trois filles de Pierre du Pouget et de Blanche de St-Gély, dont vinrent deux fils : Odet de la Faye, qui suit, Jean de la Faye, et deux filles : Catherine et Blanche.

Michel de la Faye testa le 16 juillet 1522, il institue son héritier universel, noble « Déodat de la Faye », son fils (appelé aussi Audet ou Odet) « lègue à Jehan de la Faye, son fils pour ses droits et sa légitime, tous les droits qu'il a et peut avoir sur le bourg dit « de Pomyer Vieux » dans la paroisse de Payrac, et une somme de cent livres payable quand il aura vingt ans, et s'il veut se faire prêtre, son héritier (Odet) devra lui assurer un vivre clérical suivant son rang, et ses biens reviendront à son héritier universel, s'il se marie et décède sans enfants ». Il nomme tuteurs, discrets et nobles hommes, Jean del Poget, hospitalier de Moissac (37), et noble François del Poget (37). Il nomme également Jehanne del Poget, son épouse, qu'il charge d'administrer tous ses biens mobiliers et immobiliers présents et futurs. Institue solennellement son héritier universel noble Déodat de la Faye, son fils (Audet).

Au cas où il décèderait sans enfants mâles de légitime mariage, lui substitue Jehan de la Faye, son autre fils, lui substitue Catherine de la Faye, puis Blanche de la Faye.

Témoins : noble homme François del Poget, seigneur de Nadaillac, discrète personne M<sup>e</sup> Jehan Pitalier ou Espitalier, prêtre — Guillaume Dules, Anthoine Delerm, Jehan Pebeyre, Jehan Gulhendo, Jehan Delerm et Durand Mons de Nadaillac habitants.

Guillaume Sarnelli, notaire, extrait par de Valle, notaire royal.

De Jean de la Faye, nous ne savons rien de plus de ce que nous apprend le testament sinon qu'il devint seigneur de Pomyer — rien non plus de Catherine (38). Blanche de la Faye épousa René du Noyer vers 1540, ainsi que nous l'apprend une quittance de dot en date du 12 février de cette même année :

A Mareuil, au château dudit La Faye « A été présent noble René

(36) Cf. Etude sur la tour de Mareuil. M. R. CHAMPOU, *Bull. Soc. des Etudes du Lot*, 1934, 2<sup>e</sup> fasc., t. 55, p. 183 à 188. « Antoine de la fagia, alias de Mas-sault », vivait encore en 1502, « car il est cité dans le rôle des nobles astreints au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Quercy ». Nous ne savons pas qui fut l'épouse d'Antoine.

(37) Jean, frère de Jeanne du Pouget, prieur de Valmose-François, frère aîné de Jean et de Jeanne et beaux-frères du testateur. Généalogie des du Pouget, cf. H. VIERS, « Nadaillac-de-Rouge et la famille du Pouget ». *Bull. S.E.L.*, 4<sup>e</sup> fasc., 1961.

(38) Catherine, fille de Michel, qu'il ne faut pas confondre avec autre Catherine, fille d'Odet.

du Noyer, du consentement de frère Etienne du Noyer, a reconnu avoir reçu de noble Audet de la Faye, seigneur de Mareuil, la somme de six cens livres en écus françois et aultre monnoie courante et cela sur le douaire constitué à noble Blanche de la Faye, épouse future dudit du Noyer. »

« Dont il donne quittance au seigneur de la Faye, en cas de restitution, il les assigne sur tous ses biens présents et advenir. »

« En présence de noble François du Pouget, seigneur de Nadaillac et de M<sup>e</sup> Auguste Arnelu licencié és droit, juge de Souillac. »

Et le même jour, « noble Blanche de la Faye, épouse future dudit du Noyer, considérant la donation à elle constituée par noble Audet son frère, du consentement du seigneur du Noyer, son futur époux, a cédé à noble Audet son frère, tous et chacuns des biens paternels qui lui peuvent appartenir sur la succession de feu noble Michel de la Faye son père et autres ses prédécesseurs, et renonce à toute future succession ». En présence des mêmes témoins que ci-dessus. Extrait des minutes de M<sup>e</sup> Textoris.

Odet de la Faye, héritier universel de son père Michel, épousa Anne de Saint-Ours (ou Saintours, ou Saintoux), par contrat de mariage en date du 31 janvier 1546. Nous possédons deux quittances partielles de dot, l'une en date du 7 juin 1547, l'autre en juillet 1547. La première fut passée au lieu de « Claux, paroisse d'Eyvigues » [de nos jours le Claud près d'Eyvigues (Dordogne)], y furent personnellement constitués noble Odet de la Faye, écuyer, seigneur de Mareuil et Anne de Saint-Ours, damoiselle, épouse future dudit Odet de la Faye, époux futur, d'une part, et noble Daniel de Saintoux (*sic*), seigneur de Cunhac d'autre.

Au contrat de mariage, entre ledit de la Faye d'une part, et ladite Anne de Saint-Oux, damoiselle d'autre, et le dernier jour de janvier 1546, il fut « accordé entre autres choses que pour le légat à Dlle de Saint-Ours laissé par feu Jean de Saintoux, écuyer, son père, et pour les biens qui pourraient à l'avenir lui appartenir de la succession de Dlle Marie de la Cassaigne, sa mère, Daniel, alias Denis de Saint-Ours constituait en dot la somme de 2.000 livres tournois et habillemens selon son état et la faculté de la maison de Cunhac payable, 1.500 le jour de la célébration du mariage et le reste dans quinze ans prochains, moyennant quoi elle renonce à tous droits paternels et maternels et collatéraux, droit de légitime et supplément d'icelle. Denis de Saint-Ours a donné aux conjoints 700 livres dont ils donnent quittance, et pour les 800 livres restant, qui se devaient payer le jour du mariage, Denis donne aux conjoints, 16 charges de blé, moitié froment et moitié seigle, mesure de « bigaroc-

que » (38 bis), à prendre sur le village de Roussou lequel village est situé dans la paroisse de Cabanes, juridiction dudit Bigarocques, appartenant dudit seigneur de Cunhac, les tenanciers feront reconnaissance et les époux auront droit de fondalité. Les époux se déclarent satisfaits, le seigneur de Cunhac pourra reprendre la rente d'ici cinq ans en payant la somme de 800 livres tournois ».

Les époux donnèrent ensuite la seconde quittance des 800 livres restant à valoir sur les 1.500 payables le jour de la célébration. Nous voyons par là que le mariage eut lieu entre le 7 juin et juillet 1547.

Odet de la Faye testa le 9 août 1580 et décéda au début de décembre 1587. Voici des extraits de son testament :

« Noble Odet de la Faye, escuyer, seigneur de Marel, de son bon gré et étant malade donne de son lit de malade... Il élit sa sépulture en l'église de Marel, ses obsèques seront aux soins de son héritier, suivant la faculté de ses personnes et biens, et il veut que semblables honneurs soient faits à Anne de Saintoux sa femme, demoiselle de Marel. »

« Lègue à Anne de Saintoux tant qu'elle vivra, la quatrième partie de ses biens avec le *château-bas* meublé, pour sa demeure, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier, les biens légués retourneront à son décès à son héritier. »

« Ce dernier devra la nourrir et entretenir, elle pourra jouir des biens et les administrer, mais dans ce cas, elle nourrira son héritier, femme et enfants... »

« Il déclare avoir marié sa fille Catherine (39), à Bertrand de Bideran, seigneur de la Fortonie, et lui avoir constitué une dot à son contrat de mariage, outre cela, il lui lègue 33 écus 1/3 revenant à la somme de 100 livres tournois payables dans quatre ans après le décès. »

« Il lègue à François de la Faye, son fils naturel et légitime, la somme de 666 écus 2/3 revenant à la somme de 2.000 livres tournois, payable 500 écus quand il aura atteint ses 25 ans ou à la commodité dudit François, plus 5 sous pour son droit de légitime... »

« Il lègue à Hector de la Faye, son autre fils, pareille somme dans les mêmes conditions, son héritier le nourrira et entretiendra... »

« Il institue son héritier universel Guy de la Faye, son autre fils. Au cas où il décéderait sans enfants légitimes, retour à François puis à Hector, enfin à Catherine. »

(38<sup>bis</sup>) Bigarocques, près du Buisson (Dordogne).

(39) Deuxième du nom (voir note 38) ; nous verrons plus loin les extraits du contrat de mariage de Catherine et de Bertrand de Bideran.



François et Hector ne vécurent pas vieux, nous ne savons quelles furent leurs destinées, une consultation juridique faite vers 1590 a trait à la « succession des feux François et Hector ».

Après la mort d'Odet, son fils Guy, en accord avec ses frères et sœur et leur mère fit faire un inventaire des biens délaissés par feu Odet de la Faye. Cette opération eut lieu le 6 décembre 1587, au lieu de Mareuil ; nous ne donnerons pas le détail de cet inventaire, mais nous retiendrons qu'il y est fait mention que le « juge royaux » et ses assistants se sont « transportés à un autre château délaissé par le feu Audet qui est situé dans le lieu bas de Mareuil ».

Nous avons vu que Catherine de la Faye avait épousé Bertrand de Bideran. Le contrat de mariage fut établi le 14 septembre 1567, au château de Cugnac en Périgord, au diocèse de Sarlat. Audet de la Faye, père de Catherine, lui constitua une dot de 2.000 livres tournois, 1.500 le jour des noces, 500, trois ans après la solennisation, il s'engagea à habiller « la demoiselle sa fille » de « honnestes accouplements nuptiaux selon la faculté de ses biens ». Il est dit dans ce contrat que le premier enfant mâle descendant dudit mariage « habile » à succéder, sera héritier universel des biens du futur, à défaut le deuxième, à défaut le troisième, à défaut de mâles, les filles...

Demoiselle Jehanne d'Estissac, veuve de Louis de Bideran, mère du futur, lui donne la moitié de sa dot « ensemble tous les droits des acquêts et conquêts faits durant le mariage avec ledit feu sieur ». L'insinuation desdites donations est ordonnée et la ratification en fut faite par Jehanne d'Estissac, le 11 juin 1568, au château de Cugnac.

L'héritier universel, Guy de la Faye, épousa en 1579, Marguerite de Lobreyrie, mais un projet de mariage avait été fait l'année précédente ainsi que nous l'apprend un acte en date du 11 juin 1578.

« Projet de mariage entre noble Guy de la Faye, écuyer, seigneur de Tranaux (Trenals - Travail), fils naturel et légitime de Odet de la Faye et de Dlle Anne de Saintours... et Damoiselle Marguerite d'Estresses, fille naturelle et légitime de Pierre d'Estresses (40), escuyer, seigneur de son vivant dudit lieu marqué, et autres lieux, et de Jehanne de Valon de Plas, damoiselle. » Nous ignorons pour-quoi ce mariage n'eut pas lieu.

Donc, par contrat en date du 20 janvier 1579, Guy de la Faye, seigneur de Trenals, épousa Damoiselle Marguerite de Lobreyrie,

(40) Les d'Estresses étaient seigneurs de Lanzac, près de Souillac. Cette famille possède toujours le château de Lanzac. Marguerite d'Estresses épousa par la suite Charles de Courson, seigneur d'Alvignac, veuf en premières nocces de Gabrielle de Cardaillac (C<sup>on</sup> de M. le comte d'Estresses de Lanzac).

filie de noble Jehan de Lobreyrie, seigneur de Laval, et de feue Dlle Jehanne de la Roche, ce contrat fut passé au château-haut de Mareuil-en-Quercy...

Etaient présents noble Odet de la Faye, sgr de Mareuil, et Dlle Agnès (Anne) de Saintoux, père et mère du sgr de Trenals. Le seigneur de Laval constitue en dot à sa fille la somme de 1.000 écus soleil payables 666 écus  $\frac{2}{3}$  lors de la solennisation ; les 333 écus  $\frac{1}{3}$  restant devant être payés après le décès dudit seigneur constituant par ses hoirs et successeurs, à défaut ou au refus de ce paiement, les époux jouiront de la métairie qu'il possède au lieu de Laval appelée Delmas Roux « jusques à entière satisfaction d'icelle somme ». Pour les habillements de la future épouse, le sgr de Laval baillera au futur la somme de 40 écus soleil le jour de la solennisation moyennant quoi le sgr de Mareuil et le futur seront tenus d'habiller la future « bien et honnêtement sans qu'ils puissent demander autre chose pour raison desdits habillements ».

« Le futur a promis apporter et mettre aux biens de sa future épouse dans l'an après la solennisation, la somme de 333 écus  $\frac{2}{3}$  en argent ou dettes bonnes et solvables qui lui seront reconnues par le sgr de Mareuil ou son futur pour être restitués et rendus à elle ou aux siens quand ladite restitution écherrait ».

Odet de la Faye, sgr de Mareuil père, ensemble Dlle Agnès (Anne) de Saintoux sa femme, et mère audit sgr de Trenals futur époux, donnent la moitié de « tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles présents et à venir, droits et actions se réservant la maison-haute, la basse avec ses appartenances demeurant comprise en ladite donation »...

En cas de veuvage, la future jouira de la moitié des biens et du château du sgr de Mareuil nommé « le château-bas »..., etc.

Les époux jouiront entièrement de la moitié des biens donnés à leur contrat, ainsi ladite maison dite « château-bas ». La « maison haute » et ses appartenances demeurant au sgr de Mareuil.

Arrêté au château de Laval (41) en Quercy en présence de nobles Blaise de Tainchard, sgr d'Alvignac, juge-mage, Laurent de Beaumont dit de Verneuill, sgr de Payrac, François Malcap, sgr de la Faurie.

Le 10 février 1579, Guion (Guy) de la Faye, sgr de Trenals, fils à noble Odet de la Faye, sgr de Marel, fait reconnaissance de la dot de Marguerite de Lobreyrie, le mariage ayant été « solennisé ce jour en Sainte-Mère Eglise ».

(41) Laval, petite localité rattachée à la commune de Reilhaguet (canton de Payrac), voir note sur les de Loubrayrie en fin d'étude.

Cette union fut stérile, car nous trouvons dans le testament, fait le 29 septembre 1598, par Guy de la Faye, qu'il institue héritier universel, noble François de Bideran, son neveu, fils de Bertrand de Bideran, seigneur de la Fourtonie (ou Fortonie), à la charge qu'il sera tenu de porter le surnom et armes dudit testateur et de sa maison ensemble ses successeurs à perpétuité (42). « Au cas où François ne veut accepter à telle condition, la susdite hérédité, il veut que cette hérédité demeure de plein droit à noble Jean de Bideran, aussi son neveu, frère dudit François. Il lègue à Dlle Marguerite de Bideran, sa nièce, la somme de 1.000 écus soleil revenant à 3.000 livres, payables dans trois ans après son décès. Il veut que sa femme, Dlle de Lobrayrie soit et demeure dame maîtresse et usufruitière sa vie durant de tous et chacuns ses biens, meubles et immeubles, il lui lègue la somme de 500 écus soleil pour en disposer à la fin de ses jours en faveur de l'un de ses neveux ou nièces du testateur. » Guy de la Faye veut que son héritier convoque à son enterrement tous les prêtres qu'il pourra. Il prescrit des messes à la quarantaine de son décès et au bout de l'an. Douze pauvres infirmes porteront les flambeaux avec ses armoiries au-devant du corps et il veut qu'il leur soit fait aumône. Il élit sa sépulture en l'église de Mareuil au tombeau de ses feux père et mère et autres parents.

Guy de la Faye décéda le 29 mars 1613, dans le château-haut de Mareuil et fut inhumé dans l'église dudit Mareuil, selon sa volonté. C'est un acte de décès en date du 1<sup>er</sup> avril 1613, qui nous l'apprend, il fut dressé par A. Pountet, prêtre et vicaire qui fit l'enterrement assisté de Guilhandou, autre prêtre.

Marguerite de Loubreyrie, sa femme, avait fait son testament, le 17 janvier 1607 à Mareuil, mais après la mort de son mari, elle testa de nouveau le 16 juin 1613. Elle élit sa sépulture en l'église de Mareuil, au tombeau de son mari ; si elle décède ailleurs, elle veut être enterrée en l'église de Laval, au tombeau de ses prédécesseurs. Elle prescrit à son enterrement treize filles habillées de robes blanches et treize flambeaux, aussi à la quarantaine et au bout de l'an. Elle prescrit des aumônes aux pauvres. Elle déclare que feu son mari, noble Guy de la Faye, lui aurait donné et légué par son testament la somme de 1.500 livres à charge de les remettre à sa mort

(42) Les de Bideran remontent par filiation à Hélié de Bideran, damoiseau, marié vers 1450 à Marguerite Ohaumont (ou Chaumont), cette famille a donné de nombreux officiers et chevaliers de Saint-Louis. Elle a formé plusieurs branches, dont l'une existe encore, représentée par le frère du défunt Baron Alberce de Bideran. Armes « de gueules au château d'argent flanqué de quatre tours de sable (*alias* pavillonné de cinq pièces d'argent girouettées de même), donjonnées et maçonnées de sable (*alias* couvertes d'azur) ». *Archives de la Fonnaute à Cazouls*. Notes de Mme la Baronne du Pouget de la Fonnaute.

à ses neveux et nièces, ce qu'elle fait par le testament présent. Outre cette clause, elle lègue à Marguerite de Bideran « pour ses agréables services » la somme de 600 livres, à la seule condition que ladite Dlle prenne en mariage le sieur Anthoine Dalbert, sieur de Pomyer (43), neveu de ladite donatrice. Elle veut que, au cas où Marguerite décéderait sans enfants dudit mariage, ladite somme appartiendra au sieur de Pomyer ou aux siens ; la testatrice faisait aussi ladite Marguerite son héritière particulière, elle veut que son héritier universel, François de Bideran, déjà nommé au testament de Guy de la Faye, entretienne la chapelle du château de Laval. Elle fait encore de nombreux legs à divers membres de sa famille.

Le 23 octobre 1614, Catherine de la Faye, sœur de Guy, veuve de Bertrand de Bideran, fit son testament « environ l'heure minuit » au repaire noble de la Fortonie, paroisse de la Mongie, juridiction de Moncla, en Périgord. « Dans un lit, malade de son corps, toutefois estant en ses bons sens, mémoire et entendement. » Elle veut être ensevelie « au cimetièrre dans l'église de la Mongie si elle est au présent lieu de la Fortonie et si elle est lors de son décès au château de Mareuil, au tombeau de ses prédécesseurs en l'église dudit Mareuil ». « Elle veut à ses obsèques trente prêtres chantant et célébrant, priant Dieu pour le salut de son âme, à savoir : dix à l'enterrement, dix à la quarantaine, et dix au bout de l'an », et elle veut qu'il leur soit payé à chacun leur droit de messe et le dîner par son héritier « bas-nommé ». La testatrice dit qu'elle avait donné « ci-devant, la moitié de tous et chacun ses biens » à son fils aîné, Louis de Bideran, par son contrat de mariage avec Françoise de Belrieu, mais que depuis le décès de son époux, Bertrand, son fils et sa bru, n'avaient pas cessé de l'injurier et maltraiter, elle expose tous les mauvais traitements par elle endurés, et elle le déshérite et lui substitue son autre fils François de Bideran (son troisième fils naturel) et le fait héritier universel. Elle lègue à ses autres enfants des biens divers, dont l'énumération serait trop longue ici, et fait quelques legs à ses serviteurs.

Par le testament de Catherine de la Faye, nous avons pratiquement terminé l'histoire de cette famille. Catherine, dernière du nom, avait épousé, comme nous l'avons vu, Bertrand de Bideran, et la seigneurie appartient à cette famille à partir du décès de Guy de la Faye, en mars 1613, et nous savons qu'il avait fait héritier universel, son neveu, François de Bideran, fils de Bertrand de Bideran et de Catherine de la Faye. C'est à partir de ce François que nous continuerons, ultérieurement, l'histoire de cette seigneurie.

(43) Marguerite de Bideran épousa Marc-Antoine d'Albert ou Dalbert.

Revenons un peu en arrière dans le temps et nous allons trouver un fait-divers que nous serions impardonnable de ne pas faire connaître. Il eut pour cadre le château de Mareuil et pour dénouement la place du Majou à Gourdon, au grand dam d'un pauvre soldat de fortune. Ce fait-divers nous est connu par des documents relatant les phases d'un procès, de l'interrogatoire de son héros et des membres de la famille du seigneur de Mareuil, Guy de la Faye, et suivi d'une sentence de mort.

(A suivre).

H. VIERS

*membre correspondant.*

---

#### CONTRAT DE DRESSAGE D'UN CHIEN DE CHASSE

« Le 4 mars 1677, j'ay arrestay marché avec Jean Moulinié, de la paroisse de Souturac pour raison de la dresse d'un chien que je luy ay remis entre ses mains ledit jour pour me le dresser ; occasion de quoy ledit Moulinié et moy sousmes tombés dacort seur sc conditions, en premier lieu que ledit Jean Moulinié ma demandé le temps et terme de un an pour la dresse dudit chien scavoir a bien arrester perdrix et calliès que sy mon chien se trouve parfaitement bien dressé avent ledit temps de un an et su'il se trouve bien assuré et ne faire point de faute, je me trouveray obligé a reprendre ledit chien dudit Jean Moulinié plus tost que dudit temps de un an quy sera à la prochaine feste Nostre Dame d'Aoust ; susposé que ledit chien se trouve assuré du temps de ladite feste de Nostre Dame d'Aoust et pour se quy est du pris ledit Moulinié et moy sousmes tombés d'acort que je me trouveray obligé de luy payer pour raison de ladite dresse du chien la somme de 18 livres scavoir la moitié de ladite somme à la proschaine feste de Paques quy sera la somme de 9 livres et le reste (etc...), au temps que je reprendré mon dit chien (etc...) »

Archives Ch/au du Vigan (Lot)

1<sup>re</sup> Partie

« Livre de Raison de François de Gozon »

f° 173 V°.

#### ÉPILOGUE

« Le 20 apvril 1677, Jean Moulinié (etc...) ma randeu un chien qu'il mavoit pomis de me dresser n en estant a se qu'il m'a dit peu venir a bout. »

f° 175 V°.

# Substructions gallo-romaines dans la commune du Bourg (Lot)

Un cultivateur de Rudelle, M. Hubert Navarre, a la bonne fortune depuis quelques années de découvrir au cours des labours dans un de ses champs des vestiges d'une construction vraisemblablement d'époque gallo-romaine. Il a recueilli jusqu'ici une base de colonette de 60 cm. de haut, 20 cm. de diamètre et 50 cm. de large à la base, une sorte de piédestal de 80 cm. de côté sur 60 cm. de haut, un assez beau morceau de chapiteau orné d'une feuille d'acanthé (1) (fig. 1 et 2), une sorte de corniche d'un mètre de haut qui, placée verticalement, lui sert actuellement à faire pivoter la barrière d'entrée d'un de ses champs, une anse d'amphore assez fruste et d'innombrables morceaux de tuiles à rebord.

A vrai dire, l'endroit paraît être connu d'assez longue date. C'est un champ situé à 500 m. au sud de la route nationale n° 681, à mi-chemin entre Rudelle et Le Bourg et sur le territoire de cette dernière localité. L'abbé Depeyre, dans sa petite histoire de Rudelle, signale à 1 km. au sud l'emplacement d'une « villa agricole » (exploitation agricole) gallo-romaine du iv<sup>e</sup> ou v<sup>e</sup> siècle après J.-C. et M. Niederlender m'avait, il y a plusieurs années, parlé de substructions d'un édifice religieux antique près du Bourg. S'agit-il des mêmes emplacements ?

M. Navarre, intéressé par ses propres découvertes, m'a confié qu'une année particulièrement sèche il avait pu repérer, d'après l'aspect du terrain, le tracé approximatif des fondations de cette construction dont la forme évoquait un vaste quadrilatère de près de 30 m. de long exposé au sud. Mais jusqu'ici, il n'a jamais été entrepris de fouilles systématiques.

Or, l'été dernier, M. Navarre s'étant souvenu d'avoir heurté un bloc pierreux en labourant ce champ, nous avons dégagé une assez

(1) Cette sculpture, vue de côté, évoque curieusement, sans doute en raison d'un jeu de lumière, le profil d'un félin.



FIG. n° 1



FIG. n° 2

grosse pierre travaillée de 1,08 m. de long, 0,65 m. de large, plane d'un côté et demi-cylindrique de l'autre (fig. 3). Elle était fortement inclinée parmi une grande quantité de tuiles à rebord brisées et quelques carreaux en brique de teinte rougeâtre de 35 cm. sur 25 cm. et d'une épaisseur de 3 à 4 cm. légèrement incurvés, ayant pu servir de caniveaux. J'a ramassé en surface, non loin de là, un petit morceau d'un récipient en plomb décoré mais dont l'antiquité reste à établir...

Cet ensemble de trouvailles est peu de choses pour se faire une idée précise de la nature de l'édifice qui s'élevait à cet endroit mais est néanmoins suffisant pour permettre d'y voir selon toutes vraisemblances une construction gallo-romaine, quoiqu'aucune monnaie n'ait été trouvée jusqu'ici, tout au moins à ma connaissance, pour la dater avec certitude.

En dehors de l'intérêt que ces vestiges présentent par eux-mêmes, ils doivent pouvoir nous renseigner sur le tracé de quelques voies romaines des Causses de Gramat. En effet, MM. Viré et Castagné, qui ont étudié l'époque gallo-romaine dans le Lot, signalent tous deux une voie antique axée NO-SE reliant Rodez (Segodunum) à Périgueux (Vesunum) par Figeac et Gramat (2). Ce tracé, qui utilisait approximativement celui d'un ancien chemin néolithique contournant le Massif Central et reliant les côtes méditerranéennes à celles de l'Atlantique ou même de la Manche, fut peut-être celui d'une route de l'étain. Mais, alors que ces auteurs la font traverser parfois, entre Figeac et Gramat des fonds humides et passer par Fons, Issepts, La Garénie, St-Simon et Thémînes, ce qui correspond mal en fait avec le tracé habituel des voies romaines qui suivaient de préférence les hauteurs, on peut se demander pour cette raison s'il ne conviendrait pas plutôt de la faire passer par le Pech des Martres, Le Bourg, Rudelle et Thémînes, empruntant ainsi sur plusieurs points l'itinéraire des R.N. 140 et 681 aux abords desquelles se voient en maints endroits des traces d'un ancien chemin. Il n'est pas exclu non plus que les deux tracés aient été adoptés sinon simultanément du moins successivement : l'ancienne piste gauloise ayant été progressivement délaissée au profit de la nouvelle voie romaine.

Les découvertes de M. Navarre viennent alors renforcer sérieusement cette hypothèse car la construction qui nous occupe s'élevait à 500 m. de cette voie tandis que l'autre itinéraire en est éloigné de près de 2 km., de même que la découverte déjà ancienne, puisqu'elle

(2) « Le Quercy à l'époque romaine », A. VIRÉ, *Revue archéologique*, oct.-déc. 1940. - « L'époque romaine dans le département du Lot », A. VIRÉ, *B.S.E.L.*, janv.-mars 1925. *Notice sur les voies romaines du Lot*, E. CASTAGNÉ, Impr. Plantade, 1877.





Fig. n° 3

remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, de monnaies romaines et de sarcophages mérovingiens au Pech des Martres (3). Par contre, Rudelle, dont le nom m'avait paru un moment provenir du latin « rudus, rudera » : décombres (en italien, ruderi : ruines) et évoquer quelques amas de ruines, n'a pas fourni jusqu'ici de preuves de son antiquité et ne peut témoigner de ce fait en faveur de l'ancienneté de la route qui le traverse, alors que Thémis, situé plus à l'ouest à la fois au point de raccordement des deux itinéraires en contestation et au croisement de la voie romaine de Cahors à Clermont-Ferrand, offre des présomptions bien plus favorables du fait que son nom tire peut-être son origine de quelque sanctuaire à la déesse de la justice : Thémis (4).

Quoi qu'il en soit, une fouille méthodique s'imposerait dans le champ de M. Navarre afin de faire la lumière sur la nature des vestiges qui s'y trouvent et peut-être, par voie de conséquence, sur le tracé des routes antiques dans cette partie du Haut-Quercy en même temps qu'elle permettrait de dénombrer un site antique en plus dans cette région assez pauvre jusqu'ici en vestiges gallo-romains.

René MENNEVÉE,  
*Membre correspondant.*

(3) « L'époque romaine dans le département du Lot », A. VIRÉ, *B.S.E.L.*, janv.-mars 1925.

(4) Cette interprétation de M. Jean Labanhie, instituteur à Sonac, est fort séduisante.

# LES DEUX CHAPELLES DU MUR LATÉRAL SUD DE LA CATHÉDRALE St-ÉTIENNE DE CAHORS ET LEURS PEINTURES

---

Les archéologues comme les historiens qui ont laissé des descriptions de la Cathédrale Saint-Etienne de Cahors se sont peu étendus, dans leurs écrits, sur la construction des chapelles de la nef et de l'abside.

Pourtant, par eux, nous connaissons quelques détails sur l'édification des deux chapelles du mur latéral Nord ainsi que sur les trois chapelles de l'abside.

Par contre, au sujet des deux chapelles du mur latéral Sud, nous ne savons que la date approximative de leur construction et encore en termes bien vagues et nous ignorons les noms de ceux qui les ont fait édifier.

Voilà d'ailleurs ce que certains auteurs ont écrit :

M. F.-A. Calvet, inspecteur-conservateur des Monuments historiques du Département du Lot, s'exprime ainsi dans son « Rapport sur la Cathédrale de Cahors, adressé à M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Cultes » en 1841.

« ...Pendant que Raymond de Cornil rétablissait le corps de la Cathédrale, de pieux et riches ecclésiastiques l'entouraient de ces cryptes et absides secondaires qui, dans les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles se sont si fort pressées autour des basiliques ; ainsi la chapelle de Saint-Blaise et Sainte-Catherine (1) est due à Sicard de Montaignu (1294-1300), qui devait quelques années après succéder à Raymond de Cornil (1280-1293) ; et celui-ci avait fait bâtir, sous l'invocation de Marie, celle dans laquelle... il fut enterré... (2). »

De son côté, M. Paul de Fontenilles, inspecteur général de la

Société Française d'archéologie, dans une conférence faite à l'Hôtel de ville de Cahors, le 24 avril 1899, n'a prononcé, sur ce sujet, que ces brèves paroles :

« ...Les chapelles fondées par divers évêques durant les XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècles et réparties le long de la nef, achèveront de lui donner l'aspect qu'elle a aujourd'hui. »

A son tour, M. J. Daynard, Président de la Société des Etudes du Lot, dans son ouvrage « Le Vieux Cahors », paru en 1909, donne les renseignements suivants :

« ...C'est donc, à cette époque, fin XIII<sup>e</sup> siècle que furent construites les cinq chapelles qui accompagnent la nef. Leur existence nous est prouvée par des documents contemporains... Cependant par suite, peut-être, de modifications postérieures apportées à leur construction, les deux qui sont du côté de l'Evangile ont une ornementation un peu différente de celle qui est commune aux trois autres, qui sont du côté de l'Epître. Les voûtes des premières sont soutenues par de grossiers arcs ogives reposant sur quatre consoles à ornementation très simple, tandis que les voûtes des secondes sont soutenues par de légers arcs ogives reposant, du côté intérieur, sur des colonnettes à chapiteaux fleuris encastrés dans l'arc d'entrée (3)... »

Enfin, M. Raymond Rey, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, dans son étude sur « La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine », parue en 1926, déclare au sujet des chapelles méridionales :

« ...Celles qui s'ouvrent dans le mur méridional de la nef furent construites à la même époque que celles du Nord, mais, comme elles sont tournées du côté du Cloître, elles sont plus profondes (4) que celles du côté Nord.

« Cette série de chapelles donnait à la nef un aspect moins sévère.... »

et quelques pages plus loin :

« Les autres chapelles au Midi n'apportent à l'œuvre aucun caractère particulier et sont conformes au goût et au style du XIV<sup>e</sup> siècle... »

Si je rappelle ces citations, c'est, à seule fin d'indiquer la date (XIII<sup>e</sup> siècle) de construction admise par les différents auteurs cités et pour signaler, au passage, le peu de renseignements fournis par ces derniers.

Si maintenant nous envisageons la partie picturale, nous sommes contraints de rentrer dans un domaine incomplètement ou du moins partiellement étudié, surtout en ce qui concerne la décoration des quatre chapelles, Nord et Sud, de la nef.

C'est précisément cette lacune qui nous a incité, en utilisant des Archives personnelles, à faire connaître les découvertes faites par mon père sur le mur et sur les parois des chapelles méridionales.

\*  
\*\*

Tout d'abord, constatons, avec les auteurs qui ont étudié ou analysé les peintures de l'abside (5) et de la coupole Ouest (6), que l'intérieur de la Cathédrale était entièrement recouvert de peintures murales dès la première partie du XIV<sup>e</sup> s.

L'abbé de Fouilhac, dans ses *Chroniques manuscrites*, prétend que ces peintures furent commencées en 1315 et une tradition nous apprend qu'elles furent terminées, peu de temps après la mort, en 1324, de Guillaume de Labroa, évêque de Cahors qui avait donné l'ordre d'exécution (7).

Constatons encore que les évêques qui occupèrent le siège de Cahors (Raymond de Cornil, Sicard de Montaigu, Raymond Pauchel, Guillaume de Labrouc...), au cours des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, furent des bâtisseurs et qu'ils ornèrent leur église d'une décoration digne d'elle.

Seul, Raymond Pauchel, en raison de la pauvreté de la mense épiscopale et des embarras financiers qu'il n'arrivait pas à résoudre, ne put comme ses prédécesseurs entreprendre toutes les constructions qui s'imposaient, aussi dut-il se limiter aux réparations les plus urgentes, comme la reconstruction de la 3<sup>e</sup> voûte (8).

D'ailleurs ses difficultés de trésorerie l'obligèrent à remettre sa démission entre les mains du Pape Clément VI, vers 1310.

Arrivons à la partie principale de cette étude : les peintures du mur latéral méridional et celles des deux chapelles qui s'ouvrent sur ce mur.

\*  
\*\*

## MUR LATÉRAL-SUD

### (Les peintures)

Les peintures qui couvrent toute la partie comprise entre les deux piliers carrés soutenant au midi la coupole Est furent les premières peintures de la Cathédrale découvertes, par mon père, en 1869, cachées sous deux épaisses couches de badigeon (8 bis).

En raison de leur magnificence, elles engagèrent l'Administration épiscopale à faire gratter le pourtour du chœur.

Ces peintures peuvent être divisées en deux parties :

1° la partie supérieure formant bandeau ;

2° la partie inférieure comprenant quatre compartiments.

#### *Partie supérieure.*

Cette partie est formée d'une large bande qui touche le cordon de pierre bordant la galerie à 10 mètres de hauteur.

Cette bande devait, très certainement, se poursuivre tout le long de la galerie de l'église, y compris le pourtour du chœur. Elle est à deux tons : rouge et bleu, et dans la partie que nous étudions, elle reproduit des Croix alternant avec des médaillons.

Dans les cantons des Croix, des motifs géométriques rappellent des grecques.

Quant aux médaillons, ils sont au nombre de neuf. On y a peint en buste (9) des personnages barbus, revêtus d'une tunique et d'un manteau ; leurs regards sont tournés vers le centre de la travée : vers la Sainte Vierge et saint Joseph.

A part ceux des extrémités, chaque personnage tient une banderole ou phylactère sur laquelle se lit une Invocation des litanies de la Sainte Vierge.

En allant de droite à gauche on remarque :

*Dans le 1<sup>er</sup> médaillon :* Le Roi David, la tête ceinte d'une couronne antique, revêtu d'une tunique que recouvre un manteau agrafé au-dessous du cou. Il joue de la lyre et chante les louanges de la Vierge.

*Dans le 2<sup>e</sup> médaillon :* Un personnage tête nue ayant la main droite à hauteur du visage et tenant de la main gauche une banderole sur laquelle on lit :

VIRGO MATER

*Dans le 3<sup>e</sup> médaillon :* Un personnage tête nue tenant des deux mains une banderole portant ces mots :

INVIOLAT

rappelant la supplication : Mère toujours Vierge.

*Dans le 4<sup>e</sup> médaillon :* Un personnage tête nue tenant également des deux mains une banderole présentant l'inscription :

REGINA PATRIARC

(Reine des Patriarches)

*Dans le 5° médaillon* : Saint Joseph nimbé est représenté, les deux bras levés comme implorant, mais tenant de la main gauche une branche de lys, symbole de sa personnalité.

*Dans le 6° médaillon* : La Sainte Vierge est nimbée, les mains jointes et priant.

*Dans le 7° médaillon* : Un personnage tête nue, tenant des deux mains une banderole portant l'inscription abrégée :

SINE LAB. C.

(*Sine labe originali concepta*)

*Dans le 8° médaillon* : Un personnage tête nue tenant des deux mains, à hauteur de la poitrine, une banderole sur laquelle a été inscrit :

REF GIVM PECCATA

(*Refugium peccatorum* — Refuge des Pécheurs)

*Dans le 9° et dernier médaillon* : Le Roi Salomon, fils de David, ceint d'une couronne antique, fait pendant au Roi David du 1° médaillon. Il tient dans sa main droite le Temple de Jérusalem et dans sa main gauche un sceptre tréflé (10).

A la hauteur des médaillons et sur les rebords extérieurs de l'arc ogive d'entrée de la chapelle de la Vierge, sont représentés deux animaux fabuleux, couchés, se faisant face, aux ailes repliées et paraissant être des Dragons !

En conclusion, cette bande du xiv<sup>e</sup> siècle a été fidèlement reproduite, on a seulement ajouté à l'intérieur de chaque médaillon, comme il est dit plus haut, des personnages, tenant des banderoles et dont les inscriptions qui y figurent sont des supplications des Litanies de la Vierge.

#### *Partie inférieure.*

La partie inférieure comprend quatre compartiments ou registres. Les 2° et 3° sont séparés par une bande ornée verticale, liserée de rouge.

Ces peintures cachées sous deux couches de badigeons (11) ont été découvertes à demi effacées. Néanmoins, il a été possible de les reproduire trait pour trait, avec une grande exactitude.

Dans leur ensemble, elles représentent un enchevêtrement d'édifices, d'églises, de tours, de remparts crénelés, de portes avec grilles, d'escaliers et même d'arbustes pour simuler la campagne.

On peut suivre la composition de ces compartiments en allant de droite à gauche.

— Le premier compartiment part de l'angle du pilier du chœur et s'arrête à la pointe de l'arc ogive de la chapelle.

Il représente un château fort, dont la porte est largement ouverte. Tout est tranquille. On n'a donc rien à craindre.

#### C'EST LA PAIX

— Le deuxième compartiment est uni au troisième tout en étant séparé par une bande verticale.

Un guerrier sort de la porte du même château fort, il porte sa main droite à la poignée de son glaive. Il est prêt à se mettre en état de défense, car des rumeurs ont retenti qui sont

#### DES BRUITS DE GUERRE

— Le troisième compartiment reproduit toujours le même guerrier, à la même place, brandissant cette fois son glaive de la main droite tandis que de la gauche, il tient une massue :

#### C'EST LA DECLARATION DE GUERRE

— Enfin dans le quatrième compartiment qui va de la pointe de l'arc de la deuxième chapelle au deuxième pilier est figuré un guerrier lançant un trait d'arbalète à un ennemi supposé, car maintenant

#### C'EST LA GUERRE

En examinant avec attention ces fresques, on remarque que la porte principale reste toujours ouverte, que les remparts en zig-zag sont crénelés, que les fenêtres sont toutes à meneaux et munies de contrevents pleins, tantôt ouverts, tantôt à demi-fermés ou fermés, que la porte du deuxième registre rappelle assez fidèlement « la Barbacane », enfin que les murs des fortifications sont percés de meurtrières ou archères verticales à une ou double traverses.

Tous ces détails architecturaux, comme le costume des personnages et comme l'absence absolue de perspective dans la composition, accusent, d'abord l'inexpérience de l'artiste et ensuite l'époque de leur exécution : le XIV<sup>e</sup> siècle.

On est naturellement tenté de se demander les raisons qui ont poussé l'artiste à représenter sur ce mur latéral-Sud en une fresque si bien ordonnée des sujets aussi belliqueux :

1° La Paix.

2° Les Bruits de Guerre.

3° La Déclaration de Guerre.

4° La Guerre.

C'est, je le crois, dans la rivalité des deux maisons, France et Angleterre, qu'il faut les rechercher.

On avait alors grandement raison d'appréhender les désastres

qui devaient s'ensuire et qui d'ailleurs se firent si cruellement sentir en pays quercynois pendant une si longue période, et c'est, sans doute, pour cela, que l'on eut l'inspiration, quelque peu prophétique, de vouloir laisser et rappeler aux générations futures, à la manière d'une leçon de chose vécue, ce fléau que les siècles n'ont pu encore abattre après sept siècles :

« La Guerre »

## LES CHAPELLES

Les deux chapelles qui s'ouvrent dans le mur latéral-Sud sont séparées entre elles par un mur épais de 1 m. 50 et sont adossées au nouveau cloître.

Leur construction a été commencée dans les dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle. Un document de 1292, à ce sujet, est formel. En effet, le règlement établi par le Chapitre de la Cathédrale, à cette époque, prescrit que l'on ne pourra enterrer que les évêques, abbés, chanoines, barons ou officiers du roi que depuis la Chapelle de tous les Saints, qui est au bas du Chœur jusqu'à la Chapelle Notre-Dame, qui est à côté de l'autel de la Cathédrale (12).

Or, si la Chapelle de tous les Saints était construite, il est certain, que sa voisine devait l'être ou tout au moins sur le point d'être terminée.

Leurs voûtes sont soutenues par des arcs ogives qui reposent dans le fond sur des colonnettes surmontées de chapiteaux fleuris, lesquels du côté extérieur sont encastrés dans l'arc d'entrée.

On donna à ces deux chapelles la même profondeur, 3 m. 90, qu'à celles du Nord qui leur font face.

Enfin, toutes les deux sont entourées de boiseries modernes.

Comme nous allons le constater, ces deux chapelles eurent au cours des siècles des appellations différentes.

### Chapelle côté Est

Nous ignorons son appellation avant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

En 1747, d'après un Cérémonial manuscrit cité par le Chanoine Edmond Albe et en 1773 d'après un Rapport de visite faite à la Cathédrale, cette chapelle était dénommée *Chapelle Saint-Antoine*.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle elle était dite *Chapelle des glaces*, parce que l'autel était formé de glaces transportées de l'ancienne chapelle des Capucins (13).



Depuis l'épiscopat de Monseigneur Joseph, François, Clet, Peschoud elle est sous le vocable de *saint Joseph*, patron dudit évêque.

#### *Arcature ogivale.*

Les peintures du XIV<sup>e</sup> siècle qui décoraient cette arcature ont été retrouvées à demi effacées sous le badigeon. Elles ont été reproduites sans autre modification que l'adjonction sur *l'intrados*, des armoiries alternées de Mgr Peschoud et de Mgr Gimardias ainsi que d'une troisième armoirie : *D'or, à la Croix de gueules* qu'il n'est pas possible d'attribuer à un évêque de Cahors de ce même siècle, notamment à Mgr Bardou, l'un des restaurateurs de la chapelle voisine.

#### *Voûte ogivale.*

Les nervures reposent comme nous l'avons déjà dit sur des colonnettes polychromées ainsi que leurs chapiteaux, mais les peintures d'ornements, bien que retrouvées sous le badigeon, n'ont pas été reproduites. Elles ont été remplacées par une peinture polychromée sur les nervures et par un semis de fleurs de lis d'or, sur fond chamois, sur la voûte.

#### *Autel.*

De style XIV<sup>e</sup> siècle, il est surmonté d'une statue en plastique de saint Joseph se détachant sur un fond de peinture représentant un dais avec pinacles dans l'intérieur duquel est reproduite une imitation de draperie bleue semée de fleurs de lis d'or.

Au devant de l'autel, saint Joseph est représenté sur un lit très bas, mourant entre les bras de Jésus et de Marie.

Le bas-relief est en pierre.

L'autel de cette chapelle est privilégié c'est-à-dire auquel sont attachées des Indulgences.

#### *Mur latéral Est.*

Une fresque du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle a été retrouvée à demi effacée sous le badigeon puis reproduite fidèlement.

Le Christ assis et bénissant, dans un cadre losangé aux pointes fleurdelisées, est entouré d'animaux symbolisant les quatre évangélistes.

#### *Mur de face.*

L'ornementation est moderne,

Dans la partie supérieure un semis du monogramme S. J. (saint Joseph) sur fond bleu et dans la partie inférieure ainsi que sur les trois faces de la chapelle, un semis de fleurs de lis au naturel sur fond chamois.

### Mur latéral Ouest.

La fresque cachée sous le badigeon qu'on n'a pas jugé à propos de reproduire a été remplacée par une peinture inscrite dans un même cadre que celui du mur latéral Est. Elle représente la Sainte Vierge assise sur un trône entouré d'anges.

Ainsi la Vierge et le Christ se font face.

\*  
\*\*

Terminons cette courte description en signalant que devant la marche de l'autel a été enseveli Monseigneur Joseph, François Clet Peschoud, évêque de Cahors (1863-1865), décédé en 1865 dont la dalle tumulaire en marbre blanc couvre le sol de la chapelle et reproduit les traits de l'évêque bénissant en habits épiscopaux ainsi qu'une inscription en lettres gothiques qui longe les bords de la plaque :

JOSEPH(us). FRANCISC(us). CLET. PESCHOUD. N(atus). S(ancto). CLAUD(io). IV. K(alendas). FEB(ruarii) : A(nno). MDCCCV : INAU(gura)T(us). EPIS(copus)/CADURC(ensis). ROC-AMAD(our). PR(idie) : K(alendas). DEC(embris). A(nno)/MDCCCLXIII. VICHII-OB(iit). ID(ibus). SEPT(embris). A(nno). MDCCCLXV : CONSUM(matus). IN. BREV(I). SUA. SEQ(ue) SUPERIM. PENS(atus). BON(us). PASTOR. HIC. IN PAC. QUIESC(it).

(Joseph-François Clet Peschoud, né à St-Claude le 4<sup>e</sup> (jour avant) les calendes de Février (29 janvier) 1805 ; sacré évêque de Cahors à Roc-Amadour la veille des Calendes de Décembre (30 novembre) 1863, mourut à Vichy aux Ides (le 13) de septembre 1865. Arrivé en peu de temps à la perfection (*Sagesse*, IV, 13), ayant donné ses biens et s'étant donné lui-même tout entier. Ce bon Pasteur repose ici en Paix).

Comme dernier détail, signalons encore que la réparation de cette chapelle est due pour la première pensée à Monseigneur J. Fr. Clet Peschoud, qui désirait ainsi honorer son patron et dont, après sa mort, sa sœur contribua, par sa libéralité, à l'accomplissement du désir de son frère.

Mais l'exécution en est due à Monseigneur Pierre Alfred Grimardias, son successeur immédiat (1866-1896) qui confia à M. Cyprien Antoine Calmon, qui les exécuta en 1867, les peintures à fresque et les sculptures.

\*  
\*\*

### Chapelle côté Ouest

Comme sa voisine cette chapelle a été connue sous divers vocables au cours des siècles.

Primitivement *Chapelle de tous les saints* d'après le Règlement du Chapitre de 1292, déjà cité.

En 1652, au prêtre de la Chapelle de tous les saints, il fut payé 3 sextiers de blé.

En 1747 et en 1773, nous retrouvons la même appellation.

Puis, après la Révolution, elle devint la *Chapelle de l'Archiconfrérie de la Très Sainte Vierge*.

Depuis 1885, elle est dédiée à la Sainte Vierge.

#### *Arcature ogivale.*

Les peintures qui décoraient l'Intra-dos ont été retrouvées à demi effacées sous le badigeon.

Elles ont été reproduites telles qu'elles avaient été exécutées au XIV<sup>e</sup> siècle, sans autre modification que l'adjonction, dans chacun des écussons retrouvés de l'une des lettres de la phrase :

AVE MARIA GRATIA PLENA

#### *Voûte ogivale.*

Les peintures du XIV<sup>e</sup> siècle qui recouvraient les arcs, les colonnes et les chapiteaux ont été retrouvées en partie effacées et reproduites, à peu près, telles qu'elles étaient primitivement.

Dans les intervalles des nervures ont été peints :

Le Christ.

La Vierge.

Saint Joachim.

Sainte Anne.

#### *Autel.*

L'autel de style roman, avec retable, est formé de colonnettes et de pleins cintres entrecroisés, le tout en pierre.

Au milieu du retable, se trouve la statue de la Sainte Vierge, réplique fidèle de Notre-Dame des Victoires de Paris.

Le devant de l'autel est orné d'un haut relief représentant six personnages nimbés, chacun dans une niche plein cintre.

Il ne nous a pas été possible de les identifier.

Ils sont tous assis.

Deux tiennent sur les genoux une banderole, deux autres un livre fermé et un livre ouvert, un autre tient un rouleau mais il est revêtu d'un capuchon, un dernier tient des deux mains un parchemin.

#### *Table de Communion.*

La table de communion enlevée en 1950 par ordre de Mgr D'Ara-

quy, curé archiprêtre de la Cathédrale, sous le prétexte que les tables de communion des trois chapelles de la nef étaient en ferronnerie. Elle n'a pas été remplacée.

Elle était en pierre, formée de petites colonnes basses avec chapiteaux, reliés par de petits arceaux en plein cintre de style roman.

#### *Mur latéral-Est.*

Les peintures de cette chapelle datent de 1870.

Celles qui avaient été retrouvées furent en trop mauvais état pour être reproduites.

Alors on a peint une scène du Cantique de saint Simon.

Le saint homme, près duquel se trouve la prophétesse Anne, tient l'enfant JESVS sur ses bras.

Au premier plan, saint Joseph debout tient une cage avec des colombes. Près de lui, la Sainte Vierge, également debout, a les mains jointes.

#### *Mur de face.*

Sur le mur de face, on voit le Couronnement de la Vierge.

C'est une imitation du célèbre tableau de Fra Giovanni da Fiesole dit Beato Angelico. La Sainte Vierge, la tête couverte d'un long et léger voile blanc, est à genoux aux pieds de Notre-Seigneur, qui, assis sur un siège à dossier arrondi, élevé sur plusieurs gradins, pose une couronne sur la tête de sa mère.

De chaque côté, se tient un ange jouant d'un instrument de musique.

Au-dessous de ces derniers, à gauche saint Etienne, premier martyr, patron de la Cathédrale, en habits de diacre et portant des pains dans le pan de sa robe. A droite, saint Génulphe, premier évêque de Cahors.

Ces deux personnages, ainsi que les Anges, sont, comme le trône de Notre-Seigneur, portés sur des nuages.

Au-dessus du dais abritant le Christ et la Vierge, on a peint les armoiries du Pape PIE IX : Ecartelé : D'azur, au lion d'or et d'argent à trois bandes de gueules.

#### *Mur latéral-Ouest.*

Ici c'est la Présentation de la Sainte Vierge au temple qui a été peinte.

Le grand Prêtre en tunique blanche et manteau rouge reçoit la Vierge, agenouillée sur les marches du temple.

Elle est vêtue d'une robe blanche.

Saint Joachim et sainte Anne qui l'accompagnent sont vêtus, celui-là, d'une robe verte et d'un manteau jaune, celle-là, d'une robe blanche et d'un manteau rouge.

Sur les parois latérales comme sur le mur de face et au-dessus des boiseries, la fresque représente, sur des draperies figurées, plusieurs attributs, avec inscription des Litanies de la Vierge.

C'est ainsi, que l'on voit de gauche à droite :

Le Miroir de Justice .....	<i>Speculum Justitiae</i>
Le Vase d'Honneur .....	<i>Vas honorabile</i>
La Rose mystique .....	<i>Rosa mystica</i>
La Tour de David .....	<i>Turris Davidica</i>
La Maison d'or .....	<i>Domaus aurea</i>
L'arche d'Alliance .....	<i>Foederis archa</i>
La porte du Ciel .....	<i>Janua Coeli</i>
L'étoile du matin .....	<i>Stella matutina</i>

\*  
\*\*

Signalons en passant, que dans cette chapelle ont été ensevelis Monseigneur Alain de Solminihac, en 1791, primitivement inhumé dans l'église des Chanoines Réguliers et Monseigneur Jean Jacques David Bardou en 1863, tous deux évêques de Cahors.

Les titres de Monseigneur Alain de Solminihac à la vénération des Fidèles sont indiqués dans une longue inscription latine en lettres d'or, sur bois peint en noir, encastré dans la boiserie à gauche (1 m. 40 de largeur sur 0 m. 70 de hauteur) :

ALANVS DE SOLMINIAC NOBILIS PETRACHORENSIS ?  
FACTVS ABBAS REGVLARIS B MARIAE DE CANCELLA-  
TA ? ORDINEM CANONICORVM REGVLARIVM S AVGVSTINI  
IN AQVITANIA PENE COLLAPSVM RESTAVRAVIT. DEIN  
CREATVS EPISCOPVS CADVRCENSIS TOTAM DIAECESIM  
CONTINVIS LABORIBVS IN MELIOREM STATVM REDEGIT  
PASTORALEM B. CAROLI BORROMAEI SOLLICITTVDINEM  
IMITATVS ? VIR PLANE DIVINVS ? SANCTITATE ADMIRA-  
BILIS, OMNI VIRTVTIEM GENERE CONSPICVVS, SIBI ET  
MVNDO REBVSQVE OMNIBVS MORTVVS, XPO DNO SOLI  
VIXIT CUIVS MAJOREM GLORIAM IN OMNIBVS EX VOTO  
SEMPER QVESIVIT. ANGELO CASTITATE, VETERES ANA-  
CHORETAS QUADRAGINTA ANNORVM PAENITENTIA  
AEQVAVIT. ORATIONVM ASSIDVITATE NVLLI SEGVNDUS.

CLERICORVM SEMINARIVM INSTITVIT IN CIVITATE CADVRCO. PRIORATVM ORDINIS CANONICI IBIDEM CONSTRVXIT ET DOTAVIT. NOSOCOMIVM UNVM DVOQVE ORPHANOTROPHIA FVNDAVIT, VNVM PVERORVM, PVELLARVM ALTERVM PERPETVA SVAE LIBERALITATIS MONIMENTA, DENIQVE MVLTA ALIA PIE ET LAVDABILITER OPERATVS EST, AC TANDEM OMNIBVS QVAE SVPERERANT IN PAVPERES EROGATIS, IPSE PAVPER ET LAETVS DVM HAEC VERBA PASSIONIS LEGERENTVR (ET INCLINATO CAPITE TRADIDIT SPIRITVM) INTER CRVCIFIXI AMPLEXVS OBIIT MERCVRII ANNO AETATIS SVAE 67. DIE VLTIMA ANNI 1659. RELICTO CADVRCENSIBVS SVI ZELI ET SANCTITATIS AEQVE AC SACERDOTII SVCCESORE NICOLAO DE SEVIN. IACET HIC CORPVS EIVS VBI PRO POPVLORVM CONCVRSV OB FREQVENTES GRATIAS EIVS INTERCESSIONE RECEPTAS HONORATV.

« Alain de Solminihac, noble du Périgord, devenu Abbé Régulier de la Bienheureuse Marie de Chancelade, releva dans l'Aquitaine l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, presque anéanti. Ensuite créé évêque de Cahors, il remit en meilleur état tout son diocèse, grâce à ses travaux continuels, pareils à ceux de Saint-Charles-Borromée, dont il imita la sollicitude pastorale, homme tout à fait rempli de l'esprit de Dieu, admirable par sa Sainteté, remarquable par tous les genres de vertu ; mort à lui-même, au monde et à toutes les choses, il ne vécut que pour le Christ, Notre Seigneur, dont il chercha en toutes choses à rehausser la gloire, pour satisfaire à son vœu. Il égala les Anges en chasteté et les anciens Anachorètes par une pénitence de Quarante ans, ne le cédant à personne pour l'assiduité des prières. Il établit un séminaire de prêtres dans la ville de Cahors et y construisit aussi un prieuré de l'ordre des chanoines qu'il dota. Il fonda un hôpital et deux maisons d'orphelins, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, monuments permanents de sa libéralité. Enfin, il fit beaucoup d'autres actes d'une louable pitié et finalement après avoir distribué aux pauvres tout ce qui lui restait, pauvre lui-même et joyeux pendant qu'on lui lisait ces paroles de la passion « et inclinant la tête il rendit l'âme », il expira à Mercuès en embrassant le Crucifix, dans la soixante-septième année de son âge, le dernier jour de l'année 1659, laissa, aux Cadurciens pour son successeur dans l'épiscopat, Nicolas de Sevin, imitateur de son zèle et de sa Sainteté. Son corps repose ici et y est honoré d'un pieux concours de peuples qui le remercient des grâces fréquentes obtenues par son intercession (14).

Au-dessous se trouve un sarcophage en pierre contenant le vêtement que le Bienheureux portait habituellement.

Sur le couvert du sarcophage on a peint en lettres rouges et noires cette autre inscription :

LE CORPS DU VENERABLE ALAIN DE SOLMINIAC, EVEQUE DE CAHORS, QUI A REPOSE DANS L'EGLISE DES CHANOINES REGULIERS PENDANT CENT-TRENTE-DEUX ANS A ETE TRANSFERE ET PLACE ICI LE 7 AOUST 1791.

Sur la boiserie du mur latéral de droite, on peut lire une inscription en lettres capitales de même nature, sur marbre noir mais beaucoup moins longue, consacrée à la Mémoire de Monseigneur J. J. David Bardou :

OPTIMO . PRAESULI .  
ILSMO . AC . RMO . D.D.J.J.D. BARDOU . SOLIO .  
PONTIF . ASSIST . COMIT . ET : PATRIC . R . ANIM .  
V . CAP . ET . FABR . CATH . HOC . DEV .  
MONVM . POSVER .  
LAVTRC . ALBIENS . DIOEC . VI . ID . DEC . AN .  
MDCCLXVIII . N . IN . EPISC . CADVRC .  
VII . ID . OCT . AN . MDCCCXLII . CONSEC .  
III . KAL . FEB . AN . MDCCCLXIII . OBIIT .  
VIR . PIETAT . CONSP . S . R . E . ADDICTIIS .  
LEGITIM . PRECE . RESTIT . S . LIMIN . BIS . INVIS .  
DIOEC . MISS . PIASQ . VIRGINV . FAMIL .  
MVLTV . FOV . SS . CORD . J . C . DIOEC . DICAV .  
PERPET . SS . ADORAT . INSTIL . COLLABENT .  
B . M . BASILIC . RVP . AMAT . INSTAVRAV .

(A l'excellent Illustre et très révérend Seigneur DD. SS. Bardou, assistant au Trône Pontifical et Comte Romain.

Ce monument a été élevé par les Vicaires capitulaires et les Fabriciens de la Cathédrale.

Né à Lautrec, le 8 décembre 1798.

Sacré évêque, le 9 octobre 1842.

Prélat pieux et très dévoué à son diocèse, qu'il consacra au Sacré-Cœur ; il établit l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, favorisa la construction des Eglises, prit part au Concile Provincial d'Albi et en promulgua les Actes ; il fit rédiger et publier de nouveaux Statuts, rétablit la liturgie Romaine, enfin, il travailla à faire fleurir les Communautés religieuses. On lui doit la restauration du sanctuaire de Rocamadour. Mort après vingt ans d'épiscopat, le 30 janvier 1863, à l'âge de 64 ans, son testament révèle sa charité et son attachement pour son diocèse).

Une pierre tombale couvre le sol de la chapelle le long de l'ancienne table de communion et porte :

†  
HIC IN PACE  
QVIESCIT  
ILLMVS ET RMVS IOAN  
IAC . DAV . BARDOU  
ECCLES . CADVRC .  
AN XXI . PISS  
REXIT .

(Ici repose l'Illustrissime et Révérendissime Jean-Jacques-David Bardou, Evêque de Cahors) (15).

On doit à Mgr J. J. D. Bardou, évêque de Cahors (1841-1863), la réparation exécutée en 1867 de cette chapelle, qui a été ornée, pour la partie architecturale sur les dessins de M. Laisné, architecte diocésain, et pour la partie sculpture par M. Lacoste.

Quant aux peintures à fresque, elles ont été exécutées, en 1870, par M. Antoine Cyprien Calmon de Cahors sous l'épiscopat de Monseigneur Pierre Alfred Grimardias.

Rappelons enfin, que les deux chapelles vouées, l'une à saint Joseph, l'autre à la Sainte Vierge, ont été restaurées et rafraîchies en 1885 sur l'ordre de M. Maury, Chanoine Archiprêtre de la Cathédrale.

\*  
\*\*

Avant de clore ce chapitre réservé plus particulièrement aux peintures, il nous semble nécessaire de donner, à l'avance, une réponse aux personnes qui en lisant cette étude auraient été surprises de constater que certaines n'ont pas été fidèlement reproduites.

La faute en est due à deux raisons : D'abord parce que la détérioration de quelques-unes étant trop avancée elles n'ont pu être fidèlement reproduites : ensuite parce que Monseigneur Pierre Alfred Grimardias a exigé, pour rendre honneur à son diocèse, la représentation de scènes religieuses non envisagées dans les peintures primitives.

Il était nécessaire ici de faire connaître ce dernier motif.

\*  
\*\*

Puisque l'on connaît les constructeurs des chapelles latérales Nord : Raymond de Cornil (1280-1293) et Sicard de Montaigu (1294-1300) (16), tous deux évêques de Cahors, et que l'on sait, d'autre part, que les chapelles latérales Sud ont été construites vers la même époque (2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.), on est naturellement porté à se demander à quels personnages ecclésiastiques ou laïques on doit attribuer la construction de ces dernières.

Si on ignore leurs noms on connaît par contre les armoiries de leurs familles puisqu'elles se trouvent sculptées sur la clef de voûte de chacune des deux chapelles.

Ainsi avons-nous pu relever :

« Une aigle à deux têtes, au vol abaissé » et sur l'autre :

« Une bande accostée de deux cotices, avec une bordure chargée de douze rocs d'échiquier. »

\*  
\*\*



Avant toute chose, remarquons que l'Aigle à deux têtes rappellerait la famille de Vayrols, mais avec des ailes éployées (17), alors qu'une aigle à une tête, avec des ailes abaissées pourrait être attribuée à la famille Donadieu.

La différence entre le libellé de ces deux armoiries est telle qu'il est bien difficile d'attribuer à un de Vayrols plutôt qu'à un Donadieu, la construction de la chapelle, actuellement dédiée à saint Joseph.

De plus, prétendre que le sculpteur a commis une erreur en reproduisant l'aigle sculptée sur l'écu est une hypothèse peu soutenable !

Alors, en présence de telles incertitudes, nous nous abstenons de nommer les membres de ces deux familles susceptibles, par leurs fonctions ou par leurs hautes situations, d'être retenus comme constructeurs.

\*  
\*\*

En ce qui concerne la chapelle voisine qui porte à sa clef de voûte une bande accostée de deux cotices avec bordure chargée de rocs d'échiquier nous sommes à peu près certain de nous trouver en présence de la famille de Jean, puissante famille bourgeoise de Cahors agrandie dans la Finance.

Ce qui nous permet d'être aussi affirmatif c'est la présence, encore de nos jours, des mêmes armoiries au-dessus de la porte d'entrée de l'église de Labastide-Marnhac, dont l'un de ses membres était seigneur du lieu.

Nous retiendrons comme ayant pu entreprendre la construction de la Chapelle de Cahors, soit : *Eugène et Gilbert de Jean* habitants de Cahors, qui s'étaient rendus en Terre Sainte, en 1262, avec Saint-Louis et qui, à leur retour, menèrent les Carmes et les établirent à la Métairie de Soubrejols, appelée de nos jours : *Englandières* (19) ;

soit : *Guillaume de Jean*, bourgeois de Caors, désigné comme arbitre en 1285, dans une Transaction avec l'Evêque Raymond de Cornil. Il serait d'après le Chanoine Ed. Albe, le fondateur de la branche de Saint-Projet (20) ;

soit enfin : *Raymond de Jean*, grand archidiaque de Caors, lequel donna, en 1303, son assentiment dans un différent entre l'Evêque et les Consuls de Caors ; le Roi Philippe IV ayant été choisi comme arbitre (21).

Si nous admettons que l'on puisse retenir le nom d'un de Jean, bourgeois de Caors et que pour la chapelle voisine nous retenions le nom d'un de ces Donadiou riches, et opulents bourgeois de la ville qui occupa, de plus, les plus hautes fonctions dans la Cité nous désignerions de préférence Jacques Donadiou qui fut consul en 1282, 1283, 1285 et 1300 (22) lequel fut présent à la Confirmation et à la Révision des Coutumes et libertés de Caors entre l'Evêque de Cahors et les Consuls en 1285 ; lequel, encore, se rendit avec l'évêque et d'autres personnages auprès du Sénéchal du duc d'Aquitaine Jean de Greilli, chevalier de Villeneuve d'Agen, pour obtenir les moyens de rendre le Lot navigable (23) (1282).

Si notre hypothèse se révélait un jour exacte la conclusion que l'on pourrait en tirer serait de rappeler que les deux chapelles Nord ont bien été construites par deux prélats : Raymond de Cornil et Sicard de Montaigu et que les deux chapelles Sud le furent par deux puissantes familles bourgeoises cadurciennes, les de Vayrols ou Donadiou et les de Jean.

Mais avant d'en avoir la certitude de nouveaux documents devront être découverts.

J. CALMON.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- (1) Aujourd'hui, chapelle du Bienheureux J.-G. Perboyre.
- (2) Aujourd'hui, chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc.
- (3) J. DAYMARD, *Le Vieux Cahors*, 1909, p. 136.
- (4) En réalité, les chapelles méridionales ont une profondeur moindre de 0,20 que celles du nord.
- (5) Rapport sur la découverte des peintures murales du XIV<sup>e</sup> s. à la Cathédrale de Cahors..., par A. DE ROUMÉGOUX. *Bull. S.E.L.*, 1874, p. 221.  
— Mémoire adressé à MM. les Ministres des Cultes et des Beaux-Arts sur les peintures murales du XIV<sup>e</sup> s. à la Cathédrale de Cahors..., par Paul DE FONTENILLES. *Bull. S.E.L.*, 1883, p. 304.  
— Rapport sur la découverte de peintures murales à la Cathédrale de Cahors, par C.-A. CALMON. *Cong. archéol. de France*, Agen-Toulouse, 1874, p. 413.
- (6) Les peintures de la Cathédrale de Cahors, par Marc GAIDA. *Le Journal du Lot*, 31 décembre 1891 et 14 mai 1892.  
— Cathédrale de Cahors. Peintures de la coupole Ouest par Edouard CONROYER dans *l'Architecture Gothique*, 1891, p. 168-175.  
— Les peintures de la Cathédrale de Cahors, par Paul MANTZ. *L'Alliance Républicaine du Lot*, 2 et 3 juin 1892.

— L'art au XIII<sup>e</sup> s. en Quercy. Peintures de la Cathédrale de Cahors. Coupole Ouest par Francis MARATUECH. *Rec. Acad. Scien. et Belles Lettres*, Tarn-et-Garonne, XV, 1899.

— *La Cathédrale de Cahors*, par Raoul LABRY. Cahors, Coueslant, 1912.

(7) Monographie de la Cathédrale de Cahors, par l'abbé BOULADE, 1885, p. 16.

(8) Cette voûte ou coupole s'était effondrée en 1308 à la suite d'un tremblement de terre.

(8<sup>bis</sup>) Les deux couches de badigeon furent ordonnées à la suite d'une visite d'inspection de la Cathédrale faite en 1773. Les experts firent observer que la dépense pour remettre en état les peintures de la Cathédrale serait fort coûteuse puis désavantageuse car elle ne ferait qu'obscurcir le corps de l'église ; aussi, pour éviter cette obscurité, les murs et voûtes seront blanchis en leur entier. Cette solution mit ces peintures à l'abri de l'air et de la lumière. *Bul. S.E.L.*, LXXIII, 1952, 88.

(9) D'après le relevé primitif, les médaillons étaient sans ornementation, c'est-à-dire unis. On y a ajouté, par ordre de Monseigneur P.-Alf. Grimardias, des personnages avec leurs attributs.

(10) Le sceptre tréflé rappellerait-il ici la composition de trois livres de la Bible : « Le Cantique des Cantiques », « Les Proverbes », et « L'Ecclésiaste », que la tradition attribue à Salomon.

(11) Lors d'une visite faite à la Cathédrale en 1772, pour vérifier l'état d'entretien et pour estimer les réparations nécessaires, des peintures ayant été trouvées en mauvais état, il fut alors décidé de passer deux couches de badigeon sur les murs et sur les coupoles. *Arch. départ. du Lot* B. 342. On peut aujourd'hui constater que ce badigeonnage les sauva.

(12) *Hist. Générale de la Province du Quercy*, par Guillaume LACOSTE, II, 389.

(13) *Monographie de la Cathédrale de Cahors*, par l'abbé BOULADE, 1885.

(14) *Bul. S.E.L.*, t. XXVI, 1901, p. 230.

(16) Guil. LACOSTE, *Histoire des Evêques de Cahors*. Traduction Ayma, t. I, 443-445.

(17) Dom BRUNO MALVESIN, *Histoire de la Chartreuse de Caors*. Biblio. Cahors, Ms.

— *Les Templiers de Cahors*, par L. ESQUIEU.

— Guil. LACOSTE, *Histoire de la Province du Quercy*, t. III, 127.

(18) Inscription dans la chapelle St.-Michel en 1260. *Bul. S.E.L.*, III, 146.

(19) Guil. LACOSTE, *Histoire de la Province de Quercy*, II, 303.

(20) Guil. LACOSTE, *Histoire de la Province de Quercy*, II, 432.

— Ed. ALBE, *Invent. des Archives municipales XIII<sup>e</sup> s.*, p. 139.

(21) Guil. LACOSTE, *Histoire de la Province de Quercy*, II, 413.

(22) J. CALMON, *Les Consuls de la ville de Cahors du XII<sup>e</sup> s. à nos jours*.

(23) Guil. LACOSTE, *Histoire de la Province de Quercy*, II, 351-365.

# SURVIVANCES DU SERVAGE A VAILLAG AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

On ne sait à peu près rien du servage en Quercy. Il n'a pas été publié d'étude d'ensemble sur la condition des personnes dans notre région au Moyen Age. Cette déficience s'excuse par notre extrême pénurie en documents « anciens » antérieurs au XIV<sup>e</sup> siècle. Nous ne disposons pas malheureusement de ces cartulaires d'abbayes qui font l'orgueil de nos voisins du Rouergue.

Cette indigence nous autorise à faire connaître quelques textes concernant des questaux et semble-t-il des questaux sortis de servitude, à Vaillac (1) dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

\*\*

Mais auparavant nous voudrions indiquer quelques traces de servage que l'on relève ici et là.

D'abord des phrases ambiguës, d'une interprétation difficile comme celui-ci : en 1225, Guillaume Sicquers vend à Gasbert de Carrof tous ses droits sur la terre, les hommes, les femmes, tour, repaire, moulins, eaux, etc..., situés en l' « honor » de Guillaume Raymond de Ratnes et semble-t-il aux environs de Montcuq (2). Ces droits sur les hommes et sur les femmes, on a tenu à préciser, impliquent probablement une forme de servitude, mais laquelle ?

En 1274, Bernard de Guiscard et son fils, ascendent des biens dans la paroisse de Fargues à Etienne et Guillaume Guolfier frères « coma lors homes de quart et de cazalagie » (3).

Dans son étude sur le château de Vilaris, M.-H. Guilhamon signale un « home de corps et de casaltge », à Graudène en 1287 (4).

L'abbé F. Galabert a publié, sous le titre d'*Une charte familiale*

(1) Commune du canton de Labastide-Murat.

(2) A.D. Lot. Fonds Guiscard de Bar, parchemin.

(3) *Ibid.*, parch. Il existe encore un village de Golfier (carte E.M.).

(4) « Le château de Vilaris ». *B.S.E.L.*, 1933/3, p. 290. Graudène, *alias* Vilaris, repaire dans la commune de Catus.

de libertés (5), une sorte d'affranchissement sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Il s'agit de « libertés » concédées en 1289, aux frères Deyssac habitant St-Projet près de Gourdon. Ceux-ci, affranchis de toute servitude réelle et personnelle, doivent un hommage annuel (pro homatgio) de 15 sous. Il leur est consenti un abonnement de la taille aux quatre cas : ils bénéficient en outre d'un certain nombre d'exemptions.

En 1298, deux habitants de Trébaix reconnaissent au Commandeur divers biens comme « homes de cors et de cazalgie de la dicha maio » ; précision intéressante : s'ils s'en allaient dans une autre paroisse « ni fayó autre senhor », les biens reconnus seraient au Commandeur (6). Un peu plus tard, en 1302, les hommes du mas de Captournes, paroisse de Saint-Maurice, déclarent qu'« elhs estanh el dih mas son home lige de cors et casalatge » de la dite cavalerie du Temple (le Bastit) (7). Nous retrouvons donc en des lieux aussi divers, la même formule traduisant la double dépendance de l'homme et de la terre. L'acte qui suit exprime la même réalité en d'autres termes et nous rapproche déjà des textes de Vaillac.

En 1311, Bernard et Philippe de Carrieras, alias del Moli, frères de la paroisse de Gigouzac, reconnaissent à Pierre « Stephani », chevalier seigneur de Gigouzac, « quod ipsi fratres erant et fuerant et predecessores sui et successores eorum debebant homines leguales et iusticiabiles dicti militis, et pro ipso tamquam pro eorum domino se avoaverunt et homagium eidem fecerunt flexis genibus et abstractis capucis ab eisdem et fideliter juramentum eidem militi fecerunt », puis reconnaissance du droit de bouade comme pour les autres habitants du lieu et ensuite « Item recognoverunt dicti fratres quod ipsi erant talliabiles ad voluntatem dicti militis, aliquando magis et aliquando minus juxta possibilitatem et facultatem hominum predictorum ita tamen quod dictus miles et sui debent pensare bona fide qualitatem, paupertatem et divicias hominum predictorum in exigenda collecta et bladata predictis, augendo seu minuendo easdem. « Item recognovit dictus Bernardus... » (des cens) (8).

(5) B.S.E.L., 1901, p. 189 à 197.

(6) A.D. Haute-Garonne. H. MALTE, « Lacapelle-Livron », Layette 37 (Trébaix, liasse 1, n° 13), communiqué par M. le Comte L. d'Alauzier.

(7) *Ibidem*, « Le Bastit », Layette 5. Cantournes n° 1, également signalé par M. d'Alauzier.

(8) L. DE VALON, « Essai historique et généalogique sur la famille de Valon, seigneurie de Gigouzac », Brive, 1915, p. 38, note 1, donnant comme référence : Biblio. Nat. Pièces originales, vol. 1079, dossier 24.857, que M. d'Alauzier a bien voulu vérifier sur place à notre intention.

Les actes de Vaillac qui ne sont guère postérieurs, révèlent une condition déjà bien différente. On en jugera d'après ces *analyses* rédigées au xv<sup>e</sup> siècle, par le notaire Guilhem Arnaldi (9).

I° « L'an 1311, Guilhem Vassal filh de Guiral Vassal, del loc de Valhac d'una part e Peyre et Guiral Dalsaul frayres d'autra deldich loc de Valhac. Que los dichtz frayres agutz. Conselh de lor amicz vogon esse homes talhables deldich Guilhem Vassal e lo dich Guilhem lor promes als dichtz frayres las constitutios e libertatz a tener e affranquamens exceptat los servisis et dretchtz que lors predecesors avian fach » (9).

II° « 1317 à Valhac lo dilhus apres las octavas de Nostra Doma ( ) Johen La Faia del loc de Valhac reconet al noble Guilhem Vassal senhor de Valhac esse son home questable e justiciable e dever e paga al dich noble Guilhem Vassal per talhas cascun an de XVIII den. caursenx e aysso cascun an en la festa de Rampalms. » Ce qui suit concerne le fornage et le focage. Enfin, « Item plus se contenia que lo dich Johan fesés stivada el prometia aldich noble a baylar en aquo lodich noble affrancava lodich Johan e franquesas tener prometia e libertatz anayssi se conteno en hun sturmen pres per mestre Peyre de Rodolel, etc... » (10).

III° « L'an 1317, Guilhem Vassal senhor de Valhac affranquet Guiral Bredesc en la forma que se contene, etc... » (11).

IV° « 1320 a valhac lo diumenge apres la festa de Pascas (6 avril 1320) Guilhem Vassal fils de Ramun Vassal d'una part e Guiral Molinie, habitans de Valhac, d'autra part. Que lo dich Guiral reconet e coffeset esse home talhable deldich Guilhem Vassal anayssi cum es de costuma à Valhac... » En marge « Homenage » (12).

V° « L'an 1339 a Valhac lo noble home Guilhem Vassal domaysal senhor deldich loc de Valhac quietet affranquet paguet Guiral del Puech alias Bédoc e franqueses libertatz donet e aquelas lhi autreiet aldich Guiral del Puech alias Bedoc habitan deldich loc de Valhace ayssi meteyts tota outra cum universal e singular... » En marge « Las Libertatz » (13).

VI° « L'an 1350 e lo dilhus apres la festa de Sanct Gregori (15 mars 1351 n.s.) Bernat Carriera de Valhac reconet esse home questable e talhable del noble Vidal Vassal a pagar cascun an per la

(9) A.D. Lot, Fonds Valon, Registre Guilhem Arnaldi.

(9) Registre de Guilhem Arnaldi, f° 53 v°.

(10) *Ibid.*, f° 44 v° ou 1342, douteux.

(11) *Ibid.*, f° 80 v°.

(12) *Ibid.*, f° 54 v°.

(13) *Ibid.*, f° 47 v°.

talha II S caursenx e hun quarto de sivada ha mesura de Gordo per fornage e per autre servisi. Item (des cens). En marge "Homenage" » (14).

VII° « 1351. L'an desus prop dava men dich e lo jorn del diumenge apres la Assenciu de Nostre Senhe (29 mai 1351) Guiral Brohlet alias del Benyve reconet e coffeset esse questable del honorable home Mossen Vidal Vassal stipulan e ressauben per se e per Guilhem son nebot de pagar e donar quascun an per la talha III S. VIII den. caursenx et tot outra servisi que se poyria contener en la francamen deldich Guiral. » Puis il reconnaît des cens (15).

VIII° « L'an et lo jorn prop davamen dich (29 mai 1351) Ramun Brohlet alias de Benyve del loc de Valhac reconet coma desus esse questable del venerable mossen Vidal Vassal (etc...) donar e pagar cascun an per la talha en nom de talha III S e 8 den. Caursenx e autres servisis que ha costumet de far cum se conte en lo affranquament deldich Ramun » (16).

IX° 1352. Lundi après la fête de saint Georges (30 avril 1352). « L'an e lo jorn desus a Valhac Helias Molinie alias lo Bredo del dich loc de Valhac reconet del dich noble mossen Vidal Vassal esse home justissiable e questable del dich senhor. De que lo dich Helias promes de pagar totas las causas que se conteno en la franquamen que es agut d'autres vegadas entre lors predecesors. » (17).

X° 1352, à Valhac lo diumenge apres la festa de Sanct Johan porta latina (13 mai 1352). P. del Puech del dich loc de Valhac reconet a mossen Vidal Vassal (etc,...) que lodich Peyre del Puech voc esse questable deldich mossen Vidal de donar e pagar III S caursenx per talha cascun an am tot outra servisi que son payre avia pagat... » (18).

Dans ce même registre, on voit divers tenanciers de Vaillac reconnaître en 1329 à Raymond « Stephani » seigneur de Gigouzac des cens, plus « per homage e per collecta III S caursenx e una galhina en la festa de Nadal ». (19).

Quelle était la condition de ces « hommes » de Vaillac ? Ce sont des questaux, questables, justiciables et taillables. oui, mais à y regarder de plus près leur condition diffère essentiellement de

(14) *Ibid.*, f° 60.

(15) *Ibid.*, f° 39.

(16) *Ibid.*, f° 39 v°.

(17) *Ibid.*, f° 30 v°.

(18) *Ibid.*, f° 37.

(19) *Ibid.*, f° 15.

celle des habitants de Gigouzac en 1311. Ceux-ci sont taillables « ad voluntatem dicti militis » et s'en remettent à la justice, à la mesure du seigneur. Les tenanciers de Vaillac auxquels s'applique le même vocabulaire reconnaissent des devoirs et des services bien définis : une somme d'argent pour l' « homenage », un carton de froment pour le fournage, etc..., et ces devoirs sont soigneusement précisés dans l'acte d'affranchissement auquel on se réfère et qui est en somme l'acte de naissance à une nouvelle condition. Seul Jean la Faia reconnaît devoir faire la moisson (stivada) : pour les autres, rien n'est spécifié dans ces courtes analyses. Les corvées, qui survivront longtemps sous le nom de « manœuvres », doivent être comprises dans les services non énumérés : « e per autre servisi ».

Nous retrouvons au xv<sup>e</sup> siècle la formule « taillable, questable et justiciable » à Peyres, près du Vigan, puis à Frayssinet-le-Gourdonnais dans des reconnaissances à la famille de Rodorel.

Mais revenons à Vaillac. Nous disposons d'un registre de 98 reconnaissances faites en 1524-1525 à la suite d'une vente, par des tenanciers de Vaillac à Jean de Ricard, seigneur de Vaillac, du mandement de noble Antoine de Castro, seigneur de Rasiaux (20).

Nous donnons l'analyse d'une de ces reconnaissances, la plus détaillée (21). Le 13 février 1525 (n.s.) Guidon del Saul alias Cortivet, descendant probable des frères affranchis en 1311 (n<sup>o</sup> 1) tient d'abord divers biens en fief sive emphytéose perpétuelle ; puis il reconnaît « pro omatgio » 12 dt. par an ; « pro furno » un carton d'avoine ; « pro servitude » 12 dt. ; « pro foco » une géline ; « pro boata » (la bouade) s'il laboure avec une paire de bœufs un carton de froment et un carton d'avoine ; avec une paire de vaches 1/2 carton de froment et un carton d'avoine, avec un seul animal, la moitié de la redevance correspondant à sa catégorie.

« Item et ulterius idem recognoscens voluit esse justiciabilis, questabilis et talhabilis erga dictum dominum in quator casibus » non détaillés dans cet acte. Il s'engage à faire le guet (facere portam) au château du seigneur. Ce dernier promet de respecter les libertés.

20 % seulement des reconnaissances comportent ces redevances particulières dont le tarif demeure invariable.

Les 12 dt. « pro omatgio », somme modeste, rappellent l' « homenage » du xiv<sup>e</sup> siècle. La même somme « pro servitude » (cette

(20) A.D. Lot, Fonds Valon, Registre de Guillaume de « Furnoveteri ».

(21) *Ibid.*, f<sup>o</sup> 7.



mention ne figure d'ailleurs pas dans les autres reconnaissances) ne doit pas être le rachat de la « servitude ». Il vaut mieux lui laisser le sens assez vague de « services ».

\*  
\*\*

Que pouvons-nous considérer comme acquis ? Quelle certitude découvrir dans l'imprécision de ces analyses ? Que des affranchissements eurent lieu dans la seigneurie de Vaillac au début du xiv<sup>e</sup> siècle. Que des anciens questaux ou nouveaux affranchis, ou fils d'affranchis y reconnurent au seigneur des redevances personnelles mais précises et en principe immuables fixées par la charte d'affranchissement.

A la reconnaissance pour la tenure s'ajoutait l'« homenage » pour la personne. Ce démarquage rural de l'hommage féodal a été décrit par M. Boutruche pour le Bordelais (22), mais ne nous hâtons pas de le transporter tel quel en Quercy, car trop souvent la diversité est plus proche de la réalité que les généralisations les plus séduisantes.

Les formules de « questalité » se sont maintenues jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle et peut-être plus tard « car au grand désespoir des historiens, les hommes n'ont pas coutume chaque fois qu'ils changent de mœurs, de changer de vocabulaire » (23).

Jean LARTIGAUT.

(22) « La crise d'une Société, seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans », Paris, 1947 (plus particulièrement pp. 97 à 114, et 321 à 333).

(23) Marc BLOCH, « Apologie pour l'Histoire ou métier d'historien », p. 8.

# PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du jeudi 5 juillet 1962

Présidence : M. FOURGOUS, président

*Présents* : Mme et M. Maurel, MM. d'Alauzier, Bardes, Cantarel, Delfau, O'Donovan, Fantangié, Ladevèze, Malbec, Mignat, Pourchet, Prat, Ségala, Thiéry et Chanoine Tulet.

*Excusé* : M. Haen.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé après les rectifications suivantes :

1° M. Dandine, juge au Tribunal de Cahors, a fait rapporter sa nomination comme juge au Tribunal de Foix.

2° Au lieu de « Refayrium », lire « Repayrium », repaire.

En ouvrant la séance, M. le Président adresse, au nom de la Société, ses condoléances à la famille de M. le Marquis Galiot de Cardaillac, membre perpétuel décédé.

Puis il fait circuler un agrandissement de la photo prise par M. Ségala dans le cloître de Tulle, lors du passage des membres de la Société des Etudes le 3 juin dernier, qui sera déposé chez M. Lagarde, libraire, où on pourra commander des exemplaires.

Enfin M. Fourgous indique brièvement que la Société des Etudes effectuera sa prochaine « journée foraine » le dimanche 2 septembre au cours de laquelle seront visités Carennac, Vayrac, St-Michel-de-Bannières et le château de Blanat.

*Remerciements* : A été reçue une lettre de remerciements de M. l'abbé Louis Durand, élu membre correspondant.

*Elections* : Est élu membre résidant : M. Roger Filhol ; sont élus membres correspondants : Mme et M. Middendorp, MM. Clottes, Arenes et Sahut d'Izarn, 193, rue du Renard, à Rouen (S.-M.), présenté par MM. d'Alauzier et Lartigaut.

M. Sahut d'Izarn, ayant d'autre part satisfait aux conditions statutaires, devient membre perpétuel.

*Félicitations* : Des félicitations sont adressées à M. Pierre Escorbiac qui a reçu la médaille de bronze de l'Enseignement technique.

*Dons* : De M. Lartigaut : le texte de sa communication faite au Congrès de la Fédération Languedoc-Pyrénées à St-Gaudens, sur « Les ferriers pyrénéens établis en Quercy au xv<sup>e</sup> siècle ».

*Histoire de la littérature hongroise*, par MM. Tibor Klaniczay, Jossef Szauder et Miklos Szabolcsi.

De M. Malbec : Bannière de la Société de Secours Mutuels des Femmes de Cahors.

La Société remercie les donateurs.

*Avis* : Ont été remis les prix spéciaux offerts par la Société des Etudes aux élèves suivants des lycées Clément-Marot et Gambetta :

Mlle Delluc (Lucienne), de 2<sup>e</sup> M<sup>e</sup>, et M. Borredon (Gérard), de Sciences expérimentales.

A Carennac est organisé par Mme Pierre Chaumeil le IV<sup>e</sup> Salon d'Art moderne dont le vernissage aura lieu le dimanche 8 juillet.

A Carennac également, les « Amis de Carennac » organisent un Festival de Théâtre pour les 2, 4 et 7 août prochains.

*Publications reçues* : Outre le dépôt sur le bureau de *Bulletin de la Société des Etudes* du 2<sup>e</sup> trimestre, ont été reçues : *Revue Mabillon* (1<sup>er</sup> trim.) ; *Revue de Comminges*, *Revue historique du Libournais* ; *Stabat*, de Gramat, et *La France-latine* (tous quatre du 2<sup>e</sup> trim.), *L'Eduen* (juin) ; *L'Echo de Rabastens* (n<sup>o</sup> 57) ; *L'Annuaire-Bulletin de la Société des Etudes historiques*, de Paris (1959-61) ; de la Société d'exploitation spéléologique de Padirac, P.-V. de l'Assemblée générale du 6 juin dernier.

*Articles signalés* : Dans *L'Echo de N.-D. de l'Île* (mai-juin) : L'Eglise de Parnac, son histoire, par E. F. ; dans *La Dépêche* du 8 juin : sur l'œuvre d'émaux cloisonnés de Mlle Christiane Dujardin pour le couvercle du futur baptistère de l'église St-Barthélémy de Cahors à la mémoire du pape Jean XXII ; dans *Le Sud-Ouest* des 26-27 juin : sur la Barbacane et ses abords (I. Sa place dans le système défensif de Cahors ; II. Miettes d'histoire), par M. Fourgous ; dans *Sud-Ouest* du 27 juin, sur les maisons des Montmaur et Dadine d'Hautesserre et sur l'ancienne paroisse Notre-Dame des Soubirous (son discours à la distribution des prix de l'Institution Notre-Dame) ; dans *La Vie quercynoise* du 23 juin sur Lugagnac et le Perron ; dans *Cahors* de juillet : « L'union quercynoise est née ».

*Communications* : M. d'Alauzier fait circuler une « Enquête »

sur Armand de Molières pour être admis en l'office de greffier criminel en la Cour des Aides de Cahors. La décision approbatoire est signée par Dominicy, procureur en ladite Cour (1643).

Puis il lit l'étude faite par M. Lartigaut intitulée « Survivance du servage à Vaillac au XIV<sup>e</sup> siècle ». Dans les documents de cette époque, on relève des expressions qui indiquent bien la double dépendance de certains individus, « hommes questables et talhables ». Il y eut ensuite des affranchissements dans la seigneurie de Vaillac.

M. Prat, de la part de M. le D<sup>r</sup> Lacoste-Lagrange, lit et commente divers documents de l'époque révolutionnaire concernant Duravel, notamment une lettre du député Faydel qui permet d'avoir une impression de l'agitation qui régnait dans le Lot en février 1790.

Dans un Mémoire du 13 septembre 1790, où sont reprises les considérations sur la situation de Duravel par rapport à Puy-l'Evêque, la communauté demande que le chef-lieu du canton soit à Duravel qui « est agréablement situé », tandis que Montcabrier-Pestilhac, « dont il ne reste que quelques débris », est difficile d'accès.

M. Malbec, à l'occasion de la découverte de la Bannière de la Société de Secours Mutuel des femmes de Cahors, présente un bref historique de cette Société. Cette œuvre de bienfaisance fut fondée en 1881 sous la présidence de Mme Marie Relhié, ayant Mlle Gayet comme secrétaire. Mme Relhié en fut la présidente jusqu'en 1926. Parallèlement existait la Société de Secours mutuels des hommes de Cahors fondée en 1852 et qui eut pour présidents entre autres MM. Relhié, maire, et M. le Comte d'Armagnac (celui-ci de 1902 à 1914).

Ces œuvres sociales privées devaient, peu après, être remplacées par les Caisses départementales (en 1930), puis nationales (en 1945) d'Assurances sociales.

A l'occasion de cette communication, M. Prat fait circuler le Livret de Sociétaire délivré à Mme Cyprien Calmon le 1<sup>er</sup> janvier 1881.

Puis il lit certains articles des Statuts et du Règlement intérieur notamment sur la Bannière qui était sortie lors des cérémonies extérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 octobre 1962

Présidence de M. FANTANGIÉ, vice-président

*Présents* : Mme et M. Aumiot, Mme et M<sup>e</sup> Gisbert, MM. Bardes, Bouyssou, Cantarel, Dalon, Delfau, O'Donovan, Guilhem, Ladevèze, Lagarde, Malbec, Maureille, Mignat, Pourchet, Prat, M. le Conseiller d'Etat Puget, M. le chanoine Tulet.

*Excusés* : Mme et M. Maurel, MM. Fourgous, d'Alauzier, Calmon, Haen, Ségala et Thiéry.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

*Condoléances* : En ouvrant la séance, M. Fantangié adresse, au nom de la Société, ses condoléances à la famille de M. l'abbé Gabriel Delpèch, curé de Cabessut, membre décédé.

*Félicitations* : Puis des félicitations sont adressées à : M. Bertrand du Pouget, fait commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire ; M. Milhomme, conseiller général de Martel, et à M. Caunezil, ancien maire des Junies, faits chevaliers de la Légion d'honneur ; M. Roger Estival, fait chevalier dans l'Ordre de l'Economie Nationale ; M. Roger Pecheyrand, pour sa médaille de la France libérée ; M. Jean-Louis Parazines, administrateur de la Caisse d'Epargne de Cahors, nommé chevalier du mérite social ; M. R. Dumas, conseiller-général de Catus, fait commandeur dans l'Ordre du Mérite Civil ; M. Aug. Salesses, conseiller-général de St-Céré, pour sa médaille départementale et communale ; M. Jacques Treffel, inspecteur d'académie à Angoulême nommé à Lille (Nord).

*Remerciements* : Nous avons reçu lettre de remerciements de M. Arènes, de Payrac, élu membre correspondant.

*Présentations* : *Comme membres résidents* : Mme Couderc (Marie-Louise), commis de Préfecture, 7, rue St-Maurice, par MM. Bouyssou et Guilhem ; M. Brunet (Pierre), poissonnier, place Chapou, par MM. Malbec et Mignat ; M. Dalon (Pierre), officier de police, Camp des Monges, par MM. Tinur et Prat ; M. Lonfranc (Gontrand-Denis), 2, rue de Bernie et M. Minard (Gabriel), mécanicien, 117, bd Gambetta, tous deux par MM. Malbec et Pourchet ; M. Verdier (Jean), électricien, 13, quai de Regourd, par MM. Lagarde et Malbec ; Mme et M. Jean-Louis Millet, Directeur départemental de la Société Desmarais frères, 2, rue Blanqui, par MM. Edouard Blanc et Lagarde.

*Comme membres correspondants* : Mme Gentie, Modern Hôtel, à Vayrac (Lot), par MM. Calmon et Malbec ; Mlle Thérèse Gouygou,

5, rue Auguste-Bailly, Courbevoie (Seine), par MM. D<sup>r</sup> J. Paillas et D<sup>r</sup> Ch Gouygou.

Mlle Edmée Larnaudie, peintre-fresquiste, 11, rue Malebranche, Paris, 5<sup>e</sup>, par MM. Mignat et Maurel ; M. le Général Emeric d'Arcimoles, château de Ruyres par Assier (Lot), par MM. Fourgous et Calmon ; M. Louis Barrière, à Carennac, par MM. Ladevèze et Calmon ; Mme et M. Buraud Président du Tribunal de Pontoise, 52, Avenue Chantemerle, à Corbeil-Essonnes (Seine-et-Oise) ; M. Capel (Pierre), Assistant technique des Ponts-et-Chaussées à Pradines (Lot), par MM. Malbec et Thiéry ; M. Alfred Faure, à St-Jean-Lespinasse par St-Céré (Lot), par MM. d'Alauzier et Dissès ; M. Joseph Godin, Pèlerinage de Rocamadour, par MM. le chanoine Pechuzal et Calmon ; M. Robert Leduc, Directeur de banque, 19, rue G. Clémenceau, Versailles (Seine-et-Oise), par MM. Bley (Auguste) et Gaston Courbès, notaire ; M. Navet (Raoul), Restaurateur, 30 bis, bd Jourdan, Paris 14<sup>e</sup>, par MM. Fourgous et Calmon ; M. Pean (Raymond), technicien à la Direction des Etudes et fabrication d'armement, 3, rue Jean-Moréas, Paris, 17<sup>e</sup>, par MM. Camperos et d'Alauzier ; M. le Comte Bertrand du Pouget et M. le Baron Henry du Pouget, 84, Avenue A.-Briand à Navarre-Evreux (Eure), par MM. Viers et Calmon ; M. Senez et Mme, Ingénieur-chimiste, 11, rue Albert-Malet, Paris, 12<sup>e</sup> et à Carennac (Lot), par MM. Fourgous et Calmon.

*Dons* : de M. l'abbé Gironde : pièce de monnaie de un sol, de l'an II (à l'avvers : balances de justice, couronne et bonnet phrygien ; au revers : Tables de la Loi entre grappe de vigne et palmier) ; de M. Cantarel : Affiche représentant le château de Bonaguil ; de M. Labarre de Raillicourt : Tome I de son *Dictionnaire des Biographies françaises et étrangères*.

La Société remercie les donateurs.

*Avís* : Par suite de la démission de Mgr Chevrier, le nouvel évêque Mgr Bréheret, ancien vicaire général d'Angers, sera intrônisé en la cathédrale de Cahors le dimanche 7 octobre à 16 heures.

Il est annoncé par ailleurs que la Société des Etudes organise une conférence de M. le chanoine Cubaynes sur « L'âme paysanne d'après les vieux contes » pour un dimanche de la fin de novembre.

A la R.T.F. de Toulouse, le 11 septembre dernier, dans la chronique « Visages occitaniens », fut faite une émission consacrée à l'écrivain M. R. Pecheyrand.

*Publications reçues* : *Bull. ; Philologie du Comité des Travaux historiques*, de 1960 (2 volumes) ; *Revue de Soc. Antiquaires de Picardie* (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trim. 61), de *Soc. Antiquaires de Morinie : Mémoires*,

t. XXXVIII et fasc. de juin ; *Revue de l'Académie des Jeux floraux* (1961) ; *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai* (1961) ; *Bull. Institut historique de Cognac* (1<sup>er</sup> sem.), de *Soc. des Etudes des Hautes-Alpes* (n° 54 et 2<sup>e</sup> annexe), *Revue géographique des Pyrénées et du S.-O.* (juin) ; *Annales Sedanaises* (juillet), *Revue de l'Agenais, de la Haute-Auvergne* et *Bull. Société Archéologique du Gers* (2<sup>e</sup> trim.), *Le Lot économique* (3<sup>e</sup> trim.), *Lo Cabreto*, revue félibréenne de la Haute-Auvergne (juin et juillet), *Bull. Soc. Ant. de l'Ouest ; Informations et Documents* (n° 164 à 167).

*Articles signalés* : Sur Maynard et sa commémoration à St-Céré, par MM. Calmèjane-Course, Guilhem et Crabol (*Dépêche* des 23-24, 26-31 juillet 1962). M. Maureille (*Sud-Ouest*, 24-25 juillet 1962). Sur les découvertes archéologiques gallo-romaines près de Thézels (*Dépêche* 21 juillet et 3 septembre) et (*Le Monde* 9 septembre). Sur le Dolmen de Fontanes-du-Causse (*Sud-Ouest*, 28 juillet). Sur Capdenac-le-Haut (Uxellodunum) (*Dépêche*, 19 août). Sur le Puy-d'Issolud (*Sud-Ouest*, 11 septembre). Sur Grèzes par Chayriguet (*Dépêche*, du 5 septembre). Sur le Pigeonnier du Puy de Valauzières à Gourdon (*Dépêche*, 14 août). Sur St-Cirq-la-Popie (*Echo de la Mode et Elle*). Sur le 90<sup>e</sup> anniversaire de la Société des Etudes et l'Hommage solennel à Marot (*Bull. Soc. littér. des P.T.T.*, n° 67). Sur le château de Fénélon (*Sud-Ouest*, 18 septembre).

*Communications* : M. le Chanoine Tulet, de la part de M. Delbur, expose les récentes découvertes archéologiques faites dans la vallée de la Barguelonne, près de Thézels, à la hauteur de la Ginibrède. Vu l'importance et l'étendue des murs dégagés dont les assises sont d'ailleurs relativement peu profondes (moins de un mètre), ces vestiges semblent être l'infrastructure de plusieurs bâtiments d'une villa ou domaine rural gallo-romain. M. Delbur, chercheur infatigable et remueur de ces terres, est, certes, à encourager ; on ne peut que souhaiter de le voir seconder dans tous ces terrassements par une équipe de jeunes.

M. le conseiller d'Etat, Puget, signale qu'au Touring-Club de France existe un groupement archéologique qui, sollicité, pourrait fournir de la main-d'œuvre spécialisée comme cela fut fait pour Montségur.

Tous les membres présents, vivement intéressés, souhaitent la venue de M. Delbur pour mieux connaître sur plans et photos l'état de ces découvertes archéologiques appelées peut-être à un grand renom.

Par ailleurs, M. le conseiller Puget indique que dans la crypte de l'église St-Sulpice de Paris existe le tombeau de l'ancien évêque de

Cahors Mgr Du Guesclin (1766). Enfin il signale que la Société archéologique du Gers a fait une « sortie foraine » consacrée au Maréchal de Montluc.

M. Prat, de la part de M. Lartigaut, lit une note consacrée à la grande maison dite de l'Hébrardie à Cajarc. Cette demeure importante est seulement désignée dans les documents anciens sous le nom de « la Salle ». On peut en admirer de belles fenêtres du XIII<sup>e</sup> siècle. Cette maison appartient aux Ebrard de St-Sulpice, puis à une branche cadette de la maison de Crussol, les marquis de Montsalès, puis aux Duchène, enfin aux de Gozon (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).

De la part de M. le D<sup>r</sup> Lacoste-Lagrange, M. Prat présente et commente des documents extraits des archives de la famille des Reillac, seigneurs du château de Cieurac, près de Cazes-Duravel. Il fait circuler ces documents qui sont intéressants par les signatures royales et de grands personnages, à savoir : Commission de Capitaine au régiment d'Infanterie de Nivernois (1708) (signé par le Roi Louis et par Chamillar) ; Certificat de provision d'une lieutenance au même régiment (1766) (signé et avec cachet armorié du Duc de Choiseul) ; Brevet de place en la maison royale de Saint-Louis à St-Cyr (1768) (avec signature royale) ; Retenue de Porte-Etendard des Gardes du Corps du Roi (1769) (*idem*) ; lettres de surséance en faveur du garde de la marine à Rochefort (1785) (avec la signature royale de Louis). Aveu et dénombrement des propriétés de Ch.-Gabriel de Reillac situées en la juridiction de Duravel (1772), cahier de 18 folios parchemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 8 novembre 1962*

Présidence : M. FOURGOU, président

*Présents* : Mme et M. Calmon, Mme et M<sup>e</sup> Gisbert, Mme et M. Mauriel, Mlles Bilbao et Gimet, MM. d'Alauzier, Bardes, Colonel Bastien, Bouyssou, Cantarel, Dalon, Delfau, O'Donovan, Fantangié, D<sup>r</sup> Fazeuille, Lagarde, Colonel Lagasquie, Lartigaut, Malbec, Mignat, Pourchet, Prat, Ségala et Chanoine Tulet.

*Excusés* : MM. Haen et Thiéry.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

*Condoléances* : En ouvrant la séance, M. le Président adresse, au nom de la Société, ses condoléances aux familles de MM. Lacan,



préhistorien de Gramat, J. Bru, vérificateur des tabacs, et Ch. Gobé, professeur honoraire à Paris, membres de la Société, décédés.

*Félicitations* : Puis des félicitations sont adressées à M. Bouchier, de Souillac, fait chevalier de la Légion d'Honneur, et à M. Masbou, agent technique des Eaux et Forêts, pour sa nomination dans l'Ordre du Mérite Militaire.

Enfin des vœux de sympathie sont adressés à M. le Chanoine Lemozy, de Cabrerets, qui se retire au Foyer Bonhomme à Gramat.

*Dons* : De M. Calmeilles : 2 brochures sur Hugues Salel (1899) et « De quelques considérations sur l'anarchie », par le D<sup>r</sup> Calmeilles ; de M. Louis Montal, sa brochure intitulée « Sur les terres maudites, le Mas Bourru » ; de M. Gabriel Faure, par Mlle Motel-Raby, de Fons, son livre intitulé « Paysages mes amours » avec dédicace à la Société ; de M. Bardes, plusieurs photos prises durant l'excursion à Vayrac-Carennac et château de Blanat.

La Société remercie les donateurs.

*Elections* : Sont élus *membres résidents* : Mme Couderc (Marie-Louise), MM. Brunet (Pierre), Dalon, Lonfranc, Minard, Verdier et Mme et M. Milliet.

*Comme membres correspondants* : Mme et M. Buraud, Mme et M. Sénéz, Mme Gentie, Mlles Th. Gouygou, Edmée Larnaudie, MM. le Général Emeric d'Arcimoles, Louis Barrière, P. Capel (de Pradines), M. le Comte Bertrand du Pouget, M. le baron Henry du Pouget, MM. Alfred Faure (de St-Jean-Lespinasse), Joseph Godin, Robert Leduc (de Versailles), Navet (Raoul) et Péan (Raymond).

*Présentations* : *Comme membres résidents* : Mme Suzanne Labatut, 6 allées Fénelon, présentée par Mme Florence et M. le Colonel Sala ; M. Basalo (Claude), ingénieur en chef du Génie rural, à Cabesut-Cahors, présenté par MM. d'Alauzier et Lagarde ; M. le Lieutenant-Colonel Bastien (Georges), subdivision militaire, présenté par MM. Dandine et Lagarde ; M. Labarrière (Claude), employé de banque, Cité Valentré, présenté par MM. Malbec et Ségol ; M. le Colonel Lagasquie (J.-Jacques), 19 quai Cavaignac, présenté par M. le Chanoine Tulet et M. Calmon.

*Comme membres correspondants* : M. le Capitaine de vaisseau, Comte G. d'Antin de Vailla, Ecole des électriciens de la Marine, Cherbourg (Manche), présenté par MM. J. de Valon et Calmon ; M. Mourgues (Camille), maire de Peyrilles, présenté par MM. Barry et Mignat.

*Publications reçues* : *Bull. Société de Borda* (1<sup>er</sup> trim.), *Annales du Midi* (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trim.), *Bull. Soc. archéologique du Gers*, *Bull. Soc. arch. du Périgord*, *Revue du Comminges*, *Histoire des Communica-*

tions dans le Midi de la France et Vehere : *Catalogue de l'Exposition sur les relations transpyrénéennes* (tous du 3<sup>e</sup> trim.), 85<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, tenu à Chambéry en 1960 (section archéologie), *Oltis* (2<sup>e</sup> trim.), *l'Echo de Rabastens* (n<sup>o</sup> 58), *France-latine* (n<sup>o</sup> 11), *Chronique de l'Assurance* (n<sup>o</sup> 5 et 6), *Informations et Documents* (n<sup>o</sup> 168-169), *Lo cabreto* (octobre), *La France généalogique* (avril), Dawson-Frabce : *Guide pratique des journaux et périodiques*, 88<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, qui doit se tenir à Clermont-Ferrand en 1963 (Programme). *Avis : Société Mexicaine de géographie* : Installation de la commission mexicaine d'histoire militaire comparée.

*Articles signalés* : Dans le S.-O. du 9 octobre : Parallèle entre le Bordelais et le Quercy, par M. Bonnafous ; dans la *Revue religieuse de Cahors*, du 14 octobre : Sur le sacre à Angers et l'intronisation en la cathédrale de Mgr. Bréheret, nouvel évêque ; dans *La Croix*, du 13 octobre : L'Eau des rivières souterraines des Causses du Quercy pourrait-elle être recueillie ; dans *la Dépêche*, du 30 octobre : Sur Roger Vitrac, écrivain de Pinsac ; dans *La France-généalogique* d'avril : Notice sur les seigneurs d'Orgueil.

*Communications* : M. Mignat, après avoir exposé les motifs, qui ont incité les Administrations des Postes à exiger la présentation d'une pièce d'identité pour effectuer certaines opérations aux guichets, a indiqué comment les services postaux de plusieurs pays s'étaient mis d'accord pour faciliter la remise d'objets recommandés ou de lettres adressées Poste restante. Il fait ensuite circuler un « Livret d'identité » de la fin du siècle dernier avec photographie du titulaire, 20 quittances à détacher lors des opérations et des instructions données en onze langues. Puis M. Mignat présente un spécimen de la carte d'identité postale actuelle, permettant d'effectuer toutes opérations dans les bureaux de poste des pays signataires de la Convention.

Enfin, il montre également un carnet, contenant les modèles des flammes d'oblitération en usage dans le département du Lot.

M. Lagarde, de la part de M. Crabol, donne lecture de larges extraits de son étude sur Luctérius, l'héroïque défenseur ultime contre l'envahisseur romain, notamment à « Uxellodunum ».

M. d'Alauzier signale qu'en 1448, Raymond de Thémènes, cosgr. de Belfort, et sgr. d'Espédaillac, accensa tout le lieu d'Espédaillac, qui devait donc être alors complètement inhabité ; les nouveaux tenanciers venaient de lieux très proches, tels Reyrevignes, Livernon et Toirac (Arch. du T.-et-G., VE. 6217).

M. Calmon, de la part de M. J. Clottes, professeur à Foix, lit sa communication sur les menhirs dans le département du Lot. Grâce aux moyens scientifiques modernes, il apparaît bien que les dolmens et menhirs, œuvre de peuplades de l'âge du bronze, remontent à quelque 2.000 ans avant J.-C. Après avoir exposé que le levage des menhirs fut un travail, qui nécessita un important matériel et une main-d'œuvre considérable, M. Clottes fait remarquer que des 37 menhirs cités par Delpon (dont ceux de Luzech, Gréalou, Bélinac, etc...) plusieurs furent abattus volontairement, par mesure contre les populations qui considéraient superstitieusement ces « caillou ». Parmi les plus beaux qui sont parvenus jusqu'à notre époque, on peut citer celui de Bélinac, celui du domaine de Mons près d'Assier et celui du domaine du Suquet (près de Corn).

Tous les membres présents ont été vivement intéressés par cette communication et il est souhaité que M. Clottes continue ses savantes recherches pour aboutir à une étude exhaustive sur ces monuments antiques.

M. Fantangié fait remarquer, à cette occasion, que, d'une manière générale, ces pierres ont été fichées près de l'intersection de lignes telluriques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu, le jeudi 6 décembre. Après la séance ordinaire sera tenue l'Assemblée générale ; il y sera procédé au renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'administration de la Société, à savoir : MM. d'Alauzier, Pourchet, Prat, Lartigaut et Maureille, membres rééligibles. Les personnes désirant poser leur candidature, sont priés de bien vouloir en aviser, soit M. le Président, soit M. le Secrétaire général.

#### *Séance du 6 décembre 1962*

Président : M. D'ALAUZIER, vice-président

*Présents* : Mme et M. Maurel, Mme et M. le Colonel Bastien, Mme Haen, MM. Bouyssou, Calmon, Cantarel, Dalon, O'Donovan, Lagarde, Prat, Ségala, Thiébault et Thiéry.

*Excusés* : MM. Fourgous, Bardes, Fantangié, Haen, Lartigaut, Malbec et Chanoine Tulet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

*Condoléances* : En ouvrant la séance, M. le Vice-président adresse, au nom de la Société, ses condoléances à la famille de Mlle Aboukir, membre décédé.

*Remerciements* : Ont été reçues des lettres de remerciements de Mme M.-L. Coudere, de M. le baron du Pouget, de M. le général d'Arcimoles, de MM. R. Leduc, R. Pean, Alfred Faure, nouveaux membres de la Société.

*Elections : Comme membres résidants* : Mme Louis Labatut, M. le Colonel Lagasquie, M. le Colonel Bastien, MM. Basalo et Labarrière, ainsi que ceux présentés à la séance de ce jour : Mme Fourneaux (Madeleine), 48, Bd Gambetta, présentée par Mme Fourcaud et M. Malbec, M. R. Alazard, chirurgien-dentiste, Bd Gambetta, présenté par MM. d'Alauzier et Calmon, M. le D<sup>r</sup> Grill, D<sup>r</sup> de la Santé, présenté par Mme Grill et M. Calmon, M. Thiébault (Alain), 3, rue des Capucins, présenté par MM. Haen et O'Donovan.

*Comme membres correspondants* : M. le Capitaine de vaisseau, Comte G. d'Antin de Vaillac, M. Mourgues et ceux présentés : Mme Chainé (Alice), « Le Castel », Duravel, présentée par MM. Calmon et Malbec.

*Don* : Par M. R. Prat, le 12<sup>e</sup> Répertoire numérique des archives notariales du Lot, concernant les Archives de l'Etude de M<sup>e</sup> Manières-Mezon, au Vigan ; par M. le Conseiller d'Etat, Guy Périer de Féral : « La République de Costa-Rica, Mission d'Assistance technique des Nations-Unies ». La Société remercie les donateurs.

*Publications reçues* : Bull. Soc. Antiquaires de Picardie (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trim.), Bull. Soc. de Borda (2<sup>e</sup> trim.), Revue de l'Agenais, Revue de la Haute-Auvergne, Revue Lemouzi, Oltis (tous du 3<sup>e</sup> trim.), Stabat, de Gramat (4<sup>e</sup> trim.), Revue géographique du Sud-Ouest pyrénéen (sept.), Cahiers de l'Alpe (n<sup>o</sup> 4), Informations et Documents (n<sup>o</sup> 170-171), La mécanique française dans le Monde.

*Articles signalés* : Dans la Revue de la Haute-Auvergne, de juillet dernier : sur le compositeur Canteloube, qui habita le château de Malaret en la commune de Bagnac, et Notes sur Eustache de Beaumarchais, qui fut coseigneur de Capdenac, par M. d'Alauzier ; sur Charles Bourseul, par M. Raoul Tack, dans La Dernière Heure, journal de Bruxelles, du 23 novembre.

*Communications* : M. d'Alauzier donne lecture de son étude sur le Testament du cardinal Gaucelin de Jean, né vers 1260, non parent de Jean XXII. Il fut chapelain du pape, puis vice-chancelier à l'accession de Jean XXII au Pontificat, en 1316. Il fonda le monas-

tère des religieuses des Junies et mourut en 1348, âgé de plus de 85 ans. Dans son testament (dont copie se trouve dans la Collection Doat, vol. 43, n° 320), le cardinal fit de nombreux legs aux églises paroissiales d'Avignon et à plusieurs églises d'Angleterre, il légua ses 2 meilleures bagues au pape Clément VI et 2 grades « buccellos » avec leur « cortigia », probablement des vases d'argent avec leur soucoupe.

De la part de M. Lartigaut, M. Prat lit sa brève étude sur « Un dénombrement des maisons du Vigan » fait en 1726. Ce genre de document est assez rare, outre l'énumération des habitants (nombreux petits bourgeois et artisans) et une brève description des maisons avec leur « valeur locative », il y est fait état de « 5 maisons sans cheminée », donc peu habitables, du moins l'hiver.

M. Maurel après avoir signalé l'article sur Bourseul, inventeur du téléphone, paru dans un journal de Bruxelles sous la signature de Raoul Tack de l'Académie d'histoire, indique que la réinauguration de la statue de Bourseul à St-Céré fut rendue essentiellement possible grâce aux initiatives du Comité Ch. Bourseul et de la Société des Etudes du Lot.

M. Calmon fait circuler des photographies sur les Mises au tombeau de Carennac et de Reygades (Corrèze), qui témoignent bien que ces deux ensembles sculpturaux sortent du même atelier.

Le même fait connaître de la part de M. H. Viers que contrairement à ce que certains auteurs ont écrit sur la mère de l'Archevêque de Cambrai, Louize de la Cropte, cette dernière n'a pu faire son testament le 4 juillet 1691, car dans un acte du 11 mars 1677 dont il est donné lecture, Louize de la Cropte y est signalée comme « deffunte ».

De plus, M. H. Viers, a découvert dans les R.P. que l'auteur du fameux poème « Bonno Gorjo et Gulo Fresco », Antoine Brugié, serait décédé le 22 novembre 1789. Il était curé de Lamothe-Fénelon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance ordinaire est levée et les membres présents se réunissent en Assemblée générale.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est procédé au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration.

MM. d'Alauzier, Lartigaut, Maureille, Pourchet et Prat, sont réélus à l'unanimité.

Avant de lever la séance, M. le Vice-Président rappelle la conférence que M. le Chanoine Cubaynes doit faire, dimanche prochain

9 décembre, à la mairie de Cahors, à 17 heures. Enfin au nom du Conseil d'administration de la Société, il adresse aux membres de la Société ses meilleurs vœux pour 1963.

La prochaine séance ordinaire aura lieu le jeudi 7 février, la séance publique habituelle devant avoir lieu le dernier dimanche de janvier prochain.

Le Conseil d'administration s'étant réuni sous la présidence de son doyen d'âge a constitué son Bureau pour l'année 1963, comme suit :

Président : M. J. Fourgous,  
Vice-Présidents : M. L. d'Alauzier et M. J. Fantangié,  
Secrétaire général : M. J. Calmon,  
Secrétaire général-adjoint : M. R. Prat,  
Trésorier : M. G. Pourchet,  
Conseiller administratif : M. G. Maurel.

Autres membres : MM. Bardes, F. Bouyssou, Lagarde, Lartigaut, Maureille, Ségala, Thiéry et Chanoine Tulet.

Le Conseil décide, en raison de l'augmentation des frais d'impression, de porter la cotisation à 6 NF, la cotisation familiale à 8 NF, la cotisation des membres résidants à l'étranger à 8 NF et l'abonnement au bulletin de la Société à 7 NF.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## du Tome LXXXIII

La journée cadurcienne du 28 janvier 1962 .....	1
Rapport sur l'activité de la Société en 1961, par J. CALMON .....	2
Un homme de lettres de Bétaille au XVII <sup>e</sup> siècle : Pierre de Montmaur, par Guy CHARRIÈRE .....	12
L'église des Junies et ses vitraux, par L. D'ALAUZIER .....	29
Les industries préhistoriques du Puy d'Issolud (Lot), par M. LOBBLANCHET .....	40
La chambre d'amour de Caors, par J. CALMON .....	52
Chronique : Quercy et Riga - Quercy de P. de Gorsse, par J. FOURGOUIS .....	60
P.-V. des séances, par R. PRAT .....	62, 119, 270
1872-1962. Notre 90 <sup>e</sup> anniversaire, p. X. ....	71
Rues de Cahors portant des noms d'historiens .....	74
Nos historiens. Allocation du Président de la Société des Etudes du Lot, par J. FOURGOUIS .....	75
Bibliographie des historiens du Quercy du XVI <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> siècle, par J. FOURGOUIS (Marc-Antoine Dominicy - Guyon de Malleville - Guillaume Lacroix - Jean de Vidal - Antoine de Cathala-Coture - Abbé Raymond de Foulhiac) .....	84
A la recherche de Clément Marot, par Syl. TOULZE .....	89
Ode à Clément Marot, par F. DE LAROUSSILHE .....	110
Jean Marot, père de Clément Marot à Cahors, par J. CALMON .....	112
La journée foraine de Vayrac, par MAUREL .....	127
Carennac. En cheminant dans le monastère, par J. FOURGOUIS .....	132
Le château de Blanat dans la Vicomté de Turenne, par J. CALMON .....	139
Au sujet d'un cadran solaire du XVIII <sup>e</sup> siècle découvert à Vayrac, par H. BOUYSSOU .....	148
Le livre de raison de Jean Gaillard de Bournazel (XVIII <sup>e</sup> siècle), par Guy CHARRIÈRE .....	153
Aperçus sur les salaires de domestiques agricoles en Haut-Quercy sous l'Ancien Régime, par J. CALMON .....	157
Identification d'une nouvelle église : Cahus, par F. PRESSOUYRE .....	165
Mareuil-en-Quercy, par H. VIERS ( <i>à suivre</i> ) .....	171
La seigneurie de Peyres au XV <sup>e</sup> siècle (commune du Vigan), par J. LARTIGAUT .....	198
Quelques réceptions officielles à Cahors, par J. FOURGOUIS .....	203
Bibliographie sur Pierre de Montmaur .....	208
Un document du XIII <sup>e</sup> siècle sur la Daurade de Cahors, par R. P... ..	210
Les menhirs du Lot, par J. CLOTTES .....	211
Mareuil-en-Quercy, par H. VIERS ( <i>à suivre</i> ) .....	218
Contrat de dressage d'un chien de chasse (1677) .....	228
Substructions gallo-romaines dans la commune du Bourg (Lot), par R. MENNEVÉE .....	229
Les deux chapelles du mur latéral Sud de la Cathédrale... par J. CALMON .....	233
Survivance du servage à Vaillac au XIV <sup>e</sup> siècle, par J. LARTIGAUT .....	251

RES

I

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de

de



# BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

M. le Marquis HÉRRARD DE ST-SULPICE (†).  
M. le Comte Ludovic DE VALON (†).

## Président d'honneur

M. G. Monnerville, Président du Sénat et du Conseil Général du Lot.

## BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR 1963

**Président :** M. Jean Fourgous, ☉, O. ☉.

**Vice-Présidents :** Comte L. d'Alauzier, O. ☉, ☉ ; — M. Jean Fantangié, ☉, ☉.

**Secrétaire général :** M. J. Calmon, O. ☉, ☉, O. ☉.

**Secrétaire général adjoint :** M. R. Prat, ☉, O. ☉, Ch.A.L.

**Bibliothécaire :** M. Calmon.

**Trésorier :** M. Pourchet.

**Conseiller administratif :** M. G. Maurel, ☉.

**Conseil d'administration :** 15 membres élus pour trois ans et renouvelables par tiers annuellement ; les membres du Bureau plus MM. H. Bardes, F. Bouysou, ☉, J. Lagarde, J. Lartigaut, ☉, ☉ T.O.E., Joseph Maureille, Maxime Ségala, Jean Thiéry et Chanoine J. Tulet, ☉.

**Délégués :** à Figeac, M. Roquetanières, ☉ ; à Gourdon, M. Monzat, O. ☉ ; à Martel, M. Faurie ; à Saint-Céré, M. Miramon ; à Castelnau-Montratier, M. Valmary ; à Gramat, M. le Chanoine Levet, ☉, ☉ ; à Puy-l'Évêque, M. Gépoulou ; à Souillac, M. Bouchier, ☉, ☉ ; à Catus-Cazals, M. Lartigaut, ☉, ☉ ; à Cabrerets, M. Jarige, ☉.

**Commissaires aux « Journées » et excursions :** M. Lagarde, M. Pourchet.

**Commission du Bulletin :** les membres du Bureau et MM. Iches, Thiéry et H. Delfau.

**Gérant du Bulletin :** le Président.

**Délégué à la Fédération et membre du Conseil des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne,** 4, rue de l'Université à Toulouse : M. L. d'Alauzier.

**Adresses :** du Président : 10, rue Joachim-Murat, Cahors ;  
du Secrétaire général : 3, rue Joachim-Murat, Cahors.  
du Trésorier : 18, Av. Ch.-Freycinet, Cahors.

## Cotisation

Membres résidants et correspondants résidant en France : **600** fr. (6 N.F.) minimum. — Cotisation de soutien : **700** fr. (7 N.F.). — Cotisation familiale (mari et femme membres) : **800** fr. (8 N.F.) (avec service d'un seul bulletin).  
Membres résidant à l'étranger : **800** fr. (8 N.F.).

On peut devenir membre perpétuel en versant **10.000** fr. (100 N.F.) par rachat des cotisations.

Les membres nouveaux paient un droit d'entrée de **100** fr. (1 N.F.).

Le montant des cotisations doit être adressé à dater du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, **et au plus tard avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre**, à la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, rue Emile-Zola, à Cahors. Compte chèque postal Toulouse, n° 74.112. Ne pas utiliser le chèque bancaire.

Il est signalé à ce sujet que les titulaires de comptes de chèques postaux peuvent, pour s'éviter tout souci, donner des instructions à l'Administration pour que leur compte soit débité d'office à la date indiquée par eux, du versement au compte ci-dessus de la Société, opération à effectuer au plus tard avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les cotisations non acquittées à la date du 15 mai seront recouvrées par la poste, avec frais à la charge du Sociétaire.

**La Société ayant la personnalité civile peut recevoir Dons et Legs.**

## Abonnement

Le service du « Bulletin » est fait à toute personne étrangère à la Société, au taux annuel de **700** francs (7 N.F.), adressé au trésorier de la Société.

## Séances

Les séances ont lieu normalement le premier jeudi de chaque mois, à 20 h. 30.

*La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans son BULLETIN*